

SCN essentiel : établir les bases



Édition 2013

SCN essentiel : établir les bases

Édition 2013

***Europe Direct est un service destiné à vous aider
à trouver des réponses aux questions que
vous vous posez sur l'Union européenne.***

Un numéro unique gratuit (*) :

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche catalographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2013

ISBN 978-92-79-28228-7

ISSN 1977-0391

doi:10.2785/39879

N° de cat. : KS-RA-13-003-FR-N

Thème : Statistiques générales et régionales

Collection : Methodologies & Working papers

© Union européenne, 2013

La reproduction du contenu autre que les photos est autorisée, moyennant mention de la source.

Copyright des photos : couverture, chapitres 3, 4 et 7 : © Jean-Jacques Patricola; introduction et chapitre 6 : © José Luís Amaral; chapitres 1 et 8 : © Siv Pedersen; chapitres 2 et 5 : © Susana Martins; annexes : © Amerigo Liotti.

La reproduction des photos est permise à des fins non commerciales et dans le seul contexte de cette publication.

Avant-propos

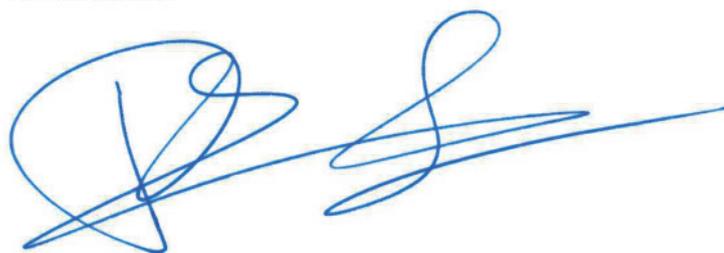
L'édition 2013 du Manuel *SCN Essentiel : Établir les bases* est désormais parue afin de contribuer à la mise en œuvre et à l'amélioration de la comptabilité nationale. L'économie d'un pays, prise en compte avec ses interactions avec le monde international, est décrite, analysée et comprise sur la base des indicateurs clés fournis par la comptabilité nationale. La comptabilité nationale n'est pas exclusivement utilisée pour comprendre l'évolution de l'économie, elle permet aussi de concevoir et d'évaluer les politiques et de comparer la croissance et le développement à l'échelle internationale.

L'objectif principal de ce manuel est de fournir un outil pratique pour la mise en œuvre et l'amélioration du Système de comptabilité nationale (SCN), conformément au SCN 2008 et selon la stratégie proposée par l'ISWGNA (Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale). *SCN essentiel : Établir les bases* fournit un guide utile pour les pays les moins avancés, les micro-États et pour les autres pays n'ayant pas encore implanté le SCN 2008. Pour cela, des outils permettant l'analyse de données de base, de classifications, de méthodes de compilation ainsi que des formations générales sont mis à leur disposition afin de les assister lors de leur première préparation de statistiques de comptabilité nationale ou lors de l'amélioration de la situation existante.

Cette édition, qui est la troisième du genre, reprend l'activité entreprise par Eurostat et contient des nouveautés conformes aux jalons développés par l'ISWGNA, pour le contrôle de la bonne mise en œuvre du SCN 2008. Un nouveau chapitre concernant la compilation des tableaux des ressources et des emplois a été ajouté. Cette version inclut également les opinions et les recommandations de plusieurs parties prenantes et utilisateurs. Ces opinions ont été recueillies lors de différentes actions menées pour la promotion du manuel et pour la mise en place d'un transfert de connaissances, telles que des ateliers, des formations, des modules d'enseignement en ligne et des publications mensuelles (disponibles sur :

<https://circabc.europa.eu/faces/jsp/extension/wai/navigation/container.jsp>

J'espère qu'au sein de ce manuel les lecteurs trouveront des informations et des lignes directrices utiles et pratiques pour construire les bases de connaissance nécessaires au processus de compilation de la comptabilité nationale. Enfin, Eurostat vous invite à participer activement à notre forum de discussion afin d'y tester le module d'enseignement et y faire des commentaires au sujet des publications mensuelles et de la nouvelle édition du manuel. Tout retour pouvant aider à la mise à jour et à l'amélioration du manuel ou traitant de tout autre type d'aspect, est le bienvenu.



Pieter Everaers

Directeur de la Coopération au sein du Système statistique européen ; Coopération internationale ; Ressources

Remerciements

Eurostat est extrêmement reconnaissant envers toutes les personnes qui ont participé à la mise à jour du manuel “SCN essentiel : établir les bases”.

Cet outil est le résultat du travail de l'unité A6 d'Eurostat, coordonné par Susana Martins, avec les contributions de Claudia Junker, d'Amerigo Liotti et Dario Buono, et du prestataire externe DevStat Servicios de Consultoría Estadística (représenté par José Cervera Ferri et Monica Bergamini) avec ses expertes associées Clementina Ivan-Ungureanu (experte principale) et Livia Dragusin (assistante experte), en collaboration avec l'entreprise ICON-INSTITUT Public Sector GmbH.

L'unité A6 tient aussi à remercier toutes les personnes d'Eurostat et des bureaux et organismes nationaux et internationaux ayant contribué à l'élaboration de ce manuel.

Enfin, Eurostat assume l'entière responsabilité des erreurs pouvant subsister dans le texte ; veuillez considérer cet ouvrage comme un travail en cours.

Toutes les appréciations concernant les politiques formulées dans la présente publication sont données uniquement à titre d'information. Elles ne constituent pas la position officielle de la Commission européenne et ne peuvent en aucune façon être considérées comme juridiquement contraignantes.

Acronymes et abréviations

BM	Banque mondiale	IFRS	Normes internationales d'information financière
CAF	Coût, assurance et fret	INS	Institut national de la statistique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	IPC	Indice des prix à la consommation
CEE	Commission économique pour l'Europe	IPE	Indice des prix à l'exportation
CEI-STAT	Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants	IPI	Indice de la production industrielle
CEQD	Cadre d'évaluation de la qualité des données (FMI)	IPI	Indice des prix à l'importation
CFAP	Classification des fonctions des administrations publiques	IPP	Indice des prix à la production
CGCE	Classification par grandes catégories économiques	ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages
CHAPO	Calcul Harmonisé des Prix par Ordinateur	ISTAT	Institut national de statistique italien
CI	Consommation intermédiaire	IVU	Indices de valeur unitaire
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail	MBP6	Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition
CITI, Rév. 4	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Révision 4	MSFP	Manuel de statistiques de finances publiques
COICOP	Classification des fonctions de la consommation individuelle	NGDD	Norme générale de diffusion des données
CPA	Classification statistique des produits associée aux activités	NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
CPC	Classification centrale des produits	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CTCI	Classification type pour le commerce international	OIT	Organisation internationale du travail
DEPS	Dernier entré, premier sorti	ONU	Organisation des Nations Unies
EBM	Enquête sur le budget des ménages	OP	Ordinateur personnel
EFT	Enquête sur les forces de travail	P	Production
EMDR	Ensemble minimal de données requises	PALOP	Pays africains de langue officielle portugaise
ENO	Économie non observée	PCI	Programme de coopération internationale
ERETES	Équilibres ressources emplois, Tableaux entrées-sorties	PEPS	Premier entré, premier sorti
ESE	Enquête structurelle sur les entreprises	PIB	Produit intérieur brut
FBCF	Formation brute de capital fixe	R&D	Recherche et développement
FMI	Fonds monétaire international	R.-U.	Royaume-Uni
GTICN	Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale	RSE	Répertoire statistique d'entreprises
IAS	Normes comptables internationales	SCN 1968	Système de comptabilité nationale 1968
IASC	Comité des normes comptables internationales	SCN 1993	Système de comptabilité nationale 1993
		SCN 2008	Système de comptabilité nationale 2008
		SH	Système harmonisé
		SIFIM	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés
		SNDS	Stratégies nationales de développement de la statistique



SSN	Système statistique national
TRE	Tableaux des ressources et des emplois
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VAB	Valeur ajoutée brute

Contenu

Avant-propos	3
Remerciements	4
Acronymes et abréviations.....	5
Introduction	11
1. Champ d'application et objectifs	13
2. Contenu	13
Chapitre 1. Système de comptabilité nationale.....	17
1. Le SCN dans l'économie	19
1.1 Qu'est-ce que le SCN ?	19
1.2 Le SCN et l'économie	20
1.3 La nécessité du SCN	21
2. Progression vers le SCN 2008	25
3. Lectures recommandées	30
Chapitre 2. Construction du SCN.....	31
1. Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS)	33
1.1 Élaboration d'une SNDS.....	33
1.2 Sensibilisation aux statistiques	35
2. La stratégie de mise en œuvre du SCN 2008.....	37
2.1 Phase A : Buts et objectifs.....	38
2.2 Phase B : Organisation	42
2.2.1 Contexte institutionnel	42
2.2.2 Aspects organisationnels	42
2.3 Phase C : Établissement.....	46
2.3.1 Définition et organisation des différentes phases	47
2.3.2 Développement d'outils informatiques pour l'établissement des comptes nationaux	52
2.4 Phase D : Diffusion	54
2.4.1 Identification des utilisateurs	55
2.4.2 Fourniture de données de qualité répondant aux attentes des utilisateurs	55
2.4.3 Établissement d'un calendrier de diffusion	56
3. Lectures recommandées	58
Chapitre 3. Concepts de base	59
1. Éléments fondamentaux de la comptabilité nationale	61
1.1 QUI ? Unités et secteurs institutionnels	61
1.1.1 Secteurs institutionnels.....	61
1.1.2 L'économie totale et le concept de résidence	64
1.1.3 Entreprises, établissements et branches d'activité	64

1.2 QUOI ? Flux et stocks.....	68
1.3 POURQUOI ? Fonctions	69
1.4 COMMENT ? Règles comptables.....	69
1.4.1 Le modèle comptable	69
1.4.2 Moment d'enregistrement	70
1.4.3 Évaluation	71
2. Comptes et principaux agrégats	73
2.1 Comptes	73
2.2 Principaux agrégats	74
3. Lectures recommandées	79
Chapitre 4. Infrastructure statistique pour les comptes nationaux	81
1. Les bases : répertoire d'entreprises et classifications statistiques.....	83
1.1 Répertoire d'entreprises.....	83
1.1.1 Objectif	83
1.1.2 Variables	83
1.1.3 Mise en œuvre et développement d'un RSE	86
1.1.4 Questions pour les personnes chargées de la mise en œuvre	86
1.2 Classifications	87
1.2.1 L'importance d'adopter les classifications internationales.....	87
1.2.2 Mise en œuvre d'une classification	87
1.2.3 Principales classifications	88
1.2.4 Questions pour les personnes chargées de la mise en œuvre	93
2. Sources de données statistiques	94
2.1 Recensements	94
2.2 Enquêtes	94
2.2.1 Statistiques agricoles	96
2.2.2 Statistiques structurelles sur les entreprises	97
2.2.3 Statistiques sur la construction	97
2.2.4 Statistiques sur les prix	98
2.2.5 Statistiques sur les ménages	100
2.3 Observations finales	101
2.3.1 Questions pour les personnes chargées de la mise en œuvre	101
3. Lectures recommandées	102
Chapitre 5. Sources de données administratives.....	103
1. Définition des sources administratives	105
2. Passage aux comptes nationaux	106
2.1 États financiers des sociétés non financières	107
2.2 États financiers des sociétés financières	110
2.2.1 Banques	110
2.2.2 Services d'assurance	111

2.3 États financiers des administrations publiques	113
2.4 Balance des paiements	116
3. Observations finales	118
3.1 Questions pour les personnes chargées de la mise en œuvre	118
4. Lectures recommandées	119
Chapitre 6. Le secteur informel	121
1. L'économie non observée	123
2. Le secteur informel	127
2.1 Place du secteur informel dans l'économie	127
2.2 Définition du secteur informel	127
2.3 Économie informelle	130
2.4 Comment mesurer le secteur informel	131
2.4.1 Méthodes d'estimation	131
2.4.2 Données statistiques pour l'estimation du secteur informel	132
2.5 Observations finales	136
2.5.1 Questions pour les personnes chargées de la mise en œuvre	136
3. Lectures recommandées	137
Chapitre 7. Mesures de volume	139
1. Prix et volume dans les comptes nationaux	141
1.1 Pourquoi mesurer le prix et le volume dans le SCN ?	141
1.2 Contexte conceptuel.....	142
1.2.1 Périodes.....	142
1.2.2 Indices.....	143
1.2.3 Principes.....	144
1.3 Comment mesurer le prix et le volume dans le SCN.....	145
1.4 Principales sources pour les mesures de prix et de volume	146
2. Mesures de volume du PIB	149
2.1 Optique de la production.....	149
2.2 Optique des dépenses.....	154
2.2.1 Dépenses de consommation finale	154
2.2.2 Formation brute de capital	155
2.2.3 Importations et exportations	156
3. Observations finales	158
3.1 Questions pour les personnes chargées de la mise en œuvre	160
4. Lectures recommandées.....	161
Chapitre 8. Tableaux des ressources et des emplois.....	163
1. Utilité des tableaux des ressources et des emplois	165
1.1 Les tableaux des ressources et des emplois au sein du SCN 2008	165
1.2 Avantages des tableaux des ressources et des emplois.....	165

2. Base pour la construction des tableaux des ressources et des emplois	172
2.1 Structure des tableaux des ressources et des emplois : agrégats et égalités comptables	172
2.2. Classifications	174
2.3 Problèmes d'évaluation.....	176
2.3.1 Marges commerciales	177
2.3.2. Marges de transport	179
2.3.3. Matrices d'impôts et subventions sur les produits	180
2.4. Unité statistique et sources de données.....	180
3. Établissement des tableaux des ressources et des emplois.....	183
3.1 Étapes d'établissement	183
3.2 Méthodes	184
3.3. Équilibrage.....	187
3.4. Tableaux des ressources et des emplois à prix courants et à prix constants.....	189
4. Observations finales	191
4.1. Questions pour les personnes chargées de la mise en œuvre	191
5. Lectures recommandées.....	192
 Annexes	 193
Couverture de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 : Les différentes étapes ..	195
Classification des opérations	196
Opérations sur produits (P)	196
Opérations de répartition (D)	197
Transferts courants en espèces et en nature (D.5-D.8)	198

Introduction



1. Champ d'application et objectifs

La construction du Système de comptabilité nationale (SCN) dans le cadre proposé lors de la dernière révision (le SCN 2008) est une tâche complexe, tout particulièrement pour les pays en développement. L'objectif principal de ce manuel est de fournir aux producteurs de statistiques des recommandations simples et claires pour la mise en œuvre du SCN.

Les pays en développement doivent faire face à deux types de défi lors de la mise en œuvre du SCN 2008 : le premier concerne la volonté politique et la capacité économique à créer le cadre général ; le second se rapporte à la façon d'adapter les exigences méthodologiques du SCN 2008 à la situation propre et aux ressources disponibles du pays (sources de données, ressources humaines et soutien financier). Ceci amène à se demander quelle est la meilleure stratégie pour mettre en œuvre le SCN 2008 et répondre aux besoins des utilisateurs (nationaux et internationaux).

Ce manuel est tout spécialement conçu pour clarifier, prioriser et offrir des moyens alternatifs pour faire face à ces défis et pour préparer les pays à l'évaluation des indicateurs de comptabilité nationale. Il se concentre sur la présentation de moyens permettant de poser les bases de l'établissement des comptes nationaux.

Les problèmes fondamentaux relatifs à la mise en œuvre du SCN 2008 présentés dans ce manuel sont les suivants :

1. problèmes institutionnels, tels que le besoin de concevoir le cadre légal pour mettre en œuvre une comptabilité nationale ainsi que la stratégie pour développer le système statistique formant la base de la mise en œuvre d'une comptabilité nationale ;
2. problèmes techniques liés à l'infrastructure statistique, tels que le répertoire d'entreprises et les classifications ;
3. problèmes techniques liés aux sources de données administratives et statistiques requises pour établir des comptes nationaux, et tout particulièrement à l'utilisation de ces données pour évaluer les indicateurs de comptabilité nationale ;
4. problèmes spécifiques pour l'établissement des comptes nationaux, courants dans les pays en développement, tels que l'économie non observée et le secteur informel ;
5. contexte conceptuel des mesures de prix et de volume dans les comptes nationaux, des principales sources de données et des méthodes utilisées pour les estimations annuelles.

L'approche la plus raisonnable quant à la mise en œuvre du SCN consiste en un établissement progressif des comptes et des tableaux requis pour traiter les problèmes de politiques et considérés comme la première priorité d'un pays. C'est pourquoi le principal cadre de référence est fourni par l'Ensemble minimal de données requises (EMDR), une valeur d'étalon-

nage développée par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (GTICN) et approuvée par la Commission de statistique de l'ONU au cours de sa réunion de mars 2001. L'EMDR comporte un ensemble de données requises, recommandées et pertinentes sur les comptes nationaux qui doivent être fournies par les pays essayant d'appliquer le SCN pour la première fois (voir le Tableau 2.4).

Afin de mettre en œuvre le SCN en accord avec l'EMDR, il faut accorder la priorité en premier lieu à l'établissement des données du PIB selon les optiques de la production et des dépenses, et par branche d'activité pour l'ensemble de l'économie et pour le secteur de contrepartie externe. Cela permettra de produire des estimations des principaux agrégats du SCN.

L'incorporation du SCN aux pratiques régulières suppose une transformation de tout le système de production des statistiques socio-économiques. Elle inclura des changements et des améliorations au sein des domaines statistiques, liés ou intégrés au SCN, tels que les statistiques des finances publiques, les statistiques bancaires, la balance des paiements, les statistiques se référant aux enquêtes sur les ménages, etc. Elle comprendra également l'introduction de nouvelles classifications économiques étroitement liées au SCN 2008, comme la révision 4 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), la version 2 de la Classification centrale des produits (CPC) ou la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

2. Contenu

Pour atteindre les objectifs décrits ci-dessus, le manuel a été divisé en sept chapitres, chacun axé sur un problème clé.

Le Chapitre 1 : Système de comptabilité nationale présente en bref le système de comptabilité nationale, en particulier le SCN 2008, en mettant l'accent sur l'importance des comptes nationaux pour un pays. Ce chapitre vise à fournir des arguments en faveur de la mise en œuvre d'une comptabilité nationale, en offrant aux statisticiens en chef des outils pour justifier le besoin d'allouer des ressources humaines et financières à cette activité.

La définition et les caractéristiques du système de comptabilité nationale y sont présentées, ainsi que la façon dont ce dernier peut être utilisé dans l'économie. Une section est consacrée au nouveau SCN : elle comporte un bref aperçu historique des développements du SCN et expose les principales améliorations du SCN 2008 par rapport aux versions précédentes.

Le Chapitre 2 : Construction du SCN présente les recommandations pour élaborer une stratégie nationale pour la mise en œuvre du SCN et l'établissement des comptes nationaux, qui peuvent être adaptées à la situation spécifique dans chaque pays.

Trois phases du processus de mise en œuvre du SCN 2008 peuvent être identifiées :

1. élaboration ou révision du cadre stratégique et du plan de mise en œuvre dans le cadre de la stratégie de développement des statistiques nationales ;
2. adaptation du cadre de classification et des répertoires d'entreprises, enquêtes et sources de données administratives qui forment l'infrastructure pour l'établissement des comptes nationaux ;
3. collecte des sources de données et application des exigences méthodologiques du SCN 2008 pour calculer les principaux agrégats économiques.

Ce chapitre porte sur la première phase du processus ; les deux dernières phases sont expliquées au Chapitre 4 : Infrastructure statistique pour les comptes nationaux.

La première section du chapitre met en évidence le point principal des Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) comme fondement de la stratégie de mise en œuvre du SCN. La SNDS est supposée apporter aux pays une stratégie pour renforcer leur capacité statistique à l'échelle de l'ensemble du système statistique national (SSN) pour répondre aux besoins et aux priorités en constante évolution des utilisateurs.

La section 2 présente les phases principales de la stratégie de mise en œuvre du SCN, à commencer par la mise en place d'un environnement institutionnel approprié (avec des approches relatives à l'organisation, aux ressources humaines et à la gestion), puis le dressement d'un inventaire des sources de données, jusqu'à la collecte, l'analyse et la traduction des indicateurs en concepts de comptabilité nationale.

En détail, la stratégie de mise en œuvre du SCN inclut :

1. la définition des objectifs ;
2. la détermination de priorités basées sur l'Ensemble minimal de données requises (EMDR) ;
3. le fait de garantir que les conditions institutionnelles sont remplies ;
4. l'élaboration d'une stratégie d'établissement :
 - (a) inventaire des sources de données : principes généraux, sources statistiques, sources administratives ;
 - (b) mise en œuvre d'une classification et d'une nomenclature : unités, secteurs institutionnels, flux et stocks, activités, fonction adaptée à la situation du pays ;
 - (c) utilisation des sources de données : collecte des sources de données, analyse de la qualité et de la couverture, traduction en concepts de comptabilité nationale, estimation des indicateurs, rapprochement des données ;

(d) utilisation d'outils informatiques pour les comptes nationaux – le cas d'ERETES (Équilibres ressources emplois, Tableaux entrées-sorties).

5. la préparation d'une stratégie de diffusion pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Le Chapitre 3 : Concepts de base : les concepts du SCN 2008 sont présentés. Le chapitre décrit les acteurs dans une économie et la façon dont ils sont regroupés ; le type d'actions qu'ils entreprennent et la manière dont ces dernières sont traduites en indicateurs de comptabilité nationale ; ainsi que le but de leurs actions et la façon dont le SCN décrit et évalue ces actions pour obtenir les principaux agrégats.

Les principaux agrégats du SCN sont présentés dans la deuxième section du chapitre et initient les utilisateurs aux principaux résultats fournis par les comptes nationaux.

Le Chapitre 4 : Infrastructure statistique pour les comptes nationaux expose les bases statistiques nécessaires à l'établissement des comptes nationaux, réparties dans deux sections : les bases (répertoires d'entreprises et classifications) et les sources statistiques.

La première section traite des objectifs, des variables, des méthodes de mise à jour et des utilisations du Répertoire statistique d'entreprises (RSE). Elle inclut une brève présentation des classifications suivantes : la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI Rév. 4), la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP), la Classification des fonctions de la consommation individuelle (COICOP), la Classification centrale des produits (CPC Ver. 2), la Classification type pour le commerce international (CTCI Rév. 4) et le Système harmonisé (SH 2007). Pour connaître le contenu en détail et avoir des explications détaillées, diverses références sont fournies (site Web de l'ONU, manuels, etc.).

La deuxième section du chapitre s'intéresse aux principales sources de données statistiques, comme le recensement et les enquêtes, ventilées suivant les domaines principaux. Elle donne également des recommandations à propos des sources de données statistiques minimum nécessaires pour mettre en œuvre le SCN.

Le Chapitre 5 : Sources de données administratives présente dans la première section les données administratives et les avantages de leur utilisation à des fins statistiques ; dans la deuxième section, les sources administratives sont regroupées en trois catégories principales : les données du système de comptabilité des unités financières et non financières, les données relatives aux recettes et aux dépenses publiques ainsi que les données sur le commerce international ; la section fournit également des exemples illustrant la manière dont chacun de ces indicateurs administratifs est traduit en concept de comptabilité nationale.

Le Chapitre 6 : Secteur informel donne des recommandations sur l'identification et l'évaluation du secteur informel, un phénomène que l'on rencontre dans de nombreux pays en développement. La première section présente un aperçu général de l'économie non observée et du rôle du secteur informel au sein de cette dernière. Des critères pour l'identification du secteur informel, des méthodes de mesure et les principales sources utilisées pour son estimation figurent dans la deuxième section.

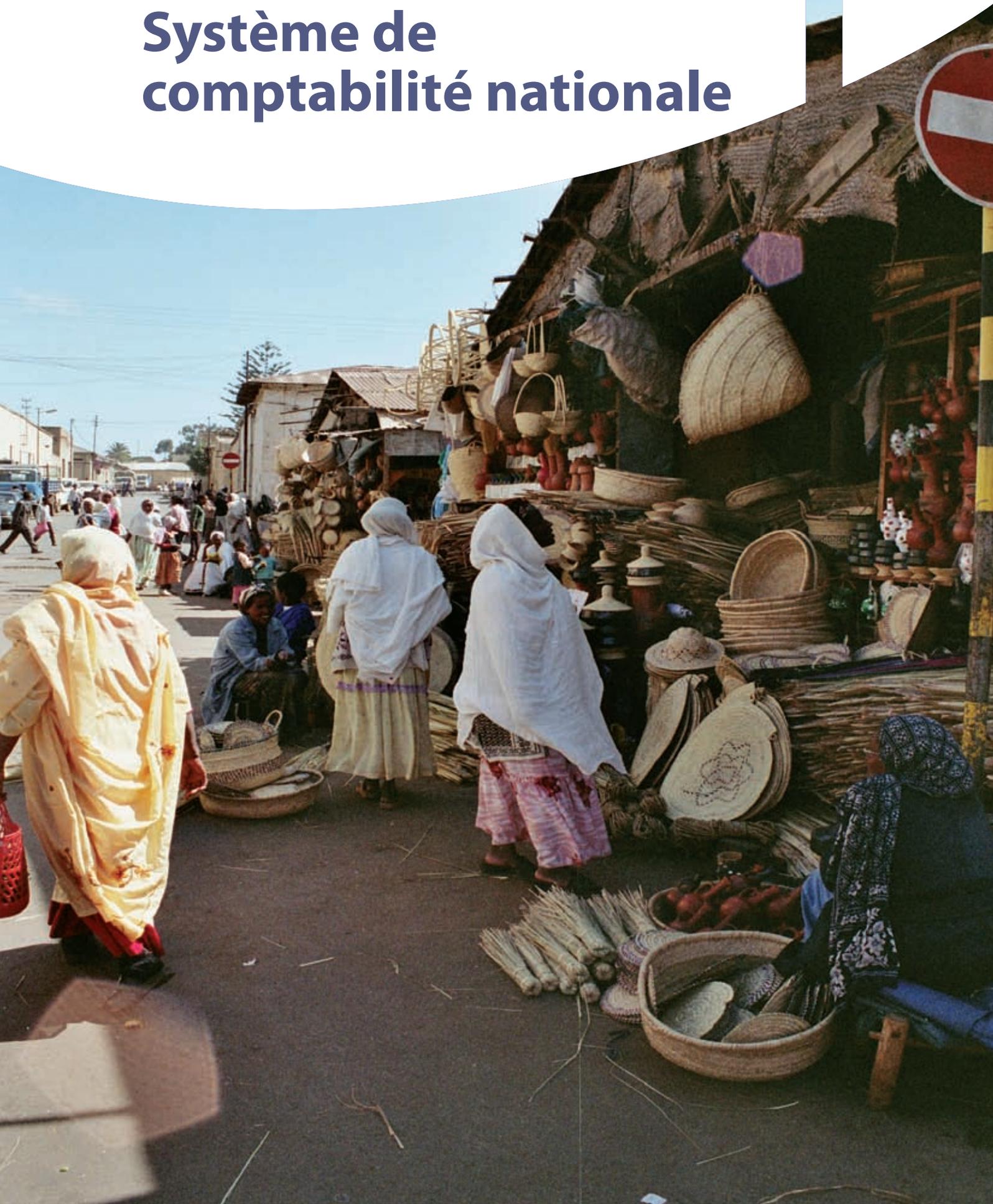
Le Chapitre 7 : Mesures de volume fait état de la nécessité des principales méthodes utilisées et des sources de données pour établir les mesures de prix et de volume dans les comptes nationaux. La section 1 traite des mesures de prix et de volume du PIB, expliquant l'objectif des estimations, les principales questions conceptuelles, les méthodes de mesure de base et spécifiques, ainsi que les principales sources de données. La section 2 décrit brièvement les mesures de volume des composantes du PIB selon les optiques de la production et des dépenses. La section 3 contient les principales recommandations et conclusions, sous la forme d'un tableau synthétique récapitulant les méthodes utilisées pour les mesures de volume des principaux indicateurs de comptabilité nationale par activité.

Enfin, le **Chapitre 8 : Tableaux des emplois et des ressources** présente la méthodologie, les procédures principales et les sources de données nécessaires afin de commencer et d'améliorer leur compilation. La compilation des tableaux des emplois et des ressources est très laborieuse, nécessite des sources de données administratives et statistiques, un investissement important en ressources humaines ainsi qu'une connaissance approfondie de l'économie. D'un autre côté, ils fournissent des informations utiles ; leurs utilisations principales dans l'économie sont présentées dans la section 1 : Utilité des tableaux des ressources et des emplois. La section 2 comprend les bases nécessaires à la construction de tels tableaux : leur structure et son intégration dans la comptabilité nationale, les classifications utilisées et les sources de données principales nécessaires pour leur compilation en prix actuels et constants. Une attention particulière est portée à certains aspects, notamment à la compilation des tableaux des emplois et des ressources, en tant qu'outil permettant l'estimation des marges sur les échanges commerciaux et le transport. Les phases principales du processus de compilation sont présentées dans la section 3, ainsi que la méthode d'équilibrage entre les tableaux des emplois et ceux des ressources.

Tous les chapitres comportent une liste de références à d'autres manuels et documents pour guider les utilisateurs souhaitant en savoir plus sur les sujets traités dans ce manuel. Les références se trouvent à la fin de chaque chapitre.

Les encadrés "Pour en savoir plus..." complètent la liste de références mentionnée ci-dessus, en offrant des informations supplémentaires aux utilisateurs du manuel.

Systeme de comptabilite nationale



Le chapitre en bref

Les phénomènes essentiels qui constituent le comportement économique d'un pays (production, consommation, accumulation et concepts associés de revenu et de richesse) sont identifiés et mesurés dans le cadre général du Système de comptabilité nationale (SCN). Des questions comme "qu'est-ce que le SCN ?" et "à quoi sert-il ?" trouveront une réponse dans ce chapitre qui fournit des arguments de base en faveur de la mise en œuvre et de la tenue de statistiques viables.

Le chapitre inclut une section décrivant le nouveau Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008), avec un historique rapide des développements récents du SCN et les principales recommandations contenues dans ce système révisé.

1. Le SCN dans l'économie

1.1 Qu'est-ce que le SCN ?

Les comptes nationaux constituent un outil essentiel pour l'évaluation, l'analyse et la prévision des phénomènes économiques. Leur existence est justifiée par les nécessités économiques, car ils mesurent ce qui doit être développé et met en évidence la taille et la structure de l'économie et de toutes ses composantes. Par conséquent, l'utilisation des concepts et des indicateurs de comptabilité nationale permet de mieux décrire et de mieux comprendre les phénomènes économiques. Les prévisions économiques basées sur le cadre de la comptabilité nationale sont réalistes et fournissent aux décideurs politiques les outils dont ils ont besoin.

Deux niveaux d'analyse différents peuvent être identifiés dans une économie :

1. L'analyse microéconomique, fondée sur l'interprétation du comportement individuel et les interactions individuelles entre les acteurs économiques.
2. L'analyse macroéconomique, qui consiste en une analyse collective des relations associées à des groupes homogènes d'individus. L'échelle de référence de l'analyse macroéconomique est souvent la nation. Cela garantit une analyse cohérente d'un marché intégré, d'une unité monétaire ou d'un comportement social, pour ne citer que quelques possibilités.

Les modèles utilisés dans l'analyse économique sont basés sur quatre groupes principaux de relations :

1. les équations comptables (reliant les flux et les biens économiques) ;
2. les équations techniques (pour les unités physiques) ;
3. les équations institutionnelles (pour certaines contraintes juridiques ou contractuelles) ;
4. les équations comportementales (qui soulignent les règles proposées).

L'économie a besoin d'un cadre spécial dans lequel mettre en pratique ces équations. Ce cadre a été développé progressivement par des économistes et représente ce qu'on appelle les "comptes nationaux". Le système de comptabilité nationale est un outil de mesure offrant un bon moyen de quantification adapté aux besoins macroéconomiques. Il fournit le cadre conceptuel requis pour développer les équations macroéconomiques et mesurer tous les aspects d'une économie.

Définition

Le Système de comptabilité nationale (SCN) est l'ensemble normalisé de recommandations convenu au niveau international sur la façon d'établir les mesures de l'activité économique conformément aux conventions comptables établies basées sur des principes économiques. Les recommandations sont exprimées sous la forme d'un ensemble de concepts, de définitions, de classifications et de règles comptables qui composent la norme convenue au niveau international pour mesurer des éléments tels que le produit intérieur brut (PIB), l'indicateur de performance économique le plus fréquemment cité. Le cadre comptable du SCN permet d'établir les données économiques et de les présenter dans un format spécifiquement destiné à l'analyse économique, la prise de décisions et l'élaboration des politiques.

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 1 : Introduction.

Les comptes nationaux offrent un aperçu unique de l'économie, des principaux groupes d'acteurs économiques et de différents flux économiques, stocks et processus économiques. Les concepts présentés dans les comptes nationaux donnent un sens précis à l'économie et fournissent des données factuelles aux utilisateurs.

Les caractéristiques principales du système de comptabilité nationale sont les suivantes :

1. **Universalité**
Les comptes nationaux constituent un système universel qui prend en considération les circonstances particulières aux différentes économies. Par exemple, le SCN 2008 instaure un nouveau traitement des biens destinés à la transformation et des transferts de fonds par les personnes travaillant à l'étranger, qui s'avère particulièrement utile pour les pays en développement qui s'intègrent dans l'économie mondiale.
2. **Transparence**
Les comptes nationaux sont transparents. Le système de comptabilité a une base uniforme : les guides et manuels écrits. De plus, les descriptions qualitatives des règles de calcul et des données de base garantissent l'intelligibilité du processus d'établissement.
3. **Harmonisation**
Les comptes nationaux sont des statistiques harmonisées ; ils emploient des concepts et des classifications également

utilisés pour d'autres statistiques économiques et sociales (statistiques sur l'industrie, le commerce, l'emploi, etc.) Les concepts et la méthodologie sont harmonisés avec ceux d'autres grands guides internationaux sur les statistiques économiques, en particulier le Manuel de la balance des paiements (MBP) du FMI ou les Statistiques de finances publiques (SFP) du FMI. Cette harmonisation permet de mettre en rapport et de comparer les résultats.

4. Flexibilité

Le SCN comporte des comptes satellites, ce qui est une preuve de sa flexibilité : l'utilisation de comptes satellites permet d'augmenter la pertinence des comptes nationaux sans pour autant affecter la comparabilité du cadre central. Les comptes satellites fournissent un cadre, relié aux comptes centraux, permettant de faire ressortir un domaine ou un aspect particulier de la vie économique et sociale. Parmi les exemples courants, on peut citer les comptes satellites pour l'environnement, le tourisme ou la santé.

Pour en savoir plus...

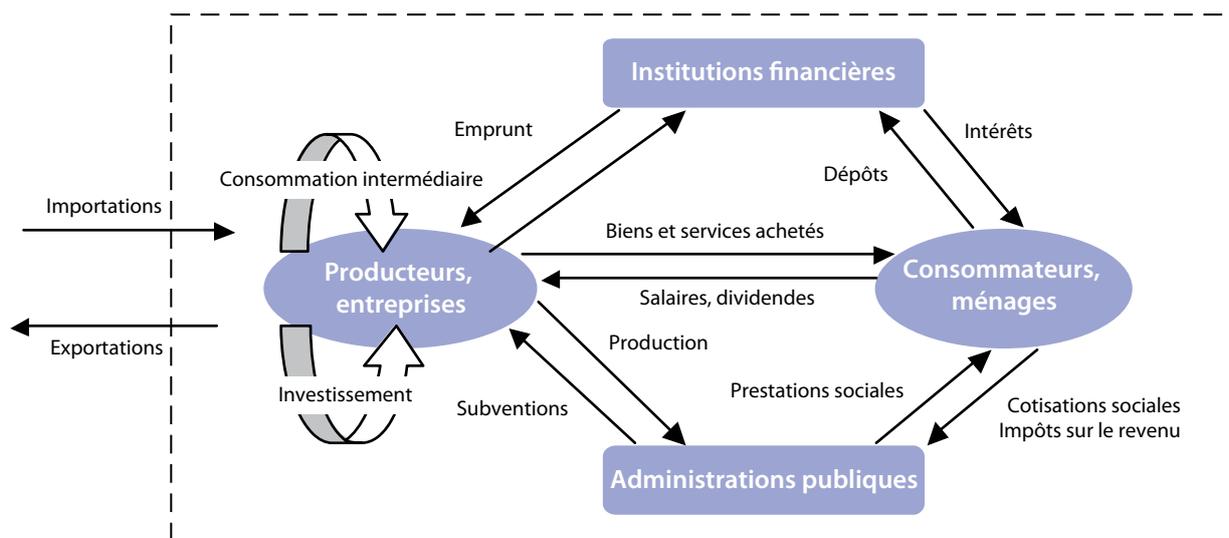
Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 29 : Comptes satellites et autres extensions.

1.2 Le SCN et l'économie

Les comptes nationaux représentent un système statistique vaste et global destiné à décrire une économie nationale et la façon dont elle fonctionne. Le système utilise des données sur les activités économiques et des classifications pertinentes pour établir un portrait systématique de la structure et de l'évolution d'une économie nationale.

La Figure 1.1 illustre un circuit économique national.

Figure 1.1 : Circuit économique national



Sources : Programme de formation statistique européen, Cours : Comptabilité nationale avancée, 2007

Une économie nationale englobe un espace fermé (un pays), l'extérieur est le reste du monde. Ce circuit peut être analysé sur deux niveaux :

1. Le premier niveau décrit uniquement les flux inclus dans le schéma et correspond à ce qu'on appelle les comptes nationaux consolidés.
2. Le deuxième niveau, plus détaillé (comme le tableau entrées-sorties ou la matrice de comptabilité sociale), propose une ventilation des flux internes faisant ressortir les différents agents économiques impliqués dans l'économie.

Les comptes nationaux évaluent le flux de l'économie, représenté par les revenus créés par la nation. Les revenus sont générés par des activités productives.

Dans la Figure 1.1, le circuit économique présente la distribution des revenus au sein d'une économie nationale et entre une économie nationale et le reste du monde. Le circuit économique décrit des flux économiques (opérations de différents types) réalisés par les acteurs économiques résidents, en tant que producteurs ou consommateurs, basés sur des opérations symétriques qui impliquent l'existence d'une contrepartie financière (p. ex. un ménage consomme

des biens et services produits par les entreprises qui versent des salaires ou des dividendes aux ménages ; les ménages paient des impôts au gouvernement et bénéficient de services comme l'éducation, la santé, la justice et d'autres avantages sociaux). Les relations avec le reste du monde portent sur des aspects comme les importations et les exportations de biens et services, le développement de l'économie basé sur l'aide étrangère ou l'investissement étranger direct, les fonds transférés par des membres d'une famille travaillant à l'étranger, etc.

Le concept de résidence est présenté au Chapitre 3 : *Concepts de base*.

Les opérations et les flux qui ont lieu dans un circuit économique sont variés et, pour cette raison, le SCN les classe en quatre groupes :

1. le groupe *Opérations impliquant des biens et services* (produits) décrit la source d'approvisionnement (production intérieure ou importations) et l'utilisation (consommation intermédiaire, consommation finale, formation de capital ou exportations) des biens et services ;
2. le groupe *Opérations de répartition* se compose des opérations par lesquelles la valeur ajoutée générée par la production est répartie entre la main-d'œuvre, le capital et le gouvernement et des opérations impliquant la redistribution des revenus et de la richesse (impôts sur le revenu et la fortune et autres transferts) ;
3. le groupe *Opérations impliquant des instruments financiers* (ou opérations financières) se rapporte à l'acquisition nette d'actifs financiers ou à l'accroissement net des passifs pour chaque type d'instrument financier ;
4. le groupe *Autres postes des comptes d'accumulation* couvre les opérations et autres flux n'ayant pas été pris en compte précédemment et qui changent la quantité ou la valeur des actifs et des passifs.

Pour en savoir plus...

Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009 ;

Guide méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux dans les états membres d'Afristat, Afristat, Série Méthodes N° 4, 2001 ;

Comptabilité nationale: introduction pratique, Études méthodologiques, Série F, n° 85, ONU 2003 ;

Understanding National Accounts, Lequiller F., Blades D., OCDE 2006.

Le concept de comptabilité nationale contribue grandement à la qualité, la stabilité, la neutralité et la comparabilité internationale du système et décrit les opérations au sein des

économies nationales et/ou les liens entre les différentes économies nationales. Les concepts de comptabilité nationale sont basés sur les différents systèmes d'une économie, tels que : la comptabilité d'entreprise, la production, l'emploi, la productivité, la politique monétaire, l'inflation, la politique budgétaire, les finances publiques, les revenus personnels, la richesse et la consommation, la balance des paiements, etc.

Chaque système décrit un aspect différent d'une économie nationale et explique certaines des conventions de comptabilité nationale spécifiques. La comptabilité nationale combine ces systèmes en un cadre de comptabilité unique. Par conséquent, le système de comptabilité nationale offre un aperçu de chacun de ces aspects spécifiques et peut également montrer tous les types d'interactions entre eux et avec l'économie nationale dans son ensemble.

1.3 La nécessité du SCN

Le Système de comptabilité nationale a été développé afin de fournir un outil pour l'analyse macroéconomique et la vérification des hypothèses qui servent de base aux mesures prises dans le domaine de la politique économique. Ce rôle s'est confirmé au fil du temps, mais le SCN a aussi fait preuve de réussite dans d'autres domaines.

Les indicateurs clés de comptabilité nationale comme le produit intérieur brut (le PIB), le taux de croissance économique, le revenu national ou le déficit public jouent un rôle central dans la gestion et l'analyse des économies à travers le monde. De nombreuses décisions économiques ayant un impact direct sur le niveau de revenu et de dépense des ménages sont directement influencées par les données figurant dans les comptes nationaux.

De plus, les politiques d'aide au développement comportent des objectifs pour les flux d'aide en pourcentage du PIB et l'efficacité des programmes d'aide est mesurée en fonction de l'impact qu'ils ont sur la croissance du PIB. De même, les programmes internationaux destinés à réduire la pauvreté utilisent le PIB par habitant pour identifier les régions cibles et pour évaluer les résultats des mesures prises.

Les données de comptabilité nationale sont utilisées par les gouvernements, les décideurs économiques, les experts et analystes économiques, les marchés financiers, etc. Au nombre des acteurs, on retrouve aussi bien le grand public que les entreprises, ou encore les institutions nationales, les gouvernements et les organisations internationales. Cela signifie que le niveau de détail des indicateurs estimés devrait être adapté aux besoins des utilisateurs et devrait être défini dans le cadre de la stratégie de diffusion des comptes nationaux.

Le Chapitre 2 : *Construction du SCN* définit la stratégie de diffusion des comptes nationaux.

Pour en savoir plus...

Le SCN 2008 Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 1 : Introduction ; partie C "Utilisations du SCN";

Pour plus d'informations sur la promotion des statistiques économiques et officielles en général comme élément d'aide à la prise de décisions basées sur des données concrètes, veuillez vous reporter aux documents de Paris21.

<http://www.paris21.org/advocacy>

L'importance particulière des comptes nationaux est déterminée par ses différentes utilisations :

1. Le SCN est un excellent outil pour obtenir des informations **sur la structure et l'évolution de l'économie d'un pays**. Il offre aux utilisateurs un accès cohérent, complet et permanent aux principaux indicateurs macroéconomiques, utiles au contrôle de la performance générale, des forces et des faiblesses d'une économie.
2. Le SCN est le cadre utilisé pour les **prévisions économiques**. Il fournit le cadre comptable nécessaire à la formulation des équations utilisées dans les modèles macroéconomiques. À partir des séries de données fournies, les indicateurs de comptabilité nationale peuvent être utilisés pour évaluer les paramètres significatifs qui indiquent le comportement de l'économie. La comptabilité nationale peut aussi être utilisée pour les prévisions, par exemple pour tester des mesures spécifiques de politique économique (politique fiscale, parité monétaire, attribution de subventions, investissements, etc.).
3. Le SCN est le **cadre statistique central** qui doit être utilisé comme **cadre de coordination** pour toutes les autres statistiques afin d'obtenir des définitions, et donc des données, cohérentes. Cela est particulièrement vrai pour les pays qui sont dans les premières phases de l'organisation de leur production statistique.
4. Les indicateurs de comptabilité nationale aident à mettre en place la **politique économique** d'un pays : ils sont utilisés par les décideurs pour analyser la situation actuelle, identifier les principaux problèmes et trouver une solution commune pour le développement.
5. Les **comparaisons internationales** devraient être basées sur les indicateurs de comptabilité nationale. La performance d'une économie par rapport à une autre est évaluée par les économistes, journalistes ou autres analystes conformément aux définitions, classifications et concepts communs fournis par le SCN.

Encadré 1.1 : Exemples d'utilisations de la comptabilité nationale pour la politique économique

Indicateurs de comptabilité nationale	Utilisations en politique
Comptes agricoles avec des données sur les revenus des agriculteurs	Politique agricole
Croissance de certains types de secteurs de fabrication ou de service à l'aide de tableaux entrées-sorties ou de données sur la valeur ajoutée par type d'activité	Politiques industrielles
Déficit public et dette publique en pourcentage du PIB	Politique monétaire et finances publiques
Croissance économique, dépenses pour la recherche et le développement en pourcentage du PIB	Politique de productivité et de croissance
Dépenses en matière de défense en pourcentage du PIB	Politique de défense
Statistiques de protection sociale étroitement liées aux concepts de comptabilité nationale	Politique sociale
Valeur ajoutée brute (VAB) régionale par habitant ; consommation des ménages par habitant au niveau régional	Politique régionale pour l'octroi de fonds régionaux
PIB par habitant	Utilisé pour identifier les pays qui ont besoin de fonds de développement et pour établir des moyens de mesurer la réduction de la pauvreté
Comptes satellites : santé, tourisme, environnement	Politique économique dans le domaine spécifique

Source : Utilisations de la comptabilité nationale aux fins de l'élaboration des politiques: perspective de l'OCDE, document présenté à la réunion commune de la CEE/d'Eurostat/de l'OCDE sur la comptabilité nationale, 2002

La comptabilité nationale joue un rôle important dans la société, dans la mesure où elle est le principal outil de communication et de prise de décisions. Elle offre un ensemble cohérent de concepts et de faits au sujet des économies nationales à travers le monde et sert de cadre de référence pour la réflexion et la communication sur les économies nationales et leurs principales composantes. Tous les utilisateurs, qu'il s'agisse d'acteurs privés ou publics comme les ménages, les organisations sans but lucratif, les différents niveaux de pouvoir, les organisations internationales, les économistes, les journalistes et les syndicats, pensent et communiquent en termes de concepts de comptabilité nationale, tels que la croissance économique, les dépenses de consommation finale des ménages, la formation de capital, le déficit public, les impôts et subventions et la position extérieure avec le reste du monde. Les prévisions émanant des statistiques de comptabilité nationale sont également disponibles partout dans le monde. La position de monopole des statistiques de comptabilité nationale ainsi que leur utilisation et leur acceptation mondiales renforcent leur rôle en tant que langue universelle et faisceau d'informations factuelles.

La prise de décisions est affectée par la comptabilité nationale de manière directe, car elle est formulée en termes de SCN, et de manière indirecte, car elle modèle nos perceptions générales sur la performance de l'économie nationale et sa façon de fonctionner. Les principales utilisations de la comptabilité nationale sont les suivantes :

(a) Cadre de référence pour les décisions sur l'investissement, la consommation et les salaires.

La croissance économique est utilisée comme un indicateur de solidité financière et de performance économique du pays. Par conséquent, elle peut influencer par exemple les investissements étrangers directs, l'achat et la vente d'actions et de devises, ou encore l'octroi et les conditions des prêts internationaux. Ces changements peuvent alors influencer de nombreuses autres variables telles que les taux de change, les taux d'intérêt, les prix à la consommation, ainsi que les importations et les exportations. Les données de comptabilité nationale indiquant une faible croissance économique peuvent également entraîner la perte des élections par les gouvernements. Les négociations salariales menées par les syndicats peuvent être en partie basées sur les prévisions d'augmentation de la productivité macroéconomique selon les comptes nationaux. Les négociations sur les gros projets d'investissement (p. ex. les avions, les habitations et les infrastructures) sont basées sur des indicateurs de comptabilité nationale tels que la croissance économique, la formation de capital, les hausses de salaires, la dette publique, etc.

(b) Cible de la politique publique.

Voici quelques exemples des indicateurs de comptabilité nationale utilisés pour définir les objectifs économiques :

- La croissance de la masse monétaire est basée sur la croissance nominale du produit intérieur corrigée afin de tenir compte des variations dans la vitesse de circulation

(cible en matière de politique monétaire pour éviter une inflation excessive) ;

- L'aide au développement doit s'élever au moins à 0,7 % du revenu national (norme internationale d'aide au développement) ;
- La modification des impôts et des cotisations sociales est établie en prenant leur valeur en pourcentage des agrégats de comptabilité nationale ;
- Le budget européen destiné à encourager la recherche et le développement doit augmenter au même rythme que la croissance nominale moyenne du revenu national européen ;
- Le déficit public ne doit pas dépasser 3 % du revenu national (critère d'entrée dans l'union monétaire européenne) ;
- Les dépenses pour la recherche et le développement sont établies en pourcentage du PIB.

(c) Mesure fiscale ou d'aide pour les nations et les régions.

Les statistiques de comptabilité nationale comme mesure fiscale ou d'aide incluent par exemple :

- Les contributions aux organisations internationales, comme l'ONU, l'OCDE et le FMI, et aux unions politiques et économiques supranationales, comme l'UE. Ces contributions sont généralement basées sur les chiffres du revenu national ;
- L'aide au développement doit s'élever à 1 % du revenu national (politique nationale d'aide au développement) ;
- L'aide au développement est accordée uniquement aux 20 pays ayant le plus faible PIB par habitant (politique nationale d'aide) ;
- Les régions avec un PIB par région relativement faible reçoivent un financement des Fonds structurels européens.

L'utilisation des comptes nationaux peut être améliorée ; pour cela, le rôle des instituts de statistiques est primordial. Une plus grande attention devrait être portée à l'orientation des utilisateurs des données en ce qui concerne l'utilisation appropriée et la mauvaise utilisation des indicateurs de comptabilité nationale.

Cet objectif peut être réalisé par différentes méthodes. En voici quelques-unes :

1. Étudier les pratiques des utilisateurs.

Les principales utilisations de la comptabilité nationale devraient être étudiées de manière approfondie afin d'identifier les cas majeurs de mauvaise utilisation, d'utilisation inefficace et d'utilisation inappropriée. Il faut ensuite y remédier en prenant des mesures appropriées, par exemple en présentant de manière concrète la capacité des comptes nationaux à répondre à des besoins économiques et sociaux spécifiques.

2. Accompagner les statistiques de comptabilité nationale d'informations supplémentaires.

Les chiffres de la comptabilité nationale reflètent les concepts opérationnels, les sources de données, les techniques statistiques et les stratégies d'établissement utilisés. Il est indispensable de fournir des informations sur ceux-ci (p. ex. publier des statistiques et des analyses économiques basées sur les indicateurs de comptabilité nationale) pour une utilisation correcte des comptes nationaux. Les bases de données internationales d'ensembles spécifiques de statistiques de comptabilité nationale provenant de différents pays semblent constituer une aide majeure pour les utilisateurs des données. Toutefois, si elles ne donnent pas d'informations sur le sens, la comparabilité et les limites de ces statistiques, elles créent des conditions propices à la mauvaise utilisation ou interprétation des indicateurs de comptabilité nationale.

3. Présentation efficace et accessible des résultats de la comptabilité nationale.

Pour bien orienter les utilisateurs, la présentation des comptes nationaux doit être claire et simple, et répondre à leurs besoins. Si des informations très détaillées demandant une connaissance approfondie de la méthodologie sont diffusées, l'attention des utilisateurs peut être détournée du contenu réel des indicateurs de comptabilité nationale et ils peuvent alors considérer la comptabilité nationale comme un sujet peu attrayant et difficilement accessible. Par exemple, on souligne traditionnellement les différences subtiles entre le produit intérieur net, le produit intérieur brut, le revenu national brut et le revenu national net. Cependant, pour la plupart des utilisateurs, ces différences ne sont pas pertinentes : ils veulent seulement utiliser ce qu'ils ont toujours utilisé ou ce qui convient le mieux par rapport aux normes officielles ou internationales. Le rôle de l'institut de statistiques est de communiquer les informations utiles à la plupart des utilisateurs et de laisser la porte ouverte à des utilisateurs particuliers ayant besoin d'informations spécifiques.

Orienter les utilisateurs peut même consister à établir un lien explicite avec les logiciels standard de modélisation économique, p. ex. pour mener des analyses simples entrées-sorties ou sur les secteurs institutionnels.

Les statistiques de comptabilité nationale pourraient être considérées comme un produit du service public. En raison de leur position de monopole, il semble que les statistiques ne soient pas toujours, et dans tous les pays, bien mises en valeur par la présentation de leurs avantages. Cependant, la tendance en faveur d'un gouvernement plus axé sur le marché contribue à améliorer considérablement le marketing de la comptabilité nationale. Ce marketing peut revêtir plusieurs formes : améliorer la présentation des statistiques de comptabilité nationale, mieux relier les statistiques de comptabilité nationale aux utilisateurs spécifiques des données et aux problèmes populaires actuels, donner des cours aux utilisateurs des statistiques de comptabilité nationale et assurer tout type de publicité.

Les efforts de promotion de la comptabilité nationale devraient mettre l'accent sur leur but fondamental (fournir un aperçu de l'économie nationale et de ses principales composantes) et faire de la comptabilité nationale une ressource attrayante en présentant des cas concrets et en soulignant la valeur ajoutée offerte qui permet une prise de décisions efficace et démocratique. Ces dernières années, la disponibilité des statistiques de comptabilité nationale présentant plus en détail les phénomènes économiques s'est accrue de manière considérable grâce aux efforts des instituts de statistiques pour suivre la nouvelle méthodologie. Toutefois, aucune nouvelle façon d'utiliser cette abondance relative de données n'a été développée.

L'accroissement de l'utilisation de la comptabilité nationale exige d'importants investissements dans l'éducation. Le niveau général de connaissances des utilisateurs des données et des statisticiens devrait être enrichi. De plus, il faudrait développer des manières plus simples d'acquérir davantage de connaissances et d'informations (p. ex. sur les concepts et les sources de données utilisés) afin de multiplier les utilisations de la comptabilité nationale. Plusieurs méthodes peuvent être appliquées, telles que des cours internationaux et nationaux pour les différents groupes d'utilisateurs des données (chercheurs, décideurs, journalistes, etc) et à différents niveaux. L'investissement dans l'éducation favorisera l'interaction entre les statisticiens et les utilisateurs des données et pourra améliorer de manière significative le rôle des comptes nationaux en tant qu'outil d'analyse et de politique en économie.

2. Progression vers le SCN 2008

Un cadre comptable doit refléter la réalité économique et les besoins des utilisateurs en termes de données. Étant donné que la situation économique à travers le monde change et se développe constamment, un modèle complet de comptabilité nationale s'impose.

Au fil des années, le SCN a été constamment mis à jour par les organisations internationales, qui adaptent les recommandations et les concepts aux nouveaux aspects de la production, de la consommation et de l'accumulation (les caractéristiques d'une économie en évolution).

Encadré 1.2 : Évolution de la portée du SCN

SCN 1953 - Ensemble simple de tableaux et comptes en prix courants ;

SCN 1968 - Système de comptabilité étendu comprenant des tableaux entrées-sorties, des principes généraux sur les prix et les volumes et des comptes financiers ;

SCN 1993 - Inclusion de comptes de patrimoine, de parités d'emploi et de pouvoir d'achat, d'une structure de comptabilité plus détaillée (plus de comptes, plus de sous-secteurs et des tableaux des ressources et des emplois détaillés) ; chapitres séparés sur les comptes satellites et ajustements flexibles aux circonstances nationales ; discussion détaillée sur les principes généraux sur les prix et les volumes (p. ex. formules de chaînage et d'indice) ;

SCN 2008 - Présentation plus détaillée de plusieurs sujets, p. ex. les comptes publics, le secteur informel et les services en capital (importants pour la mesure de la productivité).

Source : *Uses of national accounts; History, international standardisation, and applications in the Netherlands*, Bos Fritz, Eagle Economic & Statistics, Working Paper, 2008-1.

Les nouveaux phénomènes économiques que le monde a connus au cours des dix dernières années, comme le rôle de plus en plus important des technologies de l'information et de la communication dans les processus de production, le rôle croissant des actifs incorporels et des activités de service, le développement des services financiers, la mondialisation des systèmes économiques nationaux et les réformes des systèmes de sécurité sociale, demandent à ce que des changements soient apportés à la méthode d'établissement des statistiques économiques.

Dans ces conditions, la nécessité de mettre à jour le Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993) est devenue une évidence afin de l'adapter au nouvel environnement économique, aux progrès de la recherche méthodologique et aux besoins des utilisateurs.

Le processus de mise à jour a été organisé et coordonné par les organisations internationales et soutenu par des experts du monde entier.

Le fruit de ce processus, le SCN 2008, comprend des changements dans les structures économiques et des améliorations des méthodologies de mesure des activités économiques. Pour ce faire, la quatrième génération de guides officiels sur la comptabilité nationale a exigé la mise à jour d'autres ensembles de recommandations et de normes internationales :

1. La sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale du Fonds monétaire international (BPM6).
2. La Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI Rév. 4) et la Classification centrale des produits (CPC Ver. 2).

3. Le Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP2001) : des incohérences ont été relevées entre le Manuel et le SCN 2008, qui serviront de point de départ pour une révision ultérieure du Manuel. De plus, le Monetary and Finance Statistics Compilation Guide, publié en 2007, a été amélioré sur la base du SCN 2008.

Le SCN 2008 intègre des changements et du nouveau contenu dans presque toutes les sections, en particulier celles qui traitent des actifs non financiers, des services financiers et des instruments financiers, du reste du monde (balance des paiements), du gouvernement et du secteur public. La majorité des recommandations concernent les caractéristiques en termes d'unités et d'opérations d'une économie de plus en plus mondialisée, l'innovation dans le domaine des instruments financiers et le plus grand intérêt porté aux sources de richesse et d'endettement dans les secteurs public et privé. Certaines recommandations affectent les principaux agrégats du SCN, tels que le produit intérieur brut (PIB) et l'épargne, comme on pouvait s'attendre d'une mise à jour destinée à appréhender les mutations de la production, de la consommation et de l'accumulation. D'autres recommandations se rapportent plutôt à une série d'autres éléments, notamment l'élaboration et la clarification de définitions et classifications.

Par rapport à la version précédente (SCN 1993), les principaux changements affectent les domaines suivants : régimes de pension, coût des services en capital, recherche et développement, dépenses militaires, biens destinés à la transformation, etc. Ces changements concernent :

1. les unités statistiques et les révisions de la nomenclature des secteurs institutionnels ;
2. le champ des opérations, y compris la frontière de la production ;

3. les concepts d'actifs, de formation de capital et de consommation de capital fixe ;
4. le traitement et la définition des actifs et instruments financiers ;
5. les opérations du secteur des administrations publiques et des sociétés publiques ;
6. l'harmonisation entre les concepts et classifications du SCN et de la sixième édition du MBP.

Certains de ces changements ont un impact sur le niveau du PIB, d'autres sur la collecte des données ou la méthode utilisée pour estimer les indicateurs.

Certains changements du SCN 2008 sont présentés en détail dans la suite de ce chapitre. Ils concernent :

1. les unités statistiques et les problèmes de classification et de sectorisation
2. le domaine de la production et la consommation intermédiaire
3. les actifs et la formation de capital
4. d'autres changements.

Encadré 1.3 : Le SCN 2008 comparé au SCN 93

Différences	Où dans le SCN 2008 ?	Impact sur le PIB ?
A. Précisions complémentaires concernant les unités statistiques et les révisions de la nomenclature des secteurs institutionnels		Pas directement
1. L'unité de production exerçant des activités auxiliaires doit être reconnue comme un établissement distinct dans certains cas	Chapitre 5, paragraphes 5.41 à 5.42	
2. Les filiales artificielles ne sont pas considérées comme des unités institutionnelles à moins qu'elles soient résidentes d'une économie différente de celle de leurs sociétés mères	Chapitre 4, paragraphes 4.62 à 4.64	
3. La succursale d'une unité non résidente est reconnue comme une unité institutionnelle	Chapitre 4, paragraphe 4.47	
4. Clarification de la résidence des entreprises multiterritoriales	Chapitre 4, paragraphe 4.13	
5. Reconnaissance des entités à vocation spéciale	Chapitre 4, paragraphes 4.55 à 4.58 ; Chapitre 22, paragraphes 22.51 à 22.54	
6. Classement des sociétés holding dans le secteur des sociétés financières	Chapitre 4, paragraphe 4.54	
7. Affectation du siège social au secteur institutionnel de la majorité de ses filiales	Chapitre 4, paragraphe 4.53	
8. Création d'un sous-secteur pour les institutions sans but lucratif	Chapitre 4, paragraphes 4.35, 4.94, 4.103 et 4.128	
9. Élargissement de la définition des services financiers	Chapitre 4, paragraphe 4.98 et Chapitre 6, paragraphe 6.158	
10. Révision de la ventilation en sous-secteurs du secteur des sociétés financières afin de refléter les développements récents des services, marchés et instruments financiers	Chapitre 4, paragraphes 4.98 à 4.116.	
B. Précisions complémentaires concernant le champ des opérations, y compris la frontière de la production		
1. La recherche et développement ne constitue pas une activité auxiliaire	Chapitre 6, paragraphe 6.207	Oui
2. Affinement de la méthode de calcul des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	Chapitre 6, paragraphes 6.163 à 6.165	Pas directement
3. Clarification de la production de la banque centrale	Chapitre 6, paragraphes 6.151 à 6.156 ; Chapitre 7, paragraphes 7.122 à 7.126	Non
4. Amélioration de l'enregistrement de la production des services d'assurance-dommages	Chapitre 6, paragraphes 6.184 à 6.190 et 6.199 ; Chapitre 17, paragraphes 17.13 à 17.42	Pas directement
5. La réassurance est traitée comme l'assurance directe	Chapitre 6, paragraphes 6.200 ; Chapitre 17, paragraphes 17.56 à 17.65	Pas directement

<i>Différences</i>	<i>Où dans le SCN 2008 ?</i>	<i>Impact sur le PIB ?</i>
6. Inclusion du service du capital dans l'évaluation de la production pour usage final propre des ménages et des sociétés	<i>Chapitre 6, paragraphe 6.125</i>	Oui
C. Extension des concepts d'actifs, de formation de capital et de consommation de capital fixe et précisions complémentaires les concernant		
1. Introduction du concept de changement de propriété économique	<i>Chapitre 3, paragraphes 3.21, 3.26, 3.169; Chapitre 10, paragraphe 10.5</i>	Pas directement
2. Extension de la frontière des actifs à la recherche et développement	<i>Chapitre 10, paragraphes 10.103 à 10.105</i>	Oui
3. Introduction d'une nomenclature révisée des actifs	<i>Chapitre 3, paragraphes 3.5, 3.30 à 3.31, 3.37 à 3.39; Chapitre 10, paragraphe 10.8</i>	Oui, lié à l'élargissement
4. Extension de la frontière des actifs et de la formation brute de capital des administrations publiques pour y inclure les dépenses en systèmes d'armes	<i>Chapitre 10, paragraphes 10.87 et 10.144</i>	Oui
5. Modification de la catégorie d'actifs "logiciels" pour y inclure les bases de données	<i>Chapitre 10, paragraphes 10.110 à 10.114</i>	Oui
6. Reconnaissance des originaux et des copies comme des droits distincts	<i>Chapitre 10, paragraphes 10.100 à 10.101</i>	Non
7. Introduction du concept de services du capital	<i>Chapitre 20</i>	Pas directement
8. Développement du traitement des coûts du transfert de propriété	<i>Chapitre 10, paragraphes 10.48 à 10.52, paragraphe 10.97 et paragraphes 10.158 à 10.162</i>	Non
9. Prospection minière et évaluation	<i>Chapitre 10, paragraphes 10.106 à 10.108</i>	Non
10. Améliorations de terrains	<i>Chapitre 10, paragraphes 10.79 à 10.81</i>	Non
11. Fonds commerciaux et autres actifs commerciaux	<i>Chapitre 10, paragraphes 10.196 à 10.199</i>	Non
12. Traitement des réserves d'eau comme actif dans certains cas	<i>Chapitre 10, paragraphe 10.184</i>	Oui
13. Mesure de la consommation de capital fixe aux prix moyens de la période relativement à un indice des prix à qualité constante de l'actif concerné	<i>Chapitre 10, paragraphe 10.156</i>	Pas directement
14. Mise en symétrie de la définition des ressources biologiques cultivées avec les ressources non cultivées	<i>Chapitre 10, paragraphe 10.88</i>	Non
15. Introduction des droits de propriété intellectuelle	<i>Chapitre 10, paragraphe 10.98</i>	Non
16. Introduction du concept de location de ressources pour les ressources naturelles	<i>Chapitre 7, paragraphe 7.109</i>	Non
17. Changements dans les postes du compte des autres changements de volume d'actifs	<i>Chapitre 12</i>	Non
D. Affinement du traitement et de la définition des actifs et instruments financiers		
1. Clarification du traitement des accords de réméré	<i>Chapitre 11, paragraphes 11.74 à 11.77</i>	
2. Description du traitement des options sur titres des salariés	<i>Chapitre 11, paragraphe 11.124; Chapitre 17, paragraphes 17.384 à 17.398</i>	
3. Développement du traitement des crédits non performants	<i>Chapitre 11, paragraphe 11.129; Chapitre 13, paragraphes 13.66 à 13.68</i>	
4. Nouveau traitement des garanties	<i>Chapitre 17, paragraphes 17.207 à 17.224</i>	

<i>Différences</i>	<i>Où dans le SCN 2008 ?</i>	<i>Impact sur le PIB ?</i>
5. Nouveau traitement des titres de créance indexés	<i>Chapitre 17, paragraphes 17.274 à 17.282</i>	
6. Révision du traitement des titres de créance indexés sur une devise étrangère	<i>Chapitre 17, paragraphe 17.281</i>	
7. Plus de souplesse pour l'évaluation des actions non cotées	<i>Chapitre 13, paragraphes 13.69 à 13.70</i>	
8. Traitement des comptes or non alloués comme actifs et passifs financiers	<i>Chapitre 11, paragraphe 11.45</i>	
9. Révision de la définition de l'or monétaire et de l'or lingot	<i>Chapitre 11, paragraphes 11.45 et 11.46</i>	
10. Reconnaissance du passif des droits de tirage spéciaux	<i>Chapitre 11, paragraphes 11.47 à 11.49</i>	
11. Établissement d'une distinction entre les dépôts et les crédits	<i>Chapitre 11, paragraphe 11.56</i>	
12. Droits à payer sur les prêts de titres et d'or	<i>Chapitre 17, paragraphe 17.254</i>	
13. Nomenclature des actifs financiers	<i>Chapitre 11</i>	
14. Distinction entre le crédit-bail et la location simple sur base de la propriété économique	<i>Chapitre 17, paragraphes 17.301 à 17.309</i>	
15. Modification des recommandations concernant l'enregistrement des droits à pension	<i>Chapitre 17, paragraphes 17.116 à 17.206</i>	
<i>E. Précisions complémentaires concernant les opérations du secteur des administrations publiques et des sociétés publiques</i>		Pas directement
1. Clarification de la délimitation entre secteur privé, secteur des administrations publiques et sociétés publiques	<i>Chapitre 4, paragraphes 4.25 et 4.77 à 4.80, Chapitre 22</i>	
2. Nouveau traitement des agences de restructuration	<i>Chapitre 22, paragraphes 22.47 à 22.50</i>	
3. Clarification du traitement des permis délivrés par les administrations publiques	<i>Chapitre 22, paragraphes 22.88 à 22.90</i>	
4. Les paiements exceptionnels effectués par des sociétés publiques doivent être enregistrés comme des prélèvements sur le capital	<i>Chapitre 22, paragraphe 22.135</i>	
5. Les paiements exceptionnels effectués par les administrations publiques aux quasi-sociétés publiques doivent être traités comme des transferts en capital	<i>Chapitre 22, paragraphe 22.138</i>	
6. Enregistrement des impôts sur la base des droits constatés	<i>Chapitre 22, paragraphes 22.91 à 22.94</i>	
7. Crédits d'impôt	<i>Chapitre 22, paragraphes 22.95 à 22.98</i>	
8. Clarification du traitement de la propriété des actifs fixes créés dans le cadre de partenariats public-privé	<i>Chapitre 22, paragraphes 22.154 à 22.163</i>	
9. Les impôts sur les gains de détention continuent d'être considérés comme impôts courants sur le revenu et le patrimoine	<i>Chapitre 8, paragraphe 8.61</i>	
<i>F. Harmonisation entre les concepts et nomenclatures du SCN et de la sixième édition du Manuel de la balance des paiements</i>		Non
1. Centre d'intérêt économique prépondérant comme critère de base pour la détermination de la résidence de l'unité	<i>Chapitre 4, paragraphe 4.10</i>	
2. Changement de résidence des particuliers	<i>Chapitre 26, paragraphes 26.37 à 26.39</i>	
3. Les biens envoyés à l'étranger pour transformation sont enregistrés sur la base d'un changement de propriété	<i>Chapitre 6, paragraphes 6.85 à 6.86 et Chapitre 14, paragraphes 14.37 à 14.42</i>	
4. Courtage de marchandises	<i>Chapitre 14, paragraphes 14.73</i>	

L'Encadré 1.4 montre un exemple de l'établissement de la production pour compte propre en l'absence de prix de marché fiables. Il faut savoir que, par convention, aucun rendement net du capital n'est inclus lorsque la production pour compte propre est réalisée par des producteurs non marchands.

Encadré 1.4 : Établissement de la production pour compte propre selon le SCN 2008

	<i>Sociétés non financières</i>	<i>Administrations publiques</i>	<i>Institutions sans but lucratif</i>	<i>Ménages</i>	<i>Total</i>
Production pour usage final propre, composée de :	181	35	20	67	303
a. Consommation intermédiaire	100	15	8	1	124
b. Rémunération des salariés	45	17	9	26	97
c. Consommation de capital fixe	15	3	2		20
d. Rendement net du capital fixe*	20				20
e. Autres impôts (subventions déduites) sur la production	1		1		2
f. Revenus mixtes (uniquement pour les ménages)				40	40

* Par convention, aucun rendement net du capital n'est inclus lorsque la production pour compte propre est réalisée par des producteurs non marchands

Outre le travail méthodologique sur la comptabilité nationale, l'un des principaux objectifs des organisations internationales au cours de cette période est de garantir des conditions propices pour que les pays mettent en œuvre les recommandations du SCN. La mise en œuvre du SCN 2008 représente une initiative statistique internationale dont l'objectif est d'aider les pays à développer leur capacité statistique et institutionnelle afin :

1. d'effectuer la transition conceptuelle du SCN 1993 vers le SCN 2008 ;
2. d'améliorer la portée, le détail et la qualité des comptes nationaux et des statistiques économiques justificatives.

Les principes de la stratégie de mise en œuvre sont basés sur quatre éléments :

1. Utilisation des Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS), ou de plans nationaux similaires définissant les priorités, comme cadre de planification stratégique.
2. La structure d'informations sur le programme, fondée sur le processus de production statistique, la portée et la conformité des comptes nationaux et des statistiques économiques justificatives, qui facilite la coordination, le contrôle et la diffusion de la mise en œuvre du SCN dans un environnement multipartite.
3. Les modalités de renforcement de la capacité statistique par la formation et la coopération technique, la publication de manuels et de guides, la recherche et la sensibilisation. Le renforcement de la capacité statistique comprend quatre modalités :

- (a) la formation et la coopération technique, qui mettent l'accent sur le renforcement de la capacité institutionnelle et le développement de sources de données ;
 - (b) les manuels et les guides, qui fournissent des indications et des réflexions méthodologiques relatives aux questions fondamentales de sources et de qualité des données ;
 - (c) la recherche appliquée au développement de nouveaux concepts pour répondre à des nouveaux impératifs de mesure ;
 - (d) la sensibilisation, qui vise à encourager le dialogue continu entre les producteurs de statistiques, les différents niveaux de pouvoir, le milieu des affaires, le monde universitaire et le grand public au sujet des besoins des utilisateurs en termes de statistiques officielles et de la progression vers la satisfaction de ces besoins.
4. Les étapes de la mise en œuvre conduisant à la transition vers le SCN 2008, à savoir :
 - (a) un examen des cadres stratégiques et la définition de façon détaillée des programmes nationaux et régionaux de mise en œuvre ;
 - (b) l'adaptation des cadres de classification, des registres et répertoires d'entreprises, des enquêtes, des sources de données administratives et de l'infrastructure de technologie de l'information ;
 - (c) l'application des cadres et sources de données adaptés, l'analyse rétrospective et la transition vers le SCN 2008.

Chaque pays détermine lui-même la durée des étapes menant à la transition vers le SCN 2008. Cependant, on prévoit qu'à partir de 2014, la plupart des pays passeront progressivement au SCN 2008 par périodes de deux à trois ans pour chaque étape de transition.

Pour en savoir plus...

Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Annexe 3 : Changements par rapport au Système de comptabilité nationale 1993.

<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/SNA2008.pdf>

3. Lectures recommandées

- *Le SCN 2008*, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009 ; Chapitre 1 : Introduction ; Annexe 3 : Changements par rapport au Système de comptabilité nationale 1993 ;
- *Comptabilité nationale: introduction pratique*, Études méthodologiques, Série F, n° 85, ONU 2003 ; Chapitre VIII : Cadre du SCN pour l'économie totale ;
- *A system approach to national accounts compilation*, Études méthodologiques, Série F, n° 77, ONU 1999 ; Introduction ;
- *System of National Accounts 1993*, Training manual, CDAA, 1999 ; Chapitre I : National accounts and the 1993 SNA ;
- *Uses of Macro Accounts in Policy Analysis*, Études méthodologiques, Série F, n° 81, ONU 2002 ; Chapitre II : The role of macroeconomic and social accounting in policy analysis ; Chapitre III : Uses of National Accounts in economic analysis ;
- *Uses of national accounts; History, international standardisation and applications in the Netherlands*, Fritz B., MPRA, Eagle Economic & Statistics, Working paper 2008-1 ; Chapitre II : The early estimates (1660-1930) ; Chapitre III : Revolutionary decades (1930-1950) ; Chapitre IV : The era of the international guidelines (1950-..) ;
- *Utilisations de la comptabilité nationale aux fins de l'élaboration des politiques: perspective de l'OCDE*, document présenté à la réunion commune de la CEE/d'Eurostat/de l'OCDE sur la comptabilité nationale, 2002 ;
- *Understanding National Accounts*, Lequiller F., Blades D., OCDE 2006 ;
- *Guide méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux dans les états membres d'Afristat*, Afristat, Série Méthodes N° 4, 2001 ;
- *Use, misuse and proper use of national accounts statistics*, Boss F., MPRA paper no.2576, 2007.

Construction du SCN

2



Le chapitre en bref

Le SCN a une fonction importante dans la mesure où il s'agit du cadre de la coordination statistique. À cet égard, la mise en œuvre et le développement du SCN représentent des décisions stratégiques majeures qui ont un impact sur l'ensemble du système statistique. Les Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) et les phases principales de leur élaboration sont présentées dans la première section du chapitre. La deuxième section présente la stratégie de mise en œuvre de la comptabilité nationale et les principales mesures prises pour y parvenir.

1. Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS)

Les statistiques sont importantes car elles servent à étayer l'élaboration de politiques en faveur de la croissance économique, à guider l'affectation des ressources, à contrôler les progrès nationaux et à rendre les activités du gouvernement plus transparentes.

Dans de nombreux pays en développement, le système statistique est fragile et soumis à de plus en plus de pressions, principalement à cause des demandes croissantes des utilisateurs nationaux et internationaux et de la quantité limitée de ressources disponibles, tant au niveau technique qu'humain, ce qui diminue souvent la fiabilité et l'intégrité des données fournies. De plus, faisant partie d'une administration publique, l'institut national de la statistique dispose d'un budget restreint mais doit tout de même être efficace et productif.

Pour garantir une gestion efficace des activités statistiques dans ces circonstances, il est indispensable d'avoir une image claire des développements et de les intégrer à la **planification stratégique**.

Un **certain nombre d'initiatives** et de **systèmes** favorisant des meilleures pratiques statistiques et servant de cadre pour la planification stratégique ont été développés ces dernières années par les organisations internationales. Ils sont destinés à aider les pays à élaborer une stratégie statistique réaliste. Parmi ces derniers, il est important de relever :

1. Les *Principes fondamentaux de la statistique officielle*, adoptés par la Commission de statistique de l'ONU, qui définissent des recommandations sur les valeurs et principes fondamentaux à suivre pour produire des statistiques utiles et de haute qualité considérées comme fiables par les utilisateurs des données ;
2. Élaboration et promotion par le Fonds monétaire international du *Cadre d'évaluation de la qualité des données* (CEQD), qui fournit une structure plus détaillée pour l'évaluation de la qualité des statistiques, du cadre institutionnel à la diffusion de données ;

3. Les *Indicateurs de renforcement des capacités statistiques de PARIS21* (IRCS), basés sur le CEQD, aident les pays à identifier les forces et les faiblesses de leur système statistique national et facilitent la communication et la coordination entre les partenaires du développement en fournissant des repères communs pour évaluer les besoins des pays en termes de capacité statistique (voir l'Encadré 3.3) ;
4. D'autres cadres internationaux, régionaux ou sectoriels contribuent au renforcement de la capacité et de la production du Système statistique national, y compris le Programme statistique pluriannuel intégré (MISP) développé par l'institut de statistiques de l'Union européenne, Eurostat, en collaboration avec les pays d'Europe orientale et les membres de la Communauté d'États indépendants.

Encadré 2.1 : Qu'est-ce que PARIS21 ?

Le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) a été fondé en novembre 1999 par l'ONU, la Commission européenne, l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale, en réponse à la résolution du Conseil économique et social des Nations Unies sur les objectifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement. L'objectif de PARIS21 est de développer une culture d'élaboration et de mise en œuvre des politiques basées sur des données concrètes afin d'améliorer la gouvernance et l'efficacité du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté et de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. PARIS21 poursuit cet objectif en encourageant et en aidant les pays à faible revenu et les moins avancés à concevoir, mettre en œuvre et contrôler une **Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS)**. Une SNDS est supposée apporter à un pays une stratégie pour renforcer sa capacité statistique à l'échelle de l'ensemble du système statistique national (SSN).

Source : Paris 21, <http://www.paris21.org>

1.1 Élaboration d'une SNDS

L'approche des **Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS)** a été adoptée en tant que nouvelle référence pour la planification du renforcement de la capacité statistique pour la réponse aux besoins et aux priorités en constante évolution des utilisateurs. Une SNDS est supposée apporter à un pays une stratégie pour renforcer sa capacité statistique à l'échelle de l'ensemble du système statistique national (y compris la comptabilité nationale). La SNDS *énonce une vision de l'état escompté du SSN dans cinq ans et définit des jalons pour y parvenir*, en offrant un cadre global et unifié pour évaluer les besoins des utilisateurs et la capacité statistique, et pour décider des priorités.

Sauf pour les quelques pays qui ne sont pas en plein processus de SNDS (la plupart d'entre eux étant des pays en si-

tuation particulière, comme des États fragiles ou des petites économies insulaires), la principale préoccupation des pays dans l'immédiat est la façon de mettre en œuvre une SNDS par le biais d'un processus de planification stratégique flexible et bien géré permettant à la fois de renforcer la capacité statistique et de générer les données nécessaires pour appuyer leurs progrès.

Avant de mettre en place une SNDS, une analyse des forces et des faiblesses du système statistique national doit être effectuée. L'analyse est axée sur les éléments suivants :

1. le cadre institutionnel et les processus de prise de décisions relatifs aux statistiques officielles (y compris les instruments de coordination des producteurs et la protection de la confidentialité) ;
2. l'infrastructure statistique (diffusion, réseaux avec les utilisateurs et les répondants, répertoires statistiques, capacité d'analyse, etc.) ;
3. la capacité à mener des enquêtes auprès des ménages et des entreprises comme dans le cadre d'une collecte régulière des données ;
4. l'accès aux données administratives ;
5. la capacité à intégrer différentes sources de données (par exemple pour les indicateurs de comptabilité nationale ou des objectifs du Millénaire pour le développement) ;
6. le personnel et son niveau de compétence ;
7. la capacité à développer des outils informatiques pour les statistiques ;
8. la capacité à participer à des activités internationales et à intégrer les activités financées par des donateurs internationaux dans les programmes nationaux ;
9. la confiance des utilisateurs dans l'intégrité de l'institut national de la statistique (INS) (et dans les autres producteurs) et dans la qualité des résultats produits.

Encadré 2.2 : Tableau récapitulatif de la situation de la SNDS pour les pays de l'Association internationale de développement (AID) (situation en octobre 2012)

	Pays en cours de mise en œuvre d'une stratégie		Pays en cours de conception d'une stratégie ou dans l'attente de son adoption		Pays dont la stratégie est expirée ou sans stratégie, et en cours de planification d'une SNDS		Pays sans stratégie ou dont la stratégie est expirée, et qui n'en planifient pas		TOTAL
	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	
AFRIQUE	27	67,5 %	12	30,0 %	0	0,0 %	1	2,5 %	40
ASIE ET PACIFIQUE	17	58,6 %	6	20,7 %	5	17,2 %	1	3,5 %	29
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	2	22,2 %	3	33,3 %	4	44,5 %	0	0,0 %	9
EUROPE	3	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	3
TOTAL	49	60,5 %	21	25,9 %	9	11,1 %	2	2,5 %	81

Source : National Strategies for Development of Statistics, Progress Report, octobre 2012, http://paris21.org/sites/default/files/NSDS_Status_table_OCT2012.pdf

Les phases principales de l'élaboration de la SNDS sont les suivantes :

Phase I : Lancement du processus (feuille de route de la conception de la SNDS)

La première phase est primordiale pour l'élaboration de la SNDS. Dans certains pays, la décision de mettre en œuvre la SNDS doit être prise formellement par le gouvernement, par exemple, par une décision du Conseil des Ministres ou du ministre chargé des statistiques. Une fois la décision prise, les instituts qui gèrent la préparation de la SNDS doivent établir un programme, ou une feuille de route, qui définit en détail ce qui doit être fait, par qui, et quand et comment sera financé le projet.

Phase II : Évaluation de la situation actuelle du Système statistique national

Une fois que le cadre légal a été défini, plusieurs domaines du

SSN doivent être évalués. Les principaux domaines à analyser sont : les besoins des utilisateurs, le cadre institutionnel et légal, la coopération, les mécanismes de coordination, les lacunes existantes (méthodologiques ou dans la qualité des données) en matière d'établissement des données statistiques et enfin la capacité statistique à mettre en œuvre de nouvelles activités.

Phase III : Développement de la vision et identification des options stratégiques

En fonction de l'évaluation statistique, les résultats souhaités sont convenus et les priorités sont définies.

Phase IV : Préparation du plan de mise en œuvre

Cette phase définit les ressources à allouer pour la mise en œuvre et les actions principales qui seront entreprises par l'institut de statistiques.

Phase V : Mise en œuvre, contrôle et évaluation

À cet égard, le plus important est de considérer la SNDS comme un processus en constante évolution. Pour être efficace, le système statistique doit rester flexible et pouvoir répondre aux nouvelles demandes de données et s'adapter à un environnement changeant. Des mécanismes pour contrôler et évaluer les progrès, réviser la stratégie et y apporter des modifications (si nécessaire) doivent être développés pour garantir le succès de la SNDS à long terme.

Encadré 2.3 : Outils offerts par PARIS21 pour préparer une SNDS

Les principaux outils mis en place par PARIS21 pour aider les pays à mettre en œuvre une SNDS sont les suivants :

1. la **mobilisation et l'exploitation** de ressources (nationales et internationales) pour la mise en œuvre des SNDS ;
2. la constitution de **sous-groupes statistiques au niveau national** pour coordonner le soutien au système statistique ;
3. des initiatives de **partenariat** (p. ex. : Rapport des partenaires sur le soutien à la statistique - PRESS) pour coordonner le soutien des donateurs à la statistique ;
4. la **coordination de tous les acteurs** au sein du Système statistique national (unités statistiques des ministères sectoriels, banque centrale, institut central de statistiques, etc.) ;
5. la production de **matériaux de sensibilisation statistique** pour promouvoir une utilisation accrue des statistiques dans la prise de décisions et la nécessité d'une SNDS bien financée intégrée à des cadres de politique de développement plus larges ;
6. des **examens par des pairs** axés sur la planification stratégique et la gouvernance du Système statistique national ;
7. la production de **guides et de documentation** sur la planification statistique stratégique ;
8. la fourniture d'une **assistance technique** pour traiter des problèmes comme la législation statistique, les conseils statistiques nationaux, la formation, les ressources humaines, etc. ;
9. de l'aide pour les situations particulières dans les États **fragiles/en crise** et les **petits États insulaires en développement**.

Source : Paris 21, <http://www.paris21.org>

1.2 Sensibilisation aux statistiques

Le succès d'une SNDS dans les pays en développement est influencé par le travail de sensibilisation mené par les dirigeants des instituts de statistiques.

Une SNDS bien conçue, bien mise en œuvre et bien financée entraînera une meilleure utilisation des statistiques, une meilleure prise de décisions et des meilleurs résultats en matière de développement. La SNDS est une bonne occasion de sensibiliser aux statistiques les parties prenantes, en

particulier pendant l'étape de conception. C'est durant cette phase que des questions importantes (propriétés, acteurs impliqués, soutien politique, assistance technique et financière) se posent et que la nécessité de sensibilisation est la plus forte. Le niveau d'engagement des dirigeants politiques variera selon la configuration politique et le processus de prise de décisions. Toutefois, plus tôt les dirigeants politiques seront impliqués dans le processus, mieux ce sera.

La sensibilisation aux statistiques est un moyen de convaincre les décideurs, les médias, la société civile et les représentants des agences multilatérales et bilatérales de l'importance des statistiques dans le contexte plus large du développement et en particulier de la nécessité pour les pays en développement de disposer d'une SNDS en tant qu'outil d'amélioration du SSN.

Les principales étapes d'élaboration des stratégies de sensibilisation aux statistiques sont les suivantes :

1. Décider des objectifs pour lesquels une sensibilisation est nécessaire

De nombreux changements et améliorations peuvent être nécessaires dans l'institut de statistiques, mais l'approche sera plus efficace si elle se concentre sur quelques-uns (peut-être cinq ou six) des plus souhaitables pour la mise en œuvre de la SNDS. Ces résultats sont la base de la stratégie de sensibilisation.

Quelques exemples d'objectifs possibles :

- Élaborer une SNDS ;
- Mettre en œuvre le plan d'action développé dans le cadre de la SNDS ;
- Obtenir des fonds pour le développement de statistiques sociales, comme présenté dans la SNDS ;
- Produire des statistiques de bonne qualité en temps voulu dans l'ensemble du SSN ;
- Développer les compétences et les capacités du personnel dans l'ensemble du SSN ;
- Développer les plans de travail et la stratégie de financement du SSN ;
- Améliorer les utilisations des statistiques, etc.

2. Identifier les facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels pour atteindre les objectifs proposés

L'analyse de la situation actuelle dans l'institut de statistiques et dans le pays permet d'identifier les facteurs positifs et négatifs qui peuvent avoir un impact sur la réalisation des objectifs. Le Tableau 2.1 présente des facteurs possibles.

Tableau 2.1 : Facteurs ayant un impact sur les objectifs proposés

Facteurs positifs	Facteurs négatifs
Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ont entraîné une hausse de la demande de contrôle des informations	Les ressources à la disposition du gouvernement sont limitées
Les donateurs sont de plus en plus intéressés par les statistiques pour démontrer l'efficacité de l'aide et pour contrôler le soutien budgétaire	La plupart des donateurs ne soutiennent pas les statistiques
Le ministre des finances doit prouver que le développement (et l'aide) fonctionne(nt)	
Les statistiques ayant une grande notoriété (p. ex. l'indice des prix à la consommation) ont suscité l'intérêt des médias et du public pour les statistiques	La demande de statistiques est généralement faible
etc.	etc.

Source : *Advocating for the National Strategy for the Development of Statistics, Paris 21*, OCDE, mai 2010

3. Identifier les organisations et les individus (internes et externes) pouvant aider au changement ou à l'amélioration

Dans de nombreux cas, la mise en place des changements ou améliorations souhaités exige du personnel ou des fonds supplémentaires. L'INS peut demander des fonds supplémentaires directement au ministre des finances et aux donateurs et/ou indirectement par l'intermédiaire des médias et des groupes de la société civile intéressés par l'amélioration des statistiques.

4. Décider des messages qui attireront l'attention des organisations et des individus

Le type d'organisation à laquelle vous demandez des fonds influence le contenu des messages que l'INS doit créer et communiquer. Une grande variété de messages peuvent être transmis ; le Tableau 2.2 en présente une sélection.

Tableau 2.2 : Messages de sensibilisation

Qui peut influencer le changement ?	Messages
Ministre des finances	<ul style="list-style-type: none"> – L'investissement dans le domaine statistique sera largement rentabilisé car il permettra d'améliorer l'efficacité de l'affectation des ressources – Les statistiques sont nécessaires pour gérer la façon dont les résultats de la politique gouvernementale sont présentés et analysés – Les statistiques sont utiles pour la politique sociale du gouvernement – Les statistiques sont importantes pour la planification du développement au niveau local (villages, zones traditionnelles)
Donateurs	<ul style="list-style-type: none"> – De meilleures statistiques amélioreront l'attribution et le contrôle des aides – Les statistiques sont nécessaires pour présenter, mesurer et analyser les résultats des politiques
Médias (et société civile)	De meilleures statistiques amélioreront les moyens de tenir le gouvernement responsable de ses politiques

Source : *Advocating for the National Strategy for the Development of Statistics, Paris 21*, OCDE, 2010

5. Définir les manières de transmettre les messages

Les meilleures manières de transmettre ces messages aux publics cibles sont déterminées en tenant compte du profil particulier de chaque public et des façons dont ces derniers peuvent appuyer les objectifs de l'institut de statistiques. Les meilleures possibilités d'approche dans chaque cas sont indiquées dans le Tableau 2.3.

Tableau 2.3 : Manières de transmettre les messages

À :	Les messages sont transmis	
	Directement	Indirectement
Ministre des finances	Démontrer l'impact des bonnes statistiques (bons et mauvais exemples) Produire des statistiques de qualité soumises à des contraintes budgétaires	Couverture médiatique régulière Intérêt des donateurs pour les statistiques
Groupe de donateurs	Réunion avec le groupe de donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) Réunions individuelles avec les donateurs S'assurer que les représentants des donateurs voient les statistiques produites	Couverture médiatique régulière
Médias (et société civile)	Communiqués de presse Entretiens avec des journalistes Séances d'information/formation pour la presse Affiches, prospectus Publications conviviales	

Source: *Advocating for the National Strategy for the Development of Statistics, Paris 21*, OCDE, mai 2010

L'approche stratégique offre une manière de penser et d'agir utile pour les dirigeants lors du développement du processus de sensibilisation aux statistiques nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une SNDS réussie.

L'objectif fondamental de la SNDS est la mise en œuvre ou le développement de la comptabilité nationale. Partie intégrante de la stratégie générale, la stratégie SCN est basée sur les conditions existantes ; cependant, elle a un impact décisif sur l'ensemble du système statistique. Son rôle principal dans le SCN est de constituer un cadre de coordination pour les statistiques dans la mesure où :

1. Elle garantit la cohérence des définitions et des classifications utilisées dans différents domaines des statistiques ;
2. Les exigences méthodologiques de comptabilité nationale requièrent un développement des statistiques (par exemple, en réponse à la nécessité d'estimer le taux de croissance de l'économie basé sur le PIB à prix constants, un système de prix est mis en œuvre et développé dans le système statistique) ;
3. Elle établit un cadre comptable et garantit la cohérence numérique des données de différentes sources (statistiques et administratives) ; ainsi, les erreurs dans les calculs des indicateurs statistiques peuvent être détectées ;

4. Les demandes d'harmonisation du SCN détermineront la nature des révisions et améliorations apportées à tous les systèmes statistiques connexes, comme les statistiques financières ou les statistiques de la balance des paiements.

Pour en savoir plus...

Guide de la statistique de la coopération au développement de la Commission européenne, Eurostat, 2009.

Pour plus d'informations sur les Stratégies nationales de développement de la statistique, consultez <http://www.paris21.org>.

2. La stratégie de mise en œuvre du SCN 2008

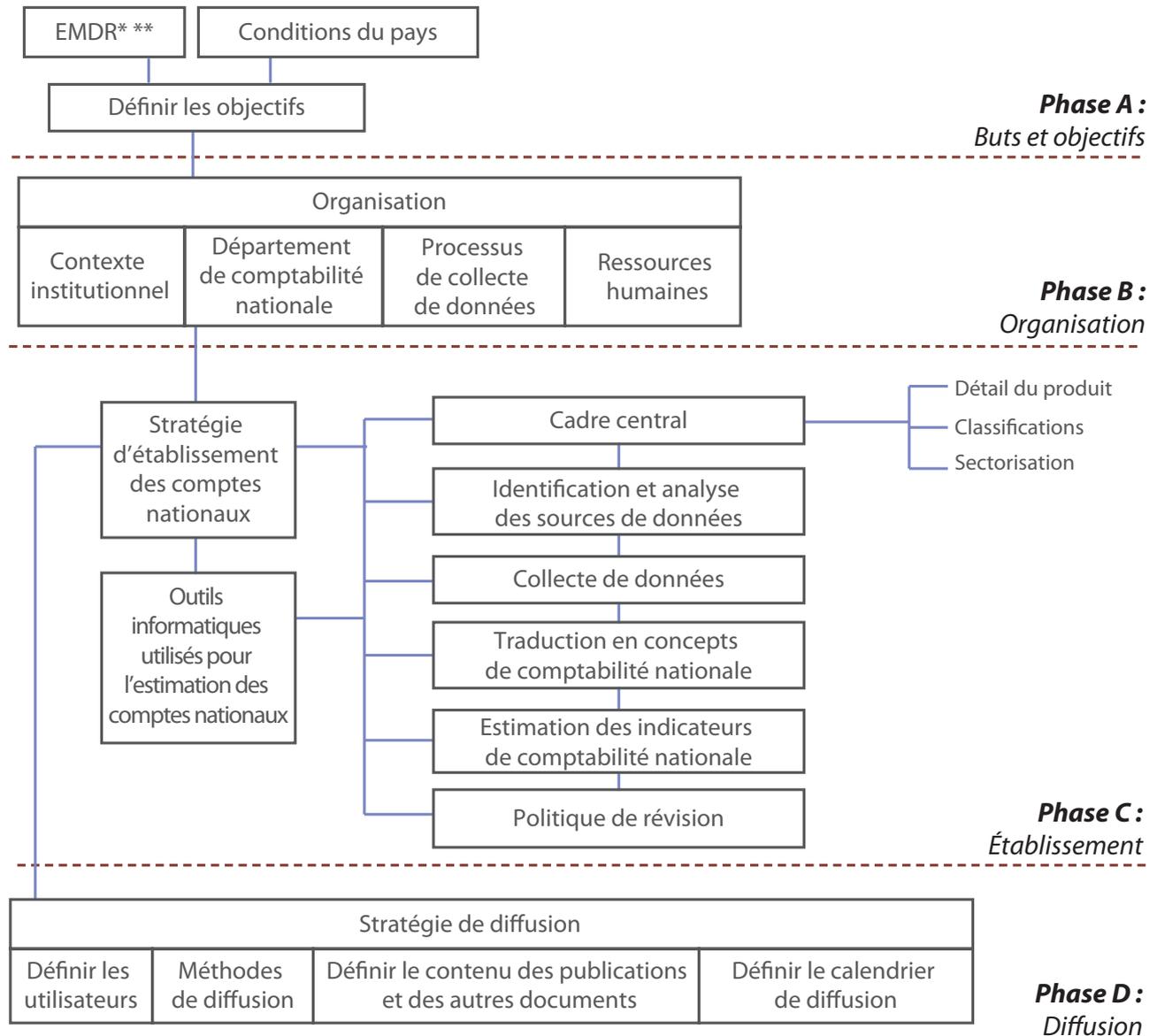
Le Système de comptabilité nationale 2008 sert de cadre conceptuel général pour l'établissement des comptes nationaux. Les modes de mise en œuvre du système varient fortement et dépendent de la stratégie générale adoptée pour le système statistique.

Une stratégie de mise en œuvre du SCN se compose des phases suivantes :

1. Phase A : Buts et objectifs
2. Phase B : Organisation
3. Phase C : Établissement
4. Phase D : Diffusion

Les phases sont présentées dans la Figure 2.1.

Figure 2.1 : La stratégie de mise en œuvre du SCN



**EMDR= Ensemble minimal de données requises. Voir le Tableau 2.4.

2.1 Phase A : Buts et objectifs

La première étape de la stratégie consiste à définir les buts et les objectifs pour la mise en œuvre du SCN 2008. Le but général est la mise en œuvre du SCN tandis que les objectifs se rapportent aux résultats spécifiques à atteindre pendant une période définie (3 à 5 ans).

La décision au sujet des objectifs qu'un pays souhaite atteindre doit être basée sur une analyse approfondie de la situation locale. Il convient de présenter certains facteurs importants à prendre en considération lorsque vous décidez des objectifs à atteindre :

1. la capacité statistique du pays à fournir les sources de données requises pour l'établissement des comptes nationaux ;
2. les ressources humaines (le nombre et le niveau de connaissances) capables de mettre en œuvre et de développer les comptes nationaux ;
3. la possibilité d'utiliser les données financières (c.-à-d. les comptes d'entreprise) du secteur formel et la capacité à traduire ces informations en indicateurs de comptabilité nationale par activité ou secteur institutionnel ;
4. la structure de l'économie, en particulier l'étendue du secteur informel et la capacité à le couvrir avec les sources de données existantes.

En général, la mise en œuvre du SCN commence par l'établissement du PIB selon les optiques de la production et des dépenses, car certaines des sources de données nécessaires existent dans presque tous les pays et le résultat, le PIB, représente l'indicateur de comptabilité nationale le plus important.

La décision de mettre en œuvre le SCN est basée sur :

1. La disponibilité des sources de données étayant sa mise en œuvre. Les premières estimations des indicateurs de comptabilité nationale se rapporteront à une période passée pour laquelle les données doivent être utilisées telles quelles, car les sources ne peuvent pas être améliorées et il n'est pas possible d'en mettre en place de nouvelles. C'est seulement après 2 ou 3 ans, quand les besoins en termes de comptabilité nationale ont été clarifiés à partir de l'expérience acquise, que les sources de données peuvent être améliorées. Les sources de données et les besoins des utilisateurs détermineront également la ventilation des indicateurs de comptabilité nationale par branche d'activité, par secteur institutionnel ou par région géographique.
2. La capacité institutionnelle de l'unité chargée de la mise en œuvre du SCN.
3. Les besoins des utilisateurs nationaux et internationaux en termes d'indicateurs de comptabilité nationale.

Pour de nombreux pays, la mise en œuvre complète du SCN n'est pas réalisable en raison de la non disponibilité de certains (ou beaucoup) des éléments décrits ci-dessus. De plus, la mise en œuvre du SCN implique la collecte et le traitement des données, ce qui ne correspond peut-être pas aux priorités politiques d'un pays à un moment donné. Pour toutes ces raisons, les pays qui mettent en œuvre le SCN pour la première fois doivent décider des objectifs qu'ils souhaitent atteindre ; pour les aider dans cette tâche, ils peuvent s'appuyer sur les six "jalons" adoptés par la Commission de statistique de l'ONU (voir l'Annexe 1).

Les jalons représentent les six phases pour parvenir à la mise en œuvre complète du SCN. Un pays a atteint un jalon particulier quand il est en mesure de produire une combinaison de tableaux clés, définis pour chaque jalon. Les résultats spécifiques de la mise en œuvre du SCN reflètent la capacité du pays à produire des données de comptabilité nationale.

Trois ensembles de données ont été développés pour évaluer la couverture de la comptabilité nationale selon le SCN 1993. Le premier est une série de comptes minimaux. Il s'agit de comptes annuels qui regroupent pour l'essentiel les comptes recommandés dans les étapes 1 et 2. Le deuxième est une série de comptes recommandés; cette série comprend des comptes annuels dont l'établissement est "recommandé" à tous les pays ainsi qu'un certain nombre de comptes trimestriels "recommandés" en raison de leur importance pour l'évaluation de l'évolution d'une économie. Le troisième ensemble de données est une série de données

souhaitées, c'est-à-dire de données utiles, qu'il faut établir dans la mesure du possible. En outre, la série de données recommandées et la série de données souhaitées facilitent l'évaluation de la couverture au-delà du seuil des comptes minimaux.

Les ensembles de données du champ et des mesures d'application qui ont été développés et utilisés pour le SCN 1993 conviennent aussi pour le SCN 2008. Toutefois, la nécessité de disposer de renseignements plus rapidement afin de faciliter l'adoption de mesures appropriées met en lumière l'importance d'établir aussi une comptabilité nationale trimestrielle, laquelle exige quelques modifications de la couverture, ainsi qu'il ressort des séries de données requises.

Les comptes minimaux définis pour la mise en œuvre du SCN 2008 prennent en compte la demande des utilisateurs en incluant les comptes trimestriels du PIB nominal et réel par branche d'activité ou par élément de dépense et l'établissement de comptes intégrés trimestriels jusqu'à la capacité de financement pour l'ensemble de l'économie et le reste du monde. Les comptes minimaux ont également été étendus à l'établissement de comptes annuels du secteur institutionnel jusqu'à la capacité de financement pour les secteurs des entreprises, des administrations publiques, des ménages et des institutions sans but lucratif fournissant des services au secteur des ménages, la compilation de ces comptes étant désormais recommandée sur une base trimestrielle. Le tableau 2.4 présente les comptes minimaux ajustés recommandés et les séries de données souhaitables.

Tableau 2.4 : Couverture de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 : séries de données

Numéro dans le questionnaire sur la comptabilité nationale	Indicateurs	Comptes annuels	Comptes trimestriels
PIB, valeur ajoutée et emploi			
1.1	Mesure nominale et réelle du PIB par branche d'activité ou par élément de dépense	Exigence minimum	Exigence minimum
1.2	Dépenses du PIB à prix courants	Exigence minimum	Exigence minimum facultative
2.1	Dépenses du PIB à prix constants	Exigence minimum	Exigence minimum facultative
2.2	Valeur ajoutée et PIB à prix courants par branche d'activité	Exigence minimum	Exigence minimum facultative
2.3	Valeur ajoutée et PIB à prix constants par branche d'activité	Exigence minimum	Exigence minimum facultative
2.1	Valeur ajoutée et PIB à prix courants par branche d'activité	Exigence minimum	Exigence minimum facultative
2.2	Valeur ajoutée et PIB à prix constants par branche d'activité	Exigence minimum	Exigence minimum facultative
2.3	Composantes de la valeur ajoutée par branche d'activité à prix courants	Exigence minimum	Recommandés
	Emploi par branche d'activité	Exigence minimum	Recommandés
Comptes et tableaux intégrés, y compris les comptes satellites intégrés			
1.3/4.1	Comptes de l'ensemble de l'économie (jusqu'à la capacité de financement)	Exigence minimum	Exigence minimum
	Tableau des ressources et des emplois	Recommandés	Souhaitables
5.1	Classification croisée de la production/valeur ajoutée par branche d'activité et par secteur	Recommandés	
	Comptes du tourisme, comptes de l'environnement, et autres comptes socioéconomiques	*	
Classement des dépenses par fonction			
3.1	Dépenses de consommation finale (et autres) des administrations publiques par fonction, à prix courants	Recommandés	
	Dépenses de consommation finale des administrations publiques par fonction, à prix constants	*	
3.2	Dépenses de consommation individuelle (et autres) par fonction, à prix courants	Recommandés	
	Dépenses de consommation individuelle par fonction, à prix constants	*	
	Classification par fonction de la consommation intermédiaire et finale dans tous les secteurs		
Comptes du secteur institutionnel (jusqu'à la capacité de financement)			
4.2	Comptes du reste du monde (jusqu'à la capacité de financement)	Exigence minimum	Exigence minimum
4.3	Comptes du secteur des sociétés non financières (jusqu'à la capacité de financement)	Exigence minimum	Recommandés
4.4	Comptes du secteur des sociétés financières (jusqu'à la capacité de financement)	Exigence minimum	Recommandés
4.5	Comptes du secteur des administrations publiques (jusqu'à la capacité de financement)	Exigence minimum	Recommandés
4.6	Comptes du secteur des ménages (jusqu'à la capacité de financement)	Exigence minimum	Recommandés

4.7	Comptes du secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (jusqu'à la capacité de financement)	Exigence minimum	Recommandés
Comptes financiers			
4.1-4.7	Comptes financiers pour tous les secteurs	Recommandés	Souhaitables
Comptes de patrimoine et comptes des autres changements d'actifs			
	Comptes de patrimoine, comptes de réévaluation et de changement de volume d'actifs pour tous les secteurs	Recommandés	Souhaitables

Note : Exigence minimum indique, le cas échéant, un champ d'application suffisant du SCN 2008. Recommandés : tableaux dont la compilation est recommandée pour tous les pays. Souhaitables : statistiques utiles qui devraient être élaborées dans la mesure du possible. L'astérisque (*) indique les autres séries de données qu'il faudrait prendre en compte pour évaluer le degré de mise en œuvre du SCN 2008. Les tableaux sans numéro ne sont pas inclus dans le questionnaire annuel de l'ONU. Pour les comptes du secteur institutionnel, les comptes des ménages et les comptes des institutions sans but lucratif au service des ménages peuvent être présentés conjointement.

Source : Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale pour la quarante-deuxième session (2011) de la Commission Statistique des Nations Unies.

La mise en œuvre du SCN 2008 a des objectifs différents selon le jalon qu'un pays souhaite atteindre.

Voici des objectifs possibles pour un pays qui commence à établir les comptes nationaux :

1. l'estimation du produit intérieur brut (PIB) selon les optiques de la production et des dépenses, par branche d'activité ;

Les principaux résultats de cet objectif sont les suivants :

- (a) la valeur en prix courants et en prix constants du produit intérieur brut (PIB) et de ses éléments, estimée selon les optiques de la production et des dépenses ;
- (b) la production, la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée brute (VAB) par branche d'activité.

Cet objectif correspond au jalon 1 et permet au pays de réaliser une partie des EMDR (tableaux 1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.3) (voir le Tableau 2.4)

Les principaux agrégats de comptabilité nationale, y compris la VAB et le PIB, sont définis au Chapitre 3 : *Concepts de base, section 2 : Comptes et principaux agrégats.*

2. l'estimation des comptes du reste du monde, ce qui signifie répondre au tableau 4.2 ;
3. l'estimation du revenu national brut (RNB) et d'autres indicateurs primaires comme : la rémunération des salariés, les revenus mixtes, les impôts sur la production ;
4. l'emploi par branche d'activité ;

Ces objectifs (2, 3 et 4) correspondent au jalon 2 et permettent au pays de réaliser l'essentiel de l'ensemble minimal de données requises.

La poursuite du développement des comptes nationaux implique de nouveaux objectifs, tels que :

5. l'estimation des tableaux des ressources et des emplois (TRE), du compte de production et du compte d'exploitation par secteur institutionnel ;

6. l'estimation de la séquence complète des comptes pour les secteurs institutionnels ; l'estimation des comptes pour le reste du monde ;

7. l'estimation des comptes financiers pour les secteurs institutionnels ;

8. l'estimation des comptes de patrimoine.

Les objectifs sont présentés par ordre croissant de complexité : le premier exige le moins de données, intégrant peu d'égalités (le PIB total selon l'optique de la production est égal au PIB selon l'optique des dépenses ; le PIB selon les optiques de la production et des dépenses est égal au PIB selon l'optique des revenus) et révélant un nombre limité d'écartés statistiques (le cas échéant) (en guise d'exemple, la différence entre la valeur du PIB selon l'optique de la production et selon l'optique des dépenses). Plus les objectifs deviennent complexes, plus un nombre important de données sont requises pour les établir. Cependant, les objectifs complexes offrent une description réaliste de la structure et du développement socioéconomiques d'un pays, et ils sont plus adaptés aux fins d'analyse et de détermination des politiques. En particulier, ils diffèrent par leur capacité à intégrer les analyses de la production aux analyses des revenus, financières, fiscales, monétaires, sociales et environnementales et aux politiques qui en découlent.

La décision au sujet des objectifs qu'un pays souhaite atteindre doit être basée sur une analyse approfondie de la situation locale. Il convient de présenter certains facteurs importants à prendre en considération lorsque vous décidez des objectifs à atteindre :

- (a) la capacité statistique du pays à fournir les sources de données requises pour l'établissement des comptes nationaux ;
- (b) les ressources humaines (le nombre et le niveau de connaissances) capables de mettre en œuvre et de développer les comptes nationaux ;
- (c) la possibilité d'utiliser les données financières (c.-à-d. les comptes d'entreprise) du secteur formel et la capacité à traduire ces informations en indicateurs de comptabilité nationale par activité ou secteur institutionnel ;

(d) la structure de l'économie, en particulier l'étendue du secteur informel et la capacité à le couvrir avec les sources de données existantes.

En général, la mise en œuvre du SCN commence par l'établissement du PIB selon les optiques de la production et des dépenses, car certaines des sources de données nécessaires existent dans presque tous les pays et le résultat, le PIB, représente l'indicateur de comptabilité nationale le plus important.

2.2 Phase B : Organisation

L'élaboration de comptes nationaux pour la première fois constitue une tâche exigeante demandant des ressources importantes et constantes.

La stratégie de mise en œuvre de la comptabilité nationale ne doit pas uniquement prendre en compte les conditions institutionnelles, mais aussi la capacité à fournir les ressources financières et humaines nécessaires, comme expliqué ci-dessous.

2.2.1 Contexte institutionnel

La stratégie de mise en œuvre de la comptabilité nationale est principalement basée sur la volonté politique d'un pays. Par conséquent, il est primordial que le gouvernement s'engage à soutenir à long terme le processus.

Une fois les bases juridiques établies, il est nécessaire de déterminer l'institution qui sera chargée de mettre en œuvre et de développer la comptabilité nationale. Dans certains pays, les comptes nationaux sont établis par l'institut national de la statistique, dans d'autres par la banque centrale ou d'autres agences administratives.

La situation dans chaque pays et son histoire institutionnelle sont des facteurs décisifs lors du choix de l'institution qui aura la responsabilité de mettre en œuvre la comptabilité nationale. Dans beaucoup de pays, **c'est l'institut national de la statistique qui est responsable des comptes nationaux**. Cela s'explique principalement par sa proximité avec les sources de données statistiques et par le rôle de coordination qui lui incombe généralement selon la législation statistique.

2.2.2 Aspects organisationnels

Quelle que soit l'institution chargée d'établir les comptes nationaux, la question cruciale qui se pose est l'organisation de l'activité. Il est évident qu'une telle tâche exige une organisation appropriée de l'ensemble du processus de comptabilité nationale, de la collecte des données à l'établissement des indicateurs principaux, en passant par l'analyse des données et la traduction en concepts de comptabilité nationale. Une organisation "efficace" pour garantir de bonnes conditions pour la mise en œuvre du SCN veut dire :

1. organiser le département de comptabilité nationale et décider des principales tâches à effectuer pour l'établissement des comptes nationaux auquel participent l'institut de statistiques et d'autres institutions administratives (par exemple, la préparation des comptes publics par le ministère des finances ou les comptes financiers établis par la banque centrale) ;
2. mobiliser et développer les ressources humaines ;
3. organiser et établir la coopération au sein de l'institut de statistiques et avec les autres institutions administratives pour la collecte ou l'échange des données.

2.2.2.1 Organisation du département de comptabilité nationale

Dans un petit institut de statistiques, il est conseillé de placer les comptes nationaux au cœur des statistiques économiques. Les données de base nécessaires pour la comptabilité nationale sont variées : elles englobent notamment la production de différentes activités, les statistiques sur le marché du travail, les statistiques sur les ménages, les comptes commerciaux des entreprises, etc. La mise en œuvre des comptes nationaux implique :

1. L'existence des conditions de base : le Répertoire statistique d'entreprises et les classifications.
2. L'élaboration de statistiques importantes, comme les statistiques économiques, les statistiques sur les ménages, les prix, etc.
3. L'instauration d'une coordination et d'une coopération appropriées entre les différents départements de l'institut de statistiques. La coopération doit viser non seulement à garantir les sources de données nécessaires pour l'établissement des comptes nationaux, mais aussi à préparer le terrain pour le développement des statistiques à l'institut. Ainsi, le département de comptabilité nationale peut être relativement modeste, mais s'appuyer sur la participation de spécialistes d'autres départements si nécessaire.
4. L'instauration de la coopération avec d'autres institutions administratives afin d'accéder aux données requises pour l'établissement des comptes nationaux.

Les pays dans la phase zéro de la mise en œuvre du SCN doivent veiller particulièrement à s'assurer que le département est organisé de façon à utiliser efficacement les ressources humaines. L'organisation doit prendre en considération les objectifs principaux, en se concentrant principalement sur l'atteinte de la phase suivante, la phase 1, à savoir la capacité à établir les données du PIB selon les optiques de la production et des dépenses.

Les tâches caractéristiques d'un département de comptabilité nationale sont les suivantes :

1. Collecte des sources de données statistiques et administratives.

2. Traduction des sources de données statistiques et administratives en concepts de comptabilité nationale. Cette tâche peut être effectuée par le département de comptabilité nationale en coopération avec d'autres départements de l'institut de statistiques et avec des experts d'autres institutions comme la banque centrale (pour le secteur financier et le reste du monde) et le ministère des finances (pour les statistiques publiques). Il est important de souligner que très souvent, les membres du personnel du département de comptabilité nationale sont les utilisateurs les plus importants et les mieux informés des données statistiques et administratives.
3. Élaboration des indicateurs de comptabilité nationale.
4. Préparation des publications et des autres documents destinés à diffuser les comptes nationaux.
5. Formulation de propositions et prise de mesures pour améliorer les sources de données et les méthodes d'établissement afin de répondre autant que possible aux exigences du SCN.

La mise en œuvre du SCN est assez complexe ; pour garantir un traitement efficace et coordonné des questions méthodologiques, un certain niveau de spécialisation est nécessaire chez les membres du personnel.

La spécialisation du personnel est déterminée par les tâches principales du département de comptabilité nationale. Selon les objectifs définis, les tâches peuvent se rapporter à : l'élaboration du PIB selon les optiques de la production et des dépenses, à prix courants et constants ; l'établissement du

PIB selon l'optique des revenus ; l'élaboration des TRE ; l'estimation des comptes des secteurs institutionnels ; etc.

L'intégration appropriée des TRE et des comptes sectoriels exige sans aucun doute que les personnes chargées du processus aient un certain niveau de connaissance des exigences méthodologiques du SCN, des pratiques d'établissement, des caractéristiques économiques, etc. Dans ce contexte, les comptables nationaux doivent connaître parfaitement les problèmes théoriques et pratiques posés par le processus d'établissement. Parfois, une personne peut combiner les spécialisations dans l'établissement d'une opération (par exemple, l'estimation de la production et de la consommation intermédiaire de l'administration publique avec l'estimation de la consommation finale du gouvernement). Pour les autres tâches difficiles, comme l'équilibrage, le rapprochement et l'estimation finale des indicateurs de comptabilité nationale, il est conseillé de faire appel à des experts avec de l'expérience et une connaissance approfondie des exigences méthodologiques et des caractéristiques de l'économie. Le Tableau 2.5 présente une liste de spécialisations possibles d'experts.

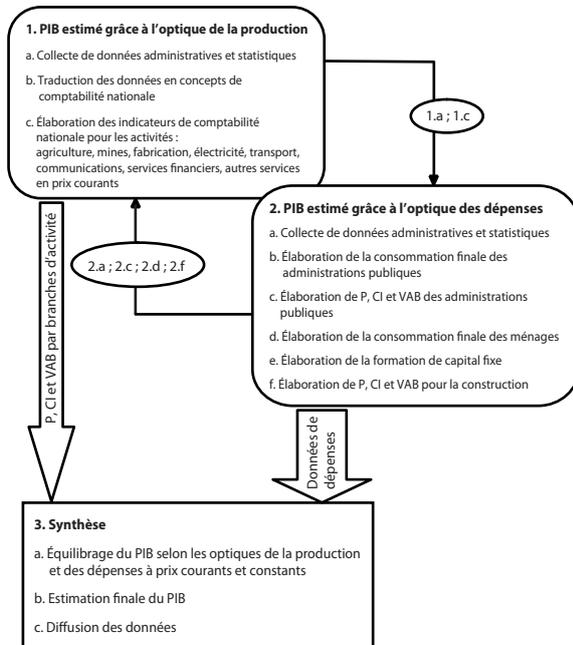
La liste est basée sur les tâches caractéristiques du département de comptabilité nationale. Le nombre de personnes dépend des objectifs définis pour la mise en œuvre et le développement du SCN, la capacité de l'institut de statistiques (y compris l'expertise du personnel) et la situation actuelle d'un pays (la population, la capacité des unités administratives à fournir des données, etc.).

Tableau 2.5 : Spécialisations possibles et effectif du personnel dans un département de comptabilité nationale

Tâches	Exigences	Effectif du personnel envisagé
Production, consommation intermédiaire et valeur ajoutée brute par activité à prix courants et constants (agriculture, mines, industrie manufacturière, électricité, construction, transports, services de communication, services financiers, autres services)	Les experts peuvent être chargés d'une (comme l'agriculture, l'industrie manufacturière ou la construction, etc.) ou de plusieurs branches connexes (comme la construction et les matières premières, l'industrie du bâtiment ou l'agriculture et l'industrie alimentaire, etc.)	3-5
Indicateurs pour les administrations publiques	L'expert peut être chargé de déterminer la production, la consommation intermédiaire, la VAB des administrations publiques et la consommation finale dans le cadre des statistiques publiques	1
Consommation finale des ménages	Spécialisation relative aux enquêtes sur le budget des ménages et aux entreprises non constituées en sociétés	1
Capital fixe brut	La personne responsable du secteur de la construction peut aussi être chargée d'établir le CFB ; la personne responsable de l'élaboration des indicateurs agricoles et industriels peut également être chargée d'estimer les variations de stock.	1
Équilibrage du système et estimations finales	Coordination de l'activité, expérience et bonne connaissance des comptes nationaux	2

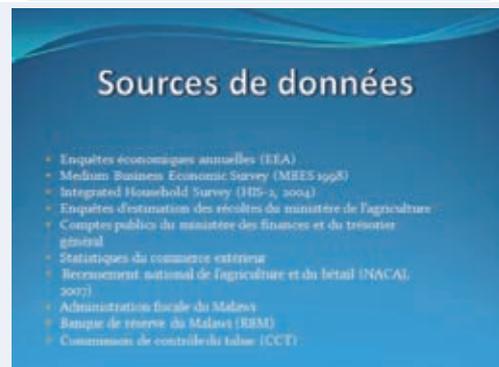
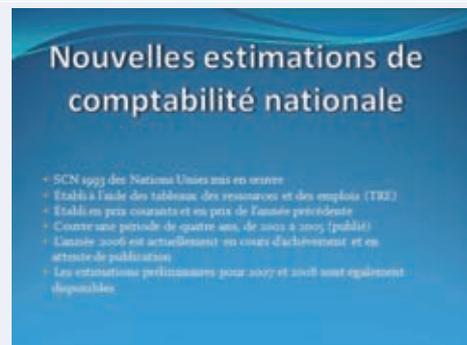
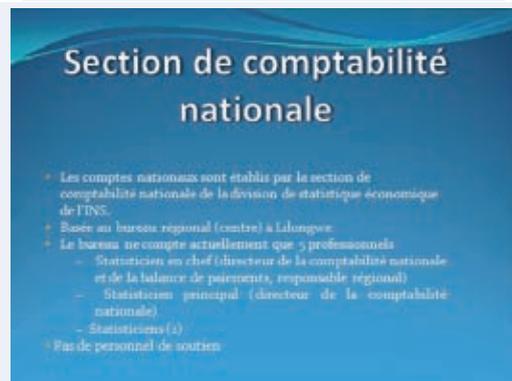
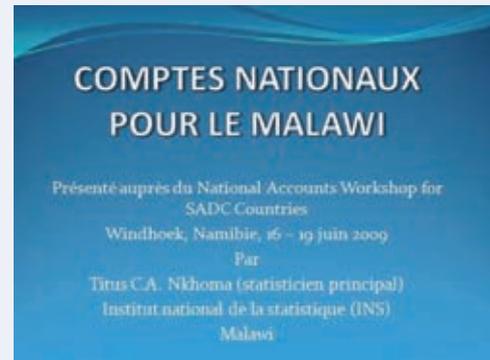
L'organisation du travail au sein du département de comptabilité nationale est basée sur l'effectif du personnel et les tâches considérées comme ayant un impact important sur les résultats. La Figure 2.2 donne un exemple de flux de travail.

Figure 2.2 : Exemple de flux de travail au sein du département de comptabilité nationale



En raison d'un manque de ressources humaines et/ou financières, il est possible que le personnel nécessaire ne puisse pas être mobilisé dans les pays en développement souhaitant réaliser l'EMDR. Dans ces conditions, il est important d'adapter l'établissement des comptes nationaux au personnel disponible. Un exemple figure dans l'Encadré 2.4.

Encadré 2.4 : Comptes nationaux pour le Malawi



Source : National Accounts Workshop for SADC countries, 16-19 juin 2009, Windhoek, Namibie

2.2.2.2 Ressources humaines

L'établissement des comptes nationaux exige que le personnel impliqué possède des aptitudes particulières dans différents domaines : statistiques, méthodologie de comptabilité nationale, économie, etc. Pour ces raisons, les personnes chargées du processus doivent avoir le profil suivant :

1. une formation universitaire, si possible en économie ou en statistiques ;
2. de l'expérience professionnelle dans différents domaines économiques ;
3. la capacité à comprendre et à appliquer la méthodologie du SCN ;
4. une bonne connaissance de la législation économique et des phénomènes économiques dans le pays ;
5. une bonne connaissance des indicateurs économiques et sociaux qui existent dans le système statistique et administratif.

Pour parvenir à ce haut niveau de professionnalisme, le personnel doit être formé et soutenu en permanence par la direction de l'institution.

La participation à des programmes de formation organisés par les organisations internationales ou régionales et à des ateliers et séminaires de formation sur l'organisation et la gestion des comptes nationaux et des statistiques de base (y compris les statistiques économiques, environnementales et financières), ainsi que sur leur application dans l'élaboration de politiques basées sur des données concrètes, est nécessaire pour renforcer la capacité statistique dans le domaine des comptes nationaux.

L'un des principes fondamentaux de la statistique officielle stipule : *“Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques”* (voir les Principes fondamentaux de la statistique officielle, <http://www.unstats.un.org>).

Conformément à ce principe et à la nécessité de développer un système de comptabilité nationale, l'indépendance professionnelle des comptables nationaux doit être garantie. Cette indépendance se rapporte aux éléments suivants :

1. la définition du système et son adaptation au pays ;
2. les méthodes utilisées pour estimer les comptes nationaux ;
3. l'accès aux informations, en particulier lorsqu'elles sont protégées (sources fiscales, informations relatives à la défense, etc.) ;
4. le traitement et la mesure des aspects “spéciaux” de l'économie, comme l'activité illégale (travail illégal, production de

drogues, etc.), qui constituent en fait les points faibles du pouvoir politique ;

5. la responsabilité des indicateurs principaux, comme le PIB, le taux de croissance économique ou la distribution des revenus, surtout quand les valeurs diffèrent des prévisions ou des attentes du gouvernement.

2.2.2.3 Organisation de la collecte des données

Une fois l'objectif de la stratégie de mise en œuvre du SCN défini et le département de comptabilité nationale organisé, l'étape suivante consiste à établir des relations formelles pour garantir la disponibilité des données requises pour l'établissement des comptes nationaux. La collecte des données pour les comptes nationaux exige une coopération interne et externe avec l'institut de statistiques.

Les sources de données statistiques sont généralement fournies par les différents départements de l'institut de statistiques (chargés des statistiques industrielles, du commerce extérieur, de l'agriculture, de la démographie, de l'éducation, de la santé, des prix, etc.), voire par d'autres institutions. Un flux d'informations efficace entre ces derniers et le département de comptabilité nationale a un impact décisif sur la qualité et la transmission en temps utile des estimations relatives aux comptes nationaux. D'autre part, les demandes méthodologiques pour établir les comptes nationaux sont le point de départ du développement du système statistique global.

La collecte des données de sources administratives dépend de la capacité de l'institut de statistiques et de ses relations avec les autres institutions : les données peuvent être collectées par un département différent (si les ressources permettent de créer un département spécial) ou par les comptables nationaux eux-mêmes (cette tâche s'ajoute alors à leur charge de travail normale). Des relations formelles spéciales basées sur des accords, des protocoles ou des mémorandums avec les institutions administratives garantissent l'accès à leurs données. Même si la législation statistique stipule explicitement que l'institut de statistiques doit avoir accès aux données administratives, il est nécessaire de conclure des protocoles ou des mémorandums établissant les conditions spécifiques de la collecte des données.

Par exemple, le ministère des finances, l'un des principaux fournisseurs de données administratives, peut fournir des données sur la TVA (chaque mois, pour chaque agent économique, par activité principale, etc.), sur l'impôt sur les plus-values, sur l'impôt sur le revenu, sur les comptes d'entreprise, sur les recettes et les dépenses des pouvoirs publics locaux et centraux, etc. Par conséquent, il est extrêmement important que l'institut de statistiques conclue un protocole de coopération définissant en principe :

1. les données à fournir ;
2. le niveau de détail des données (individuelles, agrégées, par région, etc.) et la fréquence (chaque mois, chaque année, etc.) ;

3. la méthode de collecte des données (accès à la base de données, format électronique, papier, etc.).

Dans ce type de protocole de coopération, il convient d'inclure non seulement les données administratives, mais aussi la transmission d'indicateurs statistiques par l'institut de statistiques. Il est possible que le ministère des finances soit également intéressé par l'obtention d'informations statistiques détaillées (par exemple sur les dépenses des ménages afin de

formuler sa politique en matière de subventions). Dans ce cas, le protocole comprendrait un échange de données entre les deux institutions. La coopération est importante pour l'institut de statistiques car elle lui permet d'une part d'accéder aux données administratives et d'autre part de renforcer sa position de principal fournisseur d'indicateurs économiques et sociaux dans l'économie.

Encadré 2.5 : Structure générale d'un protocole de coopération

INSTITUTION 1

INSTITUTION 2

Protocole de coopération

INSTITUTION 1, adresse, représentée par <nom de l'institut de direction>, <fonction de l'institut de direction>

INSTITUTION 2, adresse, représentée par <nom de l'institut de direction>, <fonction de l'institut de direction>

Concluent le Protocole, visant à instaurer une coopération dans le domaine des statistiques officielles de comptabilité nationale conformément aux normes internationales *les considérations générales concernant l'importance du protocole pour chaque partie seront mentionnées ici*

Cadre légal : *loi/règlement sur l'organisation et le fonctionnement de chaque institution partie au protocole* <Institution1> et <Institution2> ont convenu de ce qui suit :

L'objectif du Protocole
objectif principal du protocole

Durée du Protocole
mention de la durée, par rapport aux activités à réaliser

Obligations des parties
mention de chaque activité, avec les résultats précis devant être obtenus par chaque partie

Notifications/Communication
mention du type de communication (par écrit, par téléphone, par fax, par courriel)

Annexes
mention de toutes les annexes qui composent le protocole
Type d'annexes :

- *description et structure des fichiers de données échangés entre les partenaires*
- *responsabilités du groupe de travail*
- *nomenclatures pour la transmission des données*
- *délais pour la transmission des données*

2.3 Phase C : Établissement

Le processus d'établissement doit prendre en compte les ressources (p. ex. les ressources pour l'établissement de bonnes statistiques économiques et sociales ou statistiques des prix, pour la gestion d'un répertoire d'entreprises fiable ou pour l'établissement des comptes nationaux), la politique (la continuité et la stabilité du processus d'établissement, la priorité accordée à certaines parties des comptes nationaux, l'indépendance professionnelle), les compétences professionnelles du personnel (p. ex. les compétences en matière d'analyse des données et de formulation d'hypothèses économiques plausibles) et l'accès aux sources de données statistiques et administratives.

Le processus d'établissement est basé sur trois éléments :

1. *Les égalités comptables*, ce qui veut dire exploiter autant que possible les nombreuses égalités comptables qui existent dans le système, comme : l'offre est égale à la demande (à prix courants comme à prix constants) ; les impôts payés devraient être égaux aux impôts reçus, etc. Les égalités comptables garantissent la cohérence et peuvent servir au contrôle de plausibilité et permettre les estimations résiduelles.
2. *Les hypothèses essentielles* pour combiner et compléter l'ensemble de données de base. De nombreux types d'hypothèses sont utilisés, tels que : les ratios fixes, les schémas de transition, les conventions spécifiques, les ratios et tendances historiques, les analogies, etc. Les hypothèses plausibles peuvent combler en grande partie l'absence de données et valent mieux que des données non plausibles.

3. *Les contrôles de plausibilité*, qui sont très importants pour la fiabilité des statistiques de comptabilité nationale. Quelques types de contrôles de plausibilité :

- (a) comparaison des différentes sources de données aux différentes estimations ;
- (b) analyse de tous les développements et ratios “anormaux” (numériques, conceptuels, institutionnels, économiques) en cherchant une explication plausible.

La stratégie d'établissement des comptes nationaux est basée sur :

- 1. la définition et l'organisation des différentes phases ;
- 2. le développement des outils informatiques nécessaires.

2.3.1 Définition et organisation des différentes phases

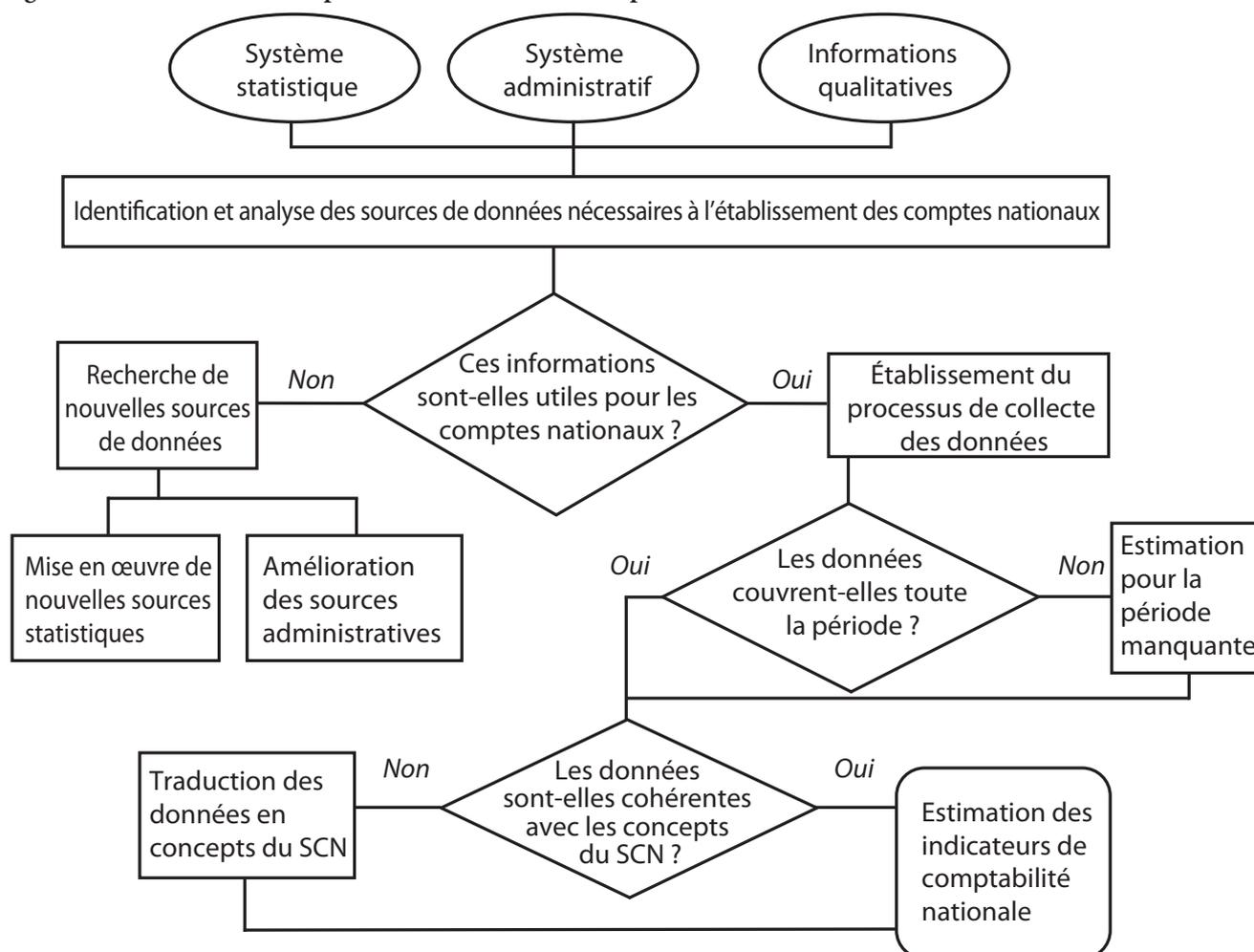
Le processus d'établissement possède sa propre portée, son propre niveau de détails et ses propres méthodes de travail,

qui se reflètent dans la conception des phases à suivre. En bref, les phases principales sont les suivantes :

- 1. conception du cadre central ;
- 2. identification des sources de données ;
- 3. collecte des données ;
- 4. traduction des données en concepts de comptabilité nationale ;
- 5. élaboration des estimations ;
- 6. révision des données.

La présentation schématique de l'arbre décisionnel utilisé pour créer la routine d'établissement des comptes nationaux illustrée dans la figure 2.3 aide à aborder les questions de définition et d'organisation des phases générales d'établissement.

Figure 2.3 : Arbre décisionnel pour l'établissement des comptes nationaux



2.3.1.1 Conception du cadre central

Le cadre central pour l'établissement des comptes nationaux concerne la détermination des quatre classifications utilisées dans le système :

1. détail des produits ;
2. activités économiques ;
3. opérations, autres flux et stocks ;
4. sectorisation de l'économie.

Les détails des classifications sont basés sur les buts et objectifs définis de la stratégie et sur la situation actuelle du pays. Le cadre central est établi en fonction du niveau de développement du système statistique (y compris les capacités des ressources humaine) et des besoins spécifiques du pays. La disponibilité des données statistiques et administratives réduit ou augmente le niveau de détail des classifications adoptées.

La stratégie de mise en œuvre des classifications et les caractéristiques des classifications principales sont expliquées au Chapitre 4 : *Infrastructure statistique pour les comptes nationaux*, section 1.2 : *Classifications*.

L'identification des secteurs clés de l'économie est une activité importante de cette phase. Si, dans un pays, l'agriculture, l'industrie pétrolière ou le tourisme est l'activité principale, cela doit apparaître en détail dans les estimations faites et dans la ventilation par branche d'activité ou par secteur institutionnel.

2.3.1.2. Identification des sources de données

Les sources de données utilisées pour l'établissement des comptes nationaux peuvent être des statistiques spécifiques (statistiques sur les ventes des producteurs et les coûts de production, sur l'investissement, sur l'emploi, les salaires et les traitements, sur les dépenses des ménages, sur les prix à la consommation, sur les prix à la production et les taux d'intérêt, sur les importations et les exportations, etc.) ou des registres administratifs (les recettes et les dépenses publiques, les états financiers des unités financières et non financières, la balance des paiements, etc.).

Les principales sources de données utilisées pour l'établissement des comptes nationaux sont présentées au Chapitre 4 : *Infrastructure statistique pour les comptes nationaux*, section 2 : *Sources de données statistiques* et au Chapitre 5 : *Sources de données administratives*, section 1 : *Définition des sources administratives*.

Pour identifier les informations disponibles, les sources de données existantes doivent être analysées par rapport aux exigences de comptabilité nationale. Si les sources de données

identifiées s'avèrent utiles par rapport aux objectifs de mise en œuvre de la comptabilité nationale, le processus de collecte des données peut débuter.

Il se peut que les sources de données n'incluent pas toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de comptabilité nationale. Par exemple, il se peut que les informations statistiques sur la construction et les investissements ne soient pas disponibles. Dans ce cas, en fonction du type d'informations requises et des objectifs établis, il y a deux options :

1. Procéder à une estimation approximative des indicateurs de comptabilité nationale à partir de sources de données de mauvaise qualité et d'informations indirectes ou

Vous trouverez un exemple au Chapitre 4 : *Infrastructure statistique pour les comptes nationaux*, section 2 : *Sources de données statistiques*.

2. Interrompre la mise en œuvre du SCN jusqu'à ce que les sources de données nécessaires soient disponibles.

Il est recommandé aux pays dans la phase zéro de la mise en œuvre du SCN de définir leurs actions futures en se basant sur les indications suivantes :

1. Ils doivent commencer par estimer le PIB selon les optiques de la production et des dépenses (ce qui correspond aux exigences de la phase 1), même si le manque d'informations risque de dégrader la qualité des résultats initiaux.
2. Ils doivent s'assurer en même temps que les sources de données nécessaires sont en cours de développement. Pour ce faire, les comptes nationaux doivent proposer et promouvoir :
 - (a) l'amélioration des sources de données statistiques existantes pour obtenir les informations requises ;
 - (b) la mise en œuvre de nouvelles enquêtes statistiques qui fourniront les informations manquantes ;
 - (c) le développement d'une collaboration avec les institutions administratives afin d'améliorer ou de développer leurs sources de données.

Durant le processus d'établissement des comptes nationaux, les informations qualitatives sont également utiles. Par exemple, les articles dans les journaux ou les magazines spécialisés peuvent fournir des informations qualitatives sur les développements économiques (p. ex. les ventes de meubles ou de logiciels) ou les événements spécifiques (p. ex. un grand projet d'investissement direct ou la réorganisation d'un système d'assurance nationale). Ces informations peuvent être utilisées pour compléter des données existantes et vérifier la cohérence des différentes données.

2.3.1.3. Collecte des données

La collecte des données exige des activités structurées et organisées, qui ont une incidence directe sur la qualité des estimations.

Les principales activités devant être organisées et menées sont les suivantes :

1. accords sur la fourniture des données : quelles données seront fournies, avec quel niveau de détail, à quelle fréquence, quand et dans quel format, etc. ;
2. contrôle des données fournies : respect des délais, niveau de détail et exhaustivité ;
3. stockage des données dans des systèmes automatisés (feuilles de calcul ou bases de données) pour l'établissement des comptes nationaux ;
4. recherche d'autres informations quantitatives et qualitatives pertinentes, p. ex. en lisant des revues spécialisées, des articles de journaux et les rapports annuels de diverses grandes entreprises, organisations ou fondations, ou en demandant directement aux sociétés, aux institutions et aux experts.

Dans le cadre de la stratégie d'établissement, il convient d'établir un circuit efficace de collecte des données aussi bien au sein de l'institut de statistiques qu'à l'extérieur. Les principales étapes de ce processus sont les suivantes :

1. Décider des données à utiliser pour l'établissement des comptes nationaux.
2. Décider du niveau de détail de ces données.
3. Décider de la façon dont les données seront fournies au département de comptabilité nationale : sur papier, au format électronique (CD-ROM, par courriel, etc.) ou par accès direct aux bases de données des autres départements.
4. Établir les échéances pour la réception des données. Il est très important que les comptes nationaux respectent leur propre calendrier de diffusion. Pour cette raison, certaines données statistiques et administratives peuvent être fournies au département de comptabilité nationale avant d'être publiées. C'est le cas par exemple pour l'enquête structurelle sur les entreprises (en tant que source statistique) : après la validation des données et l'obtention des résultats finaux, les informations détaillées (avec le contenu convenu et au format convenu) peuvent être envoyées au département de comptabilité nationale afin qu'il les inclue dans le processus d'établissement. Pendant ce temps, le département chargé de l'enquête structurelle sur les entreprises poursuit le processus de diffusion des résultats de l'enquête.

Une bonne coopération entre les différents départements de l'institut de statistiques et les institutions administratives d'une part, et le département de comptabilité nationale de

l'autre, permet de garantir des conditions adéquates pour la mise en œuvre du SCN.

2.3.1.4 Traduction des données en concepts de comptabilité nationale

Dans la majorité des cas, les sources de données statistiques et administratives ne sont pas conformes aux concepts de comptabilité nationale.

La traduction des données administratives en concepts de comptabilité nationale est expliquée en détail au Chapitre 5 : *Sources de données administratives*.

Les indicateurs statistiques convertissent généralement les informations administratives en indicateurs dont le contenu est assez proche de ceux utilisés en comptabilité nationale. Cependant, la principale différence entre les indicateurs statistiques économiques et les comptes nationaux réside souvent dans la ventilation des produits. L'Encadré 2.6 en donne un exemple.

Encadré 2.6 : Tables de conversion de la classification COICOP à la classification CITI – exemple

Dans les enquêtes sur le budget des ménages, la ventilation des produits peut être très limitée ou assez différente des exigences de comptabilité nationale. La consommation des ménages est établie à partir de différentes enquêtes auprès des ménages en utilisant la classification COICOP. Pour pouvoir utiliser ces données dans les comptes nationaux, un reclassement par rapport à la CITI Rév. 4 doit être effectué. Il faut noter que pour certains produits et groupes de produits COICOP, plus d'une activité CITI est nécessaire. La valeur pour chaque activité est estimée à partir d'autres sources indirectes ou en faisant appel aux connaissances d'experts. Par exemple, la consommation de viande des ménages devrait être classée sous les codes CITI 01 "Agriculture, chasse et activités annexes" et 15 "Fabrication de produits alimentaires et de boissons" selon les habitudes de consommation de la population.

COICOP		CITI Rév. 4	
Code	Description	Code	Description
0.1.1	PRODUITS ALIMENTAIRES		
0.1.1.1	Pain et céréales	1	Agriculture, chasse et activités annexes
		15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
0.1.1.2	Viande	1	Agriculture, chasse et activités annexes
		15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
0.1.1.3	Poisson et fruits de mer	05	Pêche, pisciculture et aquaculture
		15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
0.1.1.4	Lait, fromage et œufs	1	Agriculture, chasse et activités annexes
		15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
0.1.1.5	Huiles et graisses	15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
0.1.1.6	Fruits	1	Agriculture, chasse et activités annexes
		15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
0.1.1.7	Légumes	1	Agriculture, chasse et activités annexes
		15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
0.1.1.8	Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie	15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
0.1.1.9	Produits alimentaires n.c.a.	15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
0.1.2	BOISSONS NON ALCOOLISÉES		
0.1.2.1	Café, thé et cacao	15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
0.1.2.2	Eaux minérales, boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes	15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons

Vous trouverez plus d'informations au sujet des tables de correspondance des classifications sur le site Web de l'ONU à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/default.asp>

Dans l'ensemble, la traduction des concepts administratifs en concepts de comptabilité nationale doit être effectuée par les comptables nationaux en personne. Cela s'applique en particulier aux comptes d'entreprise, aux données sur la TVA, aux données sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques, aux états financiers des institutions financières, aux recettes et dépenses des administrations publiques et aux indicateurs de la balance des paiements, pour n'en citer que quelques-uns.

Cette traduction est basée sur un système de tableaux de passage au niveau macroéconomique et des ajustements spécifiques appelés système intermédiaire.

2.3.1.5. Élaboration des estimations

La phase importante du processus d'établissement est l'estimation des indicateurs de comptabilité nationale. Plusieurs activités sont menées pendant cette phase complexe :

1. Vérification des sources de données en ce qui concerne :
 - (a) l'évolution des variables au fil du temps ;
 - (b) la cohérence des valeurs et des tendances des ratios entre les différentes variables dans une source de données unique ;
 - (c) la plausibilité des valeurs et des volumes ;
 - (d) les différences conceptuelles par rapport aux indicateurs de comptabilité nationale ;

- (e) les pondérations utilisées pour l'extrapolation des résultats d'enquêtes.
- 2. Élaboration des premières estimations des indicateurs de comptabilité nationale. Si la cible choisie est d'atteindre le premier jalon (voir l'Annexe 1), les estimations mettront l'accent sur le PIB et ses composantes à prix courants et constants.
- 3. Inclusion de données supplémentaires ou plus complètes et deuxième estimation des indicateurs. À ce stade, les hypothèses jouent un rôle important : elles sont utilisées pour combler les lacunes et les imperfections dans l'ensemble de données de base en fonction de l'analyse des relations économiques.
- 4. Procédures d'équilibrage et rapprochement des données pour identifier les insuffisances de données et aider à faire les ajustements appropriés pour garantir la cohérence des résultats. L'équilibrage consiste à vérifier la cohérence économique des estimations. Cette procédure dépend du cadre comptable disponible et de l'expérience des comptables nationaux et de leur capacité à effectuer des contrôles de plausibilité tout en respectant les délais pour la diffusion des données.
- 5. Élaboration des estimations finales des indicateurs de comptabilité nationale.

Pour en savoir plus...

A system approach to national accounts compilation, Études méthodologiques, Série F, n° 77, ONU 1999 ;

Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 16 : Synthèse et intégration des comptes.

Si des écarts statistiques ont été identifiés pendant le processus d'équilibrage et si leurs causes ont été déterminées, des ajustements peuvent être opérés sur les données intermédiaires ou les méthodes d'estimation. Les données ajustées sont ensuite de nouveau intégrées pour créer un ensemble révisé d'écarts statistiques. Les données sont ensuite rapprochées et réintégrées, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les écarts soient corrigés.

Le noyau du processus d'équilibrage et de rapprochement des données dépend toujours de la disponibilité et de la qualité des informations utilisées et de l'expertise de l'équipe comptable.

2.3.1.6 Révision des données

Durant le processus d'établissement des comptes nationaux, trois révisions importantes peuvent être effectuées : (1) les révisions de routine, (2) les révisions des références et (3) les révisions méthodologiques.

1. *Les révisions de routine (ou révisions courantes)* englobent tous les changements apportés aux estimations de comptabilité nationale au cours d'une période donnée, de la première estimation à l'estimation finale. En principe, ces révisions sont basées sur la disponibilité de nouvelles informations émanant des sources de données utilisées pour parvenir à une comparabilité totale des variations de volume et de prix par rapport à l'année précédente et pour tous les indicateurs.
2. *Les révisions des références (ou révisions régulières majeures)* sont des révisions des sources de données ou des méthodes utilisées pour l'estimation des indicateurs de comptabilité nationale. Elles peuvent affecter le PIB et entraîner la discontinuité des séries chronologiques. Il est recommandé de réviser les références tous les cinq ans, en tant que procédure habituelle.
3. *Les révisions méthodologiques (ou révisions occasionnelles majeures)* sont normalement dues à des changements dans les principes de comptabilité nationale.

Ces révisions ont plusieurs répercussions sur la diffusion des données de comptabilité nationale dans la mesure où des explications détaillées au sujet des changements majeurs doivent être présentées avec les données. Un exemple figure dans l'Encadré 2.7.

Encadré 2.7 : Exemple de l'impact des révisions méthodologiques sur le PIB

Révisions méthodologiques 1995-2004 en Slovénie

Depuis 2000, trois révisions méthodologiques sur les comptes nationaux slovènes ont été menées, couvrant rétroactivement la période écoulée depuis 1995. Leur but principal était d'améliorer l'établissement du PIB selon la méthodologie du SEC95 et selon des critères relatifs à l'exhaustivité. Les principaux points de révision étaient des améliorations des sources de données et des méthodes.

Les points principaux des révisions méthodologiques ou des révisions des références de mars 2003 et avril 2004 étaient les suivants : délimitation des unités marchandes et non marchandes tout en améliorant la sectorisation institutionnelle ; mise en place d'une nouvelle méthodologie pour l'estimation des services de logement des propriétaires-occupants ; estimation de la consommation de capital fixe (y compris pour les routes, les ponts, etc.) par la méthode de l'inventaire permanent pour le secteur des administrations publiques ; et améliorations des ajustements du PIB au titre de l'exhaustivité et autres améliorations des méthodes. Avec ces révisions méthodologiques, toutes les données pour la période remontant à 1995 ont été révisées et publiées.

La dernière révision méthodologique a été publiée en septembre 2005 ; la principale raison la justifiant était le changement dans la comptabilité des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), qui étaient attribués aux utilisateurs finaux de ces services. Au même moment, la mesure des variations de volume aux prix constants de l'année précédente a été instaurée.

Les résultats de cette révision méthodologique ont également été publiés pour l'ensemble de la période 1995-2004.

Le tableau montre les effets des trois révisions méthodologiques sur le niveau de PIB nominal et sur l'estimation du taux de croissance en volume du PIB pour 1999, 2000 et 2001. Les effets sur les données pour les années indiquées dans le tableau ne sont pas les mêmes pour chaque année, principalement en raison de la surestimation du niveau du PIB pour 2000 et 2001 avant la révision.

Tableau des révisions du PIB, 1999-2001

	u.m.n = unité monétaire nationale SIT		
	1999	2000	2001
1. Comptes trimestriels, en millions de SIT	3 637 437	4 045 469	14 566 191
Taux de croissance en volume (%)	4,9	4,8	3,0
2. Comptes annuels, avril 2002, en millions d'u.m.n.	3 648 401	4 035 518	4 566 191
Taux de croissance en volume (%)	5,2	4,6	3,0
2.1 Première révision méthodologique, mars 2003, en millions d'u.m.n.	3 839 852	4 222 404	4 740 122
Variation par rapport au précédent niveau de PIB nominal (%)	+5,2	+4,6	+3,8
2.2 Deuxième révision méthodologique, avril 2004, en millions d'u.m.n.	3 874 720	4 252 315	4 761 815
Variation par rapport au précédent niveau de PIB nominal (%)	+0,9	+0,7	+0,5
2.3 Troisième révision méthodologique, septembre 2005, en millions d'u.m.n.	3 918 974	4 300 350	4 799 552
Variation par rapport au précédent niveau de PIB nominal (%)	+1,1	+1,1	+0,8
Taux de croissance en volume (%)	5,4	4,1	2,7

Source : *Gross National Income Inventory*, Institut de la Statistique de la République de Slovénie, 2008

2.3.1.7 Conclusions

La mise en œuvre et le développement de l'établissement des comptes nationaux doivent tenir compte de ce qui suit :

1. Il ne s'agit pas d'une suite chronologique stricte d'étapes données. En pratique, les étapes sont étroitement liées, interagissent considérablement les unes avec les autres, peuvent se succéder dans un ordre chronologique quelque peu différent et peuvent se répéter en boucle un nombre indéfini de fois.

2. Le processus d'établissement est adapté et ajusté en fonction des sources de données, des nouvelles conditions économiques, sociales et/ou politiques existantes dans un pays et des nouvelles exigences internationales dans le domaine des statistiques.

2.3.2 Développement d'outils informatiques pour l'établissement des comptes nationaux

Les systèmes informatiques utilisés dans le cadre de l'établissement des comptes nationaux doivent être flexibles et aptes à :

1. stocker les données détaillées utilisées pour l'établissement des comptes nationaux, relatives aux groupes d'agents économiques, c.-à-d. les branches d'activité et les secteurs, dans des feuilles de travail électroniques dans leur format original ;
2. utiliser les feuilles de travail pour convertir les données intermédiaires obtenues de différentes sources (recensements, enquêtes, sources de données administratives et données statistiques intermédiaires) de leur format spécifique au format des comptes nationaux et enregistrer tous les ajustements opérés sur les données, pour ainsi créer un historique complet du processus d'établissement ;
3. après la conversion au format des comptes nationaux, calculer les agrégats de comptabilité nationale appropriés. Pour rester fidèle au principe de l'orientation vers les branches d'activité et les secteurs, les informations pour l'économie totale doivent être obtenues uniquement à partir de l'agrégation des données des secteurs et branches d'activité résidents ;
4. contrôler la compatibilité des données au sein des branches d'activité et des secteurs en identifiant les écarts statistiques dans les égalités de comptabilité nationale ;
5. fournir des outils utiles pour le processus final de rapprochement des données, p. ex. en incluant des liaisons de données entre les feuilles de travail et les tableaux du cadre central, de façon à ce que les ajustements opérés sur les données dans les feuilles de travail soient immédiatement reflétés dans les tableaux centraux du SCN, où les écarts statistiques qui subsistent peuvent être contrôlés ;
6. générer des tableaux de travail utiles durant le processus de rapprochement, p. ex. des matrices d'opérations dans lesquelles, pour chaque opération, autre flux ou stock, les ressources et les emplois (ou les actifs et les passifs) de différents secteurs peuvent être confrontés ;
7. stocker les estimations finales des indicateurs de comptabilité nationale et les versions diffusées. Cela permet aux comptes nationaux de mettre en place une analyse systématique de la fiabilité des données publiées.

La nécessité d'outils communs pour la mise en œuvre du SCN à travers le monde a contribué au développement de logiciels spécialisés en comptabilité nationale dans les organisations internationales et les pays développés. Les pays avancés ont développé des systèmes informatiques sur mesure basés sur des progiciels de base de données relationnelle tels que : Access, Oracle, SAS, dBase, etc.

Voici quelques autres outils informatiques connus pour l'établissement des comptes nationaux :

1. ERETES (Équilibres ressources emplois, Tableaux entrées-sorties) est un logiciel de base de données développé par une société de conseil française à l'Université de Lyon, en coopération avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et Eurostat. Ce logiciel est installé ou en cours d'installation dans 27 pays⁽¹⁾ et devient très populaire dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Le système est offert gratuitement aux utilisateurs par les co-propriétaires (EUROSTAT et la Coopération française).
2. IAS (Integrated Accounts System - Système de comptes intégrés) est un logiciel développé par un groupe en association avec l'ISS (Institute of Social Studies - Institut d'études sociales) aux Pays-Bas et utilisé dans des pays des Caraïbes comme Aruba et les Antilles néerlandaises.
3. SNAPC (System of National Accounts on a Personal Computer - Système de comptabilité nationale sur un ordinateur personnel) est le produit de Statistics Sweden, l'institut de statistiques suédois, et est utilisé dans des pays d'Afrique australe et d'autres pays (p. ex. : le Belize, la Namibie, le Laos, le Lesotho, l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, la Jamaïque et le Kenya).

Pour en savoir plus...

www.ERETES.net

Pour plus d'informations sur ERETES, reportez-vous au bulletin d'information semestriel du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale "SNA News and Notes", numéro 5 (janvier 1997), disponible sur : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/sna/sna5-en.asp>

Pour plus d'informations sur IAS, reportez-vous au bulletin d'information semestriel du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale "SNA News and Notes", numéro 6 (juillet 1997), disponible sur : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/sna/sna6-en.asp>

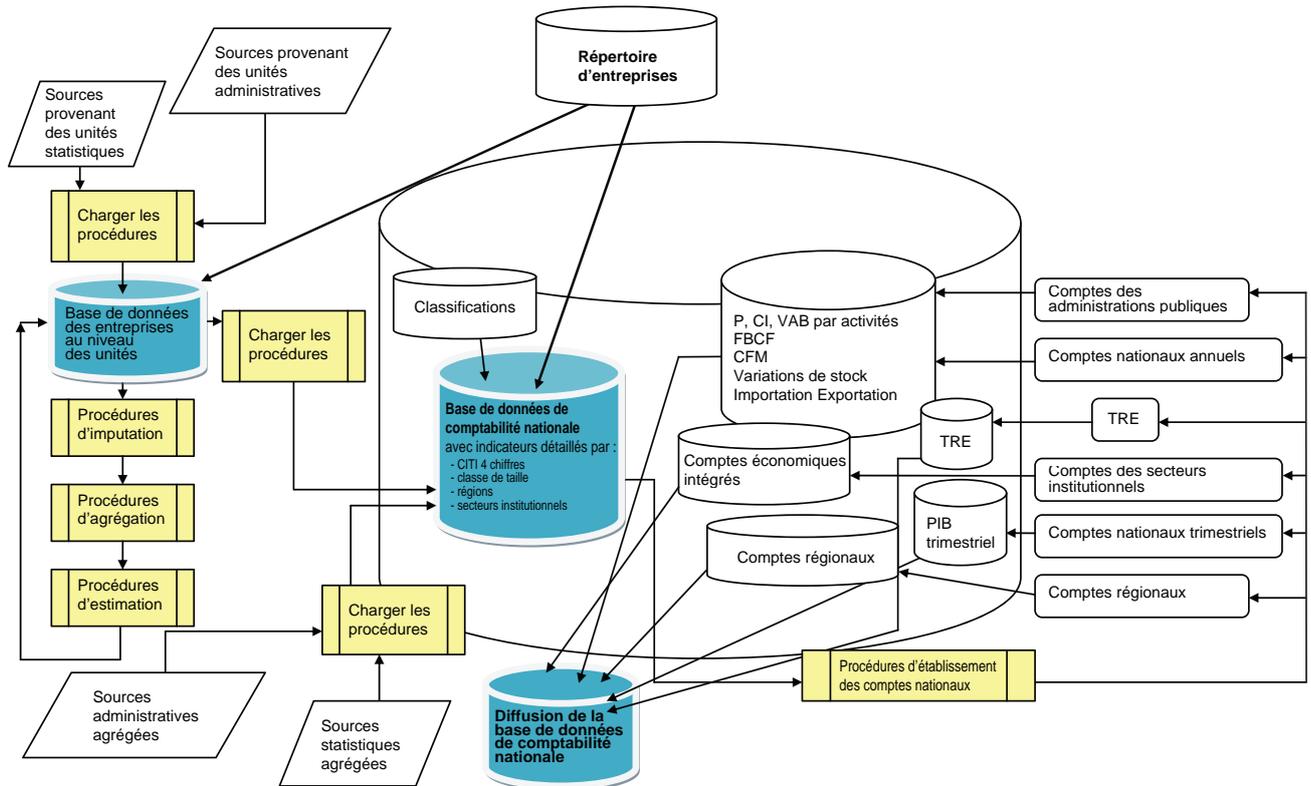
ERETES et IAS incluent trois éléments :

1. utilisation d'un logiciel de base de données (SYBASE, ORACLE et PROGRESS) ;
2. sélection des attributs du SCN et de l'établissement des comptes (catégories d'opération, catégories de secteurs et de branches d'activité, identification des prix courants ou constants, source de données, etc.) ;
3. feuilles de travail et tableaux où s'effectuent la conversion et le rapprochement des données.

La sélection des attributs et la conception des tableaux déterminent la façon dont sont établis les comptes nationaux. Les conditions dans chaque pays, la capacité statistique et les ressources disponibles déterminent la décision stratégique d'utiliser ou non des outils informatiques pour l'établissement des comptes nationaux.

(1) Algérie, Bénin, Burkina Faso, Botswana, Brésil, Cameroun, Cap Vert, République Centrafricaine (RCA), Colombie, Côte d'Ivoire (RCI), Équateur, Gabon, Ghana, Guadeloupe, Guyane, Madagascar, Mali, Maroc, Martinique, Mauritanie, Niger, Nigeria, Pérou, Réunion, Sénégal, Togo, Tunisie.

Figure 2.4 : Schéma d'organisation de l'activité informatique pour l'établissement des comptes nationaux



2.4 Phase D : Diffusion

L'objectif principal de l'établissement du SCN est de fournir des informations complètes sur une économie et sa structure. La diffusion des résultats des comptes nationaux est une activité aussi importante que l'établissement des indicateurs. La présentation des indicateurs de comptabilité nationale au public, l'ajout d'une analyse, la fourniture d'interprétations économiques utiles et l'explication de la méthodologie utilisée constituent une part importante des tâches des comptables nationaux.

Encadré 2.8 : Principes d'une stratégie de diffusion de statistiques

Une stratégie de diffusion est fondée sur les bonnes pratiques en matière de statistiques officielles adoptées par l'UE et l'ONU. Les grands principes d'une stratégie de diffusion de statistiques sont les suivants :

1. Les statistiques doivent être pertinentes pour les utilisateurs, complètes et aussi détaillées que possible en termes statistiques tout en respectant les exigences relatives à la législation, la confidentialité et la qualité. Elles doivent aussi avoir été produites de façon rentable ;
2. Les statistiques doivent être précises, fiables, cohérentes et comparables dans l'espace et dans le temps ;
3. Les statistiques doivent être à jour et diffusées en temps utile et aux moments prévus ;
4. Les informations statistiques doivent être publiées selon un calendrier préétabli et présentées sous une forme claire et compréhensible à tous les utilisateurs ;
5. La confidentialité des données statistiques diffusées doit être garantie ;
6. Les données doivent être mises à la disposition de tous les utilisateurs en toute objectivité et en toute impartialité.

Source : Dissemination Policy, INE, Portugal, 2008

Les principales étapes de la définition de la stratégie de diffusion sont résumées dans les sections suivantes : identification des utilisateurs, fourniture de données de qualité répondant aux attentes des utilisateurs et établissement d'un calendrier de diffusion.

2.4.1 Identification des utilisateurs

Cinq grandes catégories d'utilisateurs se distinguent par domaine d'activité :

1. tous les niveaux du gouvernement
2. les agences internationales
3. le secteur privé
4. les institutions de recherche
5. le public, y compris les médias.

Ils peuvent être regroupés en deux catégories par rapport au degré d'utilisation des statistiques :

1. utilisateurs généraux de données : journalistes, étudiants, professeurs, petites entreprises qui ont des exigences simples en matière de données mais dans une grande variété de domaines d'informations ;
2. utilisateurs à des fins d'analyse : ministères, autorités locales, chercheurs, organisations internationales avec des exigences complexes en matière de données : variables détaillées, séries chronologiques et ventilation par régions.

La demande de données de comptabilité nationale est différente pour chaque catégorie d'utilisateurs. La valeur du PIB et le taux de croissance de l'économie sont les informations les plus utilisées par les utilisateurs généraux. Les décideurs, le gouvernement, les chercheurs, les organisations internationales sont intéressés par les détails des indicateurs de comptabilité nationale par activité et par secteur institutionnel.

Pour répondre à ces demandes différentes, la diffusion des comptes nationaux se fait par des canaux différents :

1. Communiqués de presse, utilisés en général par les médias et le grand public, avec la présentation des principaux indicateurs de comptabilité nationale, tels que le PIB, ses composantes principales et son taux de croissance.
2. Les informations détaillées sur les comptes nationaux par branche d'activité ou par secteur institutionnel sont généralement présentées dans le rapport annuel de chaque pays. Ces informations peuvent être utilisées par les chercheurs, les étudiants ou les organisations internationales.
3. Une publication spéciale avec des séries chronologiques d'indicateurs de comptabilité nationale, avec des données détaillées accompagnées de métadonnées et parfois d'une brève analyse économique basée sur ces indicateurs. Cette publication est utilisée à différentes fins par le gouvernement, les chercheurs, le milieu académique ou les organisations internationales.

4. La diffusion électronique qui permet de réduire les coûts de diffusion et de rendre les données plus facilement utilisables et plus accessibles. Cependant, pour évoluer vers un environnement dans lequel les documents sont diffusés au format électronique, il faudrait surmonter un certain nombre de difficultés (comme garantir que ces documents sont authentiques, gérés en permanence et accessibles dans les mêmes conditions à tous les individus).

2.4.2 Fourniture de données de qualité répondant aux attentes des utilisateurs

Les utilisateurs attendent des informations de qualité. Si celles-ci ne peuvent pas être fournies, l'utilisateur arrêtera de demander des données et essaiera de les trouver ailleurs. La qualité se définit normalement en termes de **précision, pertinence, respect des délais, cohérence et disponibilité**, sans ordre de priorité particulier.

Pour en savoir plus...

Quality framework and guidelines for OECD statistical activities, http://www.oecd.org/document/43/0,3343,en_2649_33715_21571947_1_1_1_1,00.html

La diffusion des comptes nationaux devrait être intégrée à la stratégie générale de diffusion des statistiques, ayant comme objectif principal de fournir aux utilisateurs des données de la qualité attendue. Cela devrait prendre en considération :

1. Les détails des informations diffusées selon le public cible.
2. La présentation des résultats dans une structure complète.
3. La fourniture de toutes les explications méthodologiques nécessaires, pour aider les utilisateurs à comprendre les concepts de comptabilité nationale.
4. Les comptes nationaux offrent un aperçu particulier de l'économie et il est déconseillé de diffuser les données sans y ajouter une analyse économique et une interprétation des résultats, même si cela impose une charge de travail supplémentaire pour les comptes nationaux. L'analyse aidera les utilisateurs qui ne connaissent pas ces indicateurs à mieux comprendre les comptes nationaux et la capacité de ces derniers à refléter les phénomènes économiques.

Encadré 2.9 : Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) et Rapports sur l'observation des normes et des codes

Le FMI utilise le Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) dans les modules de données des Rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC de données) comme outil pour évaluer la qualité des pratiques d'un pays en termes de production de statistiques macroéconomiques. Le CEQD comprend six dimensions :

1. la dimension "Conditions préalables de la qualité" inclut les aspects organisationnels ;
2. la dimension "Assurance d'intégrité" se rapporte à l'objectivité dans la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques ;
3. la dimension "Rigueur méthodologique" analyse les normes adoptées lors du processus d'établissement ;
4. la dimension "Exactitude et fiabilité" concerne les sources de données et les méthodes statistiques utilisées pour l'établissement des statistiques ;
5. la dimension "Utilité" traite des critères d'aptitude à l'emploi, tels que la périodicité et les délais de diffusion, la cohérence temporelle et interne ;
6. la dimension "Accessibilité" présente le degré d'efficacité avec lequel les données et les informations les concernant sont diffusées aux utilisateurs.

Source : FMI, <http://dsbb.imf.org>

2.4.3 Établissement d'un calendrier de diffusion

Pour que les données soient utiles, elles doivent être disponibles en temps opportun et dans des délais raisonnables. Il n'est pas facile de répondre à une telle attente, en particulier dans le domaine des comptes nationaux. L'établissement n'est pas une simple opération informatique : les statisticiens chargés des comptes nationaux ont besoin de données brutes très variées provenant de systèmes statistiques et administratifs disponibles selon des périodicités différentes ; une fois les données collectées, ces informations doivent être converties en comptes nationaux et la cohérence de l'ensemble du système doit être vérifiée. Ce processus a un impact important sur le respect des délais de diffusion.

Encadré 2.10 : Exemple de calendrier de diffusion

Calendrier de révision et de finalisation des comptes en Slovaquie

Les données de comptabilité nationale pour l'année t sont révisées et finalisées en quatre étapes et les données finales pour l'année t sont généralement publiées en septembre de l'année $t + 3$ ou 33 mois à compter de la fin de l'année.

Voici les quatre étapes et le délai dans lequel les estimations du PIB et des principaux agrégats de comptabilité nationale pour l'année t sont publiées pour la première fois, soumises à une révision de routine et finalisées :

1. $t + 70$ jours : première estimation complète du PIB et des principaux agrégats de comptabilité nationale à partir des comptes trimestriels ;
2. $t + 9$ mois : première estimation complète du PIB et des principaux agrégats de comptabilité nationale à partir des comptes annuels ;
3. $t + 21$ mois : première révision de l'estimation du PIB et des principaux agrégats de comptabilité nationale à partir des comptes annuels ;
4. $t + 33$ mois : révision finale de l'estimation du PIB et des principaux agrégats de comptabilité nationale à partir des comptes annuels.

Dans la mesure où les estimations de comptabilité nationale sont faites en premier lieu à partir des comptes trimestriels, une amélioration considérable de la qualité et de la fiabilité desdits comptes était primordiale suite à l'instauration en 2000 du calcul du PIB selon l'optique des dépenses à prix courants et à prix constants sur une base trimestrielle. La principale condition de base pour pouvoir effectuer la première estimation complète du PIB à $t + 9$ mois à partir des comptes annuels est la disponibilité en mai de chaque année de sources de données complètes et exhaustives sur le PIB selon l'optique de la production pour tous les secteurs institutionnels.

Dès la première révision de routine des comptes nationaux ($t + 21$ mois), la majorité des données des tableaux des ressources et des emplois sont déjà intégrées, ce qui s'avère particulièrement important pour la structure par produits de la formation brute de capital fixe. Il est également important que toutes les sources de données statistiques ou autres sources nécessaires pour le calcul du PIB selon l'optique des dépenses soient disponibles dans cette révision et utilisées dans le processus d'établissement. Grâce à cela, les changements sont généralement minimes entre la première révision de routine et la dernière étape de finalisation de l'estimation à partir des comptes annuels à $t + 33$ mois.

Source : *Gross National Income Inventory*, Institut de la Statistique de la République de Slovaquie, 2008

En guise de cadre général pour leur stratégie de diffusion, nous recommandons aux pays ayant l'intention de mettre en œuvre le SCN d'adopter la "Norme spéciale de diffusion des données" (NSDD) et la "Norme générale de diffusion des données" (NGDD) du Fonds monétaire international.

Le but principal de la NSDD, mise en place et promue par le FMI en 1996, est de contrôler les normes utilisées pour guider les pays dans la diffusion des données économiques et financières. Plusieurs dimensions sont contrôlées dans la NSDD : une dimension "données" (relative à la couverture, à la fréquence et aux délais de diffusion des données), une dimension "accès", une dimension "intégrité" et une dimension "qualité" (voir l'Encadré 2.11). La NSDD dispose que les pays diffusent des données macroéconomiques clés concernant les secteurs réel, des finances publiques, financier et extérieur.

Encadré 2.11 : Dimensions et éléments de la Norme spéciale de diffusion des données

Dimension Données (couverture, périodicité et délais de diffusion)

1. diffusion de 18 catégories de données, y compris le détail des composantes, couvrant les quatre principaux secteurs statistiques macroéconomiques, avec prescription de la périodicité et des délais de diffusion.

Dimension Accès

1. diffusion de calendriers de publication informant des dates approximatives de publication au moins un trimestre à l'avance et des dates précises de publication au moins une semaine à l'avance ;
2. diffusion simultanée des données à tous les utilisateurs.

Dimension Intégrité

1. description des modalités de production et de diffusion des statistiques officielles ;
2. identification des administrations publiques ayant accès aux données avant la publication ;
3. compte-rendu des commentaires ministériels formulés lors de la publication des statistiques ;
4. fourniture d'informations sur les procédures de révision et de notification préalable des changements majeurs de méthodologie.

Dimension Qualité

1. diffusion de documentation sur la méthodologie statistique et les sources utilisées pour préparer les statistiques ;
2. diffusion du détail des composantes et/ou de séries de données supplémentaires permettant de procéder à des recoupements et à des contrôles de vraisemblance.

Source : *The IMF's Data Dissemination Initiative After 10 Years*, FMI 2008

La NGDD a suivi la NSDD et a été développée en 1997 afin d'aider les pays membres du FMI qui ne sont pas en mesure de souscrire à la NSDD à développer tout de même un système statistique fiable servant de base à la diffusion en temps utile des données au public. La NGDD vise à encourager les pays membres à :

1. améliorer la qualité des données ;
2. fournir un cadre pour évaluer les besoins en termes d'amélioration des données et pour définir des priorités à cet égard ;
3. guider les pays membres dans la diffusion au public de statistiques économiques, financières et socio-démographiques complètes, accessibles et fiables en temps utile.

Ensemble, ces trois domaines prioritaires constituent une base solide sur laquelle formuler des politiques à long terme pour le développement statistique.

Pour en savoir plus...

La NSDD et la NGDD sur www.imf.org

The IMF's Data Dissemination Initiative After 10 Years, FMI 2008.

3. Lectures recommandées

- *Le SCN 2008*, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009 ;
- *Comptabilité nationale: introduction pratique*, Études méthodologiques, Série F, n° 85, ONU 2003 ; Chapitre XIV : Méthodes de collecte, de compilation et d'estimation des données en comptabilité nationale : aperçu ;
- *Guide de la statistique de la coopération au développement de la Commission européenne*, Eurostat, 2009 ;
- *A system approach to national accounts compilation*, Études méthodologiques, Série F, n° 77, ONU 1999 ; Chapitre I : The compilation approach ;
- *Uses of Macro Accounts in Policy Analysis*, Études méthodologiques, Série F, n° 81, ONU 2002 ; Chapitre IV : Policy analysis beyond the economic core ; Chapitre V : Administrative and other policy uses of national accounts by international organisations and countries ;
- *Use, misuse and proper use of national accounts in statistics*, Fritz B., MPRA, 2007 ; Chapitre IV : Tool for communication and decision making ;
- *Advocating for the National Strategy for the Development of Statistics*, Paris 21, OCDE, mai 2010 ;
- *Compiling the national accounts demystified*, Fritz B., MPRA, 2007 ; Chapitre III : The compilation process ; Chapitre V : How to improve compiling national accounts ;
- *Quality framework and guidelines for OECD statistical activities*, OCDE, 2003 ;
- *Guide pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS)*, Secrétariat de PARIS21, 2004 (<http://www.paris21.org/documents/1401.pdf>) ;
- *Principes fondamentaux de la statistique officielle*, ONU <http://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/fundprinciples.aspx> ;
- *Système général de diffusion des données*, FMI <http://dsbb.imf.org/Pages/GDDS/home.aspx> ;
- *Norme spéciale de diffusion des données*, FMI <http://dsbb.imf.org/Pages/SDDS/Home.aspx> ;
- *The IMF's Data Dissemination Initiative After 10 years*, FMI 2008 ; Chapitre I : International data dissemination standards ; chapitre III : The general data dissemination system: what has been accomplished after 10 years and where do we go from here ;
- *The future dissemination of OECD statistics: a policy proposal*, OCDE, 2006 ;
- *Global assessment of the availability, periodicity, timeliness and dissemination of high-frequency indicators*, document de la Division de statistique de l'ONU présenté à l'Atelier des Nations Unies sur les classifications économiques et sociales internationales, Mali, janvier 2010 ;
- *Communicating with the Media - A guide for statistical organisations*, CEE-ONU, 2004 ; Chapitre I : Principles, objectives and management issues in data dissemination ; Chapitre II : Organisational aspects of dissemination ;
- *Making Data Meaningful- Part I- A guide to writing stories about numbers*, CEE-ONU, 2009 ;
- *Making Data Meaningful- Part II- A guide to presenting statistics*, CEE-ONU, 2009 ;
- *Making Data Meaningful- Part III- A guide to communicating with the media*, CEE-ONU, 2011 ;
- *Best practices in designing websites for dissemination of statistics*, Commission de statistique et Commission économique pour l'Europe de l'ONU, ONU 2001 ;
- *Construire les comptes de la nation*, Michel Seruzier, *Economica* 1993 ; Chapitre XVII : Environnement nécessaire à la construction des comptes de la nation ;
- *Manuel de comptabilité nationale, Comptabilité de la production : sources et méthodes*, Études méthodologiques, Série F, n° 39, ONU 1987.

Concepts de base

3



Le chapitre en bref

Les concepts de base du SCN 2008 présentés dans la première section du chapitre offrent une vue d'ensemble des exigences fondamentales qui devraient être envisagées pour le développement stratégique des comptes nationaux. Ils portent sur les catégories principales qui constituent l'ossature du système : les acteurs de l'économie, les activités économiques qu'ils exercent et la portée de leurs actions, ainsi que les règles appliquées pour évaluer les indicateurs de comptabilité nationale. Une section distincte fournit des éléments de preuve relatifs aux principaux agrégats obtenus à partir des comptes nationaux et utilisés pour caractériser l'économie.

1. Éléments fondamentaux de la comptabilité nationale

Le SCN doit être en mesure de décrire des économies qui deviennent de plus en plus complexes au fil du temps, tout en prévoyant des descriptions simples. Ils couvrent une grande variété de situations, des pays développés aux pays les moins avancés, en passant par les pays en développement et les pays en transition. Quel que soit le niveau de développement, afin de "mesurer l'économie", des limites de commensurabilité doivent être correctement définies.

Tableau 3.1 : Principaux concepts du SCN 2008

QUESTION	EXPLICATION	LES CONCEPTS DU SCN 2008
Qui ?	Se rapporte aux agents économiques (institutions, entreprises, individus) qui exercent des activités dans l'économie.	Unités institutionnelles Secteurs institutionnels L'économie totale et le reste du monde
Quoi ?	Se rapporte aux opérations et autres flux et stocks, qui sont les objets de l'économie.	Opérations et autres flux Actifs et passifs Produits et unités de production
Pourquoi ?	Se rapporte à la raison pour laquelle un agent économique agit.	Classifications par fonction des dépenses
Comment ?	Se rapporte à l'enregistrement de qui, quoi et pourquoi.	Règles comptables : – enregistrement – moment d'enregistrement – évaluation – consolidation et enregistrement net

Pour en savoir plus...

Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 2 : Aperçu général, Chapitre 3 : Stocks, flux et règles de comptabilisation, Chapitre 4 : Les unités et les secteurs institutionnels, et Chapitre 5 : Entreprises, établissements et branches d'activité.

Le SCN 2008 est un **système de comptes macroéconomiques** basé sur un ensemble de concepts, de définitions, de classifications et de règles d'enregistrement. Il fournit un cadre dans lequel les données économiques peuvent être collectées et analysées pour aider les décideurs et fournir des orientations concernant les politiques économiques.

Les comptes nationaux visent à décrire l'activité économique (mesurable en termes monétaires) de chaque unité d'une économie nationale. Les concepts de base du SCN sont utilisés pour analyser et agréger les nombreux aspects des actions élémentaires dans l'économie, et permettent de répondre à des questions importantes :

1. Qui agit dans l'économie ?
2. Que font-ils ?
3. Pourquoi agissent-ils ?
4. Comment les actions sont-elles connues ?

Les définitions, les classifications et les règles comptables du SCN fournissent des réponses à ces questions (voir le Tableau 3.1).

1.1 QUI ? Unités et secteurs institutionnels

1.1.1 Secteurs institutionnels

Le SCN est conçu pour représenter l'économie de manière simplifiée. Cependant, étant donné la complexité de toute une économie, il est nécessaire de réaliser une tâche difficile d'agrégation utilisant des classifications spécifiques :

1. La classification par branche d'activité, appelée "classification fonctionnelle" car elle représente le processus de production et les flux des biens et services produits dans l'économie ; autrement dit, elle présente l'équilibre entre l'offre et la demande. Dans ce cas, les unités sont définies selon leur profil technico-productif, il s'agit donc d'unités de production au sens strict du terme.
2. La classification par secteur institutionnel est une autre approche du processus de production dans laquelle les unités sont définies en fonction de leur comportement économique, de leur fonction économique ou de leurs objectifs économiques. Cette classification met en évidence la façon dont les revenus sont obtenus et distribués dans une économie, et la façon dont le capital social est généré et financé.

La classification par branche d'activité est associée aux TRE tandis que la classification institutionnelle est associée aux comptes économiques intégrés (CEI).

Définition

Une unité institutionnelle est une entité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités.

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 4 : Les unités et les secteurs institutionnels, point 4.2

Une unité institutionnelle a les caractéristiques suivantes :

1. elle a le droit de posséder des biens ou des actifs de son propre chef ; par conséquent elle a la capacité d'échanger la propriété de biens ou actifs dans le cadre d'opérations avec d'autres unités institutionnelles ;
2. elle a la capacité de prendre des décisions économiques et de s'engager dans des activités économiques pour lesquelles sa responsabilité est directement engagée et elle doit rendre des comptes à la loi ;
3. elle a la capacité d'encourir des passifs en son propre nom, de contracter d'autres obligations ou engagements futurs et de passer des contrats ;
4. elle dispose d'un ensemble complet de comptes, y compris un compte de patrimoine enregistrant les actifs et les passifs, ou bien il serait possible et utile, d'un point de vue économique, d'établir un ensemble complet de comptes si nécessaire.

Il existe essentiellement deux types d'unités institutionnelles dans une économie :

1. Les personnes ou ménages

Définition

Un ménage est un groupe de personnes qui partagent le même logement, qui mettent en commun une partie ou la totalité de leur revenu et de leur patrimoine et qui consomment collectivement certains types de biens et de services, principalement de la nourriture et des services de logement.

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 4 : Les unités et les secteurs institutionnels, point 4.4.

Cette catégorie inclut les groupes de personnes séjournant dans les hôpitaux, les maisons de retraite et les prisons pendant de longues périodes.

2. Les entités juridiques ou sociales

Définition

Une entité juridique ou sociale est une entité dont l'existence est reconnue par la loi ou par la société indépendamment des personnes ou des autres entités qui la possèdent ou la contrôlent.

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 4 : Les unités et les secteurs institutionnels, point 4.6.

En ce qui concerne les unités juridiques, le SCN 2008 distingue trois grandes catégories :

- (a) Les sociétés (financières et non financières) sont des entités capables de réaliser des bénéfices ou tout autre gain financier pour leurs propriétaires ; elles sont reconnues par la loi comme des entités juridiques distinctes de leurs propriétaires, qui jouissent d'une responsabilité limitée, et sont constituées aux fins d'activités de production marchande. Cette catégorie comprend les sociétés légalement constituées (telles que les entreprises constituées en sociétés, les sociétés anonymes, les sociétés publiques, les entreprises privées, les sociétés par actions, les sociétés à responsabilité limitée, les sociétés en commandite, etc.), les unités résidentes nationales (des unités non résidentes qui ont un centre d'intérêt économique prépondérant sur le territoire économique d'un pays autre que leur pays de résidence préalable) et les quasi-sociétés (une entreprise non constituée en société détenue par une unité institutionnelle résidente qui dispose d'un ensemble complet de comptes et fonctionne comme une société séparée, dont la relation de fait avec son propriétaire est celle d'une société avec ses actionnaires).
- (b) Les institutions sans but lucratif (ISBL) qui sont créées dans le but de produire des biens et/ou des services mais dont le statut ne leur permet pas d'être une source de revenus, de bénéfices ou d'autres gains financiers pour les unités qui les créent, les contrôlent ou les financent.
- (c) Les entités publiques sont des entités juridiques créées par des processus politiques. Elles ont l'autorité législative, judiciaire ou exécutive sur les autres unités institutionnelles.

nelles dans un domaine donné. Les principales fonctions des entités publiques sont d'assumer la responsabilité de la fourniture de biens et de services à la communauté ou aux ménages individuels et de financer cette fourniture grâce aux impôts ou autres revenus, de redistribuer les revenus et richesses au moyen de transferts et de participer à la production non marchande.

Les unités institutionnelles sont regroupées en **secteurs institutionnels** sur la base de leurs fonctions, leur comportement et leurs objectifs principaux.

Le SCN 2008 comprend cinq secteurs institutionnels principaux :

1. Les sociétés non financières ;
2. Les sociétés financières ;
3. Les administrations publiques ;
4. Les ménages ;
5. Les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Pour que le SCN puisse fournir des informations sur les relations entre une économie nationale et le *reste du monde*, les opérations entre les résidents et les non résidents, comme les créances des résidents sur les non résidents et vice versa, sont enregistrées dans le reste du monde. Il ne s'agit pas d'un secteur pour lequel des ensembles complets de comptes ont été établis, bien qu'il soit souvent pratique de décrire le reste du monde comme un secteur à part entière. Le reste du monde inclut certaines unités institutionnelles qui peuvent être situées physiquement dans les limites géographiques d'un pays, par exemple les enclaves étrangères comme les ambassades, les consulats ou les bases militaires, ou encore les organisations internationales.

Le classement d'une unité dans un secteur institutionnel est basé sur les questions suivantes :

1. L'unité est-elle résidente ?
2. S'agit-il d'un ménage, d'un ménage institutionnel (p. ex. un hôpital) ou d'une unité juridique ?
3. L'unité est-elle un producteur marchand ou non marchand ?
4. L'unité est-elle contrôlée par le gouvernement ?
5. L'unité fournit-elle des services financiers ?
6. L'unité est-elle sous contrôle étranger ?

Pour en savoir plus...

Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 4 : Unités et secteurs institutionnels.

Les unités institutionnelles peuvent aussi être regroupées selon leur propriété. Il convient de distinguer les sociétés publiques, les sociétés privées nationales et les sociétés sous contrôle étranger. Les sociétés privées nationales et les sociétés sous contrôle étranger appartiennent au secteur privé. Les administrations publiques appartiennent entièrement au secteur public. Les ménages et ISBLSM appartiennent au secteur privé. Les sociétés sont classées dans le secteur public si le gouvernement les contrôle, normalement en détenant plus de la moitié des actions de la société, par le biais d'entités publiques ou d'autres sociétés publiques. Le contrôle par le gouvernement peut aussi être dû à une législation spéciale. Le critère de détention de plus de la moitié des actions de la société s'applique aussi à la classification des sociétés dans les catégories privées nationales et sous contrôle étranger.

Tableau 3.2 : Classification croisée des unités institutionnelles par secteur et par propriété

Secteur / Propriété	Secteur des sociétés non financières	Secteur des sociétés financières	Secteur des administrations publiques	Secteur des ménages	Secteur des ISBL au service des ménages
Secteur public	Sociétés publiques non financières	Sociétés publiques financières	Toutes les entités publiques et ISBL publiques		
Secteur privé national	Sociétés privées non financières nationales	Sociétés privées financières nationales		Tous les ménages	Toutes les ISBL au service des ménages
Secteur sous contrôle étranger	Sociétés non financières sous contrôle étranger	Sociétés financières sous contrôle étranger			

Source : *System of National Accounts 1993, Training manual*, CDAA, 1999.

1.1.2 L'économie totale et le concept de résidence

L'économie totale est définie en termes d'unités institutionnelles.

Définition

L'économie totale se définit comme l'ensemble des unités institutionnelles résidentes.

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 4 : Les unités et les secteurs institutionnels, point 4.23.

Le **territoire économique** d'un pays ne correspond pas exactement à son territoire géographique. Le terme "territoire économique" se rapporte au territoire géographique administré par un gouvernement où les personnes, les biens, les services et les capitaux circulent librement. Il englobe aussi les eaux internationales déclarées zone économique exclusive, où le pays bénéficie de droits exclusifs de pêche et d'exploitation des combustibles et des ressources minérales. Enfin, certaines enclaves dans les pays étrangers, comme les ambassades, les consulats et les bases militaires, font partie d'un territoire économique. Cependant, les enclaves dans un pays utilisées par les gouvernements étrangers et les organisations internationales sont exclues du territoire économique de ce pays.

Le concept de territoire économique dans le SCN 2008 correspond à celui de la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale.

Résidence :

Définition

La résidence d'une unité institutionnelle correspond au territoire économique avec lequel elle possède la relation la plus étroite, autrement dit son centre d'intérêt économique prépondérant.

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 4 : Les unités et les secteurs institutionnels, point 4.10.

Le concept de résidence n'est pas basé sur la citoyenneté ou des critères juridiques. Le fait d'avoir un **centre d'intérêt économique prépondérant** sur un territoire implique de s'engager pendant une période prolongée (en général un an ou plus) dans les activités économiques sur ce territoire (par exemple en possédant des terres ou des structures ou en exerçant des activités de production sur un territoire).

Quelques précisions sur la résidence :

1. Un **ménage** est résident quand il dispose d'un logement que les membres du ménage considèrent comme leur résidence principale et l'utilisent comme telle. Tous les individus appartenant au ménage sont également résidents. Il existe plusieurs cas particuliers dans lesquels les ménages doivent être considérés comme encore résidents :

- (a) les étudiants continuent à être résidents du territoire sur lequel ils étaient résidents avant d'étudier à l'étranger ;
 - (b) les patients qui vont à l'étranger à des fins de traitement médical, même si le traitement prend un an ou plus ;
 - (c) l'équipage des bateaux, avions, plateformes pétrolières, stations spatiales, etc. qui opèrent en dehors d'un territoire ou sur plusieurs territoires ;
 - (d) les diplomates, le personnel militaire et les autres fonctionnaires employés à l'étranger dans les enclaves du gouvernement ;
 - (e) les travailleurs transfrontaliers, qui conservent leur logement principal sur le territoire national ;
 - (f) les réfugiés, quand ils ne changent pas leur territoire national, indépendamment de leur statut juridique ou de leur intention de rentrer chez eux.
2. Une **société ou quasi-société** est considérée comme résidente si elle dispose d'au moins un établissement où elle prévoit d'exercer des activités pendant une longue période, par exemple au moins un an. Des considérations pratiques doivent souvent être prises en compte en ce qui concerne la mise en place par des entreprises étrangères, car il s'agit généralement de cas limites.

1.1.3 Entreprises, établissements et branches d'activité

Les unités spécialisées dans la production sont reconnues par le SCN 2008 comme des **entreprises**.

Définition

Une entreprise est une unité institutionnelle considérée dans sa qualité de producteur de biens et de services.

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 5 : Entreprises, établissements et branches d'activité, point 5.1.

Une entreprise peut être une société, une quasi-société, une institution sans but lucratif ou une entreprise non constituée en société.

Une unité institutionnelle comme une société peut exercer différents types d'activités de production dans différents lieux, produisant différents types de biens et de services. Cela signifie que certaines unités institutionnelles doivent être divisées en unités plus petites et plus homogènes. L'activité homogène est un critère de division d'une entreprise en **unités d'activité économique** (UAE).

Définition

Une unité d'activité économique est une entreprise ou une partie d'entreprise qui exerce un seul type d'activité productive ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale.

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 5 : Entreprises, établissements et branches d'activité, point 5.12.

Une entreprise exerçant différentes activités le fait dans un ou plusieurs lieux et, à des fins d'analyse différentielle, il convient de la diviser en conséquence en unités locales.

Définition

Une unité locale se définit comme une entreprise ou une partie d'entreprise qui exerce une activité de production en un seul lieu ou à partir d'un seul lieu.

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 5 : Entreprises, établissements et branches d'activité, point 5.13.

La combinaison du lieu et du type d'activité d'une entreprise se traduit par ce qu'on appelle un "établissement".

Définition

Un établissement correspond à une entreprise ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique, dans laquelle une seule activité de production est exercée ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale.

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 5 : Entreprises, établissements et branches d'activité, point 5.14.

Les établissements sont également appelés *unités d'activités économique au niveau local* (UAE locales).

Il est possible dans les établissements d'exercer une ou plusieurs activités secondaires, mais elles doivent être à petite échelle par rapport à l'activité principale. L'activité principale d'une entreprise peut également impliquer des activités auxiliaires favorisant le fonctionnement efficace de l'entreprise mais n'aboutissant normalement pas à des biens et services commercialisables (par exemple : tenue des registres, achats de matériel et d'équipement, réparation et entretien des machines et de l'équipement, nettoyage et entretien des bâtiments et des locaux, promotion des ventes, etc.) et ne pouvant pas être identifiées séparément.

Une entreprise peut avoir un ou plusieurs établissements. D'autre part, un établissement peut appartenir à une seule et unique entreprise. En pratique, un établissement est généralement associé à un lieu de travail individuel dans lequel

est exercé un type particulier d'activité de production : une exploitation agricole, une mine, une carrière, une usine, une installation de production, un magasin, une boutique, un site de construction, un dépôt de véhicules, un aéroport, un garage, une banque, un bureau, une clinique, etc.

Il n'est pas possible d'établir un ensemble complet de comptes, y compris des comptes de patrimoine, pour un établissement car ce dernier ne peut pas posséder d'actifs, prendre des engagements ou réaliser des opérations avec d'autres entités de son propre chef. Les seules données pouvant être établies de manière significative pour un établissement sont les suivantes :

1. les éléments inclus dans les comptes de production et d'exploitation ;
2. la formation brute de capital fixe et les variations de stocks ;
3. le stock de capital fixe et de terrains ;
4. le nombre de salariés, les types de salariés, les heures travaillées.

L'un des aspects essentiels de la structure du SCN est la distinction entre les établissements de **production marchande**, de **production pour usage final propre** et de **production non marchande**. Les établissements marchands produisent des biens et services principalement pour les vendre à des prix économiquement significatifs. Les producteurs pour usage final propre produisent des biens et services principalement pour la consommation finale ou la formation de capital fixe par les propriétaires des entreprises dans lesquelles ils sont produits. Les établissements non marchands fournissent la plupart des biens et services qu'ils produisent gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs.

Des établissements exerçant les mêmes activités ou des activités similaires sont classés dans une **branche d'activité** en fonction de la révision 4 de la CITI.

Définition

Une branche d'activité se compose d'un groupe d'établissements engagés dans les mêmes types d'activité ou dans des types similaires.

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 5 : Entreprises, établissements et branches d'activité, point 5.46.

La classification s'effectue par rapport à l'activité principale de l'établissement comme défini ci-dessus. Certaines activités produisent plus d'un produit simultanément, tandis que le même produit peut parfois être fabriqué en utilisant différentes techniques de production. Le principal critère utilisé pour la classification des branches d'activité est le type de biens et services produits.

L'entreprise est l'unité principale pour les comptes nationaux car il s'agit de l'unité institutionnelle pour laquelle les comptes de production sont préparés et pour laquelle la valeur ajoutée est estimée. L'agrégation de la valeur ajoutée des activités est l'une des activités principales des comptes nationaux car cette opération permet d'obtenir directement le PIB. Les activités sont regroupées par "branches d'activité", classées selon la CITI 4. En même temps, l'activité principale est l'une des variables importantes du RSE et sert de base à la définition des échantillons pour les enquêtes économiques.

Pour plus d'informations sur le répertoire statistique d'entreprises et les classifications, consultez le Chapitre 4 : *Infrastructure statistique pour les comptes nationaux*.

L'activité principale détermine la classe d'activités à laquelle appartient l'entreprise dans la CITI. Il est important de comprendre qu'une fois l'affectation réalisée, l'ensemble de l'entreprise, y compris la production pour d'autres activités, appartiendra à cette classe, même si une partie de l'autre production appartient à une classe différente. Cette autre production est appelée production secondaire. Ce qui distingue la production principale de la production secondaire est déterminé par son importance relative. En général, on tient compte de la valeur ajoutée, mais il est également possible d'utiliser la production, les ventes, les salaires et traitements ou encore l'emploi. Si l'on choisit la valeur ajoutée pour déterminer le critère d'inclusion, l'activité principale est celle de l'unité qui a la plus grande valeur ajoutée. Ainsi, il n'y a qu'une activité principale, mais il peut y avoir plusieurs activités secondaires. La valeur ajoutée d'une activité secondaire est normalement inférieure à celle de l'activité principale, bien que ce ne soit pas forcément toujours le cas. En règle générale, on fixe également une part minimum à atteindre, par exemple 10 %. Dans ce cas, les activités en deçà de ce seuil sont ignorées. Il est tout à fait normal pour une entreprise d'avoir quelques activités secondaires, mais cette situation est plus courante dans les grandes entreprises que dans les petites.

Il est important de comprendre que l'activité principale ne représente pas nécessairement 50 % ou plus de la valeur ajoutée totale d'une unité. Lorsqu'ils y a trois activités A, B et C, représentant respectivement un pourcentage de 40 %, 30 % et 30 % de la valeur ajoutée, l'activité A est l'activité principale et les activités B et C sont secondaires. Il faut noter également que pour qu'une activité soit qualifiée de principale ou secondaire, sa production doit convenir à une livraison en dehors de l'unité de production.

La détermination de l'activité principale d'une entreprise exerçant deux activités ou plus pour lesquelles la production est marchande est basée sur la méthode dite "descendante". La méthode obéit aux règles suivantes :

1. Si une activité représente plus de 50 % de la valeur ajoutée, cette activité détermine la classification ;
2. L'activité est déterminée selon la classe de la CITI comptant pour la plus grande part de valeur ajoutée de haut en bas :
 - (a) il faut d'abord déterminer le plus haut niveau de classification (1 chiffre)
 - (b) ensuite les niveaux inférieurs (2 et 3 chiffres)
 - (c) enfin la classe (4 chiffres).

L'Encadré 3.1 présente un exemple de la façon de déterminer l'activité principale de l'entreprise.

Encadré 3.1 : Détermination de l'activité principale de l'entreprise

L'entreprise A exerce 5 activités, A1, A2, A3, A4, A5, classées (fictivement) dans les catégories :

A1 : code CITI4 = 310 (fabrication de meubles), valeur ajoutée = 1450

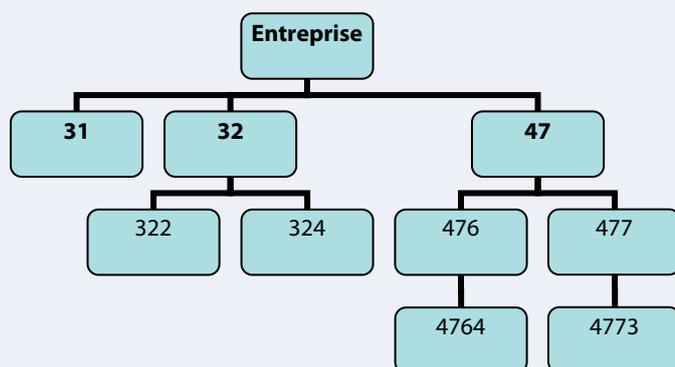
A2 : code CITI4 = 322 (fabrication d'instruments de musique), valeur ajoutée = 1200

A3 : code CITI4 = 324 (fabrication de jeux et jouets), valeur ajoutée = 1330

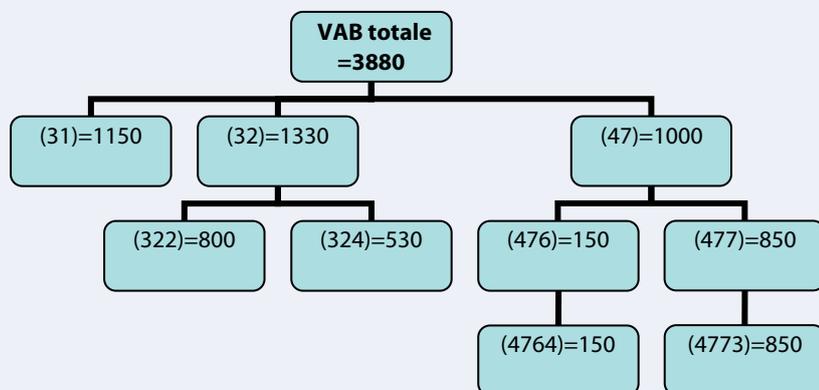
A4 : code CITI4 = 476 (commerce de détail de biens culturels et récréatifs en magasins spécialisés), valeur ajoutée = 350

A5 : code CITI4 = 477 (commerce de détail d'autres biens en magasins spécialisés), valeur ajoutée = 750

Il y a 5 activités au niveau à 3 chiffres de la CITI4, qui peuvent être regroupées en trois activités au niveau à 2 chiffres selon l'arborescence suivante :



Compte tenu des données ci-dessus sur la valeur ajoutée au niveau à 3 chiffres, nous pouvons calculer les totaux aux niveaux à 2 chiffres et pour l'entreprise dans son ensemble. Les totaux de valeur ajoutée sont présentés dans la même arborescence :



En suivant la méthode descendante, on obtient :

1. l'activité 32 a la plus grande part de la VAB totale ;
2. sur la valeur ajoutée totale de 32, l'activité 322 a la plus grande part (800).

Dans ces conditions, l'activité 322 est l'activité principale et l'entreprise dans son ensemble est classée dans la catégorie 322 au niveau à 3 chiffres, dans la catégorie 32 au niveau à 2 chiffres et dans la catégorie 3 au niveau à 1 chiffre.

Notez que l'activité 477 (valeur ajoutée = 850) a une valeur ajoutée supérieure à cette activité principale, mais selon cette méthodologie, elle reste une activité secondaire.

1.2 QUOI ? Flux et stocks

Le but des comptes, tableaux et comptes de patrimoine du SCN est d'enregistrer en termes monétaires les actions ou événements économiques qui se produisent sur une période donnée et l'effet de ces événements sur les stocks d'actifs et de passifs au début et à la fin de cette période.

Dans l'économie, les unités institutionnelles ont différentes fonctions économiques : elles produisent, consomment, épargnent, investissent, etc. Quand elles produisent, elles peuvent être engagées dans différents types de production (agricole, industrielle, commerciale, etc.) en tant qu'entrepreneurs, fournisseurs de main-d'œuvre ou apporteurs de capital. Les actions qu'elles entreprennent visent à créer, transformer, échanger, transférer la valeur économique, ou changer le volume, la composition ou la valeur des actifs et des passifs. Toutes ces actions sont des **flux économiques**.

Le SCN 2008 distingue deux grandes catégories de flux économiques : les opérations et les autres flux économiques.

1. Opérations

Les **opérations** sont des flux économiques résultant de l'interaction entre des unités institutionnelles agissant d'un commun accord et peuvent être effectuées au sein d'unités institutionnelles ou entre établissements appartenant à la même entreprise. Les principaux types d'opérations sont les suivants :

- (a) Les opérations sur biens et services (produits) décrivent la source d'approvisionnement des produits (production intérieure ou importations) et l'utilisation des produits (consommation intermédiaire, consommation finale, formation de capital ou exportations). Par exemple, on peut citer la production de chemises par une entreprise, la consommation intermédiaire de textiles et boutons utilisés dans la production des chemises, les investissements dans une nouvelle machine à coudre, etc.
- (b) Les opérations de répartition comprennent :
 - les opérations par lesquelles les revenus générés par la production (valeur ajoutée) sont distribués en tant que rémunération des salariés, en tant qu'impôts sur la production ou les importations (subventions déduites) ou en tant que revenus de la propriété à différents secteurs institutionnels et au reste du monde (par exemple les salaires bruts versés par l'entreprise qui fabrique les chemises à ses salariés) ;
 - les opérations par lesquelles les revenus générés sont redistribués en tant que transferts entre les secteurs institutionnels et/ou le reste du monde (par exemple une prime d'assurance générale payée par l'entreprise pour le bâtiment dans lequel les chemises sont produites).
- (c) Les opérations sur instruments financiers incluent les acquisitions et cessions d'actifs financiers et l'accroissement net des passifs (par exemple l'entreprise de fabrication

paie les matières premières par chèque, avec l'argent du dépôt en monnaie nationale effectué dans une banque).

- (d) Les autres postes des comptes d'accumulation, résultant des opérations définies ci-dessus, qui permettent la variation de la valeur nette d'une unité ou d'un secteur institutionnel entre le début et la fin de la période comptable (par exemple la consommation de capital fixe enregistrée pour les machines utilisées pour la production de pain dans une fabrique de pain).

Les opérations sur biens et services sont également classées selon le type de produit. Le SCN 2008 recommande l'utilisation de la version 2 de la Classification centrale des produits (CPC) pour classer les biens et services. Outre les produits qui, par définition, doivent être le résultat des activités de production, la CPC intègre aussi des actifs non produits, comme des terrains, des brevets, des licences, des marques commerciales et des droits d'auteur.

Il existe d'autres grilles de classification des biens, principalement utilisées dans les statistiques du commerce extérieur, à savoir le Système harmonisé (SH 2007), qui est très détaillé, et la révision 4 de la Classification type pour le commerce international (CTCI). Le SH et la CTCI sont aussi utilisés dans les statistiques industrielles. Ces grilles ont une dimension différente de celle utilisée par la CPC pour la classification des produits, car elles classent les produits dans les catégories produits marchands, produits pour compte propre et autres produits non marchands.

Le Chapitre 4 : *Infrastructure statistique pour les comptes nationaux*, section 1.2 : *Classifications* présente les principales classifications utilisées dans le système statistique et le SCN.

Les opérations peuvent être monétaires (par exemple un bien est acheté ou vendu à un nombre d'unités monétaires déterminé) ou non monétaires (par exemple le troc et la consommation de capital fixe).

Qu'elles soient monétaires ou non, elles peuvent être de deux types :

1. Opérations avec contrepartie ("quelque chose contre quelque chose"). Il y a un échange entre les deux parties dans les opérations sur produits, main-d'œuvre et/ou actifs.
2. Opérations sans contrepartie ("quelque chose contre rien"). Seule une partie obtient quelque chose dans l'opération. On peut citer par exemple les impôts, l'aide sociale et les dons en nature. Ces opérations sont appelées des transferts.

2. Autres flux économiques

Les **autres flux économiques** proviennent de phénomènes non économiques, enregistrés uniquement dans les comptes d'accumulation. Ils incluent la consommation de capital fixe,

la réévaluation des actifs et des passifs, l'apparition et la disparition économiques d'actifs, la croissance naturelle d'actifs biologiques non cultivés, la saisie sans compensation et les pertes d'actifs dues à des catastrophes. Les autres postes des comptes d'accumulation couvrent les opérations et autres flux économiques n'ayant pas été pris en compte précédemment et qui changent la quantité ou la valeur des actifs et des passifs. Ils incluent :

- (a) Les acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers non produits ;
- (b) Les autres flux économiques d'actifs non produits, comme la découverte ou l'épuisement de ressources souterraines ou les transferts d'autres ressources naturelles aux activités économiques ;
- (c) Les effets de phénomènes non économiques comme les catastrophes naturelles et les événements politiques (par exemple les guerres) et enfin, les gains ou pertes de détention dus à des variations de prix (par exemple le gain de détention de l'entreprise dû aux augmentations de prix sur une année de la valeur du stock de chemises produites) et quelques éléments mineurs.

Les **stocks** représentent la situation, ou la détention, des actifs non financiers (produits ou non produits) et des actifs et passifs financiers à un moment précis dans le temps. Ils doivent être soumis aux droits de propriété (la propriété économique prévalant sur la propriété légale) et doivent aussi être utilisés dans certaines activités économiques. Les biens durables sont exclus de cette catégorie, tout comme les ressources naturelles dont l'entreprise n'est pas propriétaire.

Les flux et les stocks sont enregistrés des deux côtés des comptes, y compris ceux de patrimoine. Un **solde comptable** est obtenu par la différence entre les sommes des écritures de chaque côté d'un compte, y compris de patrimoine. Les soldes comptables ont une grande importance sur le plan analytique. À vrai dire, beaucoup de variables importantes dans les comptes nationaux sont obtenues par des soldes comptables, comme la valeur ajoutée.

Vous trouverez plus d'informations sur les soldes comptables au Chapitre 3 : *Concepts de base*, section 2 : *Comptes et principes agrégats*.

1.3 POURQUOI ? Fonctions

Dans le SCN, le mot "fonction" se rapporte au type de besoin qu'une opération ou un groupe d'opérations vise à satisfaire. Les opérations sont d'abord analysées dans le SCN selon leur nature. Pour certains secteurs ou types d'opérations, elles sont analysées par fonction, en réponse à la question "à quelle fin ?".

Dans ce cas, le SCN recommande d'utiliser les classifications suivantes pour l'analyse fonctionnelle :

1. **COICOP - Classification des fonctions de la consommation individuelle** (et des dépenses de consommation finale des ménages) ;
2. **CFAP - Classification des fonctions des administrations publiques** (utilisée pour classer les dépenses de consommation, les autres dépenses courantes, les dépenses en capital et les autres dépenses des administrations publiques) ;
3. **COPNI - Classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages** (utilisée pour classer le même type d'opérations que pour les administrations publiques) ;
4. **COPP - Classification des dépenses des producteurs par fonction** (peut fournir des informations sur l'externalisation des services aux entreprises).

Vous trouverez plus d'informations sur les classifications au Chapitre 4 : *Infrastructure statistique pour les comptes nationaux*, section 1.2 : *Classifications*.

1.4 COMMENT ? Règles comptables

Les opérations des agents économiques (qui), leurs actions (quoi) entreprises pour différentes fonctions (pourquoi) sont enregistrées dans le SCN selon des règles claires (comment). Ces règles ont trait au contenu des ressources et des emplois des unités institutionnelles, à l'évaluation des opérations, à la façon de les enregistrer dans une structure définie et au moment de leur enregistrement.

1.4.1 Le modèle comptable

Les comptes nationaux sont construits selon le modèle comptable utilisé en comptabilité d'entreprise (voir le Chapitre 5 : Sources de données administratives). Les deux systèmes comptables ont les points communs suivants :

1. Présentation sur deux côtés
 - (a) Le côté gauche d'un compte d'entreprise en "T" est appelé débit et le côté droit crédit ;
 - (b) Dans les comptes nationaux, les termes suivants sont utilisés :
 - **ressources** pour les opérations qui augmentent la valeur économique d'une unité ou d'un secteur, présentées du côté droit du compte ;
 - **emplois** pour les opérations qui réduisent la valeur économique d'une unité ou d'un secteur, présentés du côté gauche du compte courant.
2. Principe de la partie double
 - (a) La comptabilité d'entreprise est basée sur le principe de la partie double, selon lequel une opération nécessite deux écritures, en principe un crédit et un débit ;

- (b) Les comptes nationaux font apparaître les relations économiques mutuelles entre les différentes unités institutionnelles, basées sur la comptabilité “horizontale” en partie double. Cela signifie que si une unité institutionnelle fournit quelque chose à une autre unité institutionnelle, les comptes des deux unités indiqueront l’opération : en tant que ressource dans les comptes d’une unité et en tant qu’emploi dans les comptes de l’autre. Par exemple, la rémunération des salariés versée par différentes unités économiques doit être égale à la somme reçue par les salariés.
- (c) Dans les comptes d’une unité institutionnelle, chaque opération doit être enregistrée deux fois, en tant que ressource (ou variation des passifs) et en tant qu’emploi (ou variation des actifs). C’est ce qu’on appelle la comptabilité “verticale” en partie double. Ainsi, le total des opérations enregistrées en tant que ressources (ou variations des passifs) et le total des opérations enregistrées en tant qu’emplois (ou variations des actifs) sont égaux, permettant une vérification de la cohérence. L’application simultanée de la comptabilité en partie double à la fois verticale et horizontale donne lieu à une comptabilité en partie quadruple, qui est le système comptable sur lequel reposent les enregistrements dans le SCN (les comptes financiers doivent être établis afin de tirer pleinement profit du principe de la partie quadruple du point de vue pratique).

En guise d’exemple d’opération pertinente dans les comptes nationaux, prenons la “Production” (P1), qui mesure la quantité de biens et services produits pendant la période comptable. Afin de générer cette production par un processus particulier, des entrées sont requises, comme les matières premières, l’énergie, le transport, etc. Les coûts de ces entrées sont mesurés par l’opération “Consommation intermédiaire” (P2). Entre les deux, il existe une égalité du point de vue comptable. Pour chaque unité institutionnelle, les ressources (représentant les flux financiers entrants) et les emplois (représentant les flux financiers sortants) sont collectés et présentés dans un compte en T avec les opérations impliquant des ressources du côté droit et celles impliquant des emplois du côté gauche.

Emplois		Ressources	
P2 Consommation intermédiaire	2800	P1 Production	4500
B1g Valeur ajoutée brute	1700		

Par exemple, une prestation sociale en espèces versée par une entité publique à un ménage est enregistrée dans les comptes publics comme un emploi sous le type de transfert concerné et comme une acquisition négative d’actifs sous monnaie fiduciaire et dépôts ; dans les comptes du secteur des ménages, elle est enregistrée comme une ressource sous le type de transfert concerné et comme une acquisition d’actifs sous monnaie fiduciaire et dépôts.

1.4.2 Moment d’enregistrement

Le moment d’enregistrement dans le SCN est différent pour les flux et les stocks :

1. les flux sont enregistrés sur une certaine période ;
2. les stocks sont enregistrés à un moment précis dans le temps, à savoir au début (solde d’ouverture) et à la fin (solde de clôture) de la période comptable.

La période comptable des comptes nationaux correspond généralement à l’année civile ou à un trimestre.

Le moment d’enregistrement doit être le même pour les écritures dans les différents comptes de tous les acteurs impliqués. Les flux peuvent avoir lieu à trois moments, chacun d’entre eux définissant une base en termes chronologiques :

1. la “base de caisse” enregistre les flux de trésorerie au moment où ces paiements ont lieu ;
2. La “base de la date d’exigibilité” enregistre les flux au moment où le paiement est exigible ;
3. la “base des droits constatés” enregistre les flux au moment où la valeur économique est créée, transformée, transférée ou s’éteint.

En tant que principe général, les opérations entre les unités institutionnelles doivent être enregistrées dans le SCN lors de la naissance, de la transformation ou de l’annulation des droits et des obligations ; ce moment constitue la “base des droits constatés”. Par exemple, une entreprise livre en mai des ordinateurs à un client, qui les paiera 30 jours plus tard. Selon la méthode de caisse, les recettes de cette vente seront enregistrées en juin, lors de la réception de l’argent ; cependant, la méthode des droits constatés exige l’enregistrement du revenu en mai, le mois au cours duquel a eu lieu l’opération.

Le SCN privilégie la comptabilité en droits constatés pour les raisons suivantes :

1. Le moment d’enregistrement avec la comptabilité en droits constatés est en parfait accord avec la façon dont les activités économiques et les autres flux sont définis dans le SCN. Cet accord permet d’évaluer correctement la rentabilité des activités de production (c’est-à-dire sans l’influence perturbatrice du décalage des flux de trésorerie dus aux avances et aux retards de paiement) et de calculer correctement la valeur nette d’un secteur à un moment précis dans le temps.
2. La comptabilité en droits constatés peut être appliquée aux flux non monétaires.

L’un des problèmes pour les comptes nationaux réside dans le fait que les activités des unités institutionnelles s’échelonnent souvent sur des périodes au cours desquelles plusieurs moments importants peuvent être distingués. Par exemple, beaucoup de ventes commerciales commencent par la signature d’un contrat entre un vendeur et un acheteur, incluant

la date de livraison et une ou plusieurs dates d'exigibilité des paiements, et ces ventes ne se concluent qu'à la date de réception du dernier paiement par le vendeur. Chacun de ces moments distincts est, dans une certaine mesure, pertinent sur le plan économique.

En ce qui concerne les impôts, par exemple, les moments importants sont le jour ou la période où naît l'obligation, le moment où la créance fiscale est définitivement établie, la date limite à laquelle le paiement doit être effectué sans pénalité et le jour où l'impôt est effectivement payé ou la restitution effectuée.

Quelques problèmes en termes de moment d'enregistrement pour les principales opérations :

1. Le moment d'enregistrement de l'acquisition de biens correspond au moment où la propriété économique de ces biens est transférée. Lorsque le transfert de propriété n'est pas évident, le moment de l'écriture dans les livres des parties à l'opération peut en être une bonne indication ou, à défaut, le moment de la prise de possession et du contrôle physiques.
2. Les importations et les exportations de biens sont enregistrées lors du transfert de propriété. En l'absence de sources indiquant la date du transfert de propriété, il y a une forte présomption que les biens franchissent les frontières des pays concernés peu avant ou peu après le transfert de propriété.
3. Les services sont enregistrés dans le SCN quand ils sont fournis. Certains services sont spéciaux dans le sens où ils sont typiquement fournis de manière continue. On peut citer par exemple les services de location simple, d'assurance et de logement (y compris ceux des logements occupés par leurs propriétaires). Ces services sont enregistrés comme étant fournis de manière continue pendant toute la durée du contrat ou toute la période de mise à disposition du logement.
4. La production est enregistrée sur la période au cours de laquelle se déroule le processus de production. Par conséquent, les entrées en travaux en cours sont enregistrées continuellement au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Lorsque le processus de production est terminé, tous les travaux en cours accumulés jusqu'à cette date sont transformés en stocks de produits finis prêts à être livrés ou vendus.
5. La consommation intermédiaire d'un bien ou service est enregistrée au moment où le bien ou service est incorporé dans le processus de production et non au moment où il a été acquis par le producteur.
6. Les stocks peuvent être constitués de matières premières et de fournitures détenues par des producteurs pour servir d'entrées intermédiaires, de produits non encore écoulés ou de produits détenus par les grossistes et les détaillants. Dans tous les cas, les entrées en stocks sont enregistrées quand les produits sont achetés, produits ou acquis de toute autre façon. Les sorties de stocks sont enregistrées quand les produits sont vendus, utilisés en consommation intermédiaire ou cédés de toute autre façon.
7. Les opérations de répartition, comme par exemple la rémunération des salariés, les intérêts, les loyers des terrains, les cotisations et les prestations sociales, sont systématiquement enregistrées sur la période au cours de laquelle naît l'obligation de payer les montants correspondants.
8. Les impôts sont enregistrés au moment où ont lieu les opérations ou les autres flux sous-jacents qui donnent naissance à l'obligation de payer. Ceci implique que les impôts sur les produits et sur les importations sont enregistrés au moment où les produits en question sont fabriqués, importés ou vendus, selon la base d'imposition.
9. Les impôts courants sur le revenu sont enregistrés au moment où est perçu le revenu sur lequel ils portent, même s'il est possible que les impôts prélevés à la source doivent être enregistrés au moment où ils sont prélevés.

Pour en savoir plus...

Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 3 : Stocks, flux et règles de comptabilisation.

1.4.3 Évaluation

Conformément au SCN, une opération doit être enregistrée à la même valeur dans tous les comptes de tous les secteurs impliqués.

Les opérations sont évaluées au prix effectif convenu par les agents économiques. Les **prix courants du marché** servent de référence de base dans le SCN. En l'absence d'opérations sur le marché, l'évaluation est effectuée en fonction des coûts engagés (par exemple les services non marchands produits par les administrations publiques) ou en se référant aux prix pratiqués sur le marché pour des biens ou services similaires (par exemple les services des logements occupés par leurs propriétaires).

Les méthodes d'évaluation des opérations utilisées dans le SCN sont basées sur plusieurs ensembles de prix selon la manière dont sont enregistrés les impôts et les subventions sur les produits, ainsi que les frais de transport.

La mesure de la production dans le SCN s'effectue à l'aide de deux types de prix, à savoir le prix de base et le prix du producteur.

Définition

Le *prix de base* est le montant que le producteur reçoit de l'acquéreur pour une unité de bien ou de service produite, diminué de tout impôt à payer et augmenté de toute subvention à recevoir par le producteur du fait de sa production ou de sa vente. Ce prix exclut les éventuels frais de transport facturés séparément par le producteur.

Le *prix du producteur* correspond au montant que celui-ci reçoit de l'acquéreur par unité de bien ou de service produite, diminué le cas échéant de la TVA et de toute taxe déductible similaire facturée à l'acquéreur. Ce prix exclut les éventuels frais de transport facturés séparément par le producteur.

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 6 : Le compte de production, point 6.51.

Le **prix de base** mesure le montant conservé par le producteur et il constitue donc pour lui le prix le mieux approprié pour sa prise de décision. Il exclut tout impôt sur les produits que le producteur reçoit de l'acquéreur et transfère aux administrations publiques, mais il inclut les subventions que le producteur reçoit des administrations publiques et utilise pour baisser davantage les prix facturés aux acquéreurs.

Le **prix du producteur** inclut les impôts sur les produits (impôts à payer par unité produite) et exclut les subventions sur les produits (subventions à recevoir par unité produite). C'est le **prix hors TVA** que le producteur facture à l'acquéreur. Dans de nombreux pays, les producteurs prennent de plus en plus l'habitude d'isoler les impôts sur leurs factures, pour que les acquéreurs sachent combien ils paient pour le produit (au producteur) et combien ils versent sous forme d'impôts (aux administrations publiques).

Définition

Le *prix d'acquisition* se définit comme le montant payé par l'acquéreur, en excluant toute TVA déductible ou tout impôt similaire déductible par l'acquéreur pour prendre livraison d'une unité d'un bien ou d'un service au moment et au lieu choisis par lui. Le prix d'acquisition d'un bien inclut tous les frais de transport payés séparément par l'acquéreur pour en prendre livraison au moment et au lieu requis.

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 6 : Le compte de production, point 6.64.

Un acquéreur a deux options pour acheter :

1. directement au producteur. Dans ce cas, le **prix d'acquisition** peut excéder le **prix du producteur** (a) de la valeur de la TVA non déductible payable par l'acquéreur et (b) de la valeur de tous les frais de transport d'un bien, payés séparément par l'acquéreur ;
2. auprès d'un grossiste ou d'un détaillant. Dans ce cas, il est nécessaire de tenir compte également des marges commerciales appliquées par le détaillant.

La Figure 3.1 présente les relations entre les prix.

Figure 3.1 : Relations entre les prix

PRIX DE BASE
+ Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA facturée
- Subventions sur les produits
= PRIX DU PRODUCTEUR
+ TVA non déductible par l'acquéreur
+ Frais de transport facturés séparément
+ Marges des grossistes et des détaillants
= PRIX D'ACQUISITION

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009

Exemple

Imaginez la situation suivante :

Une entreprise produit des cigarettes. La valeur du coût total de production et du bénéfice de l'entreprise pour un paquet de cigarettes est de 200 unités. L'entreprise doit payer des droits d'accises correspondant à 20 % de la valeur de chaque paquet. Le paquet de cigarettes est vendu à un détaillant. Les frais de transport sont évalués à 10 unités et la marge commerciale est de 20 unités. Dans le pays, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est de 20 %.

Le consommateur final du paquet de cigarettes paie 324 unités.

Évaluation au **prix de base** = 200 unités.

Évaluation au **prix du producteur** = production au prix de base + impôts sur les produits = $200 + (20\% \times 200) = 200 + 40 = 240$ unités.

Évaluation au **prix d'acquisition** = production au prix du producteur + frais de transport + marge commerciale + TVA = $240 + 10 + 20 + [(240 + 10 + 20) \times 20\%] = 324$ unités.

2. Comptes et principaux agrégats

2.1 Comptes

La multitude des opérations individuelles et des autres flux et actifs doivent être assemblés en un nombre gérable de groupes utiles pour l'analyse, représentant les comptes selon les classifications standard du SCN.

La séquence des comptes décrit la manière dont le revenu est généré, distribué, redistribué et utilisé pour la consommation ou l'acquisition d'actifs et, lorsque des actifs sont cédés ou qu'un passif est contracté, pour acquérir d'autres actifs ou réaliser une consommation supérieure à ce que permet le revenu courant. Les comptes de l'économie présentés dans le SCN sont décrits ci-dessous.

1. Les comptes courants se composent du compte de production, du compte de distribution primaire du revenu, du compte de distribution secondaire du revenu et du compte d'utilisation du revenu. Outre ces comptes, les postes du compte du reste du monde (importations et exportations de biens et de services) indiquent la valeur des biens et des services entrant dans l'économie nationale en provenance du reste du monde, ainsi que de ceux qui sont produits au sein de l'économie nationale mais livrés au reste du monde. En détail, les comptes sont les suivants : (a) un compte de production ; (b) un compte d'exploitation ; (c) un compte d'affectation des revenus primaires (y compris un compte du revenu d'entreprise et un compte d'affectation des autres revenus primaires) ; (d) un compte de distribution secondaire du revenu ; (e) un compte d'utilisation du revenu (y compris un compte d'utilisation du revenu disponible et un compte d'utilisation du revenu disponible ajusté).
2. Les comptes d'accumulation sont représentés par quatre comptes qui traitent des variations de la valeur des actifs détenus par les unités institutionnelles et enregistrent les opérations sur actifs non financiers et financiers et les autres changements de volume d'actifs : (a) le compte de capital ; (b) le compte financier ; (c) le compte des autres changements de volume d'actifs ; (d) le compte de réévaluation. Le compte de réévaluation sert à enregistrer les effets des variations de prix. Ces quatre comptes permettent de décomposer en ses éléments constitutifs la variation de la valeur nette d'une unité ou d'un secteur institutionnel entre le début et la fin de la période comptable, en enregistrant tous les changements des prix et des volumes d'actifs, qu'ils soient ou non le résultat d'opérations. L'impact global de ces quatre comptes se retrouve dans les comptes de patrimoine.
3. Les comptes de patrimoine présentent, à un instant particulier, la valeur des actifs détenus et des passifs contractés par une unité ou un groupe d'unités institutionnelles. Il est possible d'établir des comptes de patrimoine pour les unités institutionnelles, les secteurs institutionnels et

l'économie totale. Ils incluent : (a) un compte de patrimoine d'ouverture ; (b) le total des variations des actifs ; (c) un compte de patrimoine de clôture.

4. Le compte de biens et services (voir ci-dessous).
5. Les comptes du reste du monde. Les postes des comptes intégrés concernant le reste du monde correspondent aux postes de la balance des paiements, telle que décrite dans la sixième édition du MBP.

Une autre vision de l'économie se concentre moins sur le revenu et met davantage l'accent sur les processus de production et de consommation ; elle est présentée dans un compte de biens et services.

Définition

Le compte de biens et services indique le solde entre, d'une part, le total des biens et services fournis à l'économie en tant que ressources sous forme de production et d'importations (y compris la valeur des impôts moins les subventions sur les produits qui n'est pas déjà incluse dans l'évaluation de la production) et, d'autre part, les emplois de ces mêmes biens et services en termes de consommation intermédiaire, consommation finale, formation de capital et exportations.

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 16 : Synthèse et intégration des comptes, point 16.27.

Le compte de biens et services est l'égalité de base dans le SCN. Il incarne l'idée selon laquelle l'ensemble de la production plus les importations doit être comptabilisé dans l'une des deux activités de base du SCN (consommation de biens et services ou accumulation de biens et services). L'intégralité de la séquence des comptes est construite autour du compte de biens et services en ajoutant les opérations relatives à l'exploitation, à la distribution et la redistribution du revenu et à l'épargne.

Le montant total des biens et services fournis à l'économie doit être égal au total des emplois qui ont été faits de ces biens et services. L'égalité est la suivante :

Production + importations + impôts moins subventions sur les produits = Consommation intermédiaire + consommation finale + exportations + formation de capital

Cette équation reflète le fait que les biens et services produits au cours de la période courante sont utilisés :

1. pour générer d'autres biens et services pour la période courante (consommation intermédiaire) ;
2. pour générer d'autres biens et services pour les périodes futures (formation de capital) ;
3. pour répondre immédiatement à des besoins humains (consommation finale).

Dans la mesure où aucune économie n'est entièrement fermée, il est nécessaire d'ajouter les biens et services fournis par des unités extérieures à l'économie (importations), ainsi que les biens et services utilisés par d'autres économies (exportations).

2.2 Principaux agrégats

Les **agrégats** dans les comptes nationaux sont des valeurs composites qui mesurent un aspect particulier de l'activité de l'ensemble de l'économie. Ils constituent des indicateurs synthétiques et des grandeurs de référence pour les besoins de l'analyse macroéconomique et des comparaisons dans l'espace et le temps. Pour répondre aux besoins des utilisateurs, les agrégats du SCN fournissent une image simplifiée mais complète et détaillée d'une économie.

Certains agrégats peuvent être obtenus directement en faisant le total de certaines opérations dans le SCN, comme la production totale, la consommation finale, la formation brute de capital fixe, etc. D'autres résultent de l'agrégation des soldes des comptes des secteurs institutionnels : valeur ajoutée, solde des revenus primaires, revenu disponible et épargne, etc.

Définition

Un solde comptable est une construction obtenue en faisant la différence entre la valeur totale des écritures d'un côté d'un compte (ressources ou variations des passifs) et la valeur totale des écritures de l'autre côté (emplois ou variations des actifs). Il ne peut être mesuré indépendamment des écritures dans les comptes ; en tant que poste dérivé, il reflète l'application des règles générales d'enregistrement aux différentes écritures des deux côtés du compte.

Source : *Le SCN 2008*, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 3 : Stocks, flux et règles de comptabilisation, point 3.9.

Les soldes comptables reflètent l'application des règles générales d'enregistrement aux différentes écritures des deux côtés du compte. Ils ne se rapportent à aucun ensemble particulier d'opérations, ni à aucun ensemble d'actifs, et ne peuvent donc pas être exprimés en termes d'unités de prix ou de quantité propres. Les soldes comptables sont souvent utilisés comme indicateurs macroéconomiques clés pour l'évaluation de la performance économique. Les soldes comptables dans les comptes sectoriels sont présentés dans le Tableau 3.3.

Tableau 3.3 : Liste des soldes comptables et postes de la valeur nette

Compte	Soldes comptables	
	Code	Nom
Compte de production	B1	Valeur ajoutée / Produit intérieur
	B11	Solde des échanges extérieurs de biens et services
Compte d'exploitation	B2	Excédent d'exploitation
	B3	Revenu mixte
Compte d'affectation des revenus primaires	B5	Solde des revenus primaires / Revenu national
Compte du revenu d'entreprise	B4	Revenu d'entreprise
Compte d'affectation des autres revenus primaires	B5	Solde des revenus primaires / Revenu national
Compte de distribution secondaire du revenu	B6	Revenu disponible
Compte de redistribution du revenu en nature	B7	Revenu disponible ajusté
Compte d'utilisation du revenu disponible	B8	Épargne
	B12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur
Compte de capital Variations des actifs Variations des passifs et de la valeur nette	B9	Capacité (+) / besoin (-) de financement
	B101	Variations de la valeur nette due à l'épargne et aux transferts en capital
Compte financier	B9	Capacité (+) / besoin (-) de financement
Compte des autres changements de volume d'actifs	B102	Variations de la valeur nette dues aux autres changements de volume d'actifs
Compte de réévaluation	B103	Variations de la valeur nette dues aux gains/pertes nominaux de détention
Comptes de patrimoine	B10	Variations de la valeur nette, valeur nette totale
	B90	Valeur nette

Source : *Le SCN 2008*, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009

Basés sur les soldes comptables, les principaux agrégats du SCN 2008 utilisés comme indicateurs clés pour l'évaluation de la performance économique sont les suivants :

1. Produit intérieur brut (PIB) ;
2. Revenu national brut (RNB) et revenu national net (RNN) ;
3. Revenu national brut disponible (RNBD) et revenu national net disponible (RNND).

Le concept de “produit intérieur” est essentiellement un concept de production : il mesure la valeur totale créée lors de la production de biens et services. D'autre part, le revenu national et le revenu national disponible sont des concepts de revenu destinés à mesurer différents aspects des revenus totaux à recevoir dans l'économie.

Le Tableau 3.4 présente les manières de calculer les principaux agrégats selon différentes optiques.

Tableau 3.4 : Principaux agrégats du SCN

Optique de la production (1)	Optique des dépenses (2)	Optique des revenus (3)
+ Somme des valeurs ajoutées aux prix de base de tous les producteurs + Impôts sur les produits – Subventions sur les produits	+ Dépenses de consommation finale + Formation brute de capital fixe + Variations de stocks + Exportations de biens et services – Importations de biens et services	+ Rémunération des salariés + Impôts sur la production et les importations – Subventions sur la production + Excédent d'exploitation / revenu mixte
= Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché (I) – Consommation de capital fixe = Produit intérieur net (I)		
+ Revenus primaires à recevoir du reste du monde – Revenus primaires à payer au reste du monde		
= Revenu national brut (RNB) aux prix du marché (II) – Consommation de capital fixe = Revenu national net aux prix du marché (II)		Peut aussi être calculé en additionnant le solde des revenus primaires de tous les secteurs institutionnels
+ Transferts courants à recevoir du reste du monde – Transferts courants à payer au reste du monde		
= Revenu national brut disponible (RNBD) aux prix du marché (III) – Consommation de capital fixe = Revenu national net disponible aux prix du marché (III)		Peut aussi être calculé en additionnant les revenus disponibles de tous les secteurs institutionnels

Source : *System of National Accounts 1993, Training manual*, CDAA, 1999

L'agrégat le plus connu et le plus utilisé est le PIB. L'objectif de la première phase de mise en œuvre des comptes nationaux est de l'estimer selon les optiques de la production et des dépenses.

Les trois méthodes d'estimation du PIB définissent les besoins et les limites pour la production de statistiques à l'appui des comptes nationaux, qui diffèrent d'un pays à l'autre. Dans ces conditions, il existe plusieurs pratiques d'établissement des comptes nationaux, allant de la méthode très simple d'établissement du PIB par branche d'activité et par type de dépenses à des systèmes de comptabilité nationale plus complets, intégrant des tableaux de ressources et d'emplois, des comptes de secteurs institutionnels, une analyse des flux financiers, des

comptes de patrimoine et, récemment, des extensions sous forme de comptes satellites tels que les comptes de l'environnement ou les comptes des ressources humaines, basés sur des jalons (voir le Chapitre 2 : Construction du SCN, point 3.1. Phase A : Buts et objectifs).

1. L'optique de la production

Le PIB selon l'optique de la production est obtenu dans le cadre du compte de production. Les producteurs se livrant à des activités de production peuvent être soit des unités institutionnelles classées par secteur institutionnel, soit des établissements classés par branche d'activité. Ces derniers sont les plus courants en pratique.

La formule d'établissement est la suivante :

$$\begin{aligned} \text{PIB aux prix du marché} &= \text{valeur ajoutée brute (VAB) aux prix} \\ &\text{de base} \\ &+ \text{impôts sur les produits} \\ &- \text{subventions sur les produits} \end{aligned}$$

La valeur ajoutée représente une mesure de la valeur supplémentaire créée lors du processus de production et est égale à :

$$\text{Valeur ajoutée brute} = \text{production} - \text{consommation intermédiaire}$$

Pour en savoir plus...

Pour plus d'informations concernant le contenu et l'évaluation de la production et de la consommation intermédiaire :

- *Le SCN 2008*, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 6 : Le compte de production ;
- *Comptabilité nationale: introduction pratique*, Études méthodologiques, Série F, n° 85, ONU 2003 ; Chapitre III : Compte de production et compte de biens et services.

2. L'optique des dépenses

Le PIB selon l'optique des dépenses est estimé dans le cadre du compte de biens et services. La formule étendue d'établissement est la suivante :

$$\begin{aligned} \text{PIB aux prix du marché} &= \text{dépenses de consommation finale} \\ &\text{(des ménages, des ISBLSM, des} \\ &\text{administrations publiques)} \\ &+ \text{formation brute de capital} \\ &\text{(formation brute de capital fixe et} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} &\text{variations de stock)} \\ &+ \text{exportations de biens et services} \\ &- \text{importations de biens et services} \end{aligned}$$

3. L'optique des revenus

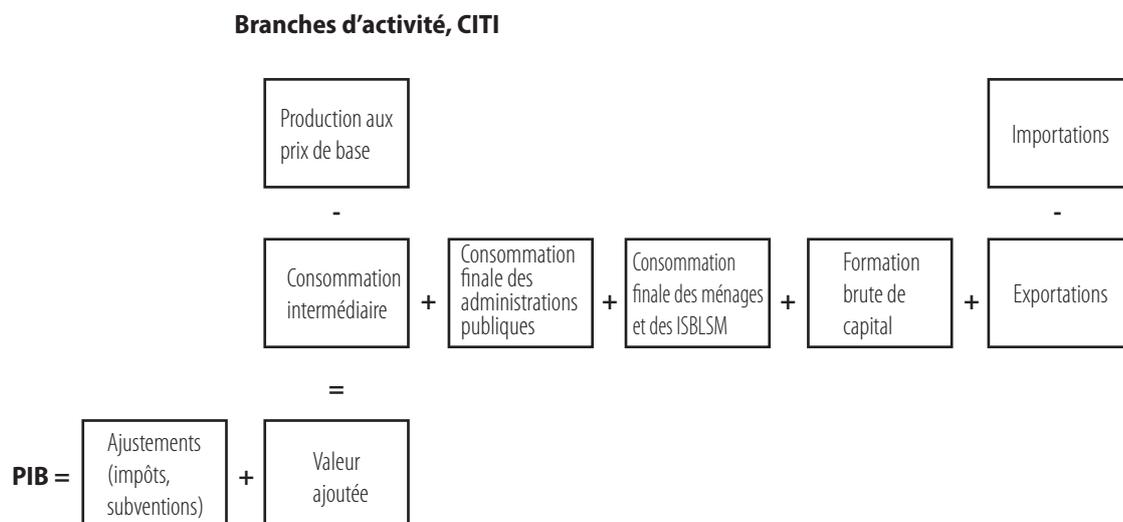
Le PIB estimé selon l'optique des revenus est dérivé du compte d'exploitation pour les producteurs classés par branche d'activité ou par secteur institutionnel. Les composantes à valeur ajoutée produites sont intégrées dans la formule (voir le Tableau 3.4). C'est pour cette raison que cette procédure est parfois utilisée comme alternative à l'optique de la production pour le calcul de la valeur ajoutée.

Le Tableau 3.4 montre que les **agrégats nets** peuvent être obtenus en déduisant la consommation de capital fixe des agrégats bruts. La consommation de capital fixe n'est pas une valeur créée lors du processus de production ; il s'agit d'un coût de production. Par conséquent, il est préférable de mesurer la valeur ajoutée, le produit intérieur et le revenu national en valeurs nettes. Cependant, il est très difficile de mesurer de manière appropriée la consommation de capital fixe et de nombreux pays ne la mesurent pas du tout. Les agrégats bruts sont plus souvent disponibles et plus répandus.

Les optiques de la production/des dépenses/des revenus sont les méthodes de base pour l'établissement des comptes nationaux et correspondent aux objectifs des jalons 1 et 2. Ces approches simples de la comptabilité nationale visent à estimer le PIB et ses ventilations alternatives par activité économique ou branche d'activité, par dépense et par revenu (ce qui représente les éléments de coûts de la valeur ajoutée). La portée de ces optiques est représentée dans la Figure 3.2.

Figure 3.2 : Optiques de la production/des dépenses/des revenus pour l'établissement des comptes nationaux

TABLEAU DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS



Source : A system approach to national accounts compilation, Études méthodologiques, Série F, n° 77, ONU 1999

Dans certains pays, l'estimation du PIB s'effectue souvent selon une ou deux optiques ; dans la plupart des cas, l'optique des revenus n'est pas utilisée car elle est généralement considérée comme la plus difficile à établir. Le plus souvent, le PIB est estimé selon l'optique de la production. Les unités statistiques de base utilisées peuvent être les établissements, qui regroupent les activités de production avec des caractéristiques similaires en termes de production, d'entrées et de technologie utilisée ; sinon, dans les optiques moins précises, les unités institutionnelles peuvent être utilisées. La production totale et la consommation intermédiaire sont établies, et à partir de là on obtient la valeur ajoutée, qui est la différence entre les deux. Les sources statistiques utilisées vont des enquêtes et recensements spécifiques (agriculture, industrie, etc.) aux comptes commerciaux des entreprises publiques et privées des secteurs financier et non financier, en passant par les registres administratifs concernant les recettes et les dépenses publiques. Les estimations initiales peuvent être ajustées pour tenir compte de la production des ménages pour l'autoconsommation, des imputations pour la production des intermédiaires financiers (SIFIM) et des compagnies d'assurance, etc.

Les sources de données statistiques et administratives utilisées pour l'établissement des comptes nationaux sont présentées au Chapitre 4 : *Infrastructure statistique pour les comptes nationaux*, section 2 : *Sources de données statistiques* et au Chapitre 5 : *Sources de données administratives*, section 1 : *Définition des sources administratives*.

Lorsque l'optique des dépenses est utilisée, les différents éléments sont estimés de la manière suivante :

1. les dépenses de consommation finale des administrations publiques sont estimées à partir de données provenant des registres publics relatifs aux dépenses et recettes des administrations publiques ;
2. les dépenses de consommation finale des ménages sont estimées à partir des statistiques de vente au détail ou, lorsqu'elles sont disponibles, des enquêtes sur les dépenses des ménages et d'autres sources appropriées ;
3. les données sur la formation de capital fixe proviennent d'enquêtes spécialisées ou d'enquêtes générales sur la production et, dans le cas des administrations et des sociétés publiques, directement des comptes ;
4. les variations de stocks sont plus difficiles à estimer, en particulier à cause des problèmes liés à l'évaluation des stocks ;
5. les estimations des importations et des exportations sont basées sur les statistiques du commerce extérieur et de la balance des paiements, qui sont en général facilement accessibles.

L'optique des revenus est utilisée par relativement peu de pays en raison des problèmes de mesure statistique. Cependant, quand elle est utilisée, des estimations indépendantes sont le plus souvent effectuées pour la rémunération des salariés, basées sur les statistiques du travail et les salaires, et pour les impôts sur la production et les importations, basées sur les données des administrations publiques. Les estimations concernant la consommation de capital fixe sont rarement incluses car elles ne sont possibles que si des données sur le stock de capital produit sont disponibles. L'excédent d'exploitation peut être estimé en se basant sur les comptes de résultat et des documents de synthèse similaires des entreprises.

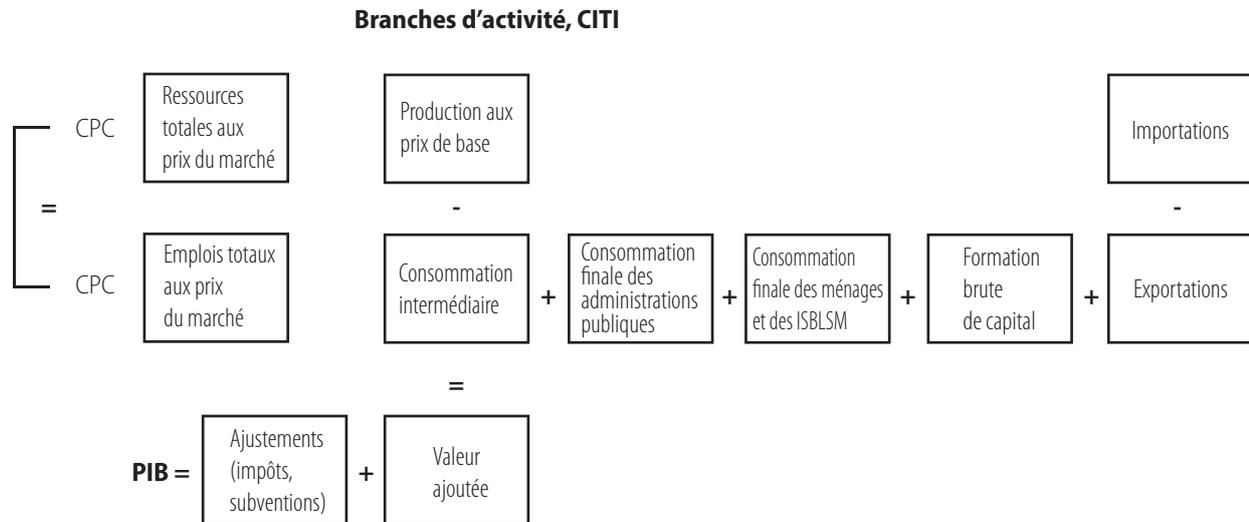
Normalement, les trois optiques décrites ci-dessus doivent être utilisées simultanément et indépendamment les unes des autres. Si tel est le cas, les données résultant de chaque optique peuvent être utilisées comme outil de contrôle pour évaluer et analyser les données obtenues par les deux autres optiques et déterminer les données finales.

Le Chapitre 2 : *Construction du SCN*, point 3.3 : Phase C : *Établissement* présente le processus d'estimation pour les comptes nationaux.

Le rapprochement du PIB obtenu à partir des trois optiques de manière indépendante doit être réalisé à un niveau détaillé, par exemple en recoupant les "dépenses finales par produit" et les "branches d'activité fabriquant ces produits".

Les pratiques précédentes pourraient être qualifiées d'optique la plus simple pour mettre en œuvre le jalon 1. Pour atteindre le niveau de complexité suivant, il faut inclure, outre les éléments de données de l'Encadré 3.2, la production et la consommation intermédiaire pour toutes les branches d'activité et mettre en place une ventilation systématique des lignes de ressources et d'emplois par produit ou par catégorie CPC. Il faut également inclure des données sur le facteur travail par branche d'activité. Cela pourrait être considéré comme l'optique la plus complète pour parvenir au jalon 1 ; le résultat est illustré dans la Figure 3.3, qui représente un véritable cadre de ressources et d'emplois. Les méthodes d'établissement qui utilisent le détail des produits, comme représenté dans l'encadré, sont généralement qualifiées d'optique "des flux de produits" pour l'établissement des comptes nationaux. L'inclusion de détails supplémentaires sur la production, la consommation intermédiaire et le facteur travail permet des analyses plus complètes basées sur les fonctions de production.

Figure 3.3 : Optiques des flux de produits pour l'établissement des comptes nationaux



Source : *A system approach to national accounts compilation*, Études méthodologiques, Série F, n° 77, ONU 1999

Le principe de base des méthodes décrites réside dans le fait qu'au niveau de l'économie totale, l'égalité pour le total des ressources et le total des emplois doit se vérifier pour chaque catégorie de produit individuelle.

En ce qui concerne les sources statistiques pour la méthode des flux de produits, elles sont similaires aux sources mentionnées ci-dessus, avec l'exigence supplémentaire d'une ventilation détaillée par produit (c.-à-d. biens et services). Lorsque les informations annuelles détaillées ne sont pas disponibles, des paramètres structurels comme les coefficients entrées/sorties ou les proportions de consommation intermédiaire/consommation finale sont utilisés pour distribuer la fourniture de produits entre les emplois.

La méthode des flux de produits prévoit un ensemble très détaillé de contrôles de rapprochement de données au niveau des groupes de produits ou de produits de base et améliore la fiabilité des données du PIB par rapport aux estimations issues des optiques de la production/des dépenses/des revenus qui, souvent, ne rapprochent les données qu'au niveau du PIB agrégé.

Les optiques mentionnées jusqu'à présent pour l'établissement sont fortement axées sur la production et permettent d'obtenir des résultats correspondant à ce qui a été défini comme le jalon 1. Lorsque la portée des comptes nationaux est étendue pour décrire non seulement le processus de production, mais aussi les processus de distribution et de redistribution des revenus qui s'ensuivent, ainsi que les liens avec les flux et stocks de capitaux et financiers, le pays atteint le jalon 2. L'extension de l'optique d'établissement précédente pour former cette optique plus complète exige que les données soient établies non seulement pour les établissements regroupés par branche d'activité, mais aussi pour les unités institutionnelles (sociétés, ménages, entités publiques) qui, ensemble, définissent les

secteurs institutionnels du SCN 1993. L'introduction d'unités institutionnelles dans la collecte de données statistiques a souvent nécessité des changements coûteux dans le contenu des enquêtes et les procédures d'enquête. Cela représente l'un des objectifs de la stratégie de mise en œuvre du SCN et il faudrait développer la sensibilisation à ce propos.

Pour plus d'informations, consultez le Chapitre 2 : *Construction du SCN*, section 2 : *La stratégie de mise en œuvre du SCN 2008*.

3. Lectures recommandées

- *Comptabilité nationale: introduction pratique*, Études méthodologiques, Série F, n° 85, ONU 2003 ; Chapitre I : Aperçu général ; Chapitre III : Compte de production et compte de biens et services ; Chapitre V : Entreprises, établissements et branches d'activité ;
- *Le SCN 2008*, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009 ; Chapitre 2 : Aperçu général ; Chapitre 3 : Stocks, flux et règles de comptabilisation ; Chapitre 4 : Les unités et les secteurs institutionnels ; Chapitre 5 : Entreprises, établissements et branches d'activité ;
- *Understanding National Accounts*, Lequiller F., Blades D., OCDE 2006 ; Chapitre IV : Production: what it Includes and Excludes ; Chapitre V : Defining Final Uses of GDP ;
- *Guide méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux dans les états membres d'Afristat*, Afristat, Série Méthodes N° 4, 2001 ; Chapitre I : Introduction au système de comptabilité nationale ;
- *System of National Accounts 1993*, Training manual, CDAA, 1999 ; Chapitre II : Categories in the 1993 SNA ; Chapitre IV : Main aggregates ;
- *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, sixième édition, (BPM6), FMI, 2009.

Infrastructure statistique pour les comptes nationaux

4



Le chapitre en bref

Ce chapitre vise à mettre en avant le fait que l'état et la qualité de l'infrastructure statistique contribuent de manière décisive à l'établissement et à la qualité des comptes nationaux. Les principaux piliers de l'infrastructure statistique sont identifiés et décrits dans des sections distinctes : le répertoire statistique d'entreprises, les classifications et les sources de données statistiques. Un répertoire statistique d'entreprises de bonne qualité doit offrir une vision réaliste des entreprises d'un pays, tandis que les classifications mises en œuvre par les pays doivent permettre la comparabilité dans l'espace et dans le temps. Les sources de données statistiques peuvent fournir directement les informations requises pour l'établissement des comptes nationaux.

1. Les bases : répertoire d'entreprises et classifications statistiques

1.1 Répertoire d'entreprises

Le Répertoire statistique d'entreprises (RSE) joue un rôle primordial dans la mise en place et la gestion d'un système intégré d'informations économiques, ayant plusieurs objectifs. L'un de ces objectifs est de fournir les données de qualité nécessaires à l'établissement des indicateurs de comptabilité nationale.

Définition

Les répertoires d'entreprises utilisables à des fins statistiques sont la principale source d'information sur la démographie des entreprises dans la mesure où ils constituent la mémoire des créations et des cessations d'entreprises ainsi que des mutations structurelles de l'économie par la concentration ou la déconcentration, sous l'effet d'opérations telles que les fusions, les absorptions, les dissolutions, les scissions et les réorganisations.

Source : Règlement (CE) no 177/2008 du Parlement européen et du Conseil du 20 février 2008 établissant un cadre commun pour le développement de répertoires d'entreprises utilisés à des fins statistiques et abrogeant le règlement (CEE) no 2186/93 du Conseil

En d'autres termes, il s'agit d'une liste d'entreprises incluant celles qui produisent des biens et services.

Le répertoire d'entreprises à des fins statistiques est un outil utilisé pour préparer et coordonner les enquêtes, également utilisé en tant que source d'informations en vue de l'analyse statistique de la population des entreprises et sa démographie. Il est aussi utilisé pour les données administratives ainsi que pour identifier et établir les unités statistiques.

Le répertoire comprend :

1. toutes les entreprises qui exercent une activité économique contribuant au PIB et leurs unités locales ;
2. les unités légales dont ces entreprises sont constituées ;
3. les groupes d'entreprises tronqués et groupes d'entreprises multinationaux ;
4. les groupes d'entreprises entièrement résidents.

1.1.1 Objectif

Le RSE existe avant tout dans le but de fournir un cadre pour toutes les enquêtes économiques. Par conséquent, il est conçu comme un moyen de coordonner le champ couvert par les enquêtes auprès des entreprises et d'assurer la cohérence dans la classification des unités déclarantes en termes statistiques. Il sert également de source de données pour l'établissement des informations démographiques sur les entreprises.

1.1.2 Variables

Les unités types dans un RSE sont les unités légales et les unités locales, bien qu'elles doivent être transformées en unités telles qu'entreprises et établissements à des fins statistiques.

Les **unités légales** incluent :

1. les personnes morales dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui les possèdent ou qui en sont membres ;
2. les personnes physiques, qui, en tant qu'indépendants, exercent une activité économique.

L'unité légale constitue toujours, seule ou parfois avec d'autres unités légales, le support juridique de l'unité statistique "entreprise".

Une **unité locale** correspond à une entreprise ou une partie d'entreprise (atelier, usine, magasin, bureau, mine, entrepôt) sise en un lieu topographiquement identifié. Dans ce lieu, ou à partir de ce lieu, sont exercées des activités économiques pour lesquelles, sauf exception, une ou plusieurs personnes travaillent (éventuellement, à temps partiel) pour le compte d'une même entreprise.

Le Chapitre 3 : *Concepts de base*, section 1 : *Éléments fondamentaux de la comptabilité nationale* explique les relations entre les entreprises, les unités locales et les établissements.

Les unités figurant dans un répertoire doivent être décrites selon le type d'unité statistique (unité légale, unité locale et entreprise) à l'aide de trois catégories de variables :

1. **Variables d'identification** (numéro d'identification, nom de l'entreprise, nom du propriétaire, adresse, statut juridique) ;
2. **Variables de stratification** (activité économique, nombre de salariés, chiffre d'affaires, situation géographique) ;
3. **Variables démographiques** (créations, date des changements d'activité économique, cessations).

Il est important de s'assurer de l'exactitude des données, en particulier celles utilisées comme variables de stratification lors du processus d'échantillonnage (par exemple les variables relatives à la classification par taille et par activité), ainsi que des données d'identification pour pouvoir contacter les entreprises. Les principales variables incluses dans un RSE sont présentées dans les Encadrés 4.1, 4.2 et 4.3.

L'utilisation d'unités statistiques normalisées dans un RSE permet de garantir la cohérence des enquêtes dans le temps, d'éviter les doubles comptages et les omissions lors de la collecte des données et d'améliorer la qualité finale des résultats grâce à une meilleure coordination entre les enquêtes. L'existence d'un numéro d'identification unique, en général un code légal attribué par l'administration fiscale, peut améliorer grandement la capacité de coordination entre les différentes sources, y compris les sources administratives.

Pour en savoir plus...

Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics, OCDE, Eurostat, 2007, disponible sur : <http://www.oecd.org/dataoecd/8/8/39974460.pdf>

Encadré 4.1 : Principales variables collectées pour une unité légale

Caractéristiques d'identification	1.1.		Numéro d'identification
	1.2a.		Nom
	1.2b.		Adresse (y compris code postal) au niveau le plus détaillé
	1.2c.	Facultatif	Numéros de téléphone et de télécopieur, adresse de courrier électronique et informations permettant la collecte électronique des données
Caractéristiques démographiques	1.3.		Numéro de registre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou, à défaut, autre numéro d'identification administrative
	1.4.		Date de constitution légale pour les personnes morales ou de reconnaissance administrative comme opérateur économique pour les personnes physiques
Caractéristiques économiques/de stratification	1.5.		Date à laquelle l'unité légale (identifiée au point 3.3) a cessé de faire partie d'une entreprise
	1.6.		Forme juridique
	1.7.	Facultatif	Référence aux données comptables (pour les unités devant publier des comptes), référence au registre de la balance des paiements ou au registre des investissements directs étrangers et référence au registre des exploitations agricoles
Lien avec le groupe d'entreprises	1.8.		Numéro d'identification du groupe d'entreprises entièrement résident/tronqué auquel l'unité appartient
	1.9.		Date d'association au groupe entièrement résident/tronqué
	1.10.		Date de séparation du groupe entièrement résident/tronqué
	1.11a.		Numéro(s) d'identification de l'unité ou des unités légales résidentes qui sont contrôlées par l'unité légale
	1.11b.		Numéro d'identification de l'unité légale résidente qui contrôle l'unité légale
	1.12a.		Pays d'enregistrement et numéro(s) d'identification ou nom(s) et adresse(s) de l'unité ou des unités légales non résidentes qui sont contrôlées par l'unité légale
	1.12b.	Conditionnel	Numéro(s) de TVA de l'unité ou des unités légales non résidentes qui sont contrôlées par l'unité légale
	1.13a.		Pays d'enregistrement et numéro d'identification ou nom, adresse de l'unité légale non résidente qui contrôle l'unité légale
	1.13b.	Conditionnel	Numéro de TVA de l'unité légale non résidente qui contrôle l'unité légale
	1.14a.	Conditionnel	(a) Numéro(s) d'identification et (b) participation (%) dans l'unité ou les unités légales résidentes appartenant à l'unité légale
	1.14b.	Conditionnel	(a) Numéro(s) d'identification et (b) participation (%) dans l'unité ou les unités légales résidentes propriétaire(s) de l'unité légale
	1.15.	Conditionnel	(a) Pays d'enregistrement et (b) numéro(s) d'identification ou nom(s), adresse(s) et numéro(s) de TVA et (c) participation (%) dans l'unité ou les unités légales non résidentes appartenant à l'unité légale
1.16.	Conditionnel	(a) Pays d'enregistrement et (b) numéro(s) d'identification ou nom(s), adresse(s) et numéro(s) de TVA et (c) participation (%) dans l'unité ou les unités légales non résidentes propriétaire(s) de l'unité légale	

Source : Règlement (CE) no 177/2008 du 20 février 2008 établissant un cadre commun pour le développement de répertoires d'entreprises utilisés à des fins statistiques et abrogeant le règlement (CEE) no 2186/93 du Conseil

Encadré 4.2 : Principales variables collectées pour une unité locale

Caractéristiques d'identification	2.1.		Numéro d'identification
	2.2a.		Nom
	2.2b.		Adresse (y compris code postal) au niveau le plus détaillé
	2.2c.	Facultatif	Numéros de téléphone et de télécopieur, adresse de courrier électronique et informations permettant la collecte électronique des données
	2.3.		Numéro d'identification de l'entreprise (3.1) à laquelle l'unité locale appartient
Caractéristiques démographiques	2.4.		Date de début des activités
	2.5.		Date de cessation définitive des activités
Caractéristiques économiques/de stratification	2.6.		Code de l'activité principale au niveau à 4 chiffres
	2.7.	Conditionnel	Activités secondaires éventuelles au niveau à 4 chiffres ; ce point ne concerne que les unités locales qui font l'objet d'enquêtes
	2.8.	Facultatif	Activité réalisée dans l'unité locale constituant une activité auxiliaire de l'entreprise à laquelle elle appartient (oui/non)
	2.9.		Nombre de personnes occupées
	2.10a.		Nombre de salariés
	2.10b.	Facultatif	Nombre de salariés en équivalents plein temps
	2.11.		Code de situation géographique
Liens avec d'autres répertoires	2.12.	Conditionnel	Référence à d'autres fichiers connexes sur lesquels figure l'unité locale et qui contiennent des informations utilisables à des fins statistiques (pour autant que de tels fichiers connexes existent)

Source : Règlement (CE) no 177/2008 du 20 février 2008 établissant un cadre commun pour le développement de répertoires d'entreprises utilisés à des fins statistiques et abrogeant le règlement (CEE) no 2186/93 du Conseil

Encadré 4.3 : Principales variables collectées pour une entreprise

Caractéristiques d'identification	3.1.		Numéro d'identification
	3.2a.		Nom
	3.2b.	Facultatif	Adresses postale, de courrier électronique et du site internet
	3.3.		Numéro(s) d'identification de l'unité ou des unités légales dont l'entreprise est constituée
Caractéristiques démographiques	3.4.		Date de début des activités
	3.5.		Date de cessation définitive des activités
Caractéristiques économiques/de stratification	3.6.		Code de l'activité principale au niveau à 4 chiffres
	3.7.	Conditionnel	Activités secondaires éventuelles au niveau à 4 chiffres ; ce point ne concerne que les entreprises qui font l'objet d'enquêtes
	3.8.		Nombre de personnes occupées
	3.9a.		Nombre de salariés
	3.9b.	Facultatif	Nombre de salariés en équivalents plein temps
	3.10a.		Chiffre d'affaires sous réserve du point 3.10b
	3.10b.	Facultatif	Chiffre d'affaires pour le secteur de l'agriculture, de la chasse et de la sylviculture, de la pêche et de l'administration publique et de la défense, la sécurité sociale obligatoire, les ménages privés avec des employés de maison et les organisations extraterritoriales
	3.11.		Secteur ou sous-secteur institutionnel selon le Système européen des comptes
Liens avec d'autres répertoires	3.12.		Numéro d'identification du groupe d'entreprises entièrement résident/tronqué auquel l'entreprise appartient

Source : Règlement (CE) no 177/2008 du 20 février 2008 établissant un cadre commun pour le développement de répertoires d'entreprises utilisés à des fins statistiques et abrogeant le règlement (CEE) no 2186/93 du Conseil

1.1.3 Mise en œuvre et développement d'un RSE

Le point de départ pour la mise en place d'un RSE est toujours l'utilisation de registres administratifs indiquant les entreprises créées, tenus pour appuyer les règlements administratifs. Afin de répondre aux besoins en matière de statistiques, les informations des registres administratifs sont adaptées et incluses dans un RSE.

Le principal problème dans la gestion d'un RSE est sa tenue et sa mise à jour, étant donné la rapidité des changements dans le monde des entreprises. Les répertoires doivent être mis à jour au moins une fois un an.

La méthode la plus efficace pour mettre à jour un RSE combine l'utilisation d'informations provenant de sources administratives⁽¹⁾, d'enquêtes auprès des entreprises et d'enquêtes pour la tenue des répertoires.

1. Les *sources administratives* ont l'avantage de couvrir l'ensemble de l'univers des entreprises. Il est primordial que les organismes administratifs et statistiques emploient un système normalisé de classification des activités. Dans le cas contraire, la qualité finale des résultats des enquêtes basées sur un répertoire pourrait être gravement compromise. Il est déconseillé d'utiliser des tableaux de conversion pour adapter les données à la classification utilisée par l'organisme statistique, dans la mesure où ce processus entraîne une dégradation considérable de la qualité, car les situations dans lesquelles le transfert n'est pas direct ou de un pour un sont courantes. Pour éviter ce problème, les instituts de statistiques devraient essayer de persuader les organismes produisant les principaux registres administratifs d'utiliser un seul tableau de classification des activités.
2. Les *enquêtes économiques* offrent des informations plus complètes, mais pour une population plus restreinte.
3. Les *enquêtes pour la tenue des répertoires* visent expressément à mettre à jour un RSE. Certains organismes statistiques mènent cette enquête en coopération avec l'autorité compétente en matière d'enregistrement. Pour les petites entreprises, y compris les opérateurs du secteur informel, les enquêtes pour la tenue des répertoires sont cruciales.

Encadré 4.4 : Un exemple de mise en œuvre de répertoire d'entreprises

H. Berby et Y. Bergström (1997), Development of a Demonstration Data Base for Business Register Management. An Example of a Statistical Business Register According to the Regulation and Recommendations of the European Union, Statistics Norway (institut de statistiques norvégien).

Source : http://www.ssb.no/histstat/doc/doc_199709.pdf

(1) Autorités chargées de l'enregistrement des entreprises du secteur privé, administrations fiscales, caisses de sécurité sociale, ministères pour les informations sur les établissements du secteur public (écoles, hôpitaux, services publics, etc.), organisations de professionnels (médecins, avocats, etc.) et le ministère de l'agriculture pour les établissements agricoles.

Encadré 4.5 : Mise en œuvre du répertoire statistique d'entreprises brésilien

Le Répertoire central d'entreprises (CEMPRE) est une base de données complète tenue par l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE), qui contient des données sur l'univers des unités enregistrées auprès de l'administration fiscale, des entreprises et de leurs unités locales dans l'économie brésilienne.

Le Répertoire d'entreprises a adopté la même définition des unités légales que celle utilisée par les registres administratifs, à savoir que les entreprises sont les unités légales enregistrées auprès de l'administration fiscale nationale et que chacune de leurs adresses différentes est considérée comme un établissement. Cela signifie que la plus petite unité dans le répertoire statistique est un mélange de la définition théorique d'une unité locale et d'un établissement : une seule implantation, une ou plusieurs activités et une identification légale (en général une pour chaque unité locale, mais dans quelques cas, il est possible de trouver plusieurs identifications légales pour la même implantation).

CEMPRE vérifie l'existence des entreprises et de leurs différentes unités locales (adresses), en les identifiant par leur nom (situation juridique), leur implantation, leur numéro d'identification légale unique, leur code d'activité, leur taille (basée sur le nombre de salariés, les salaires versés, les revenus) et d'autres éléments nécessaires à l'administration du répertoire, qui constituent la base de référence pour le plan d'échantillonnage des enquêtes auprès des entreprises.

Tous les grands registres administratifs, CEMPRE compris, utilisent un numéro d'identification unique pour les unités légales. Ce numéro à 14 chiffres permet sans problème de faire le lien entre les répertoires d'entreprises statistiques et administratifs et aussi d'associer les entreprises à leurs unités locales. Les 8 premiers chiffres sont attribués à une entreprise, les 4 chiffres suivants sont un numéro de série pour identifier ses unités locales et les deux derniers chiffres sont des codes de contrôle. L'existence d'un code d'identification unique et l'adoption par les registres administratifs et l'institut de statistiques de la même unité d'étude de base facilitent les procédures de mise à jour et permettent d'éviter l'enregistrement en double d'une entreprise dans le répertoire.

La tenue et la mise à jour du Répertoire d'entreprises sont basées sur les enquêtes par sondage précédentes, complétées par les données du registre administratif couvrant le plus grand champ disponible.

Source : Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística (IBGE) – Estadísticas del Censo Central de Empresas (CEMBRE), IBGE. <http://www.ibge.gov.br/>

1.1.4 Questions pour les personnes chargées de la mise en œuvre

L'un des problèmes importants liés à la mise en place du système de statistiques et de comptabilité nationale d'un pays est l'existence et la qualité de son répertoire d'entreprises.

Les principaux problèmes relatifs aux répertoires d'entreprises utiles pour les statistiques et la comptabilité nationale sont les suivants :

1. Un RSE existe-t-il dans l'institut de statistiques ou faut-il en mettre un en place ? Quels autres répertoires et registres administratifs existent dans le pays ?
2. Si un RSE existe, quel est le niveau de qualité de ses informations ? Est-il basé sur les sources administratives les plus adaptées ? Est-il mis à jour régulièrement ? Dans les pays où les registres administratifs sont insuffisants ou indisponibles pour alimenter et mettre à jour fréquemment leurs répertoires d'entreprises, le recensement économique devient alors un outil crucial pour apporter les informations sur les entreprises et établissements actifs, requises pour l'établissement des comptes nationaux.
3. Dans quelle mesure la qualité d'un RSE affecte-t-elle la qualité des enquêtes statistiques utilisées pour l'établissement des comptes nationaux ?
4. La classification des branches d'activité utilisée dans un RSE est-elle conforme aux exigences du SCN ?
5. Le RSE est-il utilisé comme échantillon pour les enquêtes statistiques ?

1.2 Classifications

Les classifications constituent un élément clé pour l'établissement des indicateurs statistiques. Le SCN utilise plusieurs classifications ; certaines sont spécifiques à l'établissement des comptes nationaux, comme la classification des unités selon les secteurs institutionnels, les biens et services ou les opérations. D'autres sont communes aux comptes nationaux et à d'autres domaines statistiques.

Pour l'établissement des comptes nationaux, il faut partir du principe que les sources de données doivent être adaptées et collectées en fonction des classifications internationales.

La mise en œuvre d'une classification et les principales classifications utilisées dans le SCN sont présentées ci-dessous.

1.2.1 L'importance d'adopter les classifications internationales

Définition

Les classifications sont un ensemble exhaustif et structuré de catégories clairement décrites qui s'excluent mutuellement, souvent présentées sous forme de hiérarchie caractérisée par les codes numériques ou alphabétiques qui leur sont attribués, utilisées pour normaliser les concepts et établir les données.

Source : *Standard Statistical Classifications: Basic Principles*, E. Hoffmann, M. Chamie, document présenté lors de la 30^e Commission de statistique de l'ONU, 1999

Les classifications organisent les unités telles que les personnes, les entreprises, les activités, etc. en groupes selon un format standard défini en fonction des principes et critères qui ont été utilisés pour les mettre en place.

Une *classification statistique type (CST)* est un ensemble de catégories distinctes pouvant être associé à une variable spécifique enregistrée dans une enquête statistique ou dans un dossier administratif, et utilisé pour la production ou la présentation de statistiques. Les autorités statistiques nationales sont responsables de la mise en œuvre, du développement, de l'utilisation et de la mise à jour et/ou révision des classifications statistiques nationales types (CSNT).

Les *classifications statistiques internationales types (CSIT)* sont développées et adoptées par les institutions internationales pour garantir la mise en œuvre correcte des accords internationaux et pour normaliser la communication nationale et internationale en encourageant la comparabilité des statistiques internationales. Les CSIT sont les produits d'accords entre les autorités nationales chargées des statistiques dans les domaines respectifs et peuvent servir de modèles pour le développement d'instruments statistiques nationaux, multinationaux et régionaux correspondants.

L'un des avantages des CSIT réside dans le fait qu'elles peuvent être adoptées en tant que classifications nationales par des pays n'ayant pas l'expérience ou les ressources suffisantes pour les développer ; en outre, elles peuvent être utilisées comme guide pour adapter les classifications nationales aux normes internationales.

1.2.2 Mise en œuvre d'une classification

Quatre types de problèmes méthodologiques doivent être pris en compte lors de l'adaptation des CSIT en vue d'une utilisation au niveau national : (1) les problèmes relatifs à l'identification des exigences des utilisateurs ; (2) les problèmes relatifs à la base conceptuelle des CST et leur structure ; (3) les problèmes relatifs à la collecte des informations requises pour le développement de la classification et (4) les problèmes relatifs à la tenue et à la mise à jour des classifications.

1. *Exigences des utilisateurs* : il convient de déterminer qui sont les utilisateurs et de quelle façon ils utiliseront la classification et les statistiques produites à l'aide de cette dernière, afin de réussir l'adaptation des CSIT aux besoins nationaux.
2. *Tâches conceptuelles* : les unités statistiques primaires⁽²⁾ doivent être identifiées, ainsi que les catégories possibles des CSIT auxquelles elles doivent être affectées. Il faut déterminer de quelle manière les unités statistiques sont liées à l'unité primaire de la classification. La structure de la classification doit être définie afin d'organiser le contenu de manière à ce que les agrégations des catégories les plus détaillées de l'ensemble soient basées sur des critères

(2) Les unités observables pouvant être affectées à une catégorie unique de la classification sans référence à d'autres unités observables.

similaires, qui seront utiles pour les comparaisons descriptives et analytiques. Des règles doivent être établies pour déterminer quand les unités statistiques doivent être classées dans la même catégorie de classification la plus détaillée, et quand elles doivent être classées différemment. Des critères de similarité sont requis pour définir les catégories de niveau supérieur (groupes agrégés de catégories) dans les classifications hiérarchiques⁽³⁾.

3. *Collecte et présentation des informations* : pour développer une classification, il faut collecter des informations et préparer des notes explicatives décrivant les frontières entre chacune des catégories de classification, en utilisant des descriptions avec définitions et/ou des listes d'inclusion ou d'exclusion. Il est également important de présenter des tables de correspondance permettant d'effectuer des comparaisons systématiques entre les classifications

et présentant la structure de la classification, les niveaux de la liste, les codes, les hiérarchies, etc. Les tables de correspondance indiquent comment, où et dans quelle mesure les concepts et les catégories d'une classification peuvent se retrouver dans d'autres classifications, ou dans les versions précédentes de la même classification.

4. *Tenue à jour d'une classification* : ce processus inclut les activités menées pour garantir la correction des erreurs dans la classification ou dans les notes explicatives ou les outils de codage apparentés. La mise à jour est un processus important pour présenter toutes les nouvelles informations dans le domaine, pour modifier les définitions descriptives des catégories ainsi que pour introduire de nouvelles catégories dans la structure existante et de nouveaux outils de codage.

(3) Une structure arborescente se compose de différents niveaux dans lesquels une réponse peut être classée en fonction de son niveau de détail. Le niveau le plus détaillé est toujours le niveau de classification le plus bas.

Encadré 4.6 : Exemples de tâches conceptuelles pour la mise en œuvre d'une classification

Définition de la ou des variables primaires d'une classification :

Dans la Classification internationale type des professions (CITP), la variable primaire est la "profession", qui se définit comme "les principales tâches et fonctions de travail accomplies". Dans la CITI, la variable primaire est "l'activité", qui se définit comme la principale activité économique productive d'une unité (établissement, entreprise ou ménage), comme l'indique le processus de production principal de cette activité économique.

Définition de règles pour lier les différentes unités statistiques à l'unité primaire de la classification :

Dans le cas de la classification des personnes par "branche d'activité", par exemple selon la CITI, un lien doit être établi entre chaque personne et un emploi, par exemple "l'emploi principal" occupé pendant la période de référence, qui peut ensuite être lié à un établissement, dans la mesure où il s'agit de l'une des principales unités statistiques de la CITI.

Formulation de règles pour classer les unités dans les mêmes catégories détaillées :

Dans la CITP, la règle est la suivante : quand les principales tâches et fonctions d'un ensemble d'emplois se caractérisent par un degré élevé de similarité, ces emplois doivent être classés dans la même catégorie détaillée. Les principales tâches et fonctions définissent une profession, qui correspond à la désignation de l'élément le plus détaillé de l'ensemble de catégories de cette classification. Pour la CITI, la règle est la suivante : quand l'activité économique de deux établissements se caractérise par un processus de production commun ayant pour résultat le même ensemble homogène de produits, les deux unités doivent être classées dans la même catégorie détaillée.

Formulation de critères de similarité pour définir les catégories de niveau supérieur :

Dans la CITP, les principaux critères de similarité sont le niveau de compétences et les compétences spécialisées nécessaires pour assumer les tâches et fonctions des emplois ; le niveau de compétences est le principal critère utilisé pour délimiter les catégories les plus agrégées, tandis que les compétences spécialisées sont utilisées pour délimiter les catégories les plus détaillées au sein des catégories agrégées.

Source : *Standard statistical classification- Basic Principles*, E. Hoffmann, M. Chamie, document présenté lors de la 30e Commission de statistique de l'ONU, 1999.

1.2.3 Principales classifications

1. *La Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, révision 4 (CITI, Rév. 4)* est la classification internationale de référence pour les activités de production. Elle regroupe les activités selon des technologies de production homogènes pour une série de produits.

L'objet de la CITI est de fournir un ensemble de catégories d'activité utilisables pour établir et présenter les statistiques selon ces activités. Elle définit un cadre complet dans lequel les données économiques peuvent être collectées et communiquées dans un format spécifiquement destiné à l'analyse économique, la prise de décisions et l'élaboration des politiques. La CITI Rév. 4 vise à présenter un ensemble de caté-

gories d'activités de manière à ce que les entités puissent être classées selon l'activité économique qu'elles exercent. La CITI Rév. 4 est une classification organisée en fonction du type d'activité économique.

Pour en savoir plus...

Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique - Révision 4, Études statistiques, Série M N° 4/Rev.4, ONU 2008, disponible sur : http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/seriesm_4rev4e.pdf

Encadré 4.7 : Niveau supérieur de la CITI Rév. 4

- A** - Agriculture, sylviculture et pêche
- B** - Activités extractives
- C** - Activités de fabrication
- D** - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation
- E** - Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et remise en état
- F** - Construction
- G** - Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles
- H** - Transport et entreposage
- I** - Activités d'hébergement et de restauration
- J** - Information et communication
- K** - Activités financières et d'assurances
- L** - Activités immobilières
- M** - Activités professionnelles, scientifiques et techniques
- N** - Activités de services administratifs et d'appui
- O** - Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- P** - Éducation
- Q** - Santé et action sociale
- R** - Arts, spectacles et loisirs
- S** - Autres activités de services
- T** - Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre
- U** - Activités des organisations et organismes extra-territoriaux

Les **principales utilisations** de la CITI sont les suivantes :

- (a) Dans le domaine des *comptes nationaux*, la classification CITI est utilisée pour développer le compte de production et le compte d'exploitation par branche d'activité. Dans ce sens, les principaux agrégats suivants sont établis par branche d'activité : production, consommation intermédiaire, valeur ajoutée, rémunération des salariés, excédent brut d'exploitation. Les tableaux des ressources et des emplois sont basés sur la CITI, fournissant la valeur de différents produits fabriqués et consommés par différentes branches d'activité.
- (b) La CITI établit les bases pour la mise en place du cadre des enquêtes, à savoir le Répertoire statistique d'entreprises. Un RSE contient des informations sur les entreprises, détaillées selon différentes classifications : celles utilisées pour l'activité principale correspondent à la CITI.

Vous trouverez plus d'informations sur le Répertoire statistique d'entreprises (RSE) dans la section 1.1 : *Répertoire d'entreprises*.

- (a) L'observation et la collecte des prix de vente pour les produits industriels, utilisées pour calculer l'*indice des prix à la production industrielle (IPPI)* s'effectuent sur un échantillon représentatif d'opérateurs économiques pour chaque classe d'activité de la CITI.
- (b) La CITI sert de base au traitement des rapports et des enquêtes des entreprises sur la *performance de leurs activités*, afin d'obtenir les indicateurs (entrées intermédiaires, rémunération des salariés, actifs fixes, etc.) par branche d'activité. Les *enquêtes structurelles* couvrent des entreprises de presque toutes les classes de la CITI. Le chiffre d'affaires/les indices de valeur et de volume du chiffre d'affaires sont obtenus à partir de la CITI. Les enquêtes auprès d'une branche d'activité spécifique sont basées sur des échantillons du répertoire d'entreprises, composés d'entreprises exerçant la même activité et formés en regroupant des classes de la CITI.
- (c) De nombreux *indicateurs sociaux* se rapportent à la classification CITI et des indicateurs tels que les suivants sont établis par branche d'activité : le nombre de salariés, le salaire moyen brut/net, les indices du coût de la main-d'œuvre, etc.

Encadré 4.8 : Exemples d'adaptations de la CITI pour créer une classification nationale

La **Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE)** a été développée à partir de la CITI Rév. 4 ; les catégories à tous les niveaux de la NACE ont été définies de manière à être identiques aux catégories individuelles de la CITI ou de manière à former des sous-ensembles de ces dernières.

Le **Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)** a été développé au milieu des années 90 et a subi quelques changements afin de rendre plus comparables les données des trois pays à l'origine de cette classification (Canada, Mexique et États-Unis). Cependant, les définitions des catégories individuelles ont été élaborées de façon à pouvoir agréger les données statistiques collectées selon le SCIAN dans les divisions à deux chiffres de la CITI Rév. 4, afin d'assurer la comparabilité des données.

La **Australian and New Zealand Standard Industrial Classification (ANZSIC - Classification type de l'industrie en Australie et en Nouvelle Zélande)** a été révisée en 2006 et largement alignée sur la CITI au niveau détaillé.

Vous trouvez plus d'informations au sujet des classifications nationales sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/cr/ctryreg/default.asp?Lg=1>

2. La Classification centrale des produits, version 2 (CPC, Ver. 2) est une classification basée sur les caractéristiques physiques des biens ou sur la nature des services rendus. Elle inclut les produits résultant d'une activité économique, y compris les biens transportables, les biens non transportables et les services. La CPC comporte des catégories pour tous les produits pouvant faire l'objet d'opérations sur le marché intérieur ou sur le marché international ou pouvant être stockés.

La CPC Ver. 2, finalisée en 2008, a été imposée par la révision du Système harmonisé en 2007, par la quatrième révision de la CITI et par les changements dans l'économie mondiale.

Pour en savoir plus...

Classification centrale des produits (CPC) – Version 2, disponible sur <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/cpc-2.asp>

L'**objectif principal** de la CPC est de fournir un cadre de comparaison des statistiques internationales sur les produits et de servir de guide pour le développement ou la révision des grilles de classification des produits existantes afin de les rendre compatibles avec les normes internationales.

Les **principales utilisations** de la CPC sont les suivantes :

(a) le SCN utilise la CPC pour équilibrer les tableaux des ressources et des emplois. Dans ce sens, tous les agrégats des principales composantes sont équilibrés par produit ;

(b) la CPC est utilisée comme instrument pour réunir et présenter sous forme de tableau toutes sortes de statistiques demandant un détail des produits ;

(c) pour le calcul des indices de la production industrielle, les données quantitatives relatives à la production finie de biens sont enregistrées en utilisant la CPC ;

(d) l'indice des prix à la production industrielle est basé sur les prix de vente pour les produits industriels identifiés par la CPC, pour des branches d'activité sélectionnées classées à l'aide de la CITI.

Encadré 4.9 : Niveau supérieur de la CPC Ver. 2

- 1 - Agriculture, sylviculture et pêche ;
- 2 - Produits alimentaires, boissons et tabacs ; matières textiles, articles d'habillement et ouvrages en cuir ;
- 3 - Autres biens transportables, à l'exclusion des ouvrages en métaux, des machines et du matériel ;
- 4 - Ouvrages en métaux, machines et matériel ;
- 5 - Constructions et services de construction ;
- 6 - Services du commerce de distribution ; services d'hébergement, services de restauration ; services de transport ; et services de distribution d'électricité, gaz et eau ;
- 7 - Services financiers et services connexes ; services immobiliers ; services de location et bail ;
- 8 - Services commerciaux et de production ;
- 9 - Services collectifs, sociaux et personnels.

Encadré 4.10 : Exemple d'adaptations de la CPC pour créer une classification nationale

La Classification statistique des produits associée aux activités (CPA) est la version européenne de la CPC et les fins auxquelles elle est destinée sont comparables à celles de la CPC. La CPC est simplement une classification recommandée, tandis que la CPA a une valeur légale dans la Communauté européenne. Dans la mesure où les éléments de la CPA sont basés sur ceux de la CPC, il existe les mêmes liens entre la CPA et le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) qu'entre la CPC et le SH, qui ont été évoqués plus haut. Selon le niveau de ventilation de la CPA, elle peut être décomposée en 21 sections identifiées par un code alphabétique, 88 divisions identifiées par un code numérique à deux chiffres, 261 groupes identifiés par un code numérique à trois chiffres, 575 classes identifiées par un code numérique à quatre chiffres, 1342 catégories identifiées par un code numérique à cinq chiffres et 3142 sous-catégories identifiées par un code numérique à six chiffres.

Source : RAMON, le serveur de métadonnées d'Eurostat, à l'adresse http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/index.cfm?TargetUrl=DSPPUB_WELC

3. **La Classification type pour le commerce international (CTCI Rév. 4)** classe les produits de base en différentes catégories selon la nature de la marchandise et les matériaux utilisés pour leur production et selon leur étape de production ; lesdites catégories se prêtent ensuite à l'analyse économique. La CTCI tire son origine du *Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH07)*. La CTCI est la classification agrégée des biens transportables aussi bien pour les statistiques du commerce international qu'à des fins d'analyse.

L'objet de la CTCI est de couvrir tous les biens pouvant être classés dans le SH, à l'exception de l'or monétaire, des pièces d'or et des pièces de monnaie en circulation. Toutes les positions de base de la CTCI Rév. 4, (sauf 911.0 - Colis postaux non classés par catégorie et 931.0 - Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie) sont définies par rapport aux sous-positions du SH07.

Pour en savoir plus...

Classification type pour le commerce international - Révision 4, Études statistiques, Série M n° 34/Rev. 4, ONU 2006, disponible sur : http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_34rev4E.pdf

La CTCI est utilisée :

- dans le SCN, en tant que *classification des importations et des exportations*. Cette classification définit en détail les produits de base pour des objectifs divers, y compris les douanes, des fins statistiques et analytiques, en particulier pour la présentation des statistiques du commerce extérieur avec des spécifications détaillées des produits de base.
- pour présenter et diffuser la quantité considérable de données relatives à l'importation et à l'exportation de biens.

Ces trois classifications (*CITI*, *CPC* et *CTCI*) sont étroitement liées. La *CITI* représente l'aspect activité du système, la *CPC* est l'instrument central pour classer les biens et services et la *CTCI* est la classification agrégée des biens, à des fins d'analyse, pour les statistiques du commerce international. La *CPC* et la *CTCI* utilisent toutes deux les positions et sous-positions du SH comme éléments de base de leurs catégories. Par la suite, des relations avec d'autres classifications pouvant nécessiter une certaine comparabilité avec la *CITI* ont été ajoutés à ces considérations. En réorganisant les catégories du *CPC* selon leur origine industrielle et en utilisant le lien entre la *CPC*, la *CTCI* et le SH, une table de correspondance détaillée entre la *CTCI*, la *CPC* et la *CITI* a été établie.

Encadré 4.11 : Hiérarchie de classification

	<i>CITI</i> , Rév. 4	<i>CPC</i> , Ver. 2	<i>CTCI</i> , Rév. 4
Sections	21	10	10
Divisions	88	71	67
Groupes	238	305	262
Classes	419	1 167	1 023
Sous-classes ou positions de base	S/O	2 096	2 970

Source : <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regct.asp?Lg=1>.

4. **La Classification par grandes catégories économiques (CGCE), rév. 3** a été développée à l'origine par la *Division de statistique de l'ONU* à des fins internes pour reclasser les importations de marchandises (déclarées selon la *CTCI*) en catégories de produits pertinentes pour le SCN. Au fil du temps, de nombreux pays ont commencé à utiliser la *CGCE* à des fins multiples, y compris l'analyse économique et l'établissement des droits de douane. En outre, elle a été conçue pour permettre la conversion des données du commerce extérieur établies à l'aide de la *CTCI* en catégories d'utilisation finale significatives dans le cadre du SCN, à savoir des catégories se rapprochant des trois grandes classes de biens du SCN (biens d'équipement, biens intermédiaires et biens de consommation). Plus précisément, les sous-catégories de la *CGCE* peuvent être agrégées pour se rapprocher de ces trois classes de biens. Cette agrégation permet de prendre en compte les statistiques du commerce extérieur conjointement avec d'autres ensembles de statistiques économiques générales, comme les comptes nationaux et les statistiques industrielles, pour l'analyse économique au niveau national, régional ou mondial. La *CGCE* se compose, au niveau 1, de 7 catégories principales identifiées par des codes numériques à un chiffre, au niveau 2, de 14 catégories identifiées par des codes numériques à deux chiffres et, au niveau 3, de 8 sous-catégories identifiées par des codes numériques à trois chiffres.

Encadré 4.12 : Niveau supérieur de la CGCE

- Produits alimentaires et boissons ;
- Approvisionnements industriels non désignés ailleurs ;
- Combustibles et lubrifiants ;
- Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires ;
- Matériel de transport et ses parties, pièces détachées et accessoires ;
- Biens de consommation non désignés ailleurs ;
- Biens non désignés ailleurs.

Source : <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?Cl=10&Lg=1>

5. Classifications des dépenses par fonction

Le SCN utilise des classifications spéciales pour analyser la consommation, ou plus généralement les dépenses, pour différents secteurs selon la fonction à laquelle les dépenses sont destinées. De telles classifications sont appelées classifications fonctionnelles ou Classifications des dépenses par fonction. Il s'agit de : la *Classification des fonctions de la consommation individuelle (COICOP)*, la *Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP)*, la *Classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI)*, la *Classification des dépenses des producteurs par fonction (COPP)*.

Pour en savoir plus...

Classifications des dépenses par fonction : Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) - Classification des fonctions de la consommation individuelle (COICOP) - Classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI) - Classification des dépenses des producteurs par fonction (COPP), Études statistiques, Série M N° 84, ONU 2000, disponible sur : http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_84E.pdf

- (a) La *Classification des fonctions de la consommation individuelle (COICOP)* inclut des catégories telles que : produits alimentaires, santé, services d'enseignement, etc. La *COICOP* possède 14 catégories principales ; les 12 premières se rapportent aux dépenses de consommation individuelle à la charge des ménages et les deux dernières identifient les parts des dépenses de consommation à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages (*ISBLSM*) et à la charge des administrations publiques, qui sont considérées comme des transferts sociaux en nature.

Une fois que les dépenses de consommation des *ISBLSM* et des administrations publiques ont été classées selon la *COPNI* et la *CFAP* (voir page suivante), les dépenses de consommation individuelles dans ces deux classifications peuvent être directement transférées dans les divisions 13 et 14 de la *COICOP*. Dans la *COICOP*, les classes sont divisées en services, biens non durables, biens semi-durables et biens durables.

Encadré 4.13 : Catégories principales de la COICOP

- 1-12 Dépenses de consommation individuelle à la charge des ménages
 1. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées ;
 2. Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants ;
 3. Articles d'habillement et chaussures ;
 4. Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles ;
 5. Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer ;
 6. Santé ;
 7. Transports ;
 8. Communications ;
 9. Loisirs et culture ;
 10. Enseignement ;
 11. Restaurants et hôtels ;
 12. Biens et services divers ;
13. Dépenses de consommation individuelle à la charge des *ISBLSM* ;
14. Dépenses de consommation individuelle à la charge des administrations publiques.

Source : <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regct.asp?Lg=1>

- (b) La *Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP)* est conforme à celle proposée dans le *Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001)*⁽⁴⁾, par exemple : les dépenses des administrations publiques. Les unités de classification sont, en principe, les opérations individuelles. Ceci signifie qu'un code *CFAP* doit être attribué à chaque achat, versement de salaire, transfert, versement de prêt ou autre dépense selon la fonction à laquelle l'opération est destinée.

On utilise beaucoup la *CFAP* pour identifier les dépenses de consommation destinées aux ménages individuels, qui sont transférées dans la division 14 de la *COICOP* pour dégager la consommation finale effective des ménages, un agrégat du SCN 2008. La *CFAP* est également utilisée pour faire la distinction entre les services individuels et collectifs fournis par les administrations publiques. Les dépenses pour les services individuels sont considérées comme des transferts sociaux en nature. Elles sont déduites des dépenses de consommation finale totales des administrations publiques pour obtenir la consommation finale effective des administrations publiques et sont ajoutées aux dépenses de consommation finale des ménages et des *ISBLSM* pour obtenir la consommation finale effective des ménages.

(4) FMI (1998), Manuel de statistiques de finances publiques 2001, Fonds monétaire international, Washington D.C., disponible sur : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/pdf/all.pdf>

Encadré 4.14 : Catégories principales de la CFAP

1. Services généraux des administrations publiques ;
2. Défense ;
3. Ordre et sécurité publics ;
4. Affaires économiques ;
5. Protection de l'environnement ;
6. Logements et équipements collectifs ;
7. Santé ;
8. Loisirs, culture et culte ;
9. Enseignement ;
10. Protection sociale.

Source : <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regct.asp?Lg=1>.

(c) La **Classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI)** classe les dépenses individuelles des *ISBLSM* selon la fonction à laquelle elles sont destinées. Ces dépenses peuvent provenir de la santé, des services d'enseignement, des associations religieuses, etc. Les mêmes dépenses que pour la *CFAP* peuvent, en principe, être classées selon la *COPNI*. L'accent doit être mis plus particulièrement sur la classification des dépenses de consommation finale car ces dernières doivent être transférées dans la division 13 de la *COICOP* pour obtenir la consommation finale effective des ménages. Les *ISBLSM* produisent des biens et services, surtout des services, qui sont fournis aux ménages individuels, c'est pourquoi les dépenses de consommation sont considérées comme de la consommation individuelle.

Encadré 4.15 : Catégories principales de la COPNI

1. Logement ;
2. Santé ;
3. Loisirs et culture ;
4. Enseignement ;
5. Protection sociale ;
6. Culte ;
7. Partis politiques, organisations professionnelles et syndicales ;
8. Protection de l'environnement ;
9. Services n.c.a.

Source : <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regct.asp?Lg=1>

(d) La **Classification des dépenses des producteurs par fonction (COPP)** s'applique à tous les producteurs, qu'ils soient marchands ou non marchands, bien qu'en pratique les opérations marchandes soient les plus intéressantes. La

COPP peut fournir des informations sur l'externalisation des services aux entreprises, c'est-à-dire l'ampleur de la tendance qu'ont les producteurs à acheter à l'extérieur des services de restauration, de nettoyage, de transport, de contrôle interne et autres que, précédemment, ils produisaient eux-mêmes dans l'entreprise au titre d'activités auxiliaires. Il faut garder à l'esprit que cette classification est principalement utilisée pour classer les coûts de production, la formation de capital et d'autres données relatives à la production obtenues des établissements. Les catégories de la *COPP* peuvent facilement être associées aux catégories de la *CITI* et de la *CPC*.

Encadré 4.16 : Catégories principales de la COPP

1. Dépenses d'infrastructure ;
2. Dépenses de recherche-développement ;
3. Dépenses de protection de l'environnement ;
4. Dépenses de commercialisation ;
5. Dépenses de valorisation des ressources humaines ;
6. Dépenses liées aux programmes de production courante, à l'administration et à la gestion.

Source : <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?Cl=7&Lg=1>

1.2.4 Questions pour les personnes chargées de la mise en œuvre

Dans un répertoire d'entreprises, les classifications sont les éléments fondamentaux pour construire le système statistique, y compris les comptes nationaux. Formant partie intégrante du cadre central de la stratégie d'établissement des comptes nationaux, les principales classifications utilisées dans le système statistique sont adoptées et/ou développées en fonction des réponses aux questions suivantes, abordées de manière systématique :

1. Des classifications internationales sont-elles mises en œuvre dans le système statistique et sont-elles utilisées pour la collecte, l'établissement et la diffusion des sources de données statistiques ?
2. Quelles sont les classifications utilisées dans le système administratif ? Sont-elles en accord avec les classifications statistiques et peuvent-elles être utilisées aux fins de la comptabilité nationale ?
3. Existe-t-il des tables de correspondance entre les différentes classifications pour garantir la cohérence du système ?

Le respect de ces questions contribuera grandement à garantir la compatibilité et la comparabilité des statistiques et des indicateurs de comptabilité nationale.

2. Sources de données statistiques

L'estimation des indicateurs statistiques est basée sur les informations obtenues de deux sources principales : Les sources statistiques (recensements et enquêtes) et les registres administratifs. La section suivante décrit les caractéristiques et la collecte des données provenant de recensements et d'enquêtes ; les données administratives sont présentées au chapitre 5 du manuel.

2.1 Recensements

Définition

Un recensement est une enquête réalisée auprès de l'ensemble des objets d'observation appartenant à une population ou un univers donné.

Source : *Glossaire des termes statistiques*, OCDE, <http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=2620>

Les données obtenues par le recensement sont utilisées pour estimer certains indicateurs de comptabilité nationale spécifiques et servent de base à des développements ultérieurs. Les trois principaux types de recensement sont les suivants :

1. **Recensement agricole** : l'unité d'observation est l'exploitation agricole, qui représente l'unité technico-économique de la production agricole (c.-à-d. les établissements de production végétale et d'élevage). Les recensements agricoles fournissent des informations statistiques détaillées, telles que l'implantation, les surfaces cultivées et non cultivées, les types de récolte, les cultures irriguées/pluviales le nombre et le type d'animaux, la production d'origine animale obtenue, les dépenses, le nombre de personnes impliquées dans les activités, etc.
2. **Recensement économique** pour les unités non agricoles : l'unité d'observation est l'établissement non agricole avec une structure fixe (taille) et une implantation caractérisée par une activité économique unique. Les recensements économiques fournissent des informations spécifiques sur les établissements individuels, telles que l'implantation, le nom, l'adresse, le type d'activité économique, le statut juridique et de propriété, le chiffre d'affaires, les dépenses, le nombre de salariés, etc.
3. **Recensement de la population** : l'unité d'observation est le ménage et la personne. En général, il est effectué en même temps que le recensement des logements. Le recensement de la population dresse un inventaire détaillé des ressources humaines d'une nation du point de vue géographique, démographique et socioéconomique.

En ce qui concerne le recensement des logements, les unités de dénombrement sont les bâtiments, les locaux d'habitation, les ménages et les occupants. Les principaux points abordés lors du recensement des logements sont

le type de propriété du logement, le type de bâtiment, les matériaux de construction, l'accès à l'eau et à l'électricité, l'emplacement, le nombre de pièces, etc.

Les inconvénients d'un recensement sont les suivants :

1. le dénombrement (collecte) et le traitement des données sont très coûteux ;
2. l'actualité des données n'est pas satisfaisante dans la mesure où elles peuvent être utilisées seulement plusieurs mois après leur collecte ;
3. le recensement est effectué selon une périodicité faible, normalement tous les cinq ou dix ans.

Pour en savoir plus...

- La réalisation des recensements et des enquêtes agricoles, Rome, Collection FAO : Développement statistique N° 6, 1996, disponible sur : <http://www.fao.org/economic/ess/world-census-of-agriculture/conducting-of-agricultural-censuses-and-surveys/en/> ;

- Handbook on design and implementation of business surveys, Willeboordse A., 1998, disponible sur : <http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/statmanuals/files/Handbook%20on%20surveys.pdf> ;

- Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Deuxième révision, Études statistiques, Série M N° 67/Rev.2, ONU, 2008, disponible sur : http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/docs/P&R_Rev2.pdf

2.2 Enquêtes

Définition

Une **enquête** est une étude au sujet des caractéristiques d'une population donnée réalisée en collectant les données d'un échantillon de cette population et en estimant ses caractéristiques grâce à l'utilisation systématique de la méthodologie statistique.

Source : *Glossaire des termes statistiques*, OCDE, <http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=2620>

Les enquêtes permettent d'obtenir des réponses sur des phénomènes spécifiques de quelques unités représentatives sélectionnées de manière scientifique dans une population. Les données pour la population sont obtenues en étendant les données de l'échantillon et en extrapolant la taille de l'échantillon à la taille de la population.

Les enquêtes fournissent des statistiques plus actualisées et sont moins coûteuses qu'un recensement. Elles sont normalement effectuées tous les mois, tous les trimestres ou tous les ans. L'actualité des données nécessite un traitement rapide, par conséquent moins d'informations sont collectées.

Les enquêtes statistiques peuvent être classées dans les catégories suivantes :

1. Les **enquêtes agricoles**, pour obtenir des données sur les cultures, l'élevage, les prix, etc. ;
2. Les **enquêtes auprès des entreprises**, ayant comme objectif principal d'obtenir des informations détaillées sur la production, les consommations intermédiaires, les investissements, la main-d'œuvre, etc. ;
3. Les **enquêtes auprès des ménages** représentent une source importante de données socioéconomiques car elles donnent des indications importantes sur les revenus et les dépenses des ménages et l'utilisation de la main-d'œuvre. Dans les pays en développement, elles sont devenues un moyen prépondérant de collecte des données : elles viennent compléter voire remplacer d'autres programmes de collecte des données et systèmes d'état civil ;
4. Les **enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises** : les unités d'échantillonnage sont des ménages auxquels on demande si l'un de leurs membres possède et exploite une entreprise non constituée en société, de manière à couvrir les petites entreprises qui ne sont pas incluses dans les enquêtes auprès des entreprises basées sur des listes, ce qui facilite la mesure de l'économie non observée ;
5. Les **enquêtes sur les prix** : utilisées pour obtenir des données sur les prix ; elles peuvent impliquer la collecte de données auprès des entreprises ou des ménages, ou l'observation directe des prix sur le marché ;
6. Les **enquêtes indirectes sur les entreprises** : consistent à demander aux entreprises gérant des marchés urbains des données sur les détenteurs de leurs étals. Ce genre d'enquête ne fournit que des données limitées sur les unités d'observation et souvent uniquement sous forme agrégée.

Le SCN exige l'utilisation d'informations détaillées provenant de différentes sources de données. Les informations obtenues sont utilisées directement ou sont traduites en concepts de comptabilité nationale. Certaines informations peuvent être utilisées de manière indirecte pour contrôler la plausibilité des estimations et pour vérifier certaines hypothèses formulées lors du processus d'établissement des comptes nationaux.

Encadré 4.17 : Principales sources de données statistiques utilisées dans le SCN

Enquête	Périodicité	Éléments de données utilisés
Industrie manufacturière	Mensuelle, trimestrielle	Chiffre d'affaires par branche d'activité, nombre de salariés
Statistiques sur l'énergie, le gaz et l'eau	Trimestrielle, annuelle	Production d'électricité, chiffre d'affaires, prix de l'énergie et du gaz, distribution de gaz naturel, distribution d'eau
Statistiques sur le pétrole	Mensuelle, trimestrielle	Production de pétrole
Ventes au détail	Mensuelle, trimestrielle	Chiffre d'affaires, nombre de salariés
Bâtiment et génie civil	Mensuelle, trimestrielle	Valeur de la construction, nombre de salariés
Construction de logements	Annuelle	Nombre de constructions finies pour les ménages, et à différents stades d'exécution ; surface, nombre de pièces, etc.
Services à la population	Mensuelle, trimestrielle	Chiffre d'affaires, nombre de salariés
Transport	Mensuelle, trimestrielle	Nombre de passagers, nombre de km effectués par type de transport
Tourisme	Mensuelle, trimestrielle	Activité de l'agence de tourisme, nombre d'hôtels, nombre de lits, visiteurs
Postes et télécommunications	Mensuelle, trimestrielle	Activités postales, de télécommunications et téléphoniques
Emploi, revenus	Mensuelle, trimestrielle	Nombre de salariés, salaires et traitements
Main-d'œuvre	Trimestrielle, annuelle	Emploi, nombre d'heures travaillées, par branche d'activité
Budget des ménages	Mensuelle, trimestrielle, annuelle	Revenus et dépenses des ménages, par type
Importations et exportations de biens	Mensuelle, trimestrielle, annuelle	
Indice des prix à la consommation	Mensuelle, trimestrielle	
Indice des prix à la production	Mensuelle, trimestrielle	
Indice des prix à la construction	Mensuelle, trimestrielle	
Indice de valeur unitaire	Mensuelle, trimestrielle	
Production agricole	Annuelle	
Enquête structurelle sur les entreprises (concerne l'industrie, la construction, le transport, les autres services)	Annuelle	Recettes et dépenses des entreprises. Les éléments principaux : chiffre d'affaires, variations de stocks, investissement, dépenses pour la consommation intermédiaire, salaires et traitements, nombre de salariés

Source : Manuel sur la mesure de l'économie non observée, OCDE 2002

2.2.1 Statistiques agricoles

Les principales sources de données pour l'activité agricole incluent les recensements de l'agriculture et de l'élevage, les enquêtes sur l'estimation des récoltes, les études sur la gestion des exploitations et le coût des cultures, les enquêtes auprès des ménages agricoles et différents renseignements collectés par des agences administratives, concernant les prix et la production agricoles.

Des données indirectes peuvent également être obtenues à partir d'un recensement de la population, de certaines sta-

tistiques relatives à la production industrielle, de statistiques sur la balance des paiements, des prix de vente en gros et au détail, de la quantité et des prix des importations et des exportations, des dépenses dans le budget des administrations publiques et des rapports disponibles auprès d'organismes ou de conseils spécialisés dans d'autres activités agricoles (commercialisation des récoltes spécifiques, engrais ou pesticides, activité vétérinaire, financement des activités agricoles, etc.), auprès de coopératives (agricoles), d'associations, etc.

Pour en savoir plus...

Guide méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux dans les états membres d'Afristat, Afristat Série Méthodes No.4, 2001.

2.2.2 Statistiques structurelles sur les entreprises

Les statistiques structurelles sur les entreprises (SSE) décrivent la structure, la coordination et l'exécution des activités économiques, jusqu'au niveau d'activité le plus détaillé (plusieurs centaines de secteurs). Les SSE collectent des informations détaillées sur l'activité économique d'une entreprise et représentent la source de données la plus importante pour l'établissement des indicateurs de comptabilité nationale, en utilisant une ventilation par branche d'activité. En même temps, les SSE analysent la structure des entreprises et leur évolution, les facteurs de production utilisés, ainsi que d'autres éléments.

Les SSE décrivent l'économie en observant des unités exerçant une activité économique, en général des entreprises. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux et peut se composer d'une ou plusieurs unités légales. Les entreprises actives dans plus d'un domaine économique sont classées sous la position de la CITI Rév. 4 correspondant à leur activité principale, normalement celle qui génère la plus grande valeur ajoutée.

Encadré 4.18 : SSE : variables principales

- Variables démographiques (par exemple la date de création de l'entreprise, l'interruption temporaire, la fermeture définitive, les changements dans la structure du capital, etc.) ;
- Variables relatives aux moyens de production : main-d'œuvre (par exemple l'emploi, les coûts liés au personnel) et capital (par exemple l'investissement, la recherche et le développement) ;
- Variables relatives à la production (par exemple le chiffre d'affaires, la production d'actifs pour compte propre, les dépenses, les impôts, les variations de stocks, la valeur de l'exportation directe).

Source : Eurostat, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/european_business/introduction

Les SSE couvrent "l'économie des entreprises", qui inclut l'industrie, la construction et les services. Dans de nombreux pays, les services financiers sont séparés en raison de leur nature spécifique et de la disponibilité limitée de la plupart des statistiques standard sur les entreprises dans ce domaine, mais il y a d'autres pays qui mènent cette enquête pour les institutions financières. Les SSE ne couvrent pas l'agriculture, la sylviculture et la pêche, ni les administrations publiques ou les services non marchands (pour la plupart) tels que l'enseignement et la santé.

Un sous-ensemble des variables des SSE est disponible avec une ventilation selon la taille de l'entreprise (par exemple les petites et moyennes entreprises) et avec une ventilation régionale (comme dans les statistiques régionales structurelles sur les entreprises).

Encadré 4.19 : Les questionnaires de SSE utilisés par l'institut de statistiques de Trinité-et-Tobago

Tous les ans, l'institut de statistiques de Trinité-et-Tobago mène une enquête sur les établissements des entreprises, englobant toutes les branches d'activité, et est chargé de tenir le répertoire d'entreprises à jour. L'enquête est menée conformément au chapitre 19:02 du Statistics Act (Loi sur les statistiques) des Revised Laws of Trinidad & Tobago (Lois révisées de Trinité-et-Tobago - 1981) et les informations obtenues sont utilisées pour calculer le produit intérieur brut (PIB).

Consultez le formulaire des enquêtes auprès des entreprises :

<http://cso.gov.tt/files/cms/Form%20A%20-%20Survey%20of%20Establishments%20-%20General%20Long%20Form.pdf>

La mise en œuvre des SSE dans le système statistique est une décision stratégique ayant un impact sur la qualité d'établissement des indicateurs économiques, et en particulier celle des comptes nationaux. Dans de nombreux pays, pour des raisons diverses (restrictions financières, manque de personnel, etc.), les SSE n'ont pas encore été mises en œuvre. Comme indiqué au Chapitre 2 : Construction du SCN, les comptes nationaux doivent commencer à établir les indicateurs en se basant sur les sources de données disponibles et doivent en même temps promouvoir la mise en œuvre des SSE dans le système statistique.

2.2.3 Statistiques sur la construction

L'industrie de la construction représente généralement une part importante de l'activité économique totale d'un pays et les changements dans le domaine de la construction ont tendance à amplifier et à entraîner les changements dans l'ensemble de l'économie. Les statistiques sur la construction donnent non seulement des informations sur la formation de capital dans les secteurs servis par l'industrie mais également sur l'organisation, la structure et la productivité de l'industrie en elle-même. Les statistiques sur la construction sont obtenues par des enquêtes auprès des entreprises ou des enquêtes auprès des ménages selon le type d'unité effectuant les activités de construction.

Il se peut que les pays dans la phase zéro, voir dans la première phase, de la mise en œuvre du SCN n'aient pas développé de statistiques sur la construction et il peut s'avérer difficile de rassembler des informations directes sur l'activité de ce secteur. Si tel est le cas, les comptes nationaux doivent étudier la possibilité d'utiliser d'autres informations disponibles et de développer leurs propres méthodes d'estimation, en suivant les phases présentées au Chapitre 2.

En l'absence d'informations statistiques directes, l'une des méthodes pouvant être développées consiste à utiliser des estimations de la production établies en additionnant ses composantes : consommation intermédiaire et valeur ajoutée brute (VAB). Les données sur la production intérieure, l'importation et l'exportation des matières premières utilisées dans le processus de construction servent de base à l'estimation de la consommation intermédiaire ; les informations sur le nombre de salariés, le salaire moyen du secteur et les hypothèses concernant les bénéfices bruts des entreprises de construction peuvent être utilisées pour estimer la VAB. Le nombre de salariés du secteur de la construction peut aussi provenir de l'enquête sur les forces de travail (EFT) ou, en l'absence de ladite enquête, des informations administratives peuvent être utilisées.

Pour en savoir plus...

Recommandations internationales concernant les statistiques du bâtiment et des travaux publics, Études statistiques, Série M N° 47/Rev.1, Nations Unies 1997, disponible sur : <http://unstats.un.org/unsd/EconStatKB/Attachment218.aspx>

2.2.4 Statistiques sur les prix

Les grands indices de prix sont clairement liés aux agrégats de comptabilité nationale, dans la mesure où ces agrégats représentent les grands flux de biens et services et niveaux de stocks corporels et incorporels dans l'économie. Il existe une relation précise entre les indicateurs de prix bien connus que sont l'indice des prix à la production (IPP), l'indice des prix à la consommation (IPC) et l'indice de valeur unitaire (IVU), et les agrégats de comptabilité nationale surveillés de près. Les grands indices de prix doivent, en principe, couvrir ces agrégats de valeur dans les comptes nationaux.

Indice des prix à la consommation (IPC)

L'indice des prix à la consommation mesure la variation au cours du temps du niveau général des prix des biens et services acquis, utilisés ou payés par une population de référence pour sa consommation.

Un indice des prix à la consommation est estimé à partir d'une suite de mesures synthétiques des variations relatives, d'une période à l'autre, des prix d'un ensemble fixe de biens et de services de consommation constants en quantité et par leurs caractéristiques, acquis, utilisés ou payés par la population de référence.

Chaque mesure synthétique est obtenue comme une moyenne pondérée d'un grand nombre d'indices de prix d'agrégats élémentaires. L'indice de chaque agrégat élémentaire est estimé au moyen d'un échantillon de prix pour un ensemble fixe de biens et de services que se procurent les individus de la population de référence dans une région donnée, ou qui habitent cette région, auprès d'un ensemble spécifié de points de vente ou auprès d'autres fournisseurs de biens et de services de consommation.

L'IPC est utilisé dans les estimations de comptabilité nationale pour déflater les dépenses à prix courants ou les revenus monétaires afin d'établir les mesures de la consommation réelle et du revenu réel. Cependant, il faut noter qu'en principe, les indices de prix et les séries de données sur les dépenses sont souvent établis indépendamment les uns des autres par différents départements d'un organisme statistique, voire par différents organismes, c'est pourquoi la couverture d'un IPC peut différer de celle des dépenses totales de consommation des ménages dans les comptes nationaux. Bien évidemment, cela peut entraîner des incohérences.

L'indice de prix utilisé pour déflater les dépenses dans les comptes nationaux doit couvrir les biens et services supplémentaires non inclus dans l'IPC. Cependant, cela peut être difficile à réaliser en pratique car les données pertinentes sur les prix peuvent être difficiles à se procurer, en particulier si les procédures de collecte des prix sont axées sur l'IPC. De plus, même si toutes les données de base sur les prix sont disponibles, il est possible que l'indice de prix nécessaire pour la déflation soit calculé à partir d'un type de formule différent de celui utilisé pour l'IPC.

Indice des prix à la production (IPP)

L'indice des prix à la production est la mesure de la variation du prix des biens et des services soit quand ils quittent leur lieu de production, soit quand ils entrent dans le processus de production ; il mesure également la variation du prix reçu par les producteurs nationaux pour leur production ou la variation du prix payé par les producteurs nationaux pour leurs entrées intermédiaires.

D'une manière générale, l'IPP peut être décrit comme un indice conçu pour mesurer la variation moyenne du prix des biens et services soit quand ils quittent le lieu de production, soit quand ils entrent dans le processus de production. Ainsi, les indices des prix à la production relèvent de deux catégories bien distinctes : les prix des entrées (c.-à-d. les prix d'achat) et les prix de production (c.-à-d. les prix de base).

Bien que l'IPP soit un indicateur économique important, il s'utilise principalement comme déflateur de données de production ou de ventes lors de l'établissement des volumes de production ou de la déflation des dépenses en capital et des données d'inventaire dans les comptes nationaux. Par conséquent, les concepts qui sous-tendent l'IPP sont souvent conditionnés par ceux qui sous-tendent les comptes nationaux. Ceci peut créer différents conflits : par exemple, en ce qui concerne l'augmentation des coûts contractuels⁽⁵⁾, les utilisateurs voudraient que les pondérations soient fixées pour une longue période. Cependant, pour la déflation des comptes nationaux, des indices à pondération courante et des agrégations précises sont requis car, en théorie, la meilleure déflation s'effectue au niveau de désagrégation le plus faible.

(5) Obligations d'ajustement pouvant être affectées par les variations de prix.

Indices de valeur unitaire (IVU)

L'indice de valeur unitaire est un indice des coûts composite destiné à exprimer, en un seul indice, les variations de prix (valeur) impliquant une série de produits de base faisant l'objet d'échanges internationaux. Les IVU mesurent de manière globale les variations de prix des biens importés/exportés, mais ils ne reflètent pas seulement les variations de prix, ils tiennent également compte des variations de quantité.

La valeur unitaire est égale au rapport entre la valeur du produit de base (\$) et la masse nette du produit de base (kg), tirée des documents douaniers administratifs : $IVU = \$/Kg$. L'indice des prix à l'exportation (IPE) et l'indice des prix à l'importation (IPI) sont basés sur les indices de valeur unitaire et les indices issus d'enquêtes sur les prix. Ces indices sont utilisés dans les comptes nationaux comme déflateurs de valeur des exportations et des importations pour obtenir ces chiffres en termes de quantité.

Dans de nombreux pays, où aucun IPI et aucun IPE n'existe, l'IVU est utilisé comme indicateur supplétif de l'indice des prix pur ou de l'indice des prix basé sur des enquêtes. L'ONU⁽⁶⁾ a recommandé aux pays avec un budget moyen ou serré d'utiliser les indices de valeur unitaire, tandis que l'organisation a conseillé aux pays les mieux dotés de baser leurs indices des prix du commerce extérieur sur les données issues des enquêtes auprès des établissements. Il faut noter que les indices de valeur unitaire peuvent entraîner des erreurs principalement dues aux changements dans la combinaison des informations hétérogènes collectées dans les documents douaniers, mais parfois aussi dues à la qualité souvent faible des données sur les quantités.

Indice des prix à la construction

L'indice des prix à la construction mesure la variation des prix dans les entrées ou dans la production des activités de construction. Il est utilisé pour suivre les variations/tendances du coût (ou prix) de la construction. Cependant, il ne fournit pas d'informations sur la valeur de marché courante des travaux de construction, sur la capacité de gain ou sur les valeurs locatives.

Les types d'indices des prix à la construction les plus connus sont les suivants :

1. **Indice des prix des entrées** : mesure la variation des prix des entrées dans le processus de construction en contrôlant séparément le coût de chaque facteur. Cela suppose généralement d'établir un indice pondéré des salaires et des coûts des matériaux.
2. **Indice des prix de production** : mesure la variation des prix de ce qui est produit par les entités exerçant des activités de construction. Il couvre la plupart des éléments qui sont normalement inclus dans le prix payé par les acquéreurs ou clients aux constructeurs. Ces éléments

comprennent généralement les matériaux, la main-d'œuvre, la location de matériel, les coûts de préparation du terrain, les équipements de salle de bains/cuisine, les frais généraux, les profits et les marges commerciales.

3. **Indice des prix de vente** : mesure la variation des prix de la production de l'activité de construction, payés par l'acquéreur ou le propriétaire final de ladite production. Le terme "prix de vente" est utilisé pour faire la distinction avec le "prix d'acquisition" utilisé dans le SCN, dans la mesure où ce dernier exclut la composante foncière du transfert de propriété.

Encadré 4.20 : Exemples d'indices des prix à la construction

En guise d'exemple d'indice des entrées, on peut citer l'indice des coûts de la construction établi en Finlande, qui contrôle la variation des prix de 95 éléments de coût à l'aide d'informations sur les prix provenant des entreprises de construction et des listes de prix.

En Autriche, l'indice des prix de production de bâtiments résidentiels et non résidentiels enregistre la variation des prix des bâtiments résidentiels en contrôlant les variations pour 82 opérations représentatives effectuées lors du processus de construction.

Source : *Main economic indicators – sources and methods: construction price indices*, page 49 et page 84, Direction des statistiques, OCDE (2001), Paris.

L'indice des prix à la construction est également utilisé pour déflater les estimations dans les comptes nationaux de la production des activités de construction et la formation brute de capital fixe dans la construction résidentielle pour évaluer les variations réelles de la production de ces activités.

Pour en savoir plus...

Producer Price Index Manual: Theory and Practice 2004, OIT, FMI, OCDE, Nations Unies et Banque mondiale, 2004, disponible sur : <http://www.imf.org/external/np/sta/teggppi/index.htm> ;

Export and Import Price Index Manual: Theory and Practice, OIT, FMI, OCDE, Eurostat, CEE-ONU, Banque mondiale, 2009, disponible sur : <http://www.imf.org/external/np/sta/xipim/pdf/xipim.pdf> ;

Guide pratique pour l'établissement d'indices des prix à la consommation, CEE-ONU, OIT, FMI, OCDE, Eurostat, Banque mondiale, Office for National Statistics, Royaume-Uni, Nations Unies, 2009 ;

Main economic indicators-Sources and methods: construction price indices, OCDE et Eurostat, 2001, disponible sur : <http://www.oecd.org/dataoecd/49/4/2372435.pdf>.

(6) Stratégies de la statistique des prix et des quantités dans le commerce extérieur, Nations Unies 1981.

2.2.5 Statistiques sur les ménages

Les statistiques sur les ménages décrivent la composition des familles et des ménages et offrent une image transversale des familles et de leurs modèles, en procurant des données complètes non seulement sur leurs activités économiques, mais aussi sur les aspects démographiques et sociaux ainsi que sur les conditions de vie globales. Les statistiques sur les ménages sont collectées lors d'enquêtes auprès des ménages, parmi lesquelles les plus courantes et les plus utiles sont les enquêtes sur les forces de travail (EFT) et les enquêtes sur le budget des ménages (EBM).

L'enquête sur les forces de travail (EFT) est une enquête qui fournit des données sur les personnes en âge de travailler vivant dans les ménages privés. Elle est principalement axée sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

L'EFT divise la population en âge de travailler (15 ans et plus)⁽⁷⁾ en trois groupes exhaustifs qui s'excluent mutuellement (les personnes exerçant un emploi, les personnes au chômage et les personnes inactives) et fournit des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories. Les informations sont détaillées par branche d'activité, à l'aide de la classification CITI.

L'EFT est normalement réalisée tous les trimestres, mais dans certains pays cette enquête a lieu une fois par an.

Dans les comptes nationaux, l'EFT est **principalement utilisée** pour estimer l'économie non observée (ENO), bien qu'elle soit aussi utilisée pour affiner la mesure des salaires et de l'emploi par secteur.

Pour en savoir plus...

Manuel sur la mesure de l'économie non observée, OCDE 2002 ;

The European Union labour force survey - Methods and definitions – Eurostat, 2001, disponible sur : <http://unstats.un.org/unsd/EconStatKB/Attachment269.aspx>

Encadré 4.21 : L'enquête sur les forces de travail aux îles Caïmans

L'institut national de statistiques des îles Caïmans a lancé un programme permanent d'enquêtes auprès des ménages (PPEM) pour collecter des informations socioéconomiques devant être utilisées pour la planification des programmes et l'élaboration des politiques. L'un des principaux outils utilisés pour collecter ces informations est l'enquête sur les forces de travail (EFT).

"2009 Labour Force Survey And Pilot Census - Interviewer Field Manual", disponible sur : <http://www.eso.ky/file.php?path=docum354.pdf>

Questionnaire de l'EFT 2009 aux îles Caïmans, disponible sur : <http://www.eso.ky/file.php?path=docum353.pdf>

L'enquête sur le budget des ménages (EBM) vise à donner un aperçu des conditions de vie des ménages privés, ventilé selon les caractéristiques des ménages (telles que le revenu, la taille et la composition), les caractéristiques socioéconomiques, le degré d'urbanisation, la région, etc.

L'unité de base de l'EBM est le ménage. Il est important d'identifier la personne de référence (souvent le chef de ménage) dont les caractéristiques personnelles (le groupe socioéconomique, la profession et la situation dans l'emploi, le revenu, le sexe, l'âge, etc.) sont utilisées dans la classification et l'analyse des informations sur l'ensemble du ménage.

Les données de l'EBM sont utilisées pour collecter des informations détaillées sur les dépenses de consommation des ménages (les dépenses sont enregistrées au prix effectivement payé, qui comprend les impôts indirects : TVA et droits d'accises) à la charge de l'acquéreur. Les données sont utilisées pour mesurer les éléments de dépenses de consommation dans les comptes nationaux et pour mettre à jour les "pondérations" pour le panier de biens utilisés dans les indices des prix à la consommation.

Encadré 4.22 : L'enquête sur le budget des ménages (EBM) aux îles Caïmans

L'EBM vise à rassembler des données sur les dépenses et les revenus des ménages, basées sur un questionnaire et un journal des dépenses. Ces données sont utilisées pour estimer le coût de la vie aux îles Caïmans et pour déterminer le seuil de pauvreté et le nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté.

"The 2007 Survey of Living Conditions and Household Budgets - Interviewer Manual", disponible sur : <http://www.eso.ky/file.php?path=docum178.pdf>

Les trois questionnaires utilisés peuvent être consultés aux adresses suivantes :

- Questionnaire sur les ménages, disponible sur : <http://www.eso.ky/file.php?path=docum174.pdf>
- Questionnaire sur le journal des dépenses des ménages, disponible sur : <http://www.eso.ky/file.php?path=docum176.pdf>
- Questionnaire individuel, disponible sur : <http://www.eso.ky/file.php?path=docum175.pdf>

Pour en savoir plus...

Vous trouverez plus d'informations sur les questionnaires pour les ménages de tous les pays sur le site du Réseau international d'enquêtes à l'adresse http://www.ihsn.org/home/index.php?q=country_questionnaires ;

– *Household Budget Surveys in the EU: Methodology and Recommendations for Harmonisation*, Eurostat, 2003, disponible sur : http://secgen.comunidadandina.org/andestad/adm/upload/file/eurostat_hsb.pdf.

(7) Recommandé par l'Organisation internationale du travail (OIT).

2.3 Observations finales

L'une des phases importantes de la stratégie de mise en œuvre du SCN est l'identification et l'analyse des sources de données nécessaires à l'établissement des comptes nationaux.

Pour plus d'informations, consultez le Chapitre 2 : *Construction du SCN*, section 2 : *La stratégie de mise en œuvre du SCN 2008*.

Dans ce contexte, l'institut de statistiques, chargé d'établir les bases pour répondre aux exigences minimales des comptes nationaux, doit mettre en œuvre et développer des enquêtes statistiques essentielles. Du point de vue de la mise en œuvre du SCN, les exigences les plus importantes en termes de données sont celles liées à l'établissement du produit intérieur brut selon les optiques de la production et des dépenses, à prix courants et à prix constants. Le Tableau 4.1 présente un exemple de la façon dont les données de base requises peuvent être obtenues par des enquêtes devant être mises en place dans le système statistique.

Tableau 4.1 : Enquêtes minimales requises pour la mise en œuvre du SCN

Enquête statistique	Utilisée pour l'estimation de :
Enquêtes auprès des entreprises au sujet du rendement	Production, consommation intermédiaire par branche d'activité ; investissement et stocks
Enquêtes auprès des entreprises au sujet du chiffre d'affaires et de la vente de services	Production, consommation intermédiaire de branches d'activité spécifiques ; investissement et stocks ; consommation finale des ménages
Enquête sur le budget des ménages (EBM)	Production, consommation intermédiaire de l'agriculture ; stocks dans l'agriculture ; consommation finale des ménages
Enquête relative à l'indice des prix à la consommation	Indicateurs en prix constants

2.3.1 Questions pour les personnes chargées de la mise en œuvre

Selon les principales recommandations concernant la mise en œuvre du SCN, certaines questions spécifiques doivent être abordées lors de la mise en place du processus d'établissement des comptes nationaux à partir de sources de données statistiques. Par exemple :

1. Quelles enquêtes statistiques sont menées par l'institut de statistiques ?
2. Les concepts, le contenu et les classifications utilisés pour ces enquêtes sont-ils en accord avec les exigences du SCN 2008 ?
3. Les besoins pour l'établissement des comptes nationaux sont-ils suffisamment couverts par les enquêtes statistiques existantes ? S'ils ne le sont pas, existe-t-il une stratégie de développement ?
4. Quelle enquête statistique doit être mise en œuvre afin de pouvoir répondre aux exigences relatives à l'établissement des comptes nationaux ?

3. Lectures recommandées

Section 1.1 : Répertoire d'entreprises

- *Répertoire d'entreprises - Manuel de recommandations*, Eurostat, 2010 ; Chapitre III : "Objectifs et utilisation du répertoire d'entreprises à des fins statistiques"; Chapitre IV : "Gestion du répertoire" ;
- *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*, OCDE, Eurostat, 2007 ;
- *Statistical business registers based on administrative records*, document présenté lors de la deuxième réunion de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, juin 2003 ; Chapitre II : "Objectives and uses of the statistical business register" ;
- *A motivational model for running a statistical business register*, par Sturm R., document présenté lors de l'Atelier européen sur les statistiques des établissements – EESW09, Stockholm, 2009 ;
- *Statistical Business Register in countries of Eastern Europe, Caucasus and Central Asia: 2008 Questionnaire Survey results*, document présenté lors de la Conférence des statisticiens européens, 2009.

Section 1.2 : Classifications

- *Le SCN 2008*, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 5 : "Entreprises, établissements et branches d'activité ; Chapitre 29 : "Comptes satellites et autres extensions" ; Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) Rév. 4, Études statistiques, Série M, N° 4/Rev.4, ONU 2008 http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/seriesm_4rev4e.pdf ;
- Classification centrale des produits - Version 2 (CPC2) http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_77ver1_1E.pdf ;
- Classifications des dépenses par fonction http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_84E.pdf ;
- Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH07) <http://www.imf.org/external/np/leg/tlaw/2007/eng/ith.pdf> ;
- http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_52rev2E.pdf ;
- Classification type pour le commerce international (CTCI Rév. 4) http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_34rev4E.pdf.

Section 2 : Sources de données statistiques

- *Le SCN 2008*, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009 ;

- *Manuel sur la mesure de l'économie non observée*, OCDE 2002 ; Chapitre VI : "Évaluation et amélioration du dispositif de collecte des données" ;
- *Application du Système de comptabilité nationale aux économies en transition*, Études méthodologiques, Série F, n° 66 ; Chapitre VI : "Recherche de nouvelles données" ;
- *A system approach to national accounts compilation*, Études méthodologiques, Série F, n° 77, ONU 1999 ; Chapitre III : "Cycles of national accounts and supporting compilation of micro(economic) statistics" ;
- *Recommandations internationales sur les statistiques du commerce de distribution*, 2008, Études statistiques, Série M n° 89, ONU 2009 ;
- *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles*, 2008, Études statistiques, Série M, n° 90, ONU 2009 ;
- *Export and Import Price Index Manual-Theory and Practice*, OIT, FMI, OCDE, Eurostat, CEE-ONU, Banque mondiale, 2009 ;
- *Guide pratique pour l'établissement d'indices des prix à la consommation*, CEE-ONU, OIT, FMI, OCDE, Eurostat, Banque mondiale, Office for National Statistics, Royaume-Uni, Nations Unies, 2009 ;
- *Producer Price Index Manual Theory and Practice*, OIT, FMI, OCDE, CEE-ONU, Banque mondiale, 2004 ;
- *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*, OCDE, Eurostat, 2007 ;
- *Principaux indicateurs économiques, Analyse méthodologique comparative : indices des prix à la consommation et des prix à la production*, OCDE, 2002 ;
- *Main economic indicators-Sources and methods: construction price indices*, OCDE, Eurostat, 2001.

Sources de données administratives

5



Le chapitre en bref

Ce chapitre vise à présenter les sources de données administratives utilisées pour l'établissement des comptes nationaux. Les arguments en faveur de l'utilisation de ces sources à des fins statistiques soulignent leur importance. En général, le passage des concepts administratifs aux agrégats du SCN est basé sur des "tableaux de passage" développés par chaque pays en fonction de son profil particulier. Le chapitre présente plusieurs exemples simplifiés de passage aux comptes nationaux pour les états financiers des sociétés financières et non financières, les états financiers des administrations publiques et la balance des paiements.

1. Définition des sources administratives

Le terme "registre administratif" englobe tout registre résultant d'exigences des autorités budgétaires, fiscales ou autres, créé pour faciliter l'administration ou le fonctionnement de programmes gouvernementaux ou pour superviser et surveiller le respect des obligations légales par certains segments de la société.

Définition

La source administrative est le registre des unités et données associées à un règlement administratif (ou un groupe de règlements), considéré comme une source de données statistiques.

Source : *Glossaire des termes statistiques*, OCDE, <http://www.oecd.org/dataoecd/9/20/1963116.pdf>

Les processus administratifs sont mis en place en réponse à la législation et aux règlements. Chaque règlement (ou groupe connexe de règlements) aboutit à l'enregistrement des unités institutionnelles (entreprises, personnes, etc.) tenues de respecter ce règlement, dans un ensemble de données. Le registre et les données sont désignés collectivement par l'institut de statistiques sous le nom de *source administrative*.

Les sources administratives contiennent des informations qui ne sont pas collectées en premier lieu à des fins statistiques, mais qui sont utilisées par les instituts de statistiques. Voici quelques exemples de sources administratives :

1. les données concernant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
2. les données concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;
3. les données concernant la fiscalité des entreprises (y compris les sociétés) ;
4. les données de sécurité sociale ;
5. les registres d'immatriculation et d'administration des entreprises ;
6. les comptes commerciaux des sociétés ;
7. les registres tenus par les banques centrales ;
8. les registres (autres que sur la TVA) tenus par les autorités douanières et fiscales ;
9. les registres des administrations publiques (centrales et locales) ;
10. les registres tenus par les associations d'employeurs, d'employés, de salariés et de professions ;
11. les registres tenus par d'autres organismes du secteur privé, par exemple les agences de notation de crédit, les unités sans but lucratif, etc.

L'utilisation des sources administratives à des fins statistiques demande une appréciation minutieuse de leur base conceptuelle, de leur classification et de leur période de référence.

L'utilisation des sources de données administratives offre plusieurs *avantages* :

1. Elles sont moins "coûteuses" que d'autres sources et sont même souvent gratuites.
2. Elles *couvrent complètement* ou *presque complètement* la population à laquelle s'applique le processus administratif. En général, elles ont des taux de réponse très élevés, ne contiennent aucune erreur d'enquête et fournissent des estimations plus précises et plus détaillées des sous-populations.
3. L'*actualité* des variables statistiques dérivées de sources administratives est améliorée. Cela vaut particulièrement pour les enquêtes ad hoc annuelles, basées sur des sources administratives via le répertoire d'entreprises (cependant, cela ne s'applique pas aux indicateurs à court terme).
4. Elles *réduisent la charge de réponse des entreprises*.
5. Elles *peuvent augmenter la qualité du répertoire d'entreprises*, c'est pourquoi des enquêtes statistiques sont menées.

Bien qu'il existe beaucoup de bonnes raisons d'utiliser les sources administratives, cela pose également un certain nombre de *problèmes* :

1. Le problème le plus important pour un institut de statistiques, et implicitement pour les comptes nationaux, est l'*accès* aux sources administratives. Les difficultés d'accès peuvent être dues à l'absence de cadre légal régissant les relations entre l'institut de statistiques et l'autorité qui collecte les données. Parfois, cela peut être dû à des problèmes pratiques liés au transfert des données (formats, détails, responsabilités, modes de collecte, etc.). Ce problème peut être réglé facilement en signant des accords et des protocoles d'entente (établissant clairement la fréquence, le format des données et toute information utile pour le transfert des données) entre l'institut de statistiques et l'autorité administrative.

Pour obtenir des informations plus détaillées sur l'accès aux sources de données administratives, consultez le Chapitre 2 : *Construction du SCN*.

2. Les informations utilisées dans les sources administratives *ne correspondent pas directement aux définitions des indicateurs statistiques*. Le processus de conversion des concepts utilisés dans les unités administratives (qui équivalent souvent aux unités légales) pour les adapter aux comptes nationaux sera présenté ultérieurement.
3. Les *systèmes de classification* utilisés dans les sources administratives peuvent être différents de ceux utilisés dans le domaine statistique, ou peuvent être appliqués différemment, selon la fonction de la source administrative. Dans la mesure du possible, il est préférable de s'appuyer sur plusieurs sources de données administratives.
4. L'actualité des données est un autre problème courant. Il se peut que les données ne soient pas disponibles en temps utile pour répondre aux besoins statistiques ou qu'elles se rapportent à une période qui ne coïncide pas avec la période requise pour les statistiques, par exemple un exercice fiscal peut ne pas correspondre à l'année civile requise pour les statistiques structurelles sur les entreprises.
5. Les sources administratives sont généralement mises en place dans le but de percevoir les impôts ou d'assurer le suivi des politiques publiques. Pour cette raison, elles sont vulnérables aux **changements de politiques**. Si une politique change, les sources administratives peuvent en être affectées en termes de couverture, de définitions, de seuils, voire même être complètement supprimées.

Malgré ces problèmes, les données administratives sont une source de données importante. L'utilisation de ces sources pour l'établissement des comptes nationaux a un impact important sur la qualité des résultats.

2. Passage aux comptes nationaux

L'une des phases importantes du processus d'établissement des comptes nationaux est la traduction des informations de la source administrative en concepts de comptabilité nationale.

Le processus d'établissement des comptes nationaux est présenté au Chapitre 2 : *Construction du SCN*, section 2 : *La stratégie de mise en œuvre du SCN 2008*.

Les principales sources administratives utilisées pour l'établissement des comptes nationaux sont les états financiers des acteurs impliqués dans différentes actions économiques.

Les comptes nationaux sont normalisés pratiquement par-

tout dans le monde, tandis que la comptabilité d'entreprise (états financiers) est toujours en cours d'harmonisation au niveau international.

Le Comité des normes comptables internationales (IASC - International Accounting Standards Committee) a été créé en 1973 pour établir les normes comptables de base connues sous le nom de Normes comptables internationales (IAS - International Accounting Standards), puis les Normes internationales d'information financière (IFRS - International Financial Reporting Standards). Depuis sa création, l'IASC a édicté et mis en œuvre des normes comptables, qui ont ensuite été modifiées, supprimées ou remplacées par de nouvelles, en accord avec l'environnement économique du moment.

La qualité des données augmente au même rythme que le degré de normalisation des comptes privés. Cependant, même lorsque les comptes d'entreprise ne sont pas établis sur une base strictement normalisée, ils peuvent être utilisés pour l'établissement des comptes nationaux, en particulier pour les secteurs de l'économie dominés par un petit nombre de très grandes entreprises.

Pour en savoir plus...

Links between business accounting and national accounting, Études méthodologiques, Série F, n° 76, ONU 2000

En général, les principales règles et méthodes de comptabilité d'entreprise (IAS/IFRS) concordent avec celles du SCN. On peut citer par exemple : l'enregistrement des opérations dans les comptes en utilisant le principe des droits constatés, le principe de la partie double et l'utilisation des soldes, l'évaluation monétaire et la cohérence interne du système de comptes.

Selon la spécificité de la comptabilité d'entreprise de chaque pays, les comptes nationaux peuvent appliquer certains "**tableaux de passage**" servant à convertir les indicateurs de comptabilité d'entreprise (obtenus au niveau méso-économique comme par exemple les secteurs d'activité) en agrégats de comptabilité nationale, bien qu'il ne s'agisse que d'une ébauche. Dans la mesure où les micro-indicateurs ne correspondent pas exactement aux exigences des agrégats du SCN, la transition est menée à terme en appliquant certains **ajustements** comme : des ajustements conceptuels, des ajustements pour mise en cohérence avec les comptes d'autres secteurs et des ajustements destinés à accroître l'exhaustivité.

La préparation des "tableaux de passage", effectuée dans le cadre de la stratégie d'établissement des comptes nationaux, suit les étapes décrites ci-dessous :

1. identification des sources de données administratives ;
2. analyse du contenu par rapport aux exigences méthodologiques de la comptabilité nationale ;
3. collecte des indicateurs des sources de données ;

4. traduction de chaque indicateur issu des sources de données administratives en concept de comptabilité nationale ;
5. application des ajustements pour répondre aux exigences de comptabilité nationale ;
6. estimation des indicateurs de comptabilité nationale.

Les “tableaux de passage” sont utilisés pour les sociétés financières et non financières, pour les administrations publiques et pour le reste du monde à partir du format existant des sources de données administratives.

2.1 États financiers des sociétés non financières

IAS 1 est la norme de référence pour la “Présentation des états financiers”, dont la structure proposée est appliquée telle quelle pour les sociétés non financières (ou entreprises). Plusieurs autres normes réglementent des aspects comptables spécifiques en rapport avec les activités d’une entreprise.

Les entreprises présentent leurs informations comptables en utilisant au moins deux états comptables :

1. Le *compte de résultat*, couvrant les produits et les charges des opérations au cours de l’exercice comptable, considérés comme des comptes de flux ;
2. Le *bilan*, indiquant la valeur des actifs et des passifs à la fin de l’exercice comptable, couvrant les comptes de stocks.

Les normes internationales exigent également des informations sur :

1. Le *tableau des flux de trésorerie*, qui indique les sources et les utilisations des liquidités d’une entreprise provenant des activités d’exploitation, d’investissement et de financement au cours de l’exercice comptable ; il vise à présenter les flux réels de trésorerie et est similaire au SCN dans la mesure où les opérations internes pour l’amortissement et la réserve ne sont pas prises en compte.
2. Les *politiques comptables* et les *notes explicatives*, fournissant des précisions utiles sur la façon dont les informations déjà présentées ont été préparées.

L’établissement des comptes nationaux à l’aide de données provenant de la comptabilité des entreprises non financières est plus simple si le compte de résultat est présenté *par nature* (origine des dépenses, par exemple : amortissement, achat de matériaux, coûts de transport, avantages du personnel et coûts publicitaires) plutôt que *par fonction* (destination des dépenses, par exemple : coûts des ventes, frais de vente et d’administration).

Le compte de résultat est principalement utilisé pour établir le compte de production des entreprises non financières. La production et la consommation intermédiaire peuvent être calculées approximativement comme suit (en supposant qu’un compte de résultat présenté principalement par nature soit disponible) :

Production = Production vendue + Production stockée + Production immobilisée + Ventes de biens achetés pour la revente – Achats de biens pour la revente + Variations de stocks de produits finis et semi-finis + Variations de stocks de biens achetés pour la revente + Autres produits d’exploitation

Consommation intermédiaire = Achats de matières premières et autres approvisionnements – Variations de stocks de matières premières et autres approvisionnements + Autres achats et charges externes + Autres charges d’exploitation

La **rémunération des salariés** correspond aux dépenses engagées par une entreprise en rapport avec ses salariés ; cette définition est également utilisée en comptabilité privée, c’est pourquoi très peu d’ajustements sont nécessaires pour convertir les données de comptabilité d’entreprise en données de comptabilité nationale.

D’autres indicateurs peuvent être estimés à partir des informations des états financiers :

1. Les **impôts et subventions** sont enregistrés dans les états financiers d’une entreprise. Les comptes d’entreprise sont généralement tenus hors TVA déductible si bien que les informations sur la TVA en amont et la TVA en aval n’apparaissent le plus souvent que dans les annexes aux comptes. Les autres impôts et subventions sur la production apparaissent dans le compte de résultat. L’impôt sur les bénéfices payé au cours de l’exercice comptable peut se trouver soit dans le compte de résultat du précédent exercice comptable, soit dans l’état des ressources et des emplois des fonds pour l’exercice comptable ou dans les tableaux annexes.
2. Le **revenu de la propriété** inclut les intérêts, les dividendes, les loyers sur les actifs non produits et le résultat mis en équivalence. Les intérêts reçus et versés apparaissent dans le compte de résultat et doivent être ajustés en fonction des services d’intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM). Les revenus reçus provenant de l’investissement doivent également être augmentés des commissions prélevées à la source. Les dividendes reçus apparaissent au crédit du compte de résultat. À l’inverse, les dividendes versés par une entreprise n’apparaissent ni dans le compte de résultat, ni dans le bilan ; il est donc nécessaire de consulter un autre document tel que l’état des ressources et des emplois des fonds. Les bénéfices réinvestis d’investissements directs étrangers ne peuvent être tirés directement ni du bilan, ni du compte de résultat ; ils peuvent être estimés uniquement sur la base d’informations supplémentaires sur les actionnaires de l’entreprise. Le revenu de la propriété attribué aux assurés est déduit des primes d’assurance payées par une entreprise en appliquant un ratio calculé à partir des comptes des compagnies d’assurance.
3. Les **autres transferts courants** sont rarement identifiables comme tels dans la comptabilité d’entreprise car ils sont souvent regroupés avec d’autres postes sous “autres produits” ou “autres charges”.

4. La **formation brute de capital fixe** est définie dans les comptes nationaux comme la différence entre les acquisitions et les cessions d'actifs fixes. Ces deux composantes peuvent être tirées séparément de la comptabilité d'entreprise (en particulier du bilan) par type d'actifs. Cependant, le principal obstacle à la transposition directe de ces deux éléments d'information aux comptes nationaux est leur évaluation : en effet, les comptes nationaux exigent leur évaluation aux prix courants du marché. La meilleure façon pour évaluer les acquisitions est d'utiliser un tableau de rapprochement entre les valeurs comptables d'ouverture et de clôture des actifs fixes. Ce tableau, rendu obligatoire par les normes IFRS, fournit des informations sur les acquisitions et les différents éléments permettant de passer de la valeur d'ouverture des actifs à leur valeur de clôture, en maintenant leur juste valeur. D'autre part, lorsque les actifs sont évalués sur la base d'un tableau d'amortissement, le tableau de rapprochement ne fournit que des informations sur les cessions évaluées au coût historique. Pour traduire le prix de la cession lors de l'estimation des comptes nationaux, les plus-values ou les moins-values réalisées sur ces opérations de cession doivent être prises en compte. Lorsque ces informations ne sont pas expressément indiquées dans le compte de résultat, la valeur de cession peut être rapprochée du coût historique issu du tableau de rapprochement qui apparaît dans le tableau des flux de trésorerie. Pour toutes les entreprises, les paiements doivent différer très peu des cessions. Les documents comptables disponibles doivent permettre de distinguer les actifs fixes corporels des actifs fixes incorporels et des actifs fixes financiers.
5. Le **compte de patrimoine** dans les comptes nationaux est très semblable au bilan en comptabilité d'entreprise, en particulier quand ce dernier applique le concept de juste valeur. Deux grandes limites doivent être signalées : les différences possibles dans la classification et l'évaluation au coût historique des actifs. Les informations contenues dans le bilan peuvent être utilisées pour évaluer les actifs fixes. Les comptes nationaux utilisent généralement la méthode de l'inventaire permanent (MIP) pour les évaluer.

Le Tableau 5.1 présente un "tableau de passage" simplifié, avec aucun autre ajustement, lorsque très peu d'indicateurs sont disponibles dans les états comptables, en supposant que le tableau des flux de trésorerie peut donner des informations sur les flux réels (selon l'évaluation actuelle).

Tableau 5.1 : "Tableau de passage" simplifié pour les sociétés non financières

N° crt.	Indicateurs dans les états financiers	États financier (code)	Milliers d'unités monétaires	Agrégats du SCN
1	Chiffre d'affaires net	CR	32 200	P.1
2	Autres produits (par exemple de licences)	CR	500	P.1
3	Production propre d'actifs non mobiles	CR	80	P.1
4	Variations de stocks de produits finis et travaux en cours	CR	300	P.1
5	Coût des biens achetés (pour la revente)	CR	100	P.1
6	Coût des ventes (biens et services)	CR	15 000	P.2
7	Autres charges d'exploitation (moins les charges de personnel)	CR	10 000	P.2
8	Accroissement des provisions (doit être enlevé car il ne s'agit pas de charges réelles)	TFT	-300	- P.2
9	Mouvements de stocks	TFT	350	P52
10	Investissement en actifs fixes corporels	TFT	4 600	P51
11	Désinvestissement en actifs fixes corporels	TFT	-200	P51
12	Charges de personnel	CR	6 800	D.1
13	Intérêts (nets)	CR	400	D.4
14	Dividendes versés	TFT	1 500	D.4
15	Impôts sur les bénéfices de l'exercice actuel	CR	800	D.5
16	Impôts sur les bénéfices de l'exercice précédent	CR	700	D.5

CR = compte de résultat

TFT = tableau des flux de trésorerie

Remarque : les opérations du SCN sont présentées dans l'Annexe 2.

À partir de l'exemple numérique, les principaux indicateurs peuvent être estimés :

Production = 32 200 (1) + 500 (2) + 80 (3) + 300 (4) – 100 (5) = 32 980

Consommation intermédiaire = 15 000 (6) + 10 000 (7) – 300 (8) = 24 700

Valeur ajoutée brute = Production (32 980) – Consommation intermédiaire (24 700) = 8 280

Après avoir établi le “tableau de passage” approximatif, la transition de la comptabilité d'entreprise à la comptabilité nationale peut être complétée en procédant à quelques **ajustements** des données de base, principalement pour établir la valeur ajoutée.

Les principaux ajustements pouvant être effectués sont les suivants :

1. Ajustements conceptuels

Les ajustements conceptuels sont requis en raison des différences entre les concepts utilisés en comptabilité privée spécifique à un pays et les concepts utilisés en comptabilité nationale. La nature des ajustements appliqués à chaque indicateur est variée, mais parfois les mêmes ajustements peuvent être appliqués pour garantir la cohérence. Ils varient selon les pays, c'est pourquoi il n'est pas possible d'en dresser une liste complète ; cependant, quelques exemples peuvent être présentés :

- (a) Dans le cas de la production, des ajustements sont appliqués pour passer au prix de base. Le chiffre d'affaires des entreprises est généralement calculé hors TVA, mais il inclut souvent les impôts sur les produits. À l'inverse, les subventions sur les produits sont rarement intégrées au chiffre d'affaires. Par conséquent, les données résultant de la comptabilité d'entreprise doivent être ajustées en déduisant les impôts sur les produits et en ajoutant les subventions sur les produits afin d'obtenir le prix de base.
- (b) La production pour compte propre à des fins de recherche et de développement fait partie de la production. En comptabilité d'entreprise, elle n'est pas évaluée et un ajustement de la valeur totale doit être effectué lors de la traduction des données en données de comptabilité nationale.
- (c) L'ajustement pour les livraisons entre établissements appartenant à la même entreprise a un impact sur la valeur de la production et de la consommation intermédiaire. En général, ces livraisons ne font pas l'objet d'une vente et, bien qu'elles n'apparaissent pas dans les comptes d'une entreprise, elles doivent être enregistrées dans les comptes nationaux où elles correspondent à une production et/ou consommation intermédiaire par un établissement livrée à un autre établissement appartenant à la même entreprise.

(d) Ajustement pour les gains/pertes de détention dans l'évaluation des stocks. Des gains/pertes de détention apparaissent quand des éléments du compte de résultat sont déduits des éléments évalués dans le bilan. En comptabilité d'entreprise, les variations de stocks sont mesurées par la différence entre la valeur des stocks de clôture et la valeur des stocks d'ouverture. En comptabilité nationale, les variations de stocks correspondent à la différence entre les entrées en stock et les sorties de stock. Par exemple, une consommation intermédiaire de matières premières ne provient en général pas directement d'un achat, mais d'une sortie de stock. En comptabilité nationale, une sortie de stock doit être évaluée au prix du marché au moment où elle a eu lieu, tandis que la comptabilité d'entreprise évalue une sortie de stock à son coût historique (c.-à-d. au prix du bien au moment de son achat). La différence entre les deux prix est considérée en comptabilité nationale comme un gain de détention ou une perte de détention.

(e) La consommation de capital fixe dont il est question dans les comptes nationaux est différente du concept d'amortissement utilisé dans le système comptable et des ajustements sont nécessaires.

Pour en savoir plus...

Links between business accounting and national accounting, Études méthodologiques, Série F, n° 76, ONU 2000, paragraphe 2.22

Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 20 : Services du capital et comptes nationaux.

2. Ajustements pour mise en cohérence avec les comptes d'autres secteurs

Cet ajustement s'applique en particulier aux impôts et aux subventions. Les impôts et les subventions dérivés des comptes d'une entreprise doivent équivaloir à ceux reçus ou versés par les administrations publiques. En pratique, ce n'est pas le cas. Les données des comptes d'entreprise doivent être ajustées parce qu'en général les informations relatives aux administrations publiques sont plus fiables que celles établies à partir des statistiques des entreprises.

3. Ajustements destinés à accroître l'exhaustivité

Ils sont appliqués pour améliorer la portée des agrégats de comptabilité nationale. Ils peuvent dépendre de différentes situations comme : entreprise absente des fichiers statistiques, dispense de déclarations fiscales et sociales, et fraude.

Un exemple des principaux ajustements nécessaires pour obtenir les indicateurs de comptabilité nationale est présenté dans le Tableau 5.2.

Tableau 5.2 : Exemple d'ajustements nécessaires pour passer de la valeur ajoutée brute comptable à la valeur ajoutée brute du SCN

	Pro- duc- tion	Consomma- tion intermé- diaire	Valeur ajoutée brute
Total - comptabilité	32 980	24 700	8 280
Ajustements conceptuels :			
~Impôts sur les produits	-1 800		
~Subventions sur les produits	80		
~Gains de détention	-310	400	
~Répartition des SIFIM		150	
~Livraisons entre unités	300	230	
Ajustements destinés à accroître l'exhaustivité :			
~Travail au noir	2 100	650	
~Fraude à la TVA	900		
TOTAL - Indicateurs de comptabilité nationale	34 250	26 130	8 120

2.2 États financiers des sociétés financières

Il existe une grande variété d'unités financières dans le monde. La description de toutes ces unités dépasse le cadre de ce manuel, c'est pourquoi seules les unités financières qui décrivent le mieux les trois grands types de services financiers (intermédiation financière, services financiers auxiliaires et services de régimes d'assurance et de pension) seront présentées.

2.2.1 Banques

Les banques sont des institutions de dépôts dont l'activité principale est l'intermédiation financière. Elles ont des engagements sous forme de dépôts ou d'instruments financiers (comme des certificats de dépôt à court terme) qui constituent des proches substituts des dépôts. Leur comptabilité, normalisée au niveau international, est basée sur la structure requise par l'IAS 1, mais elle est également conforme à d'autres normes (comme l'IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition et annulation", l'IAS 23 "Coûts d'emprunt", l'IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir", etc.).

Les banques acceptent les dépôts des unités souhaitant recevoir des intérêts sur les fonds dont elles n'ont pas l'utilité immédiate et les prêtent à d'autres unités n'ayant pas les fonds suffisants pour répondre à leurs besoins. Chacune des deux parties paie des frais à la banque pour le service fourni, l'unité qui prête les fonds en acceptant un taux d'intérêt inférieur à celui payé par l'emprunteur, la différence étant les frais com-

binés implicitement demandés par la banque au déposant et à l'emprunteur. C'est de cette idée de base que découle le concept de taux d'intérêt de référence (R*). En additionnant la différence entre le taux des intérêts versés aux banques par les emprunteurs et le taux de référence R* et la différence entre le taux de référence R* et le taux des intérêts réellement versés aux déposants, on obtient les coûts des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM).

Le Tableau 5.3 présente le tableau de passage simplifié pour les institutions bancaires établissant une correspondance entre les opérations du compte de résultat (comme énoncé par les normes IAS/IFRS et les directives comptables européennes) et les opérations du SCN, ainsi qu'un exemple numérique fictif (première colonne du tableau) pour montrer la manière d'estimer la production et la consommation intermédiaire.

Tableau 5.3 : Tableau de passage simplifié pour les institutions bancaires

N° crt.	Postes des états comptables	Milliers d'unités monétaires	Opérations du SCN
1	Encours des crédits (actif)	43 78 889	
2	Encours des dépôts (passif)	5 152 500	
3	Intérêts à recevoir (sur les crédits) et produits assimilés	78 820	D.4
4	Produits des dividendes	870	D.4
5	Intérêts à payer (sur les dépôts) et charges assimilées	61 830	D.4
6	Produits des frais perçus	10 950	P.1
7	Charges des frais versés	2 980	P.2
8	Charges de personnel, dont Salaires et traitements	7 740	D.1
	Charges sociales	3 110	D.121
	Charges de pension	2 500	D.121
	Prestations médicales postérieures à l'emploi	10	D.122
9	Frais généraux et administratifs	10 480	P.2
10	Intérêts à recevoir (sur les crédits) et produits assimilés	3 550	(poste non utilisé pour la consommation de capital fixe, en raison d'une évaluation différente)
11	Autres charges d'exploitation	219	(poste qui n'est pas de nature P.2)

R* - taux d'intérêt de référence, sans élément de service (en général un taux d'emprunt et de prêt interbancaire) ; supposons que R* = 1,5 %

Remarque : les opérations du SCN sont présentées dans l'Annexe 2.

À partir de l'exemple numérique, les principaux indicateurs peuvent être estimés :

$$\text{SIFIM} = \text{Crédits SIFIM} + \text{Dépôts SIFIM} = [78\,820 (3) - 4\,378\,889 (1) \times R^*] + [5\,152\,200 (2) \times R^* - 61\,830 (5)] = 13\,137 + 15\,458 = 28\,595$$

$$\text{Production} = 28\,595 + 10\,950(6) = 39\,545$$

$$\text{Consommation intermédiaire} = 2\,980 (7) + 10\,480 (9) = 13\,460$$

$$\text{Valeur ajoutée brute} = 39\,545 - 13\,460 = 26\,085$$

Les estimations pour les autres opérations du SCN issues des états financiers adoptent la même approche que pour les sociétés non financières, en gardant à l'esprit le fait que les institutions financières ne reçoivent généralement pas de subventions et que les impôts classés doivent être mis en cohérence avec le reste des secteurs institutionnels, comme décrit pour les sociétés non financières.

2.2.2 Services d'assurance

Les services d'assurance sont des intermédiations financières spécifiques. Les états comptables des compagnies d'assurances sont réglementés par des normes internationales, comme l'IAS 1.

Les charges sont en général présentées par fonction, bien qu'on puisse trouver une classification par nature (comprenant les salaires et traitements) dans les notes afférentes aux états financiers.

La production des services d'assurance dans le SCN 2008 est particulièrement importante. La formule pour établir la production est décrite de manière distincte pour l'assurance-dommages et l'assurance-vie. Dans le SCN, la production du secteur des assurances est déterminée d'une façon qui vise à reproduire les politiques de fixation des primes des sociétés d'assurance. La production est normalement établie à l'aide des comptes de résultat, le compte technique étant la partie principale du compte de résultat qui se rapporte exclusivement aux activités d'assurance.

La méthode de base de mesure de la *production de l'assurance-dommages* est la suivante :

Primes totales acquises, plus suppléments de prime, moins indemnités ajustées encourues (le SCN 2008, Chapitre 6 : Le compte de production, paragraphe 6.185).

Le Tableau 5.4 présente un modèle de tableau de passage simplifié pour les institutions d'assurance-dommages établissant une correspondance entre les opérations du compte de résultat (comme énoncé par les normes IAS/IFRS et les directives comptables européennes) et les opérations du SCN, ainsi qu'un exemple numérique fictif pour montrer la manière dont les principaux indicateurs sont calculés.

Tableau 5.4 : Tableau de passage simplifié pour l'assurance-dommages

N° crt.	Postes des états comptables	Milliers d'unités monétaires	Opérations du SCN
1.	Primes acquises, nettes de réassurance	25 700	+P.1
2.	Produits des placements alloués, transférés du compte non technique ~ <i>en dehors des activités d'assurance</i>	10	D.4
3.	Autres produits techniques, nets de réassurance	100	+P.1
4.	Indemnités encourues, nettes de réassurance	6 500	-P.1
5.	Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance, à moins qu'elle ne figure sous un autre poste (+/-)	700	+P.1
6.	Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	40	-P.1
7.	Charges d'exploitation nettes :	3 000	P.2
	a) frais d'acquisition	4 000	
	b) variation du montant des frais d'acquisition reportés (+/-)	200	
	c) frais administratifs	1 000	
	d) frais perçus pour les activités de réassurance (-)	-2 200	
	e) salaires et traitements (y compris les cotisations sociales)	800	D.1
	f) dépréciation	250	
8.	Variation de la provision pour égalisation (+/-)	90	-P.1

Remarque : les opérations du SCN sont présentées dans l'Annexe 2.

À partir de l'exemple numérique, les principaux indicateurs peuvent être estimés :

$$\text{Production} = \text{Primes acquises} (25\,700 (1) - 40 (6)) + \text{Suppléments de prime} (700 (5)) + \text{Autres produits techniques} (100 (3)) - \text{Indemnités ajustées encourues} (6\,500 (4) + 90 (8)) = 19\,870$$

$$\text{Consommation intermédiaire} = \text{Charges d'exploitation nettes} (3\,000 (7)) - \text{Salaires et traitements} (800 (7e)) - \text{Dépréciation} (250 (7f)) = 1\,950$$

$$\text{Valeur ajoutée brute} = \text{Production} (19\,870) - \text{Consommation intermédiaire} (1\,950) = 17\,920$$

La production de *l'assurance-vie* est basée sur la formule suivante :

Primes acquises, *plus* suppléments de prime, *moins* prestations dues, *moins* augmentations (*plus* diminutions) des réserves techniques d'assurance-vie (le SCN 2008, Chapitre 6 : Le compte de production, paragraphe 6.195).

Le Tableau 5.5 présente un tableau de passage simplifié pour les institutions d'assurance-vie établissant une correspondance entre les opérations du compte de résultat et les opérations du SCN. De nouveau, vous trouverez un exemple numérique dans le tableau et les calculs des principaux indicateurs sous le tableau.

Tableau 5.5 : Tableau de passage simplifié pour l'assurance-vie

N° crt.	Postes des états comptables	Milliers d'unités monétaires	Opérations du SCN
1.	Primes acquises, nettes de réassurance	13 000	+P.1
2.	Produits des placements :	4 600	+P.1 / D.4
	a) produits des participations, avec mention séparée de ceux provenant des entreprises liées	2 600	
	b) produits des autres placements, avec mention séparée de ceux provenant des entreprises liées	2 000	
	aa) produits provenant des terrains et constructions	1 400	
	bb) produits provenant d'autres placements	600	
3.	Plus-values non réalisées sur placements	40	-P.1
4.	Autres produits techniques, nets de réassurance	50	P.1
5.	Indemnités encourues, nettes de réassurance	3 000	-P.1
6.	Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance, à moins qu'elle ne figure sous un autre poste (+/-)	100	-/+P.1
7.	Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	30	-P.1
8.	Charges d'exploitation nettes :	5 000	P.2
	a) frais d'acquisition	2 100	
	b) variation du montant des frais d'acquisition reportés (+/-)	1 000	
	c) frais administratifs	1 900	
9.	Salaires et traitements (y compris les cotisations sociales)	1 250	D.1
10.	Dépréciation	900	
11.	Charges des placements	30	P.2
	a) charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	15	
	b) corrections de valeur sur placements	7	
	c) pertes provenant de la réalisation des placements	8	
12.	Moins-values non réalisées sur placements	60	P.1
13.	Autres charges techniques, nettes de réassurance	1	P.2

Remarque : les opérations du SCN sont présentées dans l'Annexe 2.

À partir de l'exemple numérique, les principaux indicateurs peuvent être estimés :

Production = Primes acquises (13 000(1) – 30(7)) + Suppléments de prime (4 600(2)) – Différence entre les gains et les pertes provenant de la réalisation des placements (40 (3) – 60 (12)) – Prestations dues (3 000(5)) – Variation (+/-) des réserves techniques (100(6)) = 14 490

Consommation intermédiaire = Charges d'exploitation nettes (5 000 (8) – 1 250 (9) – 900 (10)) + Charges des placements (30 (11)) + Autres charges techniques, nettes de réassurance (1 (13)) = 2 881

Valeur ajoutée brute = Production (14 490) – Consommation intermédiaire (2 881) = 11 609

2.3 États financiers des administrations publiques

Les sources de données administratives pour le secteur des administrations publiques représentent un élément central dans l'établissement des comptes nationaux. Les statistiques pour les entités publiques et les sociétés publiques sont souvent établies directement à partir des données microéconomiques des bases de données des comptes de finances publiques et s'appuient largement sur des informations comptables. Ces dernières années, le développement des normes comptables internationales du secteur public par le Conseil des normes comptables internationales du secteur public de la Fédération internationale des comptables a renforcé le besoin de disposer de recommandations claires concernant l'établissement des statistiques de finances publiques, afin que les données comptables détaillées puissent être transposées correctement dans le cadre du SCN. De telles recommandations sont particulièrement importantes lorsque les comptes de finances publiques sont établis sur une base de caisse et doivent être convertis en droits constatés pour se conformer aux méthodes comptables du SCN.

Pour en savoir plus...

Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 22 : Le secteur des administrations publiques et le secteur public.

Manuel de statistiques de finances publiques, FMI 2001.

Fondamentalement, la présentation des finances publiques, basée sur les budgets des entités publiques (d'États fédérés, centrales, locales, sécurité sociale, etc.) se compose des **opérations** qui accroissent la valeur nette, donnant un agrégat appelé "recettes", et des opérations qui font baisser la valeur nette, donnant un agrégat appelé "charges". Il existe en outre deux principaux soldes comptables : "le solde net de gestion" et "la capacité ou le besoin de financement". Des comptes supplémentaires peuvent être indiqués pour les autres flux économiques et les comptes de patrimoine.

Les **recettes** incluent toutes les ressources acquises par les administrations publiques, telles qu'elles sont enregistrées dans les comptes courants du SCN, ainsi que les transferts en capital à recevoir enregistrés dans le compte de capital. Les recettes comprennent : les impôts, les cotisations sociales y compris les dons, les autres recettes courantes (revenus de la propriété, ventes marchandes de biens et de services, amendes, pénalités et confiscations, transferts volontaires, recettes diverses et non identifiées) et les transferts en capital à recevoir.

Les **charges** incluent tous les emplois encourus par les administrations publiques, tels qu'ils sont enregistrés dans les comptes courants du SCN, ainsi que les transferts en capital à payer enregistrés dans le compte de capital. Plus spécifiquement, les charges couvrent : les charges de production (rémunération des salariés, consommation intermédiaire et consommation de capital fixe), les intérêts à payer, les dons, les prestations sociales, les autres charges courantes et les transferts en capital à payer.

La capacité ou le besoin de financement représente la somme que peuvent prêter les administrations publiques ou qu'elles doivent emprunter pour financer leurs activités non financières. La capacité ou le besoin de financement correspond au solde net de gestion *moins* l'acquisition nette d'actifs non financiers ou le total des recettes *moins* le total des dépenses. Les budgets publics dans chaque pays sont établis par la loi. Ils sont d'abord adoptés, puis exécutés pendant la période (exercice). Les données sont affectées aux éléments du SCN selon deux classifications des dépenses :

1. la classification économique des dépenses
2. la classification fonctionnelle - Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

Les Tableaux 5.6 et 5.7 donnent un exemple (non exhaustif) de la façon dont les opérations extraites des données publiques, faisant partie des recettes et des charges du budget (ici, le budget de l'État) sont liées aux opérations du SCN. Notez que chaque budget peut contenir, sous les titres principaux, des postes spécifiques en fonction des nécessités particulières des entités publiques de chaque pays.

Tableau 5.6 : Tableau de passage simplifié pour le budget de l'État – recettes

Postes budgétaires	Opérations du SCN
RECETTES TOTALES	
I. RECETTES COURANTES	
A. RECETTES FISCALES	
A.1 IMPÔTS SUR LE REVENU, LES BÉNÉFICES ET LES REVENUS DU CAPITAL	
A.1.1 IMPÔTS SUR LE REVENU, LES BÉNÉFICES ET LES REVENUS DU CAPITAL DES ENTITÉS JURIDIQUES	
1.1.1 IMPÔT SUR LE REVENU	D51
p. ex. impôt sur le revenu des agents économiques	D51
1.1.2 AUTRES IMPÔTS SUR LE REVENU, LES BÉNÉFICES ET LES REVENUS DU CAPITAL DES ENTITÉS JURIDIQUES	D51
p. ex. impôt sur les revenus générés par les entités juridiques non résidentes	D51
A.1.2 IMPÔT SUR LE REVENU, LES BÉNÉFICES ET LES REVENUS DU CAPITAL DES PERSONNES PHYSIQUES	
IMPÔT SUR LE REVENU	D51, D21
p. ex. impôt sur le revenu salarial	D51
p. ex. impôt sur le revenu généré par le transfert de biens immobiliers du propre patrimoine total	D21
QUOTAS ET MONTANTS VENTILÉS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (À DÉDUIRE)	D51
A.1.3 AUTRES IMPÔTS SUR LE REVENU, LES BÉNÉFICES ET LES REVENUS DU CAPITAL	D51
A2. IMPÔT SUR LE SALAIRE	D51
A3. IMPÔTS ET TAXES SUR LA PROPRIÉTÉ	
p. ex. impôt sur les terres situées en dehors de la zone urbaine	D59
A4. IMPÔTS ET TAXES SUR LES BIENS ET SERVICES	
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE	D21
MONTANTS DE TVA VENTILÉS (à déduire)	D21
p. ex. montants de TVA ventilés pour les routes (à déduire)	D21
AUTRES IMPÔTS ET TAXES GÉNÉRALES SUR LES BIENS ET SERVICES	
p. ex. impôt sur le pétrole brut issu de la production intérieure et sur les gaz naturels	D21
p. ex. quotas appliqués sur le revenu obtenu dans le secteur de l'aviation civile	D29
ACCISES	D21, D21
p. ex. accises collectées sur la vente d'huiles minérales	D21
p. ex. accises collectées par les douanes sur l'importation d'huiles minérales	D21
TAXES SUR DES SERVICES SPÉCIFIQUES	D21
TAXES SUR L'UTILISATION DE BIENS, L'AUTORISATION D'UTILISER DES BIENS OU L'EXERCICE D'ACTIVITÉS	D51, D29, D21
p. ex. taxes sur les jeux d'argent	D51
A5. IMPÔT SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR ET LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES	
DROITS DE DOUANE ET AUTRES TAXES SUR LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES	D21, D29
p. ex. droits de douane reçus des entités juridiques	D21
A6. AUTRES IMPÔTS ET TAXES FISCALES	D51
B. COTISATIONS D'ASSURANCE	D611
C. RECETTES NON FISCALES	
C1. REVENU DE LA PROPRIÉTÉ	
REVENU DE LA PROPRIÉTÉ	D42, D75, D45
RECETTES GÉNÉRÉES PAR LES INTÉRÊTS	D41
C2. VENTE DE BIENS ET SERVICES	P11
II. REVENUS DU CAPITAL	
REVENUS GÉNÉRÉS PAR LA CAPITALISATION DES ACTIFS	P51
III. OPÉRATIONS FINANCIÈRES	Opération financière
ENCAISSEMENTS POUR LE REMBOURSEMENT DES PRÊTS ACCORDÉS	

Remarque : les opérations du SCN sont présentées dans l'Annexe 2.

Tableau 5.7 : Tableau de passage simplifié pour le budget de l'État – charges

Postes budgétaires	Opérations du SCN
CHARGES TOTALES	
A. DÉPENSES COURANTES	
TITRE I. DÉPENSES DE PERSONNEL	
<i>p. ex. dépenses de salaire en espèces</i>	D11
<i>dépenses de salaire en nature</i>	D11
<i>Cotisations</i>	D12
TITRE II. BIENS ET SERVICES	
Biens et services	D51
-fournitures de bureau	P2
-matériel de nettoyage	P2
-chauffage, éclairage	P2
-eau, évacuation des eaux usées, assainissement	P2
-combustibles et lubrifiants	P2
-transport	P2
-courrier, télécommunications, radio, télévision, Internet	P2
-autres biens et services destinés à l'entretien et au fonctionnement, etc.	P2
<i>Réparations courantes</i>	P2/D73
<i>Alimentation</i>	
-alimentation des humains	D11
-alimentation des animaux	P2
<i>Médicaments et matériel médical</i>	P2
Biens considérés comme articles d'inventaire	
-uniformes et équipement	D11
-linge de lit et accessoires	P2
<i>Déplacements, détachements</i>	P2/D11
Livres et publications, etc.	P2
Actions de natures scientifique, sociale et culturelle	D75
.....	
Autres dépenses, telles que :	
-protocole et représentation	P2
-primes d'assurance-dommages	D71
-frais de location	D45
TITRE III. INTÉRÊTS	D41, D92
TITRE IV. SUBVENTIONS	
Subventions sur les produits	D31
Protection sociale dans le secteur minier	D62
Aides aux agriculteurs, autres subventions, etc.	D39
TITRE VI. TRANSFERTS ENTRE LES DIFFÉRENTES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	
* Transferts courants	
Transferts à des institutions publiques	D73
Entretien des infrastructures routières, etc.	D92
* Transferts en capital	
Transferts pour financer des investissements dans les hôpitaux	D73
Programmes de revêtement de routes et d'approvisionnement de villages en eau, etc.	D92
TITRE VII. AUTRES TRANSFERTS	
A. Transferts internes	
Programmes de financement remboursables	P51/D92

Postes budgétaires	Opérations du SCN
Programmes communautaires	D75
Investissement des agents économiques avec des capitaux publics	D92
Restructuration de l'industrie de la défense	D39
Réparations courantes relatives à l'infrastructure ferroviaire publique, etc.	P2
B. Transferts courants à l'étranger (à des organisations internationales)	D74
TITRE VIII. AIDE SOCIALE	
Sécurité sociale	D62
Pensions spéciales	D12
-aides sociales en nature	D63
TITRE IX. AUTRES DÉPENSES	
Bourses d'études	D62
Associations et fondations, etc.	D75
Commandes de l'État pour des livres et publications, etc.	P2
B. DÉPENSES EN CAPITAL	
TITRE X. ACTIFS NON FINANCIERS	
Actifs fixes : p. ex. constructions, machines, équipement et moyens de transport, etc.	P51
Stocks	P52
TITRE XI. ACTIFS FINANCIERS	Opérations financières
TITRE XII. EMPRUNTS	Opérations financières
TITRE XIII. REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	Opérations financières

Remarque : les opérations du SCN sont présentées dans l'Annexe 2.

À partir des données d'exécution budgétaire, la classification fonctionnelle permet une classification directe par activité. Par conséquent, la CFAP est plus appropriée que la CITI pour classer les dépenses des administrations publiques dans la mesure où la liste des fonctions de la CFAP est plus détaillée que la liste d'activités de la CITI, car elle a été spécialement établie pour prendre en compte l'étendue et la diversité des activités des administrations publiques.

2.4 Balance des paiements

La balance des paiements (BDP) est la principale source de données qui décrit les opérations internationales utilisées pour établir les comptes du SCN pour le secteur du reste du monde.

Le SCN 2008 utilise le même cadre macroéconomique que la 6^e édition du "Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale" (MBP6).

La balance des paiements inclut toutes les opérations entre les résidents et les non résidents au cours d'une période donnée.

Pour en savoir plus...

Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 26 : Comptes du reste du monde et liens avec la balance des paiements.

Les comptes extérieurs couvrent les comptes des opérations courantes (comptes courants), les comptes d'accumulation et les comptes de patrimoine. Les trois comptes courants sont le compte de biens et services, le compte du revenu primaire et le compte du revenu secondaire. Le compte du revenu primaire correspond aux comptes d'affectation des revenus primaires dans le SCN, tandis que le compte du revenu secondaire est le pendant du compte de distribution secondaire du revenu du SCN. La structure des soldes comptables de la balance des paiements est quelque peu différente de celle du SCN, dans la mesure où chaque compte a son propre solde et un autre solde reporté sur le compte suivant.

En ce qui concerne le compte de capital, les opérations couvertes sont plus limitées que celles couvertes par le SCN, car le compte inclut uniquement les acquisitions et les cessions d'actifs non financiers non produits et les transferts en capital.

Dans la description des comptes du reste du monde, les exportations, par exemple, sont traitées en emplois par le reste du monde et les importations en ressources provenant du reste du monde. Par conséquent, les entrées du MBP6 sont le reflet exact de celles du SCN.

Tableau 5.8 : Tableau de passage simplifié des postes de la BDP aux opérations du SCN

Postes de la balance des paiements	Crédit - BDP (Emplois dans le SCN)	Débit - BDP (Ressources dans le SCN)
1. COMPTE DES OPÉRATIONS COURANTES		
A. Biens et services (Compte de biens et services)	P6	P7
a. Biens (exportations FAB – importations FAB)	P61	P71
b. Services	P62	P72
-transport		
-tourisme		
-autres services		
B. Revenus (Compte du revenu primaire)		
-Rémunération des salariés	D1	D1
-Intérêt	D41	D41
-Revenus distribués des sociétés	D42	D42
-Bénéfices réinvestis	D43	D43
C. Transferts courants (Compte du revenu secondaire)		
<i>Administrations publiques</i>		
-Recettes provenant des impôts, des amendes, des pénalités, etc.	D5	D5
-Subventions accordées/reçues pour soutenir le budget courant ; contributions gouvernementales aux budgets administratifs des organisations internationales, etc.	D74	D74
-Transferts courants divers des administrations publiques, comme :	D75	D75
-paiement de bourses d'études et autres transferts similaires	D75	D75
-paiement de taxes/contributions d'adhésion à des organisations internationales et autres transferts courants	D75	D75
<i>Autres secteurs (sociétés financières, sociétés non financières, ISBLSM)</i>		
-Impôts sur le revenu et la richesse, amendes, taxes, contributions à payer aux gouvernements étrangers	D51	D51
-Envois de fonds des travailleurs expatriés - transferts en espèces réalisés par les travailleurs étrangers à des résidents appartenant à l'économie d'origine des travailleurs	D75	D75
-Transferts courants divers, comme :	D75	D75
-pensions alimentaires, successions, etc.	D75	D75
-contributions à des organisations religieuses, scientifiques, culturelles et caritatives ; dons, aides, subventions, etc.	D75	D75
-récompenses gagnées par les non résidents	D75	D75
-bourses d'études et autres aides similaires, remboursements d'impôts, pensions non contractuelles et autres prestations reçues de gouvernements étrangers	D75	D75
-autres transferts monétaires entre résidents et non résidents	D75	D75
2. COMPTES DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
<i>dont :</i>		
a. Transferts en capital	D99	
-Administrations publiques		
-Autres secteurs		
b. Acquisitions/ventes d'actifs non financiers non produits	NP	

Cet exemple ne couvre pas tous les postes standard de la BDP. Pour une couverture complète de la transition, consultez l'Annexe 9, page 303-304, de la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6), disponible sur <http://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/pdf/bpm6.pdf>
Remarque : les opérations du SCN sont présentées dans l'Annexe 2.

3. Observations finales

L'utilisation des sources de données administratives est un aspect important du processus d'estimation des comptes nationaux. Les instituts de statistiques essayant d'atteindre le premier jalon de l'établissement du SCN doivent accorder une attention particulière à l'identification, à la collecte et aux utilisations des données administratives (en suivant les phases présentées au Chapitre 2 : *Construction du SCN*).

Le Tableau 5.9 montre les principales sources administratives à partir desquelles les indicateurs de comptabilité nationale peuvent être estimés. La liste n'est pas exhaustive dans la mesure où les sources administratives dépendent de l'organisation d'un pays, de son niveau de développement économique et de la façon dont il applique les recommandations internationales.

Tableau 5.9 : Principales sources de données administratives utiles pour la mise en œuvre du SCN

Sources administratives	Utilisées pour l'estimation de
États financiers des sociétés financières et non financières.	Production, consommation intermédiaire, formation brute de capital fixe, variations de stocks.
États financiers des administrations publiques (recettes et dépenses).	Production et consommation intermédiaire des administrations publiques ; formation brute de capital fixe ; variations de stocks ; consommation finale des administrations publiques ; impôts et subventions sur les produits ; impôts et subventions sur la production.
Déclaration douanière pour l'importation et l'exportation.	Importation et exportation de biens.
Balance des paiements.	Importation et exportation de services.

3.1 Questions pour les personnes chargées de la mise en œuvre

Avant d'utiliser des sources de données administratives pour l'établissement des comptes nationaux, il faut répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les données administratives disponibles dans le pays ? Quel est le contenu, la fréquence et le délai de diffusion de ces données ? Pourraient-elles s'avérer utiles pour les comptes nationaux ? Les utilisez-vous ?
2. Quelle est la situation actuelle en ce qui concerne l'utilisation des sources administratives à des fins statistiques ?
3. Est-il possible d'accéder à ces sources ? Des accords et des mémorandums doivent-ils être mis en place pour la collaboration ?
4. Est-ce que les bons moyens sont employés pour collecter les données des registres administratifs et les utiliser à des fins statistiques ? Toutes les sources de données administratives ont-elles été étudiées pour déterminer dans quelle mesure les données qu'elles contiennent peuvent être utilisées pour appuyer le programme statistique ?
5. Existe-t-il des "tableaux de passage" pour la traduction des indicateurs comptables en concepts de comptabilité nationale ?
6. Les procédures pour la conversion des concepts de comptabilité d'entreprise en concepts de comptabilité nationale ont-elles été définies et parfaitement comprises par le personnel chargé des enquêtes et des comptes nationaux ?
7. Existe-t-il une stratégie pour améliorer l'utilisation des sources administratives ?

Dans de nombreux pays en développement et petits États insulaires, le problème d'accès aux sources de données nécessaires pour l'établissement du SCN est dû non seulement au manque de données statistiques de base, mais aussi aux dispositions institutionnelles et légales : les données administratives peuvent être utilisées à des fins de comptabilité nationale si cela est prévu par la loi et les règlements. Dans ces conditions, le principal problème (le manque de sources de données disponibles) peut être résolu en créant les conditions d'accès aux données administratives.

4. Lectures recommandées

- *Le SCN 2008*, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009 ; Chapitre 1 : “Introduction” ; Chapitre 22 : “Le secteur des administrations publiques et le secteur public” ; Chapitre 26 : “Comptes du reste du monde et liens avec la balance des paiements” ;
- *Guide méthodologique pour l’élaboration des comptes nationaux dans les états membres d’Afristat*, Afristat, Série Méthodes N° 4, 2001 ; Chapitre II-III : “Le compte des administrations publiques” ; Chapitre II-IV : “Le commerce extérieur et la balance des paiements” ; Chapitre II-VII : “Le traitement des données d’entreprises” ;
- *Links between business accounting and national accounting*, Études méthodologiques, Série F, n° 76, ONU 2000 ;
- *Understanding National Accounts*, Lequiller F., Blades D., OCDE 2006 ; Chapitre VII : “Business accounts” ;
- *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, sixième édition, (BPM6) 2009, Fonds monétaire international ;
- *IAS Plus: Summaries of IFRSs and IASs* sur <http://www.iasplus.com/standard/standard.htm>.

Le secteur informel

6



Le chapitre en bref

L'économie non observée existe dans tous les pays tandis que le secteur informel observé et non observé emploie une main-d'œuvre importante dans beaucoup de pays les moins avancés et de pays en développement, qui contribue à la production économique. L'impact économique du secteur informel est compliqué à mesurer en raison des difficultés rencontrées pour définir et analyser le phénomène car les informations disponibles sont limitées. Cela s'explique souvent par les restrictions financières auxquelles les instituts de statistiques sont confrontés, et par les caractéristiques du secteur informel dans un pays. Ce chapitre traite du secteur informel vis-à-vis des économies observée et non observée ; il définit et présente les critères utilisés pour identifier le secteur informel, les méthodes de mesure à adapter aux spécificités des pays et les enquêtes statistiques les plus pertinentes pour l'estimer.

1. L'économie non observée

L'objectif principal des comptes nationaux est de *décrire de manière exhaustive* une économie. Cela signifie que le processus d'établissement des statistiques vise principalement à couvrir autant que possible les activités de production relevant du SCN. Il est évident que l'exhaustivité du champ couvert par les comptes nationaux est un gage de qualité important.

L'insuffisance du champ couvert par les comptes nationaux entraîne des inconvénients aussi bien pour les utilisateurs que pour les comptables nationaux :

1. Pour les utilisateurs, une couverture inappropriée entraîne des problèmes de compréhension de l'économie en termes de niveaux et de tendances. Les niveaux du PIB et d'autres données sont biaisés à la baisse, ce qui donne une image fautive de l'économie et affecte la comparabilité au niveau international. On peut s'attendre à ce que les estimations des tendances soient biaisées si les activités économiques manquantes dans le PIB varient à un rythme différent des activités qui y sont incluses.
2. Pour les comptables nationaux, une couverture insuffisante entraîne des déséquilibres en termes de cohérence interne des comptes car certaines opérations économiques ne sont pas mesurées.

Les médias évoquent souvent la probabilité que certaines activités économiques soient omises en suggérant par des assertions simplistes que les chiffres du PIB publiés par les instituts nationaux de statistiques sont sous-estimés. Pour éviter cette situation, un institut national de la statistique doit élaborer un programme de mesure pour améliorer l'exhaustivité des données, définissant des objectifs clairs ainsi que les rôles et responsabilités des comptables nationaux et des statisticiens d'enquête, y compris ceux des instituts régionaux. Ce programme doit être combiné avec d'autres initiatives de gestion et d'amélioration de la qualité. Les principaux utili-

sateurs des données doivent également être informés de ce programme et y être impliqués.

Définition

L'économie non observée (ENO) se rapporte à toutes les activités productives qui ne peuvent pas être prises en compte dans les données de base utilisées pour établir les comptes nationaux. Les activités suivantes sont concernées : les activités souterraines, informelles (y compris celles entreprises par les ménages pour usage final propre), illégales et les autres activités omises à cause de lacunes dans le dispositif de collecte des données de base. Le terme "économie non observée" englobe toutes ces activités et les problèmes d'estimation statistique associés.

Source : Non-Observed Economy in national accounts, Survey of Country Practices, Nations Unies, 2008.

Il est important de souligner que les préoccupations au sujet de l'économie non observée n'impliquent pas la définition d'une manière dissociable de la mesurer. Au lieu de cela, il faut mettre davantage l'accent sur l'amélioration de la qualité globale des données de comptabilité nationale.

Les *sources de données régulières* (décrites au Chapitre 4 : Infrastructure statistique pour les comptes nationaux) peuvent être affectées par ce que l'on appelle des *lacunes dans le dispositif de collecte des données de base (production souterraine pour raisons statistiques)*, dues à :

1. *insuffisance de la couverture des entreprises* : les entreprises, ou une partie d'entre elles, sont exclues du dispositif de collecte des données, alors qu'en principe, elles auraient dû être prises en compte, pour plusieurs raisons possibles :
 - (a) une entreprise est nouvelle et n'a pas encore été intégrée aux cadres d'enquête ;
 - (b) une entreprise n'atteint pas la taille limite fixée pour les enquêtes ;
 - (c) une entreprise a été mal classée par type d'activité ou par région et a donc été exclue, à tort, du cadre d'enquête ;
 - (d) une entreprise n'a pas été enregistrée dans le répertoire d'entreprises, qu'elle l'ait voulu ou non, à cause du manque d'efficacité du système statistique ou du fait que les répertoires ne sont pas mis à jour, par exemple.
2. *non-réponses des entreprises*, selon la sensibilité du système statistique : les entreprises sont incluses dans l'échantillon, mais aucune donnée n'est recueillie auprès d'elles et les observations manquantes ne donnent lieu à aucune imputation, parce que :
 - le questionnaire de l'enquête n'a pas été adressé à la bonne personne ;
 - l'entreprise, ou certaines de ses divisions, n'a ou n'ont pas retourné le questionnaire.

3. *sous-déclaration par les entreprises* : des données sont obtenues auprès des entreprises, mais le répondant communique des informations inexactes, ou bien les données correctes sont recueillies, mais elles sont mal saisies ou pondérées.

Les situations ci-dessus montrent clairement la nécessité d'améliorer les dispositifs de collecte des données de base en ce qui concerne l'ÉNO : Il faudrait ainsi optimiser la mesure de l'ÉNO en s'assurant que les données de base comprennent, dans la mesure du possible, la totalité des activités productives.

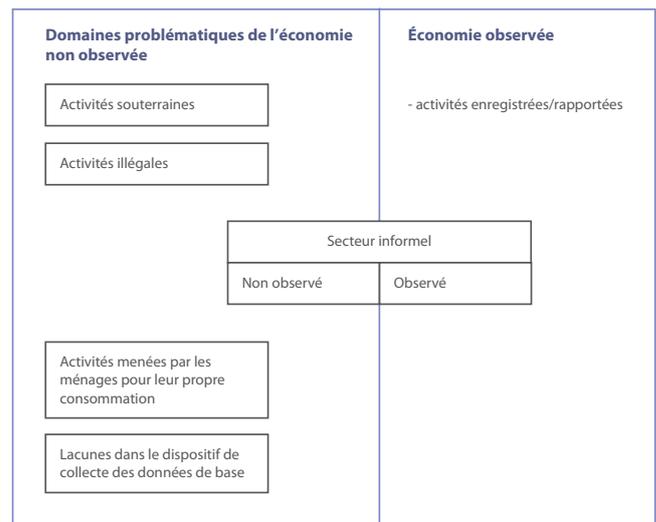
En général, les sources de données ne sont pas suffisantes pour couvrir entièrement le processus de production dans l'économie. Cette partie "non observée" de l'économie concerne les activités suivantes⁽⁹⁾ :

1. les *activités souterraines* sont des activités productives et légales, mais délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics pour éviter :
 - (a) le paiement de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur la valeur ajoutée ou d'autres impôts ;
 - (b) le paiement des cotisations de sécurité sociale ;
 - (c) d'avoir à respecter certaines normes légales : salaire minimum, horaire maximal, normes en matière de sécurité ou de santé, etc. ;
 - (d) de se soustraire à certaines procédures administratives, comme le fait de remplir des questionnaires statistiques ou d'autres formulaires administratifs, etc.
2. les *activités illégales* sont des activités productives, entrant expressément dans la frontière de la production du SCN, qui :
 - (a) génèrent des biens et services interdits par la loi (par exemple, la production et la distribution de drogues illégales) ;
 - (b) sont contraires à la loi si elles sont exercées par des producteurs qui n'en ont pas l'autorisation (par exemple, les personnes pratiquant la médecine sans y être autorisées).
3. la *production des ménages pour usage final propre* englobe les activités productives qui se traduisent par une consommation ou une accumulation de biens et de services par les ménages qui les produisent, comme :
 - (a) la production agricole et l'élevage ;
 - (b) la production d'autres biens pour usage final propre ;
 - (c) la construction par les ménages de leur propre habitation et autres opérations de formation de capital fixe pour compte propre ;
 - (d) les loyers imputés des propriétaires-occupants et les services produits par le personnel domestique rémunéré.

4. les *activités informelles non observées* font partie du secteur informel qui couvre également des activités observées exercées de façon informelle ; en général, les activités informelles sont les activités productives exercées par des entreprises non constituées en sociétés appartenant au secteur des ménages, qui ne sont pas enregistrées et/ou sont inférieures à une taille donnée en termes d'effectifs et qui ont une production marchande.

Ces catégories d'activités non observées ont été établies pour énoncer les *opinions partagées* par les statisticiens et les spécialistes de la comptabilité nationale. Elles tentent de couvrir tous les "domaines problématiques" qui se présentent lors de la réalisation des estimations les plus exhaustives des comptes nationaux. De nombreux autres termes sont utilisés pour désigner ces domaines non couverts, comme l'économie "de l'ombre", l'économie "invisible", l'économie "parallèle", l'économie "souterraine", etc. Dans tous les cas, lesdits "domaines problématiques" doivent *s'exclure mutuellement*.

Figure 6.1 : Délimitation de l'économie observée et de l'économie non observée dans le SCN 2008



L'étendue, l'impact et la structure de la partie non observée de l'économie varient fortement d'un pays à l'autre, en fonction de différents facteurs :

1. la structure et le développement de l'économie ;
2. la législation ;
3. l'organisation du système statistique national ;
4. l'intérêt politique, etc.

Afin de faciliter la comparaison entre les pays et d'améliorer l'exhaustivité des comptes nationaux, Eurostat a réalisé deux séries de Projets pilotes sur l'exhaustivité (PPE) pour traiter les différences de concepts, de définitions et de méthodes et pour identifier les types de non-exhaustivité. L'approche tabulaire adoptée énonce les domaines de l'ÉNO dans lesquels les comptes nationaux ont rencontré des problèmes statistiques (voir l'Encadré 6.1).

(9) Manuel sur la mesure de l'économie non observée, OCDE, 2002.

Encadré 6.1 : Approche tabulaire d'Eurostat : types de non-exhaustivité

I Non enregistrés

N1 - Producteurs qui décident délibérément de ne pas se faire enregistrer - activité souterraine

Les producteurs décident délibérément de ne pas se faire enregistrer pour échapper à leurs obligations fiscales et de sécurité sociale. Souvent, il s'agit de petits producteurs dont le chiffre d'affaires dépasse le seuil au-dessus duquel ils doivent se faire enregistrer. Les producteurs qui ne se font pas enregistrer parce qu'ils exercent des activités illégales relèvent du type N2. Le type N1 n'inclut pas toutes les activités souterraines : certaines doivent être classées sous le type N6.

N2 - Producteurs qui décident délibérément de ne pas se faire enregistrer - activité illégale

Les producteurs décident délibérément de ne pas se faire enregistrer en tant qu'entité juridique ou entrepreneur car ils exercent des activités illégales. Le type N2 exclut les activités illégales exercées par des entités juridiques ou des entrepreneurs enregistrés qui déclarent leurs activités comme des activités légales (ou font de fausses déclarations à ce sujet).

N3 - Producteurs n'ayant pas l'obligation de se faire enregistrer

Les producteurs n'ont pas l'obligation de se faire enregistrer car ils n'ont pas de production marchande. Généralement, il s'agit de ménages qui produisent des biens pour leur propre consommation ou leur propre formation de capital fixe et qui construisent et/ou rénovent des bâtiments à usage résidentiel. Il peut s'agir également de producteurs qui ont une petite production marchande, mais celle-ci est inférieure au seuil au-dessus duquel ils doivent se faire enregistrer comme entrepreneurs.

II Non étudiés

N4 - Personnes morales non étudiées

Les personnes morales n'ont pas été étudiées pour plusieurs raisons comme : le répertoire d'entreprises n'est pas à jour ou les procédures de mise à jour sont inappropriées ; les données de classification (codes relatifs à l'activité, à la taille ou à la situation géographique) sont incorrectes ; la personne morale est exclue du cadre d'enquête car sa taille est inférieure à un certain seuil, etc. Cela entraîne l'exclusion (systématique) de la personne morale des enquêtes alors qu'en principe elle devrait y être incluse.

N5 - Entrepreneurs enregistrés mais non étudiés

Les entrepreneurs enregistrés peuvent ne pas être étudiés pour différentes raisons : l'institut de statistiques ne mène pas d'enquête sur les entrepreneurs enregistrés ; l'entrepreneur enregistré ne figure pas sur la liste des entrepreneurs enregistrés dont dispose l'institut de statistiques ou, s'il y figure, il est systématiquement exclu ; l'entrepreneur enregistré ne fait pas partie du cadre d'enquête car les données de classification (codes relatifs à l'activité, à la taille ou à la situation géographique) sont incorrectes.

III Fausses déclarations

N6 - Producteurs qui font délibérément des fausses déclarations

La production brute est sous-déclarée et/ou la consommation intermédiaire est surestimée afin d'éviter de payer l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), d'autres impôts ou des cotisations sociales. Les fausses déclarations impliquent souvent la tenue d'une double comptabilité, la remise de salaires sous forme d'enveloppes qui sont comptabilisés comme de la consommation intermédiaire, des règlements en espèces sans reçu et la fraude à la TVA.

IV. Autre

N7 - Autres lacunes statistiques

Le type N7 est subdivisé en deux catégories :

N7a : les données sont incomplètes, ne sont pas collectées ou ne peuvent être collectées directement ;

N7b : les données sont mal enregistrées, traitées ou établies par les statisticiens.

Les domaines suivants doivent faire l'objet de recherches : ajustement au titre des non-réponses, production des producteurs marchands pour usage final propre, pourboires, traitements et salaires en nature, et activités secondaires.

Source : Non-Observed Economy in national accounts, Survey of Country Practices, ONU, 2008

L'objectif principal du cadre est de garantir la mesure systématique de l'ENO, la couverture des domaines potentiels et l'absence de double comptage des activités. La comparaison de l'ENO entre les pays, la similarité des méthodes utilisées et l'échange d'expériences concernant la mise en œuvre peuvent être plus facilement effectués si le même cadre est utilisé.

Les *méthodes de mesure* de l'économie non observée varient selon les pays.

Plusieurs sources sont assez répandues, comme les recensements agricoles, les statistiques sur les entreprises, les enquêtes auprès des ménages, les données démographiques/les recensements de la population, les enquêtes sur les forces de travail/les statistiques du travail, les données budgétaires et fiscales, les registres de police, les registres de sécurité sociale et les statistiques du commerce extérieur. Certaines sources sont utilisées uniquement dans un ou quelques pays, en particulier les enquêtes destinées à étudier une activité spécifique (par exemple, la contrebande du tabac). D'autres sources comme les enquêtes sur les forces de travail et les données sur l'emploi, les enquêtes structurelles sur les entreprises, les enquêtes sur le budget/les dépenses des ménages et les données fiscales sont largement utilisées par les pays.

Les principales méthodes utilisées pour estimer l'ENO peuvent être classées en deux types :

1. Les méthodes statistiques, telles que les estimations directes basées sur des enquêtes directes (par exemple, les enquêtes sur les dépenses, les revenus, le travail, l'emploi du temps ou les opinions) ou les estimations indirectes basées sur les sources de données disponibles.

Les méthodes statistiques indirectes d'établissement des comptes peuvent être classées selon les types suivants :

- (a) Approche basée sur l'offre (y compris l'approche de la *main-d'œuvre utilisée*) : elle fait appel à des données sur l'offre d'entrées (un certain nombre de matières premières primaires, une seule matière première importante, la main-d'œuvre, les terrains, le stock de capital fixe, etc.) utilisées pour la production de biens et de services. Des ratios entrées/sorties et entrées/valeur ajoutée sont nécessaires pour le calcul des estimations de la production et de la valeur ajoutée à partir des données sur les entrées.
- (b) Approche basée sur la demande : elle vise à évaluer la production en utilisant des indicateurs sur des emplois spécifiques de biens et de services qui permettent de décrire de façon suffisamment précise leur production : dépenses de consommation finale des ménages pour un certain produit de base comme la santé et les services personnels ; emplois de matières premières comme le traitement des produits agricoles ; principaux produits de base exportés ; données administratives indiquant la demande pour un produit comme les immatriculations de véhicules à moteur et les permis de construire, etc.
- (c) Approche basée sur le revenu : elle est basée sur les données disponibles auprès des sources administratives dans certaines catégories de revenu, pouvant servir à obtenir une indication de la production couverte par le système administratif (impôts sur le revenu, cotisations sociales des travailleurs indépendants ou des entrepreneurs privés, etc.).
- (d) Approche des flux de produits : elle consiste à mettre en équilibre les ressources et les emplois totaux pour chaque produit, à l'aide d'équations comptables. La méthode des flux de produits permet en particulier d'obtenir la production du commerce de détail à partir de l'offre de produits de base.

2. Les méthodes basées sur des techniques de modélisation. Les modèles macroéconomiques (comme les modèles monétaires, la méthode d'estimation par un indicateur global) fournissent quelques estimations de l'ÉNO, mais il vaut mieux les éviter. Il est préférable d'utiliser les données de base disponibles. Quand des hypothèses basées sur la modélisation sont inévitables, il convient de les appliquer au niveau le plus détaillé disponible car il s'avère que les résultats sont sensibles aux transformations des données, aux unités de mesure et à l'échantillon utilisé.

Il faut noter qu'il n'y a pas de méthode standard unique appliquée au niveau international ; en règle générale, plusieurs méthodes ou combinaisons de méthodes sont appliquées, en fonction des caractéristiques de chaque pays.

L'intégration de la production non observée dans les estimations du PIB fait intervenir des *procédures complexes*, comme :

1. Certaines procédures permettent d'obtenir des estimations de la production totale pour une activité spécifique sans identifier séparément divers types d'activités non observées.
2. Des données complémentaires ad hoc sont souvent nécessaires pour pouvoir tirer parti efficacement des sources existantes (des estimations de la valeur ajoutée peuvent être déduites des estimations de la production obtenues par la méthode des flux de produits en utilisant un ratio valeur ajoutée/production calculé à l'aide d'une étude ad hoc).
3. L'établissement doit reposer sur des ajustements exhaustifs et précis fondés sur des sources spécifiques et des relations connues.
4. Si possible, il convient d'établir différentes estimations, de les comparer et d'évaluer la plausibilité des résultats. Il convient également de comparer et d'analyser les données concernant des thèmes similaires mais de sources différentes pour identifier les erreurs ou les écarts substantiels.
5. Les hypothèses qui sous-tendent les procédures d'estimation doivent être explicitées dans les calculs et revues régulièrement pour veiller à leur plausibilité.

2. Le secteur informel

2.1 Place du secteur informel dans l'économie

Le secteur informel se manifeste de différentes façons dans différents pays, dans différentes régions du même pays et même dans différentes parties de la même ville. Il englobe différents types d'activités, différents types d'entreprises et différentes motivations de la participation. Les activités informelles vont des travaux nécessitant peu ou pas de capitaux et de compétences et donnant une production marginale, comme la vente à la sauvette, le cirage de chaussures, la préparation de produits alimentaires et d'autres activités mineures, aux travaux impliquant un certain investissement en termes de capitaux et de compétences et ayant une productivité plus élevée, comme la fabrication, la confection de vêtements sur mesure, la réparation de voitures et le transport mécanisé. Certaines activités du secteur informel sont des activités traditionnelles comme l'artisanat, la préparation de produits alimentaires ou les services aux personnes, tandis que d'autres activités sont nouvelles et découlent de la modernisation, comme la réparation de voitures, le recyclage des déchets ou le transport.

Les motivations de la participation au secteur informel vont des stratégies de pure survie adoptées par des individus n'ayant pas de travail (adéquat), d'assurance chômage ou d'autres droits au maintien du revenu, au désir d'indépendance et de flexibilité dans l'organisation du travail et, dans certains cas, à la perspective d'opportunités de gains vraiment rentables, ou à la poursuite d'activités traditionnelles.

Encadré 6.2 : Exemples d'activités informelles

1. Une femme qui vend dans la rue des gâteaux qu'elle a cuisinés chez elle. Elle n'a pas l'autorisation d'exercer cette activité, mais ses biscuits sont achetés par les gens du voisinage qui apprécient leur goût. Parfois, elle prépare des gâteaux sur commande pour des occasions spéciales en échange d'une somme d'argent.
2. Un homme qui utilise sa propre voiture et exerce une activité de taxi, source de revenu principale (ou supplémentaire). Il est enregistré et possède une licence délivrée par les administrations publiques.
3. Une femme qui s'occupe de l'enfant d'une autre femme, plus de 9 heures par jour. Elle n'a pas trouvé d'autre emploi dans ce secteur et ne voit aucune opportunité susceptible d'améliorer sa situation professionnelle. Pour ce travail, elle touche un salaire inférieur au salaire minimum brut imposé par le gouvernement.

Il faut noter que la grande majorité des activités du secteur informel fournissent des biens et des services dont la production et la distribution sont parfaitement légales (contrairement aux activités criminelles ou à la production illégale). Il existe aussi une différence entre le concept de secteur informel et celui d'économie dissimulée ou souterraine : les activités du

secteur informel ne sont pas nécessairement réalisées avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations sociales, mais avec celle de réduire les coûts de production.

2.2 Définition du secteur informel

La définition du secteur informel a été adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (15e CIST) en janvier 1993 et a été liée au cadre conceptuel du SCN. Cela contribue à garantir la compatibilité des statistiques du secteur informel avec d'autres statistiques économiques et sociales et à favoriser l'intégration des mesures y afférentes dans l'économie globale. Pour être cohérente par rapport au cadre du SCN et fournir un système comptable séparé pour le PIB du secteur informel, la définition a été basée sur les unités de production ou les entreprises plutôt que sur les relations de travail. De plus, le secteur informel a été considéré comme un sous-secteur du secteur institutionnel "ménages" du SCN.

Définition

(1) Le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi – lorsqu'elles existent – sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme.

(2) Les unités de production du secteur informel présentent les caractéristiques particulières des entreprises individuelles. Les actifs immobilisés ou autres utilisés n'appartiennent pas aux unités de production en tant que telles, mais à leurs propriétaires. Ces unités, en tant que telles, ne peuvent réaliser d'opérations ou conclure de contrats avec d'autres unités, ni souscrire en propre des engagements. Les propriétaires doivent se procurer les moyens financiers nécessaires à leurs propres risques et périls, et ils sont personnellement responsables, sans limitation aucune, de toutes les dettes et de tous les engagements souscrits aux fins de production. Les dépenses de production sont souvent indifférenciées de celles du ménage. De même, les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules, peuvent être destinés indistinctement aux fins de l'entreprise et à celles du ménage.

Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 25 : Aspects informels de l'économie, point 25.36.

La définition ci-dessus n'est qu'une "définition générale" du secteur informel, car sa portée et son champ d'application dépendent des circonstances nationales. Les conditions dans lesquelles ces activités apparaissent et les contraintes sous lesquelles elles sont exercées leur confèrent certaines caractéristiques, donnant lieu à des critères spécifiques pour déterminer ce que l'on entend par informel.

Les critères utilisés pour identifier le secteur informel dans le cadre du SCN peuvent être classés comme suit :

1. Critères essentiels généraux :

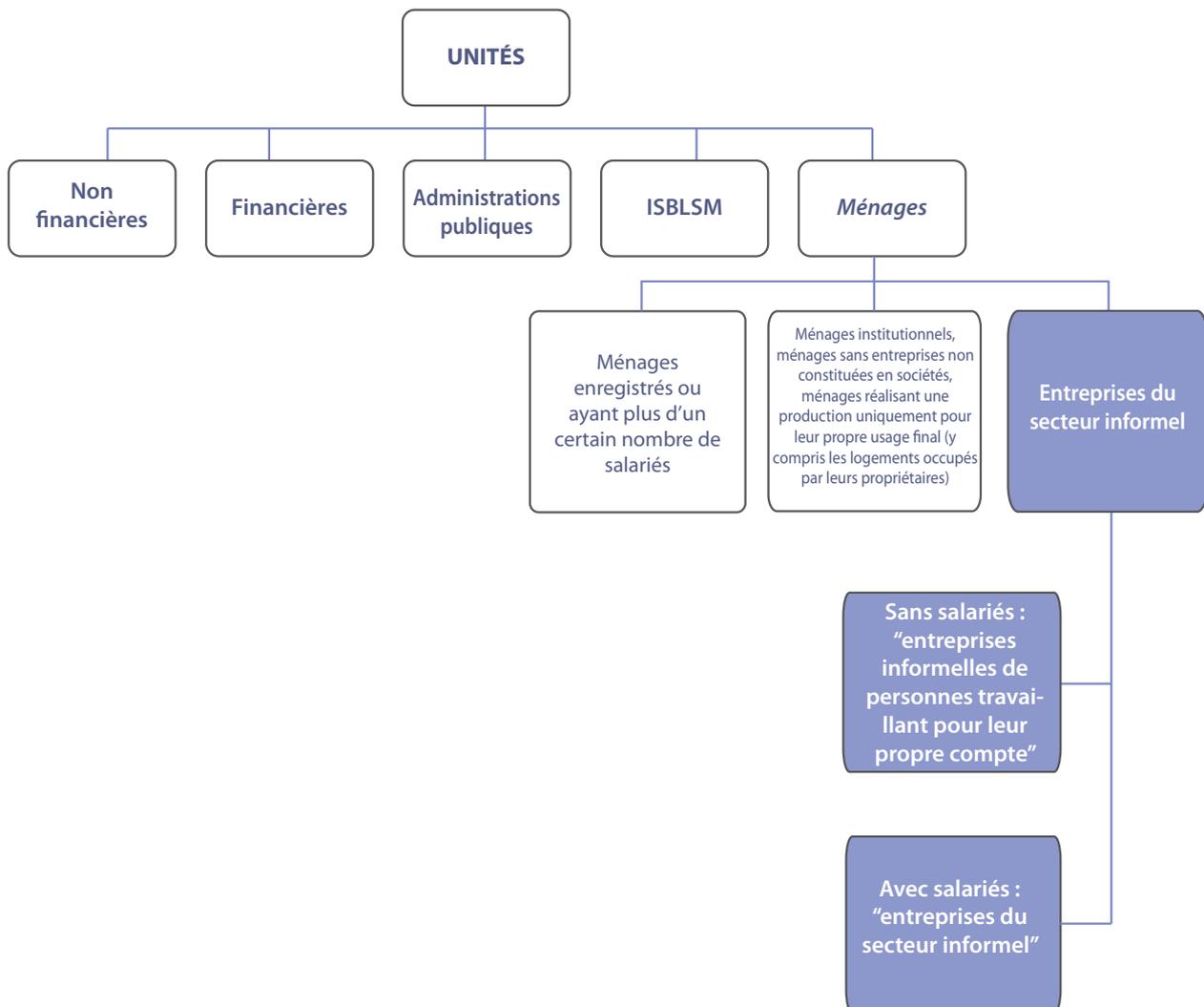
- (a) organisation juridique de l'entreprise : entreprise non constituée en société ;
- (b) propriété de l'entreprise : appartient à un ménage ;
- (c) type de comptes : absence de comptes complets séparés ;
- (d) destination de la production : au moins une partie de la production est destinée à la vente ou au troc, à l'exclusion des entreprises individuelles sans production marchande (agriculture ou construction pour compte propre), des services produits par le personnel domestique rémunéré et des services des logements occupés par leurs propriétaires.

2. Critères opérationnels supplémentaires :

- (a) limite de taille de l'entreprise : le nombre limite de salariés impliqués dans la production est laissé à la discrétion du pays (pour la communication internationale, les pays devraient fournir des chiffres distincts pour les entreprises employant moins de cinq salariés) ;
- (b) non-enregistrement de l'entreprise et/ou des salariés d'une entreprise auprès d'un organe des administrations publiques ;
- (c) activité économique : activité non agricole, y compris les unités travaillant principalement dans le secteur agricole et exerçant des activités secondaires non agricoles ;
- (d) localisation des unités : zones urbaines et rurales.

La Figure 6.2 montre les unités du secteur informel dans l'économie.

Figure 6.2 : Secteur informel



Source : Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009.

Les **unités de production** sont des entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages. Selon les types d'emploi impliqués, elles sont elles-mêmes subdivisées entre :

1. Les *entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte*, qui représentent essentiellement des entreprises individuelles telles que décrites ci-dessus, et qui peuvent employer des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et des salariés de manière occasionnelle, mais pas de salariés de manière continue, et qui ont les caractéristiques décrites dans la définition. Les entreprises informelles peuvent comprendre celles qui ne sont pas enregistrées comme prévu par les lois spécifiques ou peuvent inclure toutes les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte.
2. Les *entreprises d'employeurs informels* sont des entreprises individuelles qui emploient un ou plusieurs salariés de manière continue. Selon le pays, les entreprises d'employeurs informels sont déterminées selon un seuil de nombre d'emplois et le non-enregistrement de l'entreprise ou de ses salariés. L'ensemble ou au moins une partie des biens ou services produits sont destinés à la vente ou au troc. Dans de nombreux pays, les entreprises individuelles exerçant des activités agricoles sont volontairement exclues, bien que la 15e Conférence internationale des statisticiens du travail et le SCN 2008 ne recommandent pas cette exclusion.

Encadré 6.3 : Recommandations du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

Les principales recommandations pour définir le secteur informel sont les suivantes :

1. Tous les pays devraient utiliser les critères d'organisation juridique (entreprises non constituées en sociétés), de type de comptes (aucun ensemble complet de comptes) et de destination du produit (au moins une certaine production marchande).
2. Les précisions sur le nombre maximum de personnes employées dans l'entreprise dans la définition nationale du secteur informel sont laissées à la discrétion du pays. À des fins de communication internationale, cependant, les pays devraient fournir des chiffres distincts pour les entreprises employant moins de cinq salariés. En cas d'entreprises disposant de plusieurs établissements, la limite en termes d'emplois doit s'appliquer à l'établissement le plus important.
3. Les pays utilisant le critère de nombre d'emplois devraient fournir des chiffres désagrégés tant pour les entreprises qui ne sont pas enregistrées que celles qui le sont.
4. Les pays se servant du critère de non-enregistrement devraient fournir des chiffres désagrégés pour les entreprises de moins de cinq salariés et pour celles d'au moins cinq salariés.
5. Les pays qui incluent les activités agricoles devraient fournir des chiffres distincts pour les activités agricoles et non agricoles.
6. Les pays devraient inclure les personnes exerçant des activités professionnelles ou techniques si elles répondent aux critères de la définition du secteur informel.
7. Les pays devraient inclure les services domestiques rémunérés sous réserve qu'ils soient fournis par des non salariés.
8. Les pays devraient suivre le paragraphe 18 de la Résolution adoptée par la 15e CIST concernant le traitement des travailleurs externalisés/travailleurs à domicile. Les pays devraient fournir des chiffres distincts pour les travailleurs externalisés/travailleurs à domicile inclus dans le secteur informel.
9. Les pays couvrant tant les zones urbaines que les zones rurales devraient fournir des chiffres distincts pour les zones urbaines et rurales.
10. Les pays utilisant des enquêtes auprès des ménages ou des enquêtes mixtes devraient s'efforcer de couvrir non seulement les personnes dont l'emploi principal est dans le secteur informel, mais aussi celles dont l'emploi principal se situe dans un autre secteur et qui exercent une activité secondaire dans le secteur informel.

Source : Manuel sur la mesure de l'économie non observée, OCDE, 2002.

2.3 Économie informelle

Dans le cadre conceptuel étendu, on considère que l'économie informelle comprend l'emploi informel (sans contrats sûrs, prestations ni protection sociale) tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des entreprises informelles :

1. Emploi informel dans les entreprises informelles (petites entreprises non enregistrées ou non constituées en sociétés), y compris : employeurs, salariés, personnes travaillant pour leur propre compte et travailleurs familiaux non rémunérés dans les entreprises informelles ;
2. Emploi informel à l'extérieur des entreprises informelles (pour les entreprises formelles, pour les ménages ou sans employeur fixe), y compris : travailleurs domestiques, travailleurs occasionnels ou journaliers, travailleurs temporaires ou à temps partiel, travailleurs industriels externalisés (y compris travailleurs à domicile) et travailleurs non enregistrés ou non déclarés.

L'économie informelle se compose d'un large éventail d'entreprises informelles et d'emplois informels. Malgré son hé-

térogénéité, il existe des manières efficaces de classer les segments qui la composent :

- par type d'unité économique et
- par situation dans l'emploi.

Les entreprises informelles englobent les micro-entreprises (avec un employeur et quelques salariés), les entreprises familiales (avec un propriétaire exploitant et, parfois, des travailleurs familiaux non rémunérés) et les personnes travaillant pour leur propre compte (avec un propriétaire exploitant individuel). Les relations de travail informelles concernent les salariés d'entreprises informelles ainsi que les travailleurs domestiques sans contrat régulier, les travailleurs journaliers occasionnels sans employeur fixe, les travailleurs temporaires qui reçoivent du travail par l'intermédiaire d'agences, les travailleurs à temps partiel pour un employeur fixe, les travailleurs industriels externalisés pour des entreprises formelles ou informelles (et leurs intermédiaires) et les travailleurs non enregistrés ou non déclarés. Le Tableau 6.1 présente le cadre de l'emploi informel dans l'économie.

Tableau 6.1 : Le cadre conceptuel de l'économie informelle

Unités de production par type	Emplois selon la situation dans l'emploi								
	Travailleurs indépendants		Employeurs		Travailleurs familiaux non rémunérés	Salariés		Membres de coopératives de producteurs	
	Informel	Formel	Informel	Formel	Informel	Informel	Formel	Informel	Formel
Entreprises du secteur formel					1	2			
Entreprises du secteur informel (a)	3		4		5	6	7	8	
Ménages (b)	9					10			

(a) D'après la définition de la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail en 1993

(b) Ménages produisant des biens dont ils sont les consommateurs finals et ménages occupant des travailleurs domestiques.

Source : BIT, Travail décent et économie informelle, Rapport VI, Conférence internationale du Travail, 90e session, Genève, 2002.

Le Tableau 6.1 doit être lu comme suit :

1. les cellules de couleur foncée concernent les emplois qui, par définition, n'existent pas dans le type d'unité de production en question.
2. les cellules de couleur claire concernent les emplois qui existent dans le type d'unité de production en question mais qui sont sans rapport avec le secteur informel.

Les cellules blanches concernent les types d'emploi qui représentent les différents segments de l'économie informelle :

Cellules portant les numéros 1 et 5 : travailleurs familiaux non rémunérés : pas de contrat d'emploi et pas de protection juridique ou sociale découlant de l'emploi, dans les entreprises formelles (cellule 1) ou dans les entreprises informelles (cellule 5). Les travailleurs familiaux qui bénéficient d'un

contrat d'emploi, d'un salaire, de la protection sociale, etc., seraient considérés comme des salariés sous contrat d'emploi formel.

Cellules portant les numéros 2 et 6 : salariés qui exercent un emploi informel, qu'ils soient employés par des entreprises formelles (cellule 2) ou informelles (cellule 6).

Cellules portant les numéros 3 et 4 : travailleurs indépendants (cellule 3) et employeurs (cellule 4) qui possèdent leur propre entreprise informelle. Le caractère informel de leur emploi découle directement des caractéristiques de l'entreprise dont ils sont propriétaires.

Cellule portant le numéro 7 : salariés qui travaillent dans des entreprises informelles mais ont un emploi formel (c'est parfois le cas, par exemple, lorsque les entreprises sont définies comme informelles sur la base du seul critère de la taille).

Cellule portant le numéro 8 : membres de coopératives de producteurs informelles.

Cellule portant le numéro 9 : producteurs de biens dont le ménage est l'utilisateur final (par exemple, agriculture de subsistance).

Cellule portant le numéro 10 : travailleurs domestiques rémunérés employés par des ménages et ayant un emploi informel.

Pour en savoir plus...

Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 25 : Aspects informels de l'économie ;

Manuel sur la mesure de l'économie non observée, OCDE, FMI, OIT et CEI-STAT, 2002 ;

Non-Observed Economy in national accounts – Survey of Country Practices, ONU, 2008.

2.4 Comment mesurer le secteur informel

2.4.1 Méthodes d'estimation

Plusieurs approches peuvent être utilisées pour estimer l'activité dans le secteur informel. La ou les approches choisies dépendront des objectifs poursuivis, qui peuvent être très simples, comme obtenir des informations sur l'évolution du nombre et des caractéristiques des personnes impliquées dans le secteur informel, ou plus complexes, comme obtenir des informations détaillées sur les caractéristiques des entreprises impliquées, les principales activités exercées, le nombre de salariés, la génération de revenus, les biens d'équipement, etc. Le choix de la méthode de mesure dépend des exigences en termes de données, de l'organisation du système statistique, des capacités en termes de ressources financières et humaines, et des besoins des utilisateurs, en particulier les décideurs politiques participant à la prise de décisions économiques.

Les principales méthodes utilisées pour obtenir des estimations de l'ampleur du secteur informel peuvent être divisées en trois catégories :

1. Méthodes directes :

Les méthodes directes sont de nature microéconomique et basées sur des enquêtes ou sur les résultats des contrôles fiscaux utilisés pour estimer l'activité économique totale et ses composantes officielles et non officielles (ou mesurées et non mesurées). Afin de réaliser une estimation directe du secteur informel, plusieurs approches sont utilisées :

- (a) pour mener une enquête spéciale sur le secteur informel ;
- (b) pour élargir le champ couvert par les enquêtes régulières existantes, comme les enquêtes sur les forces de

travail ou les enquêtes auprès des ménages, avec des informations relatives au secteur informel ;

- (c) pour effectuer des enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises.

Les enquêtes spéciales sur le secteur informel, même si elles sont les plus appropriées pour la collecte de données, sont très coûteuses et demandent souvent des ressources financières et humaines considérables.

2. Méthodes indirectes :

Les méthodes indirectes sont de nature macroéconomique et combinent différentes variables économiques et un ensemble d'hypothèses pour produire des estimations de l'activité économique totale (c'est-à-dire mesurée et non mesurée, officielle et non officielle). Donc, seule la taille du secteur informel peut être estimée, mais pas d'autres informations et indicateurs pertinents sur le pays comme l'étendue de la protection sociale, l'accès à l'éducation, à la santé et au crédit, les différences dans les salaires et les conditions de travail, et l'ampleur de la pauvreté. Les méthodes indirectes peuvent être classées en sous-catégories comme suit :

- (a) *Les méthodes basées sur les divergences* reposent sur les différences entre les revenus et les dépenses agrégés qui rendent compte de l'activité économique du secteur informel, ou entre la population active et l'emploi formel. Cette estimation du secteur informel basée sur les différences entre des agrégats supposent d'avoir obtenu au préalable de manière indépendante les mesures du PIB selon les optiques des dépenses et des revenus, ce qui limite l'application de cette méthode dans la pratique.
- (b) *Les méthodes monétaires* sont de loin les plus utilisées dans les études empiriques. Elles sont basées sur l'hypothèse selon laquelle les opérations dissimulées utilisent uniquement des espèces ; ainsi, en estimant la quantité d'argent en circulation, puis en retirant les incitations qui poussent les agents à agir dans l'informalité (en général les impôts), on devrait obtenir une bonne approximation de l'argent utilisé pour les activités informelles.
- (c) *Les méthodes basées sur les facteurs physiques* utilisent les divergences entre la consommation d'électricité et le PIB. Cette méthode a ses limites car elle se fonde sur l'hypothèse d'un coefficient d'utilisation constant par unité du PIB qui ne tient pas compte des progrès technologiques et, pour l'estimation, prend comme année de référence une année pour laquelle l'économie informelle est nulle ou négligeable (une hypothèse irréaliste pour la plupart des pays).

3. Approches par la modélisation :

L'approche par la modélisation pour mesurer le secteur informel consiste à utiliser des équations structurelles

pour relier les variables non observées aux indicateurs et causes observés. La méthode la plus courante correspond au modèle MIMIC (Multiples indicateurs multiples causes), qui estime un niveau d'informalité sous-jacente à partir d'un ensemble de causes présumées d'informalité d'une part, et de ses conséquences mesurables d'autre part. Parmi les causes pouvant être prises en compte, on peut citer le niveau d'imposition, l'inflation, les salaires et le chômage ; les indicateurs se réfèrent à la quantité d'argent en circulation et au PIB effectif. Les deux principales composantes du modèle, l'équation de mesure et l'équation structurelle, donnent la taille de l'économie informelle sur la base des causes et des indicateurs inclus dans les estimations.

L'utilisation du modèle n'est pas recommandée pour l'établissement des comptes nationaux. Comme l'a indiqué le GTICN⁽¹⁰⁾, ces méthodes présentent de graves problèmes qui jettent un doute sur leur utilité dans le cadre d'analyses nécessitant une extrême précision, comme l'estimation des indicateurs de comptabilité nationale.

2.4.2 Données statistiques pour l'estimation du secteur informel

Pour les pays en développement et les économies en transition, la mesure statistique du secteur informel en termes de taille, de caractéristiques et de contribution au PIB constitue un défi majeur. Il y a très peu de pays qui mènent des enquêtes régulières pour mesurer l'emploi dans ce secteur, et encore moins qui mesurent sa contribution au PIB.

Les ressources limitées des systèmes statistiques nationaux, ne permettant pas d'intégrer une collecte régulière de données sur le secteur informel, sont l'une des principales raisons du manque d'estimations à ce sujet.

Selon leurs objectifs, les pays ont recours à de nombreux outils d'enquête pour mesurer le secteur informel, y compris des enquêtes *ad hoc* indépendantes, des enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises, des enquêtes sur les forces de travail ou d'autres enquêtes auprès des ménages, des enquêtes auprès des entreprises/établissements et des recensements économiques. Par exemple, certains instituts de statistiques adoptent une approche fragmentée combinant différent(e)s méthodes, questionnaires et périodes de référence pour mener des enquêtes industrielles *ad hoc* auprès d'entreprises du secteur informel qui reflètent, par exemple, l'importance relative d'une branche d'activité particulière à un moment précis dans le temps. D'autres pays limitent leurs enquêtes aux grandes zones urbaines uniquement.

Considérant que les ressources sont souvent limitées dans les pays où le secteur informel est important, les instituts statistiques nationaux doivent fixer des priorités dans leurs objectifs stratégiques pour l'estimation du secteur informel.

(10) Voir : SNA News, numéro 22 / 2006

Comme pour la stratégie générale de mise en œuvre du SCN présentée au Chapitre 2 : *Construction du SCN*, la première étape consiste à consulter les principaux utilisateurs des statistiques. Cette consultation permet de garantir que les données qui seront produites seront adaptées aux besoins et aux priorités identifiés aux niveaux national et international. Elle permet aussi de renforcer le soutien au développement des programmes statistiques.

Les recommandations de l'OIT au sujet des statistiques sur l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel servent de cadre à la définition des principaux objectifs de mesure et des données nécessaires à l'établissement du programme national de collecte des données. Les principales données devant être mises à disposition en ce qui concerne le secteur informel se rapportent :

1. au nombre de personnes engagées dans des unités du secteur informel par situation dans l'emploi et par type d'activité économique et
2. au nombre d'entreprises du secteur informel par type d'activité économique et par type (c.-à.-d. entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte, entreprises d'employeurs informels).

Pour en savoir plus...

[www.ilo.org](http://www.ilo.org/public/english/support/lib/resource/subject/informal.htm) sur le site : <http://www.ilo.org/public/english/support/lib/resource/subject/informal.htm>

[www.WorldBank.org](http://lnweb90.worldbank.org/eca/eca.nsf/1f3aa35cab9dea4f85256a77004e4ef4/0e1cfcae7d9efa4185256a940073f4e5?OpenDocument) sur le site : <http://lnweb90.worldbank.org/eca/eca.nsf/1f3aa35cab9dea4f85256a77004e4ef4/0e1cfcae7d9efa4185256a940073f4e5?OpenDocument>

La deuxième étape de la stratégie consiste à établir l'approche pour la collecte des données et la définition des principaux indicateurs à estimer. Les différentes approches utilisées en termes d'enquêtes sont les suivantes :

1. Enquêtes auprès des ménages

Ces enquêtes incluent les enquêtes sur les forces de travail (EFT) et les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages. Ce sont les meilleurs outils de collecte si l'objectif est de contrôler l'évolution de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel quant au nombre et aux caractéristiques des personnes impliquées et à leurs conditions d'emploi et de travail. À cette fin, des questions se rapportant à la définition du secteur informel devraient être incorporées dans le questionnaire d'enquête et posées à l'égard de toutes les personnes occupées pendant la période de référence de l'enquête, quelle que soit leur situation dans l'emploi. Une enquête sur les revenus et les dépenses des ménages apporte des informations sur la demande des ménages en matière de biens et services produits dans le secteur informel.

Cependant, cette méthode n'est pas une source d'informations appropriée pour estimer le nombre total d'entreprises du secteur informel. En outre, elle est limitée en ce qui concerne la désagrégation par branche d'activité, l'estimation de la demande totale pour la production informelle et d'autres caractéristiques économiques.

2. Enquêtes auprès des entreprises

Lorsque l'objectif est de contrôler le nombre et les caractéristiques des unités du secteur informel, l'approche la plus adaptée pour collecter des données est de recourir à des enquêtes auprès des entreprises et des établissements. Ces types d'enquêtes fournissent des informations fiables sur différents aspects, tels que : le nombre et les caractéristiques des entreprises impliquées ; leurs activités de production, leur génération de revenus et leur capital fixe ; les conditions dans lesquelles elles opèrent et les contraintes qui pèsent sur elles ; leur organisation et leurs relations avec le secteur formel, etc.

Toutefois, les enquêtes auprès des entreprises ne rendent pas compte de la diversité et de la mobilité des activités du secteur informel car elles ne couvrent pas les ménages.

Pour garantir la qualité des statistiques produites par les enquêtes auprès des entreprises du secteur informel, l'un des aspects cruciaux est le cadre utilisé pour sélectionner l'échantillon de l'enquête, en particulier son exhaustivité et son actualité. On peut en général utiliser un répertoire d'entreprises, lorsqu'il en existe un, bien qu'en général ce dernier ne couvre pas les entreprises du secteur informel. Un recensement des établissements constitue une alternative, même s'il représente un cadre "supérieur" pour le secteur informel, surtout pour les établissements "identifiables". Cependant, l'utilisation de telles sources de données présente des contraintes, telles que : des coûts élevés, des chevauchements éventuels, la non-prise en compte d'entreprises exerçant des activités comme la préparation de produits alimentaires à domicile, le commerce ambulancier, la construction, etc. Pour ces raisons, les pays envisageant d'établir un programme statistique régulier pour le secteur informel basé sur cette approche doivent prévoir à l'avance la façon dont cette approche pourrait s'inscrire dans le programme global de collecte des données, en tenant compte des ressources humaines et financières disponibles.

3. Enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises

Cette approche inclut :

(a) *L'approche modulaire* : un module sur le secteur informel est rattaché à l'enquête auprès de ménages. Dans ce cas, un questionnaire spécial pour évaluer le secteur informel est rattaché à l'EFT ou à l'enquête auprès des ménages existante et les deux enquêtes peuvent être menées simultanément ou, mieux, ultérieurement (d'abord l'enquête auprès des ménages, puis l'enquête

sur le secteur informel). Cette approche permet de contrôler les tendances dans le secteur informel au fil du temps, si l'enquête de base (l'enquête auprès des ménages) est menée régulièrement et si un module sur le secteur informel est rattaché à des intervalles suffisamment rapprochés.

(b) *L'approche indépendante* : l'enquête sur le secteur informel est conçue comme une enquête indépendante. Il s'agit de la meilleure solution d'un point de vue technique, car son échantillon peut être spécialement conçu et sélectionné pour répondre aux exigences fixées (par exemple, par branche d'activité). L'utilisation de cette approche est fondée sur une conception en plusieurs étapes qui sont les suivantes : (i) sélection de zones (zones de dénombrement définies pour le recensement) comme unités d'échantillonnage primaires ; (ii) dénombrement de tous les ménages de la zone d'échantillonnage ou entretiens avec ces derniers ; (iii) sélection d'un échantillon de ménages avec des propriétaires d'entreprises du secteur informel (entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages avec une production marchande) ; et (iv) entretiens avec les ménages et les propriétaires d'entreprises de l'échantillon. Les avantages conférés par la qualité des résultats obtenus à l'aide de cette approche doivent être soupesés par rapport à la complexité de l'enquête et des opérations nécessaires (conception d'un échantillon, procédures d'estimation, personnel qualifié chargé des enquêtes, formation approfondie des enquêteurs, etc.).

(c) *Approche intégrée* : les enquêtes sur le secteur informel font partie intégrante d'un système d'enquêtes destiné à répondre à plusieurs objectifs. Ces dernières sont considérées comme des types spéciaux d'enquêtes modulaires. Elles sont destinées à répondre simultanément à plusieurs objectifs de mesure, comme la collecte de données sur le secteur informel, les caractéristiques de la population active, les revenus et les dépenses des ménages, etc. C'est pour cette raison que cette approche est particulièrement utile pour les pays ne pratiquant pas d'enquêtes régulières auprès des ménages auxquelles des enquêtes sur le secteur informel peuvent être rattachées. Ces enquêtes sont basées sur un échantillon dans lequel le nombre de ménages possédant des entreprises du secteur informel est augmenté autant que possible afin d'obtenir une meilleure représentation des différents types d'activités du secteur informel.

Encadré 6.4 : Exemples d'enquêtes sur le secteur informel - le cas du Mozambique

Au Mozambique, la majorité des unités économiques concernées par le phénomène d'ENO font partie du secteur informel. Pour estimer la taille de cette partie de l'économie, un projet a été mené avec le concours technique d'ISTAT (Institut statistique italien). En raison du manque d'autres sources d'informations, une enquête spécifique visant à mesurer directement le secteur informel (**INFOR04**) a été réalisée afin de mieux connaître ses caractéristiques. Cependant, en raison des variations constantes dans le secteur informel, la mise à jour des informations s'avère être un aspect fondamental ; la mise en œuvre d'une enquête menée sur une base régulière pour étudier le secteur informel est bien sûr une solution, mais cela est rarement possible en raison des coûts élevés. Par conséquent, une approche en deux étapes a été expérimentée au Mozambique :

1. L'enquête INFOR04, une enquête spécifique par échantillonnage sur le secteur informel, a été conçue et mise en œuvre en 2007 (INFOR04). Le questionnaire a été élaboré en se basant sur le cadre socioéconomique du pays. Le point de départ n'était pas de demander à l'enquêteur de déterminer si le répondant appartenait ou non au secteur informel, mais de lui demander de poser des questions au répondant en suivant un ensemble de règles de filtrage qui aideraient progressivement à identifier les personnes appartenant au secteur informel ; ainsi, une zone de filtre a été intégrée au questionnaire. Dans ce module, des questions étaient posées sur l'enregistrement de l'activité dans un registre (au niveau national et/ou régional, auprès de l'administration fiscale, etc.). Outre ce module, d'autres modules du questionnaire demandaient les caractéristiques de l'emploi, comme le type d'activité, la production de parcelles de terre, etc. Les résultats étaient analysés et validés par les experts mozambicains. La figure montre l'importance du secteur informel, qui représente en fait la majorité de la population active mozambicaine.

2. Une estimation indirecte du secteur informel : l'expérience de **l'enquête de 2008 sur le budget des ménages** à laquelle était rattaché un module ad hoc. Dans la mesure où il n'est pas viable de réaliser une enquête sur le secteur informel tous les ans, une solution sous-optimale a été trouvée : tirer parti d'autres enquêtes déjà programmées pour recueillir des informations sur, au moins, les principales variables caractérisant le secteur informel. Il a été décidé d'inclure dans le questionnaire de l'enquête mozambicaine de 2008 sur le budget des ménages (**IOF08**) un module similaire au filtre du questionnaire de l'enquête INFOR04, utilisé pour déterminer si l'unité peut être classée dans le secteur informel ou non. Ces informations, associées à celles de certaines variables de l'IOF08, peuvent donner des résultats intéressants relatifs au secteur informel, utilisables pour mettre à jour l'enquête INFOR04. Bien entendu, la qualité des estimations concernant les variables du secteur informel peut être affectée par le fait que l'IOF08 porte sur des aspects différents ; par exemple, les définitions des variables et la préparation des enquêteurs sont différentes. Les résultats montrent que la qualité du processus pourrait et devrait être améliorée. Les estimations étaient fiables uniquement à un haut niveau d'agrégation. Néanmoins, cette façon de procéder est réalisable et sa qualité peut facilement être améliorée en tirant des leçons de cette première expérience.

En particulier, il a été constaté que la qualité des données pouvait être améliorée en sensibilisant davantage l'enquêteur aux questions sur le secteur informel afin d'éviter les erreurs de mesure et les non-réponses partielles, qui faisaient partie des principaux problèmes rencontrés lors de cette expérience. Selon nous, le rattachement d'un module sur le secteur informel à une enquête sur les forces de travail ou à une enquête de mesure des niveaux de vie permettrait de contourner la plupart des problèmes rencontrés avec les EBM en raison de la similitude des sujets traités.

Source : *The Informal Sector in Mozambique*;

Outputs From The First National Survey (2005), INE Mozambique, 2006

Encadré 6.5 : Nombre d'enquêtes sur le secteur informel dans différents pays et méthodes de collecte des données

Type d'enquête	Région Afri- que	Asie et Pacifi- que	Amé- rique Latine	Économies en transi- tion	Total
Enquête mixte	15	2	4	1	22
Enquête sur les forces de travail	8	6	14	5	33
Enquête auprès des ménages	11	–	5	2	18
Recense- ments et en- quêtes auprès des établisse- ments	11	4	–	–	15
Total	45	12	23	8	88

Source : *Informal sector: Statistical definition and Measurement issues*, P. Gennari, document présenté à l'atelier de l'OCDE/la CESAP/la BASD, 2004, Bangkok.

Les différentes approches présentées font ressortir la diversité des différentes enquêtes sur le secteur informel en termes de champ d'application et de couverture, ce qui rend plus compliquée leur comparabilité entre les pays et dans le temps (voir l'Encadré 6.5). En même temps, la flexibilité dans l'adaptation des critères est une caractéristique importante pour mesurer le secteur informel, étant donné sa structure économique unique et les intérêts politiques dans chaque pays. En gardant à l'esprit la nécessité de flexibilité et de comparabilité internationale de la dynamique et de la structure du secteur informel, la meilleure approche est la méthodologie FIRST (Fully Integrated Rational Survey Technique - Technique d'enquête rationnelle totalement intégrée). Cette approche est basée sur une enquête mixte modifiée auprès des ménages et des entreprises, intégrée à un programme complet de collecte des données sur les statistiques économiques. Cependant, son application exige des ressources financières et humaines et elle est difficile à mener de façon régulière.

Pour résoudre ces problèmes critiques liés à la collecte de données sur le secteur informel, le projet de **Coopération interrégionale sur la mesure du secteur informel et de l'emploi informel**⁽¹¹⁾ a proposé l'enquête "1-2", un type particulier d'enquête mixte auprès des ménages et des entreprises.

(11) Le projet de Coopération interrégionale sur la mesure du secteur informel et de l'emploi informel est un projet pluriannuel et multilatéral de compte de développement des Nations Unies, coordonné par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, ayant comme objectifs d'accroître la disponibilité des données sur le secteur informel et l'emploi informel et d'améliorer le calcul de la contribution du secteur informel à l'emploi et au PIB.

Pour en savoir plus...

The '1-2' Survey: A data collection strategy for informal sector and informal employment statistics, Pietro Gennari, Margarita F Guerrero, Zeynep Orhun (Division de statistique de la CESAP), Ivo Havinga, Gulab Singh (Division de statistique/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU), avril 2009 ;

Documents de l'Atelier sur la collecte de données relatives à l'emploi et au secteur informels : stratégie, outils et sensibilisation, organisé par la CESAP à Bangkok, 2007, disponible sur : <http://www.unescap.org/stat/isie/ws-isie1/index.asp>

La première phase de l'enquête "1-2" utilise l'EFT comme outil pour collecter des informations sur l'emploi informel et certains des éléments de données requis sur le secteur informel. Chaque répondant individuel de l'EFT est interrogé au sujet de son emploi principal et de son emploi secondaire de façon à ce que les entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages avec une certaine production marchande (HUEM) puissent être identifiées. De cette manière, les données collectées par l'intermédiaire de l'EFT constituent la base d'échantillonnage pour la deuxième phase, une enquête auprès des entreprises avec comme unité statistique les entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages avec une certaine production marchande (HUEM). L'enquête auprès des HUEM collecte des données sur la production en accord avec les recommandations internationales sur les statistiques relatives à l'industrie, au commerce, à la construction et aux services.

Pour en savoir plus...

Un questionnaire générique pour les enquêtes auprès des HUEM est présenté dans les documents de la CESAP : *Phase 1 of '1-2' survey et Phase 2 of '1-2' survey*, présentés à l'Atelier sur la collecte de données relatives à l'emploi et au secteur informels : stratégie, outils et sensibilisation, Bangkok, 2007.

L'enquête "1-2" peut se révéler utile pour les pays en développement ayant un budget limité pour la collecte de données, mais comptant un vaste secteur informel ayant un impact sur le développement de leur économie. L'enquête peut être réalisée une fois un an ; l'enquête auprès des HUEM n'est pas forcément menée annuellement, mais les enquêtes EFT recueillent des informations sur l'emploi informel qui peuvent ensuite servir à identifier les entreprises informelles. De cette façon, la contribution du secteur informel au PIB peut être entièrement intégrée au cadre d'établissement des données de comptabilité nationale.

Encadré 6.6

La Coopération interrégionale sur la mesure du secteur informel et de l'emploi informel était un projet important développé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Le projet a été mis en œuvre pendant la période 2007-2009 en étroite collaboration avec la Division de statistique de l'ONU, l'Organisation internationale du travail (OIT), le Groupe de Delhi, la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le réseau WIEGO (Femmes dans l'Emploi Informel : globalisation et organisation).

Reconnaissant l'importance des données sur le secteur informel et l'emploi informel, et de leur utilisation efficace, pour la promotion de politiques socioéconomiques basées sur des données concrètes et la réalisation des objectifs et cibles du Millénaire pour le développement, le projet était destiné à améliorer la disponibilité et les analyses des données sur le secteur informel (y compris l'emploi et la contribution au PIB) et l'emploi informel dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

La première partie du projet consistait à faire prendre conscience aux instituts nationaux de statistiques et à d'autres agences gouvernementales dans les pays participants de l'importance de collecter et de diffuser des données sur le secteur informel et l'emploi informel et d'incorporer ces dernières dans les estimations de l'emploi et du PIB. La seconde partie avait pour but de renforcer la capacité de collecte, d'établissement, d'analyse et de diffusion des données sur le secteur informel et l'emploi informel, conformément aux normes méthodologiques internationales. Les résultats attendus étaient la publication des données sur le secteur informel et l'emploi informel et l'élaboration par le pays d'un rapport sur l'expérience acquise tout au long du projet en ce qui concerne la collecte, l'établissement, la diffusion et l'analyse des données. Le projet a également contribué au travail conceptuel sur le secteur informel en proposant une stratégie normalisée de collecte de données et en produisant des données comparables sur le plan international.

L'un des pays ayant participé à ce projet est Sainte-Lucie, qui a réalisé l'enquête "1-2" afin d'estimer le secteur informel et de l'intégrer aux comptes nationaux du pays. Le rapport final a été publié et est disponible sur

http://www.eclac.org/deype/publicaciones/sinsigla/xml/1/39071/CE9_sala01i.pdf

Source : <http://www.unescap.org/stat/isie/index.asp>

2.5 Observations finales

Le secteur informel représente une part importante des économies en développement, et les gouvernements et organisations internationales concentrent leurs efforts sur l'étude de la proportion qu'il représente, sur les raisons de son existence et sur la façon dont il fonctionne, afin de prendre des mesures adéquates pour le réduire. La mesure du secteur informel constitue un défi important pour les pays en développement.

La stratégie de mise en œuvre du SCN prendra en compte le secteur informel lorsque l'établissement des comptes nationaux sera bien implanté, en suivant les phases principales présentées au Chapitre 2 : Construction du SCN, section 2 : La stratégie de mise en œuvre du SCN 2008. Il est nécessaire de connaître les informations sur la taille et les caractéristiques du secteur informel afin d'aider les décideurs à prendre des mesures pertinentes visant à améliorer le bien-être d'un pays et à renforcer le rôle des comptes nationaux dans le système statistique.

2.5.1 Questions pour les personnes chargées de la mise en œuvre

L'un des objectifs des comptes nationaux est de garantir l'exhaustivité des estimations. Afin de mettre en place une stratégie appropriée pour l'estimation de l'ENO et du secteur informel, il est utile de clarifier les questions suivantes :

1. Quels sont les éléments de l'ENO dans votre pays ?
2. Quelle est la taille et l'importance du secteur informel dans le pays ? Quels sont ses principales composantes ?
3. À quel point les principaux utilisateurs sont-ils préoccupés par les domaines problématiques de l'ENO ? Plus ils sont préoccupés, plus il faut consacrer des efforts aux mesures de l'ENO.
4. Une stratégie a-t-elle été développée dans l'institut de statistiques pour entreprendre l'estimation de l'ENO et du secteur informel ou pour améliorer cette dernière ? L'institut de statistiques dispose-t-il d'un plan pluriannuel et quelle est la place de l'ENO dans ce plan ?
5. L'institut de statistiques reconnaît-il et attache-t-il une importance suffisante à sa structure afin de mettre en œuvre et de développer une stratégie de mesure de l'ENO et du secteur informel ?
6. Les sources de données disponibles pourraient-elles être utilisées pour estimer l'ENO et le secteur informel ? Quelles nouvelles enquêtes doivent être mises en œuvre dans le système statistique ou quelles nouvelles sources administratives doivent être utilisées ?
7. Existe-t-il des partenariats avec des agences administratives dans le but de mieux utiliser les sources administratives pour répondre aux besoins des instituts de statistiques en termes de données, et plus particulièrement

pour aborder les problèmes de couverture de l'ENO et le secteur informel ?

8. Des méthodes pour estimer l'ENO et le secteur informel sont-elles appliquées ? Quels sont les résultats ? Quelle est la qualité des résultats ? Les estimations sont-elles diffusées ?

3. Lectures recommandées

- *Le SCN 2008*, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 25 : Aspects informels de l'économie ;
- *Manuel sur la mesure de l'économie non observée*, OCDE, 2002 ;
- *Non-Observed Economy in national accounts - Survey of Country Practices*, ONU, 2008 ;
- *Women and men in the informal economy- A statistical picture*, Bureau international du travail (BIT) 2002 ;
- *Eurostat's Tabular Approach to Exhaustiveness- Guidelines*, Eurostat 2005 ;
- *Measuring the informal economy: from employment in the informal sector to informal employment*, Ralf Hussmanns, document de travail n° 53, Bureau international du travail (BIT) 2004 ;
- *Measuring the size of the informal sector*, www.worldbank.org ;
- *Guide méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux dans les états membres d'Afristat*, Afristat, Série Méthodes N° 4, 2001 ; Chapitre II-V : La prise en compte du secteur informel dans les travaux de comptabilité nationale ;
- *Manuel sur la comptabilité des ménages: expérience de l'utilisation des concepts et de la compilation*, Études méthodologiques, Série F, n° 75/vol.1, ONU 2000 ; Chapitre II : La place du secteur non structuré dans celui des ménages ;
- *How Can We Measure the Informal Sector?*, Dalisay S. Maligalig et Margarita F. Guerrero, document présenté à la conférence semestrielle de Philippine Statistical Association, Inc. qui s'est déroulée à Ople Hall, Department of Labour and Employment, Intramuros, Manille, le 6 juin 2008 ;
- Documents présentés au Séminaire international sur le secteur informel, organisé par AFRISTAT, Mali, 2008, disponibles sur http://www.afristat.org/index.php?option=com_content&view=article&id=204&catid=64 ;
- *Modelling the informal economy in Mexico ; A Structural Equation Approach*, Bramhla Macis J., MPRA paper No.8504, 2008 ;
- *The '1-2' Survey: A data collection strategy for informal sector and informal employment statistics*, Pietro Gennari, Margarita F. Guerrero, Zeynep Orhun (Division de statistique de la CESAP), Ivo Havinga, Gulab Singh (Division de statistique/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU), avril 2009, http://www.unescap.org/stat/isie/project-resources/index.asp#workshop_materials ;

- *Comprehensive Measures of GDP and the Unrecorded Economy*, Adrian Bloem et Manik Shrestha, IMF Working Paper No. 00/204, décembre 2000 ;
- *Stratégies des enquêtes sur la structure et la croissance de l'industrie*, Études méthodologiques, Série F, N° 65, ONU 1994 ;
- *Measurement of Informal Sector and Informal Employment in St. Lucia*, http://www.eclac.org/deype/publicaciones/sinsigla/xml/1/39071/CE9_sala01i.pdf.

Mesures de volume

7



Le chapitre en bref

Connaître l'économie d'un pays signifie connaître son état et son évolution au fil du temps et mettre au jour les changements structurels. Cette connaissance est basée sur les comptes nationaux établis pour des périodes successives en tant que "séries chronologiques", qui aboutissent à l'établissement de chiffres indiquant la croissance "réelle".

Le SCN 2008 fournit des indications sur les estimations utilisées pour établir les comptes en termes de volume pour obtenir un ensemble intégré d'indices de prix et de volume pour les flux de biens et de services, la valeur ajoutée brute et nette et le PIB qui sont cohérents avec les principes généraux des comptes nationaux.

Ce chapitre traite du contexte conceptuel des mesures de prix et de volume dans les comptes nationaux, des principales sources de données et des méthodes utilisées pour les estimations annuelles.

1. Prix et volume dans les comptes nationaux

Dans le système de comptabilité nationale, tous les flux et stocks sont exprimés en valeur, ce qui permet l'agrégation d'une variété de biens et de services produits dans l'économie. Cependant, l'un des problèmes majeurs dans l'analyse économique est de mesurer la croissance économique en termes de volume entre différentes périodes.

Les mesures de volume permettent de procéder à l'analyse de la croissance réelle au fil du temps : "Dans quelle mesure le PIB de cette année dépasse celui des années précédentes ?". Pour ce faire, les variations de valeur des agrégats économiques doivent être décomposées entre les variations dues uniquement aux variations de prix et celles dues aux variations de volume.

Le système de comptabilité nationale fournit un cadre pour la mesure des prix et des volumes intégrés pour les opérations sur biens et services, les impôts et subventions sur les produits, les marges commerciales, la consommation de capital fixe, la rémunération des salariés, les stocks et les actifs fixes produits.

Il convient de souligner que de nombreux flux ou stocks présentés dans le SCN n'ont pas de dimension de prix et de quantité. Dans ce cas, les flux ou stocks se rapportent à un certain nombre d'opérations relatives à la distribution et à l'intermédiation financière, ainsi qu'à des soldes comptables comme la valeur ajoutée (la valeur ajoutée ne constitue pas un flux observable de biens et services pouvant être directement subdivisé en une composante de prix et une composante de quantité).

1.1 Pourquoi mesurer le prix et le volume dans le SCN ?

L'évaluation de la performance économique passée, la fixation des objectifs de la politique économique et sociale ou les comparaisons entre les différentes économies sont basées sur des variables clés représentées par le taux d'inflation et le taux de croissance économique. La croissance économique est déterminée dans le cadre des comptes nationaux.

Les principales utilisations des mesures de prix et de volume (ou des estimations en prix constants) dans le SCN sont les suivantes :

1. *Analyse de la croissance économique générale*

Les mesures de volume des indicateurs de comptabilité nationale servent à étudier le développement à long terme d'une économie. Il est courant de présenter la croissance d'une économie en s'appuyant sur des indicateurs agrégés comme le PIB, mais les comptes nationaux offrent un large éventail de données montrant la complexité d'une économie.

L'expansion ou la contraction relative de différents secteurs ou branches d'activité a la même importance que la croissance agrégée de l'ensemble de l'économie. Il est préférable d'analyser les changements importants dans la structure de l'économie dans le cadre offert par les comptes en prix constants. Les données à prix constants sont requises non seulement pour mesurer l'augmentation de la production, mais aussi pour estimer la croissance ou la capacité productive de branches d'activité spécifiques par rapport à l'ensemble de l'économie.

2. *Analyse du cycle économique*

Présentant les mouvements à long terme qui accompagnent les variations de la croissance économique, les comptes en prix constants servent à enregistrer et à analyser les cycles économiques. Les fluctuations de l'activité économique représentent toujours des informations importantes pour une économie de marché. De plus, outre l'enregistrement du cycle économique, il est nécessaire d'analyser les facteurs de causalité, à partir d'une décomposition aussi complète que possible. Ces facteurs de causalité sont fournis par les comptes nationaux en prix constants. Les données et l'amplitude des mouvements cycliques de différents agrégats (comme la formation de capital, les exportations, la consommation, etc.) doivent systématiquement être analysées sur la base de leurs interdépendances. L'établissement des comptes trimestriels en prix constants en même temps que les comptes annuels est plus pratique pour analyser les variations cycliques, en particulier pour les pays en développement avec un vaste secteur agricole.

3. *Projections économiques*

Les comptes nationaux en prix constants se rapportent à des événements passés. Les prévisions et les projections pour l'avenir sont normalement établies sur la base de ces comptes, étant donné qu'il n'est pas possible de fixer des objectifs économiques réalistes sans connaître la situation actuelle de l'économie et son évolution.

Par exemple, pour projeter l'augmentation de la production, il faut prendre en compte les variations récentes de cette dernière, ainsi que la productivité, les ressources, la formation de capital et d'autres variables.

Les variations de la consommation privée ou de la consommation totale de la population enregistrées en prix constants sont largement utilisées pour mesurer les changements des conditions de vie et projeter le développement futur. Il est possible de décomposer les agrégats et d'analyser la consommation réelle d'un bien ou service particulier comme par exemple la nourriture, le logement, l'éducation, etc., ou les dépenses mesurées par ménage ou par habitant. Ces informations servent généralement à indiquer les changements dans le niveau de bien-être de la population.

4. Base pour la prise de décisions

Les comptes nationaux en prix courants et constants servent à prendre des décisions économiques rationnelles en ayant connaissance de la réalité de l'économie nationale ; il s'agit d'un outil précieux pour les décideurs. De plus, les comptes nationaux sont utilisés non seulement par les services de planification, les ministères des finances, les banques centrales et les administrations publiques en général, mais aussi par les institutions et les entreprises privées. Pour analyser le flux de biens et services, les indicateurs de comptabilité nationale en prix constants sont probablement plus utiles que les comptes originaux en prix courants. D'autre part, les comptes en prix courants procurent des informations importantes sur d'autres types de flux comme les revenus, les transferts, les flux financiers, etc. qui ne peuvent pas être estimés facilement en prix constants.

1.2 Contexte conceptuel

Les variations de valeur des flux de biens et de services peuvent être directement subdivisées en deux composantes : d'une part les variations des prix des biens et des services concernés et d'autre part celles de leurs volumes.

Les variations de valeur peuvent être ventilées en composantes de prix et de volume uniquement pour les variables comportant des éléments de prix et de quantité. Toutes les opérations impliquant l'échange de biens et de services et les niveaux de stocks d'actifs non financiers présentent cette caractéristique, mais pas les flux de revenus ni les actifs et passifs financiers. Certains soldes comptables possèdent également cette caractéristique, mais d'autres non et doivent donc être considérés séparément.

Les mesures de prix et de volume devraient être effectuées dans un système intégré d'indices de prix et de volume. Un système intégré de mesures de volume doit obéir à trois impératifs :

1. le compte de biens et services doit être équilibré pendant deux années consécutives en prix courants et en prix constants ;

2. chaque flux au niveau de l'économie totale doit être égal à la somme du flux correspondant des différentes branches d'activité ;
3. chaque variation de valeur d'une opération doit être associée à une variation de prix ou une variation de volume, ou une combinaison des deux.

La valeur d'un produit homogène est définie par :

$$v = p \times q \quad (1)$$

où : v = valeur ; p = prix ; q = unité de quantité

1.2.1 Périodes

L'une des questions importantes dans la mesure de volume est le choix de l'année de base. Le SCN privilégie l'utilisation d'une année de base mobile. En pratique, cela signifie que $t-1$ sera l'année de base. Les avantages sont les suivants :

1. un système de pondération à jour permet de meilleures estimations des taux de croissance ;
2. l'introduction de nouveaux biens ou leur retrait est simplifié ;
3. Les changements de base des séries chronologiques ne sont pas laborieux.

Une année de base correspond à l'année pour laquelle les données de prix au niveau le plus détaillé sont collectées et servent de référence pour la pondération de différentes quantités afin d'obtenir un seul indice de volume. Le changement d'une année de base affecte le taux de croissance réel. Par conséquent, la période de base des prix est la période dont les prix sont utilisés comme dénominateurs pour le calcul des prix relatifs P_t/P_0 (0 est la période de base des prix). La période de base des quantités est la période dont les quantités sont utilisées comme dénominateurs pour le calcul des quantités relatives Q_t/Q_0 (0 est la période de base des quantités).

Une année de référence est simplement une année donnée choisie de manière à pouvoir comparer une série de valeurs avec des années de base différentes. Plus simplement, la période dans une série chronologique d'indices est présumée égale à 100. Un changement de l'année de référence ne doit pas modifier les taux de croissance.

Le choix de l'année de base et le choix de l'année de référence sont, en principe, deux questions indépendantes. Pour le calcul des mesures de prix et de volume, seule la question du choix de l'année de base est pertinente.

Un reréférencement ou un chaînage est nécessaire à chaque fois que des données sont calculées en prenant l'année précédente comme année de base et les données doivent être exprimées par rapport à une année de référence fixe. Ce système, qui consiste à toujours utiliser l'année précédente comme année de base, est également connu sous le nom de système "d'indices-chaînes". Toutefois, aucun chaînage n'est nécessaire pour calculer les variations de prix et de volume d'une année à l'autre.

Encadré 7.1 : Exemple d'année de base et d'année de référence

Prenons par exemple la série d'indices suivante :

Années :	1990	1991	1992	1993	1994
Données :	100	105	108	112	120

Supposons que ces chiffres ont été calculés à l'aide de poids relatifs à l'année 1990. Celle-ci est donc l'année de base. Il s'agit également de l'année de référence, puisque 1990 = 100. Il est facile de changer d'année de référence et de choisir, par exemple, 1993 (en divisant tous les chiffres par 112/100 pour que 1993 = 100) :

Années :	1990	1991	1992	1993	1994
Données :	100/1.12	105/1.12	108/1.12	112/1.12	120/1.12

Une telle procédure ne modifie pas l'année de base, étant donné que les variations annuelles sont toujours calculées à l'aide des poids de 1990.

Au lieu d'utiliser une année de base fixe comme dans l'exemple précédent, on pourrait employer chaque année les poids de l'année précédente. On obtiendrait ainsi, par exemple, la série de variations annuelles suivante :

Années :	1990	1991	1992	1993	1994
Données :	100	105	102	103	106

Pour chacun de ces indices, la formule $t - 1 = 100$ reste valable, si bien que l'année de référence correspond à l'année de base, mais change tous les ans. On peut facilement exprimer la série par rapport à une seule année de référence, en "reréférencant" ou en "enchaînant". Cela donnerait :

Années :	1990	1991	1992	1993	1994
Données :	100	105	107.1	110.3	116.9

où : $107.1 = 105 * 102 / 100$; $110.3 = 107.1 * 103 / 100$, etc.

Source : Manuel de la mesure des prix et des volumes dans les comptes nationaux, Eurostat, 2005

1.2.2 Indices

Les indices d'intérêt majeur dans le SCN sont conçus pour décomposer les agrégats de variations de valeur en composantes de variation globale de prix et de variation globale de volume. Un indice de prix peut être formulé et calculé comme une moyenne pondérée des variations relatives des prix d'un ensemble précis de biens ou de services entre deux périodes, par exemple entre une période de référence 0 et une période courante t.

De même, un indice de volume peut être formulé et calculé comme une moyenne pondérée des variations relatives des volumes d'un ensemble précis de biens ou de services entre deux périodes, par exemple entre une période de référence 0 et une période courante t.

Il existe de nombreuses formules de calcul des indices, qui diffèrent principalement entre elles par les coefficients de pondération appliqués aux prix ou aux quantités relatifs individuels et par la moyenne utilisée, qui peut être arithméti-

que, géométrique, harmonique, etc. Les formules les plus répandues pour l'établissement des variations de volume dans les comptes nationaux sont les indices de Laspeyres et de Paasche, dont la moyenne géométrique est l'indice idéal de Fisher. L'indice de Fisher présente des inconvénients : il pose des exigences strictes en matière de données, ses résultats ne sont pas faciles à interpréter et il n'est pas cohérent d'un point de vue additif. Cela signifie que l'indice de Fisher est difficilement applicable dans un cadre comptable où l'additivité est importante.

Les indices de Laspeyres sont pondérés par les valeurs d'une période de base ; ils représentent une moyenne pondérée arithmétique des quantités (ou prix) courantes divisées par les quantités (ou prix) au cours de la période de base, pour laquelle les valeurs de la période de base sont les coefficients de pondération.

Les indices de prix de Laspeyres sont présentés par l'équation (2) et les indices de volume par l'équation (3) :

$$L_P = \sum_{i=1}^n \left(\frac{p_i^t}{p_i^0} \right) s_i^0 = \frac{\sum_{i=1}^n \left(\frac{p_i^t}{p_i^0} \right) p_i^0 q_i^0}{\sum_{i=1}^n p_i^0 q_i^0} \equiv \frac{\sum_{i=1}^n p_i^t q_i^0}{\sum_{i=1}^n p_i^0 q_i^0} \quad (2)$$

$$L_Q = \sum_{i=1}^n \left(\frac{q_i^t}{q_i^0} \right) s_i^0 \equiv \frac{\sum_{i=1}^n p_i^0 q_i^t}{\sum_{i=1}^n p_i^0 q_i^0} \quad (3)$$

Les indices de Paasche sont pondérés par les valeurs de la période courante ; ils représentent une moyenne pondérée arithmétique des quantités (ou prix) courantes divisées par les quantités (ou prix) au cours de la période de base, pour laquelle les valeurs de la période courante sont les coefficients de pondération.

Les indices de prix et de volume de Paasche sont représentés respectivement par les équations (4) et (5).

$$P_P = \left[\sum_{i=1}^n \left(\frac{p_i^t}{p_i^0} \right)^{-1} s_i^t \right]^{-1} \equiv \frac{\sum_{i=1}^n p_i^t q_i^t}{\sum_{i=1}^n p_i^0 q_i^t} \quad (4)$$

$$P_Q = \left[\sum_{i=1}^n \left(\frac{q_i^t}{q_i^0} \right)^{-1} s_i^t \right]^{-1} \equiv \frac{\sum_{i=1}^n p_i^t q_i^t}{\sum_{i=1}^n p_i^t q_i^0} \quad (5)$$

Les indices de Laspeyres et de Paasche sont symétriques : un indice de prix calculé par l'une des formules, multiplié par un indice de volume calculé par l'autre formule, donne un indice de valeur. C'est pourquoi il est préférable en pratique de combiner les indices de prix de Paasche et les indices de volume de Laspeyres. On peut vérifier aisément que cette combinaison d'indices répond aux impératifs mentionnés plus haut.

Pour obtenir un système d'indices de prix et de volume pour établir les comptes nationaux annuels en prix de l'année précédente, les indices disponibles doivent souvent être transformés en indices de volume de Laspeyres et en indices de prix de Paasche, même par les comptes nationaux.

L'indice de variation des valeurs monétaires entre deux périodes, qui correspond à :

$$I_V = \sum_{i=1}^n v_i^t / \sum_{i=1}^n v_i^{t-1} \quad (6)$$

rend compte des effets conjugués des variations de prix et de quantité. Lorsqu'on utilise les indices de Laspeyres et de Paasche, la variation de valeur ne peut être décomposée exactement en un indice de prix multiplié par un indice de volume qu'à la condition que l'indice de prix de Laspeyres soit apparié à l'indice de volume de Paasche ($L_p \times P_Q = I_V$) ou que l'indice de quantité de Laspeyres soit apparié à l'indice de prix de Paasche ($L_Q \times P_p = I_V$). Par exemple, un indice de prix de 1,05 représentant une variation de 5 % multiplié par un indice de volume de 1,08 (autrement dit une variation de 8 %) donne un indice de variation de valeur de 1,134, soit une variation de 13,4 %.

En général, un indice de Laspeyres fait apparaître une augmentation au fil du temps plus importante que celle qui ressort d'un indice de Paasche, soit :

$$L_p > P_p \text{ et } L_Q > P_Q$$

À partir de cette relation, on peut voir facilement quand les prix et les quantités relatifs (pondérés par les valeurs) sont en corrélation négative, c'est-à-dire que les quantités achetées baissent lorsque les prix augmentent, et inversement. Il faut s'attendre à constater cette corrélation négative, notamment pour les consommateurs et les sociétés qui achètent des entrées intermédiaires, si les variations des prix relatifs entraînent une réaction consistant à remplacer des biens ou des services qui sont devenus relativement plus coûteux par des biens ou des services devenus relativement moins coûteux.

On s'attendrait à voir une corrélation positive pour les entreprises qui fixent les prix et remplacent leur production par des biens et des services devenus relativement plus chers. Dans de telles circonstances, les inégalités de l'équation seraient inversées.

1.2.3 Principes

Les grands principes à suivre pour la mesure des prix et des volumes sont les suivants :

1. Lors de la mesure des prix et des volumes, il *convient d'utiliser un niveau détaillé d'agrégation des produits*. Cela s'explique par le fait que les variations de prix et de volume des biens non homogènes doivent généralement être pondérées ensemble dans la pratique statistique. Au niveau des comptes nationaux, une seule méthode de pondération cohérente peut être utilisée (la méthode de pondération est décrite par les trois principes généraux). Le niveau d'agrégation est défini par l'hypothèse selon laquelle les indices utilisés sont des indices élémentaires, à savoir des indices (et/ou indicateurs) n'ayant pas été agrégés par la méthode de pondération des comptes nationaux. Cette hypothèse est la plus plausible lorsque le niveau de ventilation est très détaillé.
2. Les mesures des *volumes* disponibles au niveau élémentaire d'agrégation sont agrégées à l'aide de la *formule de Laspeyres* afin d'obtenir les mesures de volume de tous les agrégats de la comptabilité nationale. Les mesures des prix disponibles au niveau élémentaire d'agrégation sont agrégées en utilisant la *formule de Paasche* afin d'obtenir les mesures de prix de tous les agrégats de la comptabilité nationale.
3. Les mesures de volume obtenues au niveau élémentaire d'agrégation sont agrégées à l'aide de poids dérivés de *l'année précédente*.

Encadré 7.2 : Méthodes A, B et C

Les méthodes utilisées pour mesurer le volume conformément à l'optique de la production et/ou des dépenses utilisée pour estimer le PIB sont classées en trois groupes :

- Méthodes A : méthodes les plus appropriées ;
- Méthodes B : méthodes de remplacement pouvant être utilisées si les méthodes les plus appropriées ne peuvent l'être ; et
- Méthodes C : méthodes qui ne doivent pas être employées.

La classification A/B/C vise à améliorer la pratique actuelle. Elle indique dans quel sens les améliorations peuvent aller. Il est donc important que les critères de distinction des méthodes A, B et C soient des critères absolus, c'est-à-dire des critères qui ne dépendent pas de la disponibilité actuelle de données. Il est ainsi plus facile de constater où se situent les problèmes les plus importants en termes de données manquantes et de dire à quel point la pratique actuelle est éloignée d'une bonne pratique. Dans certains cas, il peut être difficile de définir des méthodes A applicables dans la pratique.

Source : *Manuel de la mesure des prix et des volumes dans les comptes nationaux*, Eurostat, 2005

1.3 Comment mesurer le prix et le volume dans le SCN

Les mesures des prix et des volumes revêtent une importance majeure dans les comptes nationaux, mais l'attention des utilisateurs se portera principalement sur les taux de croissance des mesures de volume et non de celles des prix. L'établissement des comptes nationaux en volume et en valeur courante est la traduction de cette priorité. Toutefois, il n'est pas possible d'agréger des quantités de différents produits sans avoir recours à un certain mécanisme de pondération. Pour un produit global, on parle de **volume** plutôt que de quantité. Dans les comptes, la mesure des prix et des volumes doit être effectuée pour chaque agrégat d'opérations sur produits. Ainsi, le SCN fournit un cadre approprié pour la mise en place d'un système d'indices de prix et de volume et pour l'établissement d'une cohérence entre les données statistiques.

Trois méthodes de base peuvent être identifiées pour le calcul des mesures de volume :

1. **Réévaluation de quantité** – consiste à collecter des données de quantité et à les réévaluer à l'aide des prix de l'année de base. Il est essentiel d'identifier et de mesurer des produits homogènes. Dans la plupart des pays, cette méthode est utilisée pour les biens agricoles et pour les biens produits pour usage final propre.
2. **Déflation** – consiste à diviser l'estimation en prix courants par un indice de prix pour calculer l'estimation en prix constants. La valeur en prix courants de chaque période est divisée par un indice de prix (il peut s'agir d'IPP, d'IPC, de tarifications, de valeurs unitaires, d'indices de prix implicites, etc.). La déflation doit être effectuée au niveau le plus détaillé (désagrégé) possible. Les indices de prix doivent être ajustés afin de tenir compte de la variation de la qualité. La déflation à l'aide d'un indice de prix de Paasche donnera le même résultat qu'une réévaluation de quantité. Les déflateurs implicites des prix (DIP) sont obtenus en divisant un prix courant par sa valeur correspondante en prix constants.
3. **Extrapolation du volume** – consiste à actualiser la valeur courante au cours de l'année de base à l'aide d'un indice de volume (élaboré sur la base des entrées ou de la production). Les véritables indices de volume tiennent compte aussi bien des variations de la quantité que des variations de la qualité. Si seuls des indices de quantité sont disponibles, ils doivent être utilisés au niveau le plus désagrégé possible pour garantir l'homogénéité et pour être représentatifs de toutes les productions concernées.

Sauf en situation d'hyperinflation, ou pour les produits dont la qualité varie rapidement (p. ex. les ordinateurs personnels), on peut s'attendre à ce que la déflation donne des meilleurs résultats que l'extrapolation du volume ou la réévaluation de quantité, étant donné que la variance des prix relatifs d'un produit pour un mois spécifique est généralement inférieure à la variance des quantités relatives.

Dans les cas où la déflation ne peut pas être appliquée, tel que recommandé, les responsables de l'établissement des comptes disposent de plusieurs méthodes spécifiques basées sur l'extrapolation du volume, telles que :

1. La **méthode des indicateurs de production**, qui se rapporte en général à la *mesure directe du volume de la production*. Cela peut être le cas, par exemple, pour des secteurs de services où les clients sont implicitement facturés pour les services fournis, comme dans les banques et les assurances. Dans d'autres cas, lorsqu'on a affaire à des produits très homogènes sans variations importantes de la qualité et qu'on dispose d'informations détaillées sur la quantité, cela peut être équivalent à une déflation de prix. Il n'est pas toujours facile de définir ce qu'est exactement l'unité de production. Pour les biens et services individuels, il est en principe possible de définir la production, puisqu'il y a effectivement transfert de cette production entre le producteur et le ou les consommateurs. Par exemple, dans le cas de l'éducation, la production est la quantité d'enseignement consommée par un élève. Pour les services hospitaliers, la production est la quantité de soins reçus par un patient. Pour les services culturels, la production est le nombre de pièces de théâtre auxquelles on a assisté. Pour les services collectifs, toutefois, il n'y a pas de transaction entre producteur et consommateur puisque ces services sont fournis simultanément à l'ensemble de la société. Il devient donc très difficile de définir la production et de dire, par exemple, ce qu'est l'unité de production pour la défense nationale ou la police.

Pour être acceptables, les indicateurs de production doivent répondre aux critères suivants :

- (a) couvrir tous les services produits par le producteur et fournis à des utilisateurs externes ;
 - (b) être pondérés par le coût de chaque type de production dans l'année de base ;
 - (c) être définis de manière aussi détaillée que possible ;
 - (d) être corrigés de la qualité.
2. Les **indicateurs secondaires**, qui ne sont pas directement liés à la production et qui sont utilisés comme indicateurs supplétifs lorsqu'il n'existe aucun indicateur pour les variables cibles (également appelés indicateurs indirects). Lorsque des mesures directes de la production ne sont pas disponibles, il peut être possible d'identifier une activité en amont ou en aval susceptible d'être utilisée comme base pour générer les indicateurs. Les méthodes appliquées supposent des ratios basés sur les données de référence. Il y a plus de chances que ces ratios soient stables à prix constants.

Par exemple, la fourniture de matériaux de construction peut être utilisée comme indicateur de l'activité de construction. La construction est souvent difficile à mesurer en raison du grand nombre d'entrepreneurs non officiels ou saisonniers

à petite échelle, des travaux pour compte propre et des travaux effectués sans permis. En revanche, les matériaux de construction peuvent être obtenus auprès d'un nombre relativement faible de fabricants et de carrières (avec des ajustements pour les exportations et les importations, le cas échéant). Tant qu'il y a une relation stable entre les entrées et les sorties de matériaux de construction, c'est un indicateur adapté pouvant être obtenu à moindre coût et en peu de temps. Cette hypothèse perd de sa pertinence s'il y a des changements en termes de mélange de types de bâtiments, de techniques de construction, de productivité et de stocks de matériaux de construction.

Pour la consommation intermédiaire, il n'existe en règle générale pas de déflateur agrégé spécifique, il est donc nécessaire d'en élaborer à partir de composantes d'autres indices de prix pour les produits en question. Il faut noter que même lorsque des ratios entrées-sorties fixes ont été utilisés pour établir les mesures de volume pour une branche d'activité, il est souhaitable de déflater séparément la consommation intermédiaire et la production, puis de calculer la valeur ajoutée à prix courants en soustrayant l'un de l'autre, plutôt que de supposer des ratios entrées-sorties fixes à prix courants.

3. Les **méthodes des indicateurs des entrées** couvrent les indicateurs de prix et de volume des entrées. En général, ce sont les méthodes les moins appréciées pour les mesures de volume. La méthode du *prix des entrées* prend les prix des entrées (par exemple le prix de la main-d'œuvre ou une moyenne pondérée des prix des entrées intermédiaires) comme approximation du prix de la production. Toutefois, si l'évolution de la production est différente de celle de l'entrée, par exemple en raison de variations de productivité, cette méthode donne clairement des résultats biaisés et doit être évitée. Les *indicateurs de volume des entrées* (par exemple le nombre de salariés ou la variation du volume des entrées intermédiaires) servent à obtenir une approximation du volume de la production. Cette hypothèse rend impossible l'analyse des variations de productivité et entraîne une estimation erronée de la véritable variation de la production si cette dernière est différente de la variation des entrées. Prenons par exemple le nombre de salariés. On part simplement du principe que la production d'un service public deux fois plus important est elle-même deux fois plus importante, indépendamment de la façon dont le personnel supplémentaire est utilisé. L'avantage de cette méthode tient à sa facilité de mise en œuvre et à la disponibilité des données. Elle ignore toutefois toutes les variations de productivité dues, par exemple, à l'amélioration de l'équipement (utilisation accrue des ordinateurs individuels, par exemple) ou à la plus grande efficacité des procédures.

1.4 Principales sources pour les mesures de prix et de volume

Les méthodes de déflation et d'extrapolation utilisées pour la mesure de volume dans les comptes nationaux font appel à plusieurs indices à un niveau très détaillé, élaborés au sein du système statistique du pays.

Les indices de prix suivants sont les exigences minimum pour la déflation :

1. Les **indices des prix à la production (IPP)** qui couvrent les biens et les services. Les IPP sont des indices de **prix de base** selon la terminologie du SCN. L'indice le plus fréquemment établi et le plus répandu est l'indice des prix à la production industrielle. Les IPP pour les services sont plus difficiles à estimer. Les IPP sont calculés pour les produits agricoles en mesurant la variation dans le temps des prix reçus par les agriculteurs pour la vente de leurs produits.
2. **Indices des prix à la consommation (IPC)** : le prix reflète les paiements réels effectués par les ménages. Il s'agit du prix d'acquisition du SCN et il peut également inclure des dépenses imputées, comme pour les logements occupés par leurs propriétaires. Dans de nombreux pays, seules les opérations dans les zones urbaines sont prises en compte dans le calcul des IPC, qui ne sont pas forcément représentatives des variations de prix dans les zones rurales. L'utilisation des IPC pour la déflation de la production repose sur la connaissance du poids de la consommation finale dans la production totale et des différences de variations du prix et de la structure de l'utilisation intermédiaire et finale de la production.
3. L'**indice des prix à la construction**, qui mesure les variations de prix dans les entrées ou dans la production des activités de construction.
4. **Indices des prix à l'importation et à l'exportation** : les indices des prix mesurent la variation dans le temps des prix des opérations (le prix de vente du marché) sur les biens et services exportés ou importés par un pays. Ces prix sont mesurés en CAD, incluant les droits de douane et les coûts de fret et d'assurance. Les prix à l'exportation sont mesurés en FAB, excluant les droits de douane et les coûts de fret et d'assurance.

Le Chapitre 4 : *Infrastructure statistique pour les comptes nationaux*, section 2.2.4 : *Statistiques sur les prix* présente en détail les principaux indices de prix.

En principe, les prix séparés des biens intermédiaires et la formation brute de capital aux prix d'acquisition peuvent aussi être collectés, mais le sont en fait très rarement parce que cela s'avère coûteux et que la mesure de volume du PIB peut être déterminée en utilisant les IPP à la place.

Encadré 7.3 : Soutien aux statistiques sur les prix dans le contexte de la coopération

L'unité de coopération au sein d'Eurostat traite différents aspects statistiques visant à soutenir la coopération avec les régions et pays en développement dans le monde grâce à ses outils : les Systèmes d'information statistique. La production de statistiques fiables sur les prix est l'un des domaines d'intérêt qui requièrent un soutien dans les pays en développement.

L'un des objectifs principaux dans la plupart des pays en développement est de réussir leur intégration économique régionale. Plusieurs régions visent explicitement à introduire une monnaie commune, ce qui implique l'harmonisation des statistiques sur les prix. Même en l'absence de cet impératif, les statistiques sur les prix sont d'une grande importance pour tous les pays en développement. De même, dans le cadre du PCI (Programme de comparaison internationale), la demande de statistiques fiables sur les prix et de capacités d'analyse est importante.

Dans ce contexte, EUROSTAT étudie la possibilité d'apporter son soutien dans ce domaine, en se concentrant sur des outils pour appuyer l'établissement, l'harmonisation et l'analyse des statistiques sur les prix. Eurostat connaît les outils suivants d'aide à la mesure et à l'harmonisation des statistiques sur les prix :

- CHAPO (Calcul Harmonisé des Prix par Ordinateur) – À l'origine, le logiciel a été développé par Eurostat pour aider à l'harmonisation des statistiques sur les prix dans le cadre de l'UEMOA ;
- PHOENIX, un logiciel développé par Afristat pour la région de l'UEMOA, tenant compte de l'expérience acquise avec CHAPO ;
- un logiciel de l'INS portugais (INE Portugal) utilisé dans certains pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) ; cet outil prend aussi en considération l'expérience acquise avec l'outil CHAPO ;
- un outil de la BM/du FMI, utilisé dans certains pays africains ;
- un outil utilisé par la Banque africaine de développement pour le Programme de comparaison internationale ;
- un outil utilisé par l'Afrique du Sud.

Eurostat s'appuiera sur l'expérience acquise par les différents pays et les différentes organisations pour développer un nouvel outil sur les prix, basé sur les dernières technologies informatiques, pour aider les instituts statistiques nationaux et les organisations sous-régionales des pays en développement à produire des statistiques fiables et comparables sur les prix (IPC et PCI).

Parmi les autres indices de prix fréquemment établis, on peut citer les **indices du coût de la main-d'œuvre** pour la rémunération des salariés, pour lesquels l'unité utilisée est l'heure de travail par type de profession/d'emploi et par branche d'activité.

Encadré 7.4 : Synthèse des utilisations des principaux indices de prix

Indices de prix	Utilisés pour :	Commentaires
Indices des prix à la consommation (IPC)	Les IPC sont destinés à mesurer les variations dans le temps des prix de détail moyens d'un panier fixe de biens et services considérés comme représentatifs des habitudes de consommation des ménages. L'IPC est utilisé principalement pour déflater les dépenses de consommation des ménages, mais pas la consommation totale des ménages ; des composantes spécifiques sont utilisées pour déflater les sous-groupes pertinents de la consommation des ménages.	Sont normalement établis à l'aide de la formule de Laspeyres
Indices des prix à la production (IPP)	Les IPP mesurent l'évolution moyenne des prix reçus par les producteurs de produits de base. En principe, les IPP excluent les coûts de transport et les impôts à la consommation. L'IPP est utilisé pour déflater : -la production intérieure (à cet effet, il est pondéré par un indice des prix à l'exportation) ; -la consommation intermédiaire (à cet effet, il est pondéré par un indice des prix à l'importation).	Sont normalement établis à l'aide de la formule de Laspeyres
Indices des prix à la construction	Les indices des prix à la construction mesurent les variations des prix des entrées ou de la production des activités de construction. Ils sont utilisés pour déflater la production et la consommation intermédiaire des activités de construction.	Sont normalement établis à l'aide de la formule de Laspeyres
Indices de prix pour l'importation/l'exportation	Un indice des prix à l'importation mesure les variations de prix des importations de marchandises dans un pays. Les indices pour chaque période de référence se rapportent aux prix des importations débarquées dans le pays au cours de la période. Un indice des prix à l'exportation est un indice calculé pour le prix d'un ou plusieurs groupes spécifiques de produits de base mis sur le marché international, en utilisant, idéalement, des prix FAB à l'exportation. Ils sont utilisés pour déflater les exportations et les importations.	Sont normalement établis à l'aide de la formule de Paasche
Indices de valeur unitaire pour l'importation et l'exportation (IVU)	Les IVU sont utilisés pour déflater les importations et les exportations de biens. L'IVU pour les importations de biens peut également être utilisé pour déflater les importations de biens d'équipement dans le cadre de la FBCF.	Peuvent être établis à l'aide de la formule de Laspeyres ou de Paasche

2. Mesures de volume du PIB

2.1 Optique de la production

Le PIB représente la somme des valeurs ajoutées, évaluées aux prix du marché avec les impôts moins les subventions sur les produits à prix constants.

PIB (aux prix du marché) = Somme des valeurs ajoutées brutes (Production – Consommation intermédiaire)

+ Somme des impôts
- Subventions sur les produits

Dans le système de comptabilité nationale, la valeur ajoutée est donc un solde comptable. Sur le plan conceptuel, il n'y a pas de composante de prix ou de volume dans la valeur ajoutée, puisque cette dernière répond essentiellement à un concept de revenu. Toutefois, si la croissance en volume du PIB est calculée selon l'optique de la production, la valeur ajoutée de toutes les branches est additionnée, si bien qu'il est nécessaire d'avoir une mesure du volume de la valeur ajoutée.

Les diverses méthodes utilisées pour établir les mesures de volume de la valeur ajoutée se divisent en deux catégories :

1. Les **méthodes à un seul indicateur** utilisent une variable unique (une seule série chronologique), supposée être en corrélation avec l'évolution de la valeur ajoutée. Dans ce cas, un indicateur de production ou d'entrées est directement appliqué à la valeur ajoutée. Les méthodes à un seul indicateur sont classées selon si l'indicateur provient de méthodes basées sur des indicateurs de volume de production ou sur des indicateurs d'entrées, selon si la déflation ou l'extrapolation est utilisée et selon la variable choisie comme indicateur supplétif pour mesurer les variations de volume de la valeur ajoutée. Ainsi, il existe :

(a) Les **méthodes à un seul indicateur de production**, classées en deux variantes :

- Déflation directe de la valeur ajoutée à prix courants par un indice des prix de production, un indice des prix à la consommation ou ses composantes ;
- Extrapolation directe de la valeur ajoutée de l'année de base à l'aide d'un indice de volume de production ou d'un indice de production de quantité physique.

(b) Les **méthodes à un seul indicateur des entrées**, classées en deux variantes :

- Déflation directe de la valeur ajoutée à prix courants par un indice des prix de la consommation intermédiaire ou par un indice des taux de salaire ;
- Extrapolation directe de la valeur ajoutée de l'année de base à l'aide d'indicateurs relatifs aux entrées comme : un indice de prix ou de volume de la consommation intermédiaire, un indice de rémunération des salariés déflaté par un indice des taux

de salaire, un indice basé sur les quantités physiques des entrées autres que la main-d'œuvre, un indice des effectifs, un indice des heures travaillées corrigé des variations de productivité, etc.

L'indice de volume pour la production est préférable à un indice basé sur les entrées, qui fournit plus de résultats biaisés car le nombre et la variété des productions sont plus faibles que le nombre de biens et services intermédiaires consommés durant le processus de production, et la composition des entrées du point de vue des produits de base est plus variable au fil du temps.

2. Les **méthodes à deux indicateurs** tiennent compte des variations de la production et de la consommation intermédiaire, la valeur ajoutée étant obtenue en soustrayant l'une de l'autre. Les méthodes d'estimation englobent, outre la déflation, des méthodes basées sur l'extrapolation du volume.

Les méthodes à deux indicateurs sont, d'un point de vue théorique, supérieures aux méthodes à un seul indicateur, mais la disponibilité des données sources pour certaines activités est limitée. Selon les méthodes d'estimation appliquées, il y a trois situations possibles :

(a) **Double déflation** : la production et la consommation intermédiaire à prix courants sont déflatées par des indices de prix. En général, la production est déflatée par les IPP ou les IPC mais ajustée au prix de base approprié pour les taux des marges commerciales et de transport et pour les impôts et subventions sur les prix de base des produits. Il est préférable d'utiliser cette méthode, mais elle présente un inconvénient : il n'est pas facile de prendre en compte les variations de la qualité.

(b) **Double extrapolation** : les valeurs de la production et de la consommation intermédiaire pour l'année de base sont extrapolées à l'aide d'indices de volume ou de quantité physique et la valeur ajoutée à prix constants est obtenue par soustraction. Cette méthode présente l'avantage de prendre en compte les deux éléments utilisés pour définir la valeur ajoutée. Cependant, elle présente aussi un inconvénient : il n'est pas facile de prendre en compte les variations de la qualité.

(c) **Extrapolation/déflation** : cette méthode consiste à calculer la valeur ajoutée à prix constants à partir d'une série d'estimations de la production pour l'année de base extrapolée à l'aide d'indices de volume de la production ou de quantité physique, et d'une série d'estimations de la consommation intermédiaire à prix courants déflatée à l'aide d'indices de prix (ou inversement, bien que cette situation soit plus rare).

Le choix entre l'utilisation d'une méthode à un seul indicateur (qui peut produire des résultats biaisés) ou d'une méthode à deux indicateurs (qui peut produire des résultats volatils) doit être basé sur le bon sens. Il n'est pas nécessaire de faire le même choix pour tous les groupes industriels.

En général, la production marchande est estimée en prix constants à l'aide de méthodes à deux indicateurs. La production non marchande est habituellement estimée en prix constants à l'aide de méthodes à un seul indicateur en raison

de la difficulté pour isoler les variations de prix. Le Tableau 7.1 présente une synthèse des méthodes pouvant être appliquées pour estimer les mesures de volume de la production.

Tableau 7.1 : Aperçu des méthodes de mesure du volume de la production et des déflateurs, par branche d'activité/produit

CITI Rév. 4/ CPC Ver. 2	Description	Méthodes (non exhaustives)	Déflateur (le cas échéant)
A	<i>Agriculture, sylviculture et pêche</i>	- Estimation directe basée sur des données (exhaustives) de prix et de volume	Valeur unitaire des produits
B	<i>Activités extractives</i>	- Déflation avec des IPP et/ou extrapolation avec des indices de volume de la production industrielle (IPI)	IPP
C	<i>Activités de fabrication</i>	- Déflation avec des IPP et/ou extrapolation avec des IPI - Méthode basée sur des indicateurs d'entrées	IPP Données détaillées des IPC ajustées aux prix de base
D	<i>Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation</i>	- Déflation avec des IPP et/ou extrapolation avec des IPI - Extrapolation avec des données de quantité suffisamment détaillées disponibles sur les produits	IPP
E	<i>Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et remise en état</i>	- Déflation avec des IPP et/ou extrapolation avec des IPI - Extrapolation avec des données de quantité suffisamment détaillées disponibles sur les produits	IPP
F	<i>Construction</i>	Déflation	Indice des prix à la construction Indices des coûts de construction Taux horaires ou offres pour les tâches types – pour la réparation/l'entretien
G	<i>Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles</i>	<i>Commerce :</i> - Indicateur de production : indice implicite obtenu à partir du rapport entre l'indice de valeur pour la production totale et un indice de quantité basé sur les marges commerciales totales – à un niveau détaillé de ventilation par produit <i>Entretien et réparation de véhicules automobiles :</i> déflation	IPP IPC ajustés aux prix de base pour les réparations
H	<i>Transport et entreposage</i>	<i>Transport de passagers</i> – par mode de déplacement (transport ferroviaire, autre transport terrestre, transport par voie d'eau et transport aérien) : - Déflation - Méthode basée sur des indicateurs de volume de production (passagers-kilomètres) <i>Transport de marchandises</i> – par mode de transport (transport ferroviaire, autre transport terrestre, transport par conduites, transports maritime et côtier, transport fluvial et transport aérien) : - Déflation - Méthodes basées sur des indicateurs de volume (tonnes-kilomètres transportées) <i>Entreposage :</i> - Déflation avec des prix définis selon la durée (et le volume) du prix unitaire - Méthodes basées sur des indicateurs de volume de production (mètres cubes-jours) <i>Services postaux :</i> - Déflation - Méthodes basées sur des indicateurs de volume (nombre de lettres ventilé selon les différents tarifs postaux)	IPP IPC ajustés aux prix de base pour les services fournis aux ménages IVU pour la poste et le courrier

CITI Rév. 4/ CPC Ver. 2	Description	Méthodes (non exhaustives)	Déflateur (le cas échéant)
I	<i>Activités d'hébergement et de restauration</i>	- Déflation - Méthodes basées sur des indicateurs de volume de production (nuitées/repas vendus) - Méthodes basées sur des indicateurs de volume des entrées (nombre de clients)	IPP IPC ajustés aux prix de base
J	<i>Information et communication</i>	- Déflation par les prix déclarés par les producteurs/entreprises de production - Méthodes basées sur des indicateurs de volume de production pour l'ensemble de la production (p. ex. programmation ventilée par catégorie)	IPP IPC ajustés aux prix de base pour les services fournis aux ménages IVU pour les produits homogènes
K	<i>Activités financières et d'assurances</i>	<i>Intermédiation financière</i> <i>SIFIM :</i> - Méthodes basées sur des indicateurs de production : nombre de comptes bancaires/de crédits et de dépôts, etc. par marchés professionnels et de consommation - Déflateur implicite obtenu à l'aide de la "marge d'intérêt" et de l'indice de quantité issu des montants des fonds intermédiés déflatés avec le déflateur du PIB <i>Intermédiation financière hors SIFIM :</i> - Moyenne du déflateur des prix à la consommation et du déflateur des services professionnels - Méthodes basées sur des indicateurs de volume de production (p. ex. le nombre de transferts pour le transfert de fonds, etc.) <i>Assurance :</i> - Méthodes basées sur des indicateurs de volume de production (p. ex. l'acquisition et la gestion des polices et des indemnités, etc.) <i>Services auxiliaires :</i> - Déflation - Indicateurs de volume de production	Indice implicite des prix de production IPP IPC ajustés aux prix de base pour les services fournis aux ménages
L	<i>Activités immobilières</i>	- Déflation - Méthodes basées sur des indicateurs de volume de production (p. ex. le nombre de maisons vendues par type de maisons)	IPC ajustés aux prix de base Prix de l'immobilier Indice de prix des investissements dans des nouveaux logements Tarifications
M	<i>Activités professionnelles, scientifiques et techniques</i>	- Déflation - Méthodes basées sur des indicateurs de volume de production - Méthodes basées sur des indicateurs d'entrées	Indices des prix effectifs IPC ajustés aux prix de base Tarifications/rémunération horaire
N	<i>Activités de services administratifs et d'appui</i>	- Déflation - Méthodes basées sur des indicateurs de volume de production - Méthodes basées sur des indicateurs d'entrées	Indices des prix effectifs IPC ajustés aux prix de base Tarifications/rémunération horaire
O	<i>Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire</i>	- Méthode basée sur des indicateurs de production - Méthode basée sur des indicateurs d'entrées	Indices des prix des entrées

CITI Rév. 4/ CPC Ver. 2	Description	Méthodes (non exhaustives)	Déflateur (le cas échéant)
P	Éducation	<p><i>Production marchande :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déflation - Méthode basée sur des indicateurs de production en détail (p. ex. les indicateurs heures-élèves) <p><i>Production non marchande :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthode basée sur des indicateurs de production en détail (p. ex. les indicateurs heures-élèves/nombre d'élèves) - Méthodes basées sur des indicateurs d'entrées (p. ex. les heures-professeurs) 	IPP IPC ajustés aux prix de base
Q	Santé et action sociale	<p><i>Production marchande :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déflation - Méthode basée sur des indicateurs de production en détail <p><i>Production non marchande :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthode basée sur des indicateurs de production en détail - Méthodes basées sur des indicateurs d'entrées 	IPP IPC ajustés aux prix de base
R	Arts, spectacles et loisirs	<p><i>Production marchande :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déflation - Méthode basée sur des indicateurs de production en détail <p><i>Production non marchande :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthode basée sur des indicateurs de production en détail - Méthodes basées sur des indicateurs d'entrées 	IPC ajustés aux prix de base
S	Autres activités de services	<ul style="list-style-type: none"> - Déflation - Méthodes basées sur des indicateurs de production (nombre de membres par type) 	IPC ajustés aux prix de base
T	Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	<ul style="list-style-type: none"> - Déflation - Méthodes basées sur des indicateurs d'entrées (p. ex. l'effectif du personnel) 	<ul style="list-style-type: none"> - Déflation - Méthodes basées sur des indicateurs d'entrées (p. ex. l'effectif du personnel)

Encadré 7.5 : Exemple d'estimations en volume pour la production hôtelière

L'indice de volume et les estimations en volume pour **l'industrie hôtelière** sont présentés ci-dessous. Pour faire ces estimations, il faut absolument connaître :

- la valeur de la production pour l'année t et l'année t+1 (colonnes 1 et 2) ;
- les "milliers de nuitées" selon différents types d'hébergement, issus d'enquêtes spécifiques, pour les années t et t+1 (colonnes 3 et 4).

À partir des données, les indices de prix et de volume sont calculés (colonnes 5, 6, 7 et 8) ; Ip provient de l'indice de prix de Paasche et Iq de l'indice de volume de Laspeyres.

Type d'hébergement, spécifique au pays Y	Chiffre d'affaires Année t (milliers d'unités monétaires)	Chiffre d'affaires Année t+1 (milliers d'unités monétaires)	Nuitées Année t (milliers)	Nuitées Année t+1 (milliers)	Coût unitaire Année t (unité monétaire)	Chiffre d'affaires Année t+1 en prix de l'Année t (milliers d'unités monétaires)	Ip (%)	Iq (%)
0	1	2	3	4	5=1/3	6=4*5	7= 2/6*100	8= 6/1*100
TOTAL	16282	16865				16118	104,6	99,0
1. Hôtels	14400	14910	720	710	20	14200	105	98,6
2. Auberges	96	104	12	13	8	104	100	108,3
3. Motels	270	282	30	31	9	279	101	103,3
4. Villas de vacances	624	644	48	49	13	637	101	102,1
5. Maisons de vacances urbaines	600	628	60	61	10	610	103	101,7
6. Maisons de vacances rurales	200	200	25	24	8	192	104	96,0
7. Bungalows	32	36	8	9	4	36	100	112,5
8. Chalets de vacances	60	61	12	12	5	60	102	100,0

La *consommation intermédiaire*, le deuxième élément de la valeur ajoutée, inclut la valeur des biens et services (produits sur le territoire national et importés) consommés comme entrées par un processus de production (hormis l'utilisation des actifs fixes). La déflation de la consommation intermédiaire est nécessaire lorsque la double déflation est utilisée pour mesurer la valeur ajoutée en prix constants ou lorsque les mesures de prix et de volume sont estimées dans un système de tableaux des ressources et des emplois.

La consommation intermédiaire doit être déflatée produit par produit. Cela nécessite tout d'abord une ventilation par produit de consommation intermédiaire à prix courants. Le volume total de consommation intermédiaire de chaque branche est obtenu par addition des volumes des entrées de tous les produits (en raison de cette additivité, cela ne vaut, bien entendu, que dans un cadre de mesure du volume de Laspeyres).

Idéalement, pour effectuer la déflation, il faudrait utiliser des données effectives sur les prix de la consommation intermédiaire collectées auprès des acheteurs (et reflétant les prix d'acquisition). Toutefois, ces données sont rarement recueillies. À défaut, on peut déflater la consommation intermédiaire des produits d'origine intérieure en employant les mêmes méthodes que celles utilisées pour la production des produits concernés, en tenant compte du fait que la consommation intermédiaire est évaluée aux prix d'acquisition (c'est-

à-dire, le cas échéant, en réintégrant les variations des impôts et des subventions sur les produits). La consommation intermédiaire de produits importés doit être déflatée par des indices des prix à l'importation ou selon les méthodes de remplacement (indice de valeur unitaire).

Les *impôts et les subventions sur les produits* sont une partie de la différence entre le prix de base d'un produit et son prix d'acquisition. Ils sont ajoutés au total de la valeur ajoutée brute aux prix de base pour obtenir le PIB selon l'optique de la production.

Le Chapitre 3 : *Concepts de base*, section 1 : *Éléments fondamentaux de la comptabilité nationale* explique le système de prix dans les comptes nationaux.

Les impôts et les subventions sur les produits peuvent être basés sur la valeur des produits ("ad valorem") ou sur la quantité des produits. Dans la catégorie des impôts ad valorem, la TVA est un cas spécial. Une ventilation détaillée par produit et des informations sur chaque type d'impôt/de subvention (taux) doivent être disponibles afin d'appliquer correctement les mesures de volume des différents impôts et subventions sur les produits au niveau national.

Une distinction fondamentale doit être faite entre les impôts (et les subventions) basés sur la quantité et basés sur la valeur.

Le volume des impôts sur les produits est mesuré en appliquant les prix d'imposition de l'année de base (montant perçu par unité de produits imposés) aux quantités de produits imposés ou en appliquant les taux d'imposition de l'année de base à la valeur des produits imposés aux prix de l'année de base. Dans chacun des cas, les déflateurs d'impôts traduisent alors les variations des taux d'imposition et les variations dans la composition de la base imposable et toute variation de prix pouvant l'affecter (pour l'impôt basé sur la valeur).

La manière dont s'effectue le calcul en pratique dépend du type d'impôt et des données disponibles. Le cas échéant, une distinction est faite entre l'imposition des biens importés et celle des biens produits sur le territoire national. Ainsi, l'estimation en volume des impôts doit prendre en compte leur lien direct avec la production ou l'importation. Par conséquent, le calcul de l'indice des prix est basé sur l'indice des prix à la production (ou l'indice des prix à l'importation), ajusté par un indicateur qui traduit l'évolution de la part de l'impôt par défaut dans la production année après année.

Le calcul pour les subventions s'effectue de la même manière.

2.2 Optique des dépenses

2.2.1 Dépenses de consommation finale

1. Dépenses de consommation finale des ménages

Les dépenses de consommation finale des ménages concernent essentiellement les biens et services achetés sur le marché mais comprennent également la consommation de la production des ménages pour usage final propre, comme par exemple les biens produits au sein des ménages pour leur propre consommation, les services des logements occupés par leurs propriétaires et les biens ou services reçus comme rémunération en nature. Elles ne comprennent pas les transferts sociaux en nature, la consommation intermédiaire ou la formation brute de capital, les acquisitions d'actifs non produits, les paiements à des ISBLSM, les impôts autres que les impôts sur les produits ou les transferts volontaires.

Les méthodes basées sur la déflation des dépenses des ménages à l'aide d'IPC détaillés de manière appropriée (évalués aux prix d'acquisition, TVA comprise) sont recommandées. Les IPP ajustés en fonction des différences d'évaluation, les indices des prix à l'importation/à l'exportation ou les indicateurs de volume pourraient également être utilisés, quand aucun IPC n'est disponible.

La mesure de volume de certaines composantes spécifiques des dépenses de consommation finale des ménages est estimée comme suit :

- (a) La consommation de biens et services produits pour compte propre n'est pas incluse dans le calcul de l'IPC ; ici, la règle générale est que les produits destinés à l'autoconsommation doivent être évalués au prix de base en vigueur pour des produits équivalents ou aux coûts de production si les

prix du marché ne sont pas disponibles. Lorsque la production pour usage final propre constitue une part non négligeable de la consommation totale d'un produit, il est nécessaire de la déflater séparément au moyen d'un indice de prix de base approprié ; sinon on peut utiliser l'IPC.

- (b) Les biens et services reçus au titre de rémunération en nature sont évalués aux prix de base s'ils sont fabriqués par l'employeur et aux prix du marché si l'employeur doit les acheter à un tiers. Si l'importance de ces produits est significative, il importe d'effectuer une déflation au moyen d'un indice de prix de base adapté.
- (c) Les biens et services achetés à l'étranger par des ménages résidents ne sont pas inclus dans le calcul de l'IPC, car il couvre tous les achats effectués par des ménages résidents et non résidents sur le territoire économique d'un pays. Si les achats réalisés à l'étranger par des résidents représentent une part significative de la consommation totale des ménages et si l'évolution des prix à l'étranger est différente de l'évolution des prix sur le marché intérieur, l'une des méthodes possibles pour déflater les prix consiste à utiliser les données IPC des pays où les achats sont généralement réalisés. L'ajustement en fonction des variations du taux de change donne à penser que les effets de ces variations sont entièrement et immédiatement repercutés dans les prix.
- (d) Les services des logements occupés par leurs propriétaires sont un cas particulier de produits destinés à la consommation propre, qui représentent une part importante de la consommation finale des ménages. La méthode conseillée pour déflater cet élément dans les comptes nationaux consiste à utiliser un indice approprié des niveaux réels des loyers.

2. Dépenses de consommation finale des administrations publiques et des ISBLSM

Les principes appliqués dans le secteur des administrations publiques et le secteur des ISBLSM sont similaires. Par convention, les dépenses de consommation finale des administrations publiques et des ISBLSM comprennent :

- (a) La valeur des biens et services non marchands produits par les administrations publiques ou les ISBLSM à des fins autres que la formation de capital pour compte propre ou la vente ;
- (b) Les dépenses que les administrations publiques et les ISBLSM consacrent à l'achat de biens et services produits par des producteurs marchands en vue de les fournir, sans transformation, aux ménages au titre de transferts sociaux en nature.

Les dépenses de consommation finale comprennent la consommation individuelle et la consommation collective, dont la valeur est égale, par convention, à la somme des coûts. La consommation collective est une caractéristique propre aux administrations publiques et elle est appelée "consommation finale effective".

La consommation finale des biens et services non marchands mesurés en volume est généralement obtenue à l'aide de la méthode basée sur des indicateurs d'entrées (comme la production est établie en additionnant les coûts), en déflatant la valeur des entrées par des déflateurs appropriés. Pour les services individuels, il est conseillé d'employer les méthodes basées sur des indicateurs de production (tels que les "heures-élèves" ou les "traitements des patients par type").

Pour les transferts sociaux en nature comprenant des biens ou services acquis sur le marché par les administrations publiques, la déflation est effectuée par des IPC convenablement détaillés, corrigés :

- (a) des remises que les administrations publiques peuvent avoir directement négociées avec les fournisseurs ;
- (b) des contributions payables par les bénéficiaires des transferts.

2.2.2 Formation brute de capital

1. Formation brute de capital fixe

La formation brute de capital fixe (FBCF) couvre les actifs fixes corporels et incorporels, ce qui représente un large éventail de produits. La FBCF peut être mesurée en fonction de l'offre ou de la demande. L'approche de l'offre est la plus utilisée en raison de la disponibilité générale des données nécessaires : production intérieure moins exportations plus importations de biens d'équipement, à un niveau détaillé.

La disponibilité des indices de prix appropriés pour la FBCF varie considérablement selon les différents types d'actifs :

- (a) Pour les *nouveaux logements*, les IPC sont utilisés, tandis que pour les nouveaux bâtiments et ouvrages de génie civil, les IPP sont utilisés. Les coûts du *transfert de propriété* doivent être déflatés séparément. Les estimations en valeur courante et en volume sont généralement obtenues à partir d'estimations séparées des composantes, frais juridiques, coûts de transport et d'installation, etc.
- (b) Pour les produits standard comme *les machines et les équipements*, il est possible que des IPP soient disponibles mais une grande partie de la formation de capital est spécifique à l'acheteur et il se peut que des indices appropriés doivent être développés à l'aide des meilleures informations disponibles. Les taux de croissance des indices de prix pour les équipements varient considérablement (par exemple, prenons le cas des ordinateurs, dont les prix ont baissé rapidement au fil des années, tandis que les prix des équipements de transport ont augmenté). Dans de tels cas, il est nécessaire de déflater séparément les différents types d'équipements à l'aide des indices de prix correspondants (ou, ce qui revient au même, utiliser un indice de prix de Paasche pondéré de manière appropriée pour déflater l'agrégat).

(c) *Les logiciels* inclus dans la FBCF représentent dans une large mesure de la production pour compte propre ; la déflation pourrait être effectuée en choisissant un pseudo-indice des prix de production ou un indice des prix des entrées, obtenu en pondérant ensemble les indices de prix des entrées. Toutefois, les estimations en volume des entrées, utilisées comme indicateurs supplétifs de la production, ne reflètent pas la croissance de la productivité et il est donc déconseillé de les utiliser. En l'absence d'une meilleure alternative, l'option la plus évidente consiste à utiliser l'indice de prix pour les logiciels conçus sur mesure.

(d) *La recherche et le développement expérimental (R&D)* constitue une autre activité souvent effectuée pour compte propre. Cependant, compte tenu de la nature hétérogène de la R&D, il y a deux options possibles pour la déflation : calculer des pseudo-indices des prix de production ou utiliser des indices des prix des entrées.

Le large éventail de produits différents exige d'estimer en volume la FBCF à un niveau détaillé de produit pour garantir des estimations fiables. La liste suivante de produits doit constituer le minimum acceptable :

- (a) produits de construction : logements ; autres bâtiments et ouvrages de génie civil, y compris les bâtiments non résidentiels, autres ouvrages de génie civil, améliorations de terrains ;
- (b) machines et équipements : équipements de transports comme : aéronefs, navires, trains et voitures de chemin de fer, autres équipements de transport ; équipements TIC ; autres machines et équipements ;
- (c) systèmes d'armes ;
- (d) actifs biologiques cultivés, par exemple les arbres et le bétail ;
- (e) coûts du transfert de propriété d'actifs non produits comme les terrains, les contrats, les baux et les licences ;
- (f) droits de propriété intellectuelle : recherche et développement ; prospection minière et évaluation ; logiciels et bases de données ; œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales ; autres droits de propriété intellectuelle.

2. Variations de stocks

Le calcul des variations de stocks en termes de volume est particulièrement important en raison de leur impact sur le niveau du PIB, mais il s'agit aussi d'une tâche difficile. Les variations de stocks peuvent avoir des valeurs positives, négatives ou nulles ; dans ces conditions, il n'est pas possible de calculer directement un indice-chaîne. Les estimations de volumes en chaîne des variations de stocks devraient être établies en calculant d'abord des estimations de volumes en chaîne des stocks d'ouverture et de clôture puis en prenant la différence.

La mesure de volume des variations de stock est liée à l'estimation de la production et de la consommation intermédiaire. De plus, l'opération est une différence entre deux phénomènes : les entrées et les sorties, tenant également compte de la valeur des éventuels gains/pertes courantes sur les biens stockés, c'est pourquoi les indices de volume ne sont pas économiquement significatifs. La méthodologie d'estimation de la variation de stocks (aux prix courants et aux prix constants) dépend fortement du type d'informations disponibles sur les stocks. Il faut faire des hypothèses et des suppositions.

Il existe quatre types de stocks : les matières premières et fournitures ; les travaux en cours (dont le bétail destiné à l'abattage) ; les produits finis ; et les biens destinés à la revente. Il est important de souligner que la variation de stocks représente une partie des calculs de la production et de la consommation intermédiaire comme suit :

Production = ventes + variations de stocks des produits finis + variation des travaux en cours (7)

Consommation intermédiaire = achats - variations de stocks des matières premières et fournitures (8)

Pour un grossiste ou un détaillant :

Production = ventes - achats (des biens destinés à la revente) + variations de stocks des biens destinés à la revente (9)

Les gains de détention sont étroitement liés au calcul des variations de stocks. Les gains de détention résultent des variations de prix pendant la période pour laquelle le stock est détenu. Ces gains ne font pas partie de la production. Ils peuvent être négatifs, auquel cas on les appelle pertes de détention. S'il n'y a pas de variation de prix pendant la période comptable, le gain de détention est nul. Les gains de détention peuvent être calculés au moyen de la formule suivante :

Valeur des stocks en fin de période comptable

- valeur des stocks en début de période comptable

= variation de stocks + gains de détention (10)

Dans l'idéal, il faudrait disposer d'informations sur les quantités et la valeur des stocks. En général, les entreprises ne disposent que des informations sur la valeur des stocks au début et à la fin de l'exercice (période), par type, conformément à leurs systèmes de comptabilité. Ces systèmes de comptabilité évaluent les stocks selon le système du coût historique, le système *DEPS* (dernier entré, premier sorti) ou le système *PEPS* (premier entré, premier sorti), etc.

Selon les informations obtenues des systèmes de comptabilité des entreprises, ou en se basant sur des hypothèses, les valeurs des niveaux de stocks peuvent être déflatées comme suit :

(a) Les données disponibles sur les prix et les quantités ont été obtenues. La variation de quantité (entre le début et la fin de la période) doit être multipliée par le prix moyen de l'année souhaitée pour obtenir la variation de stocks en volume.

(b) Un indice de prix décrivant l'évolution du prix du stock selon le système de comptabilité connu ou supposé permet d'obtenir directement la valeur de la variation de stocks en prix constants. Il faut ensuite déflater cette valeur à l'aide d'un indice moyen des prix, conformément aux règles d'évaluation des comptes nationaux, pour déterminer les variations de stocks à prix courants.

Les indices de prix doivent être en accord avec les *quatre types de stocks*, par produit :

(a) pour les stocks de produits finis : IPP aux prix de base ;

(b) pour les stocks de matières premières et fournitures : des indices similaires à ceux utilisés pour la consommation intermédiaire (prix effectifs de la consommation intermédiaire ou IPP ajustés aux prix d'acquisition) ;

(c) pour les stocks de biens destinés à la revente : IPP (à vrai dire, pour les détaillants, il faudrait ajuster un IPP pour tenir compte des marges du commerce de gros) ;

(d) pour les travaux en cours : déflation effectuée de manière cohérente avec la déflation de la production, c'est-à-dire avec des indices de prix de production aux prix de base.

Si aucune information n'est disponible sur les stocks, les variations de stocks sont établies à l'aide de la "méthode des flux de produits", mais le résultat répercute les erreurs de mesure sur les différents agrégats.

2.2.3 Importations et exportations

Les exportations et les importations concernent des biens et des services, évalués lorsqu'a lieu un changement de propriété entre une unité résidente et un propriétaire non résident et incluant ou excluant les coûts de transport selon que le fournisseur intègre ou non le transport dans le montant facturé à l'acheteur.

Les services de transport et d'assurance fournis par des entreprises étrangères entre la frontière de l'exportateur et celle de l'importateur ne doivent pas être inclus dans la valeur des biens mais enregistrés comme services. Toutefois, il n'est pas toujours possible d'obtenir les valeurs FAB au niveau détaillé du produit si bien que les détails du commerce extérieur sont évalués à la frontière de l'importateur. Dans ce cas, tous les services de transport et d'assurance jusqu'à la frontière de l'importateur sont inclus dans la valeur des importations, soit la valeur coût, assurance et fret (CAF). C'est cette évaluation qui est utilisée pour les importations dans les tableaux des ressources et des emplois. Lorsque le prix des exportations et importations comprend un élément de service de transport ou d'assurance, il importe d'en tenir compte dans les mesures de prix et de volume.

Pour bien estimer en volume les importations et les exportations, il faut prendre en compte les biens et les services séparément.

Un certain nombre de méthodes conviennent pour l'estimation en volume des biens, comme par exemple :

1. Prix effectifs à l'exportation et à l'importation

Les indices des prix à l'importation et à l'exportation peuvent être établis sur la base des prix effectivement facturés par les exportateurs de biens (exportations) ou payés par les clients (importations). Le principal avantage est qu'ils s'accommodent mieux du problème des produits hétérogènes car les indices de prix sont élaborés de manière à refléter une spécification fixe permettant d'isoler l'incidence des prix et de contrôler les variations de qualité. Les inconvénients sont les suivants : (i) il en résulte que les indices de prix sont coûteux à produire et représentent de ce fait un fardeau financier pour les répondants ; (ii) ils peuvent ne pas couvrir complètement les exportations et importations effectives de produits auxquelles ils sont appliqués comme déflateurs ; (iii) ils peuvent également mal refléter les prix effectivement payés par les acquéreurs. Les indices de prix sont établis à l'aide des données des enquêtes auprès des établissements sur les prix d'articles importés et exportés représentatifs. Les prix étudiés lors de l'enquête sont ceux d'articles définis selon des spécifications détaillées de manière à ce que la variation de prix d'articles ayant les mêmes spécifications puisse être mesurée au fil du temps.

2. Indices de valeur unitaire (IVU)

Les IVU sont très faciles à obtenir à partir des statistiques commerciales car ils correspondent à un rapport entre la valeur et le volume (poids ou quantité). Ils ne tiennent généralement pas compte des variations du mélange de produits au sein d'un article, si bien que les variations de la qualité sont indûment incluses dans la composante de prix. Leur couverture des produits est généralement complète, mais même au niveau le plus détaillé de la classification commerciale, ils peuvent inclure une série de produits différents et l'homogénéité n'est pas réaliste. Il peut être possible d'établir des IVU plus homogènes si le pays d'origine (ou la destination) est également pris en compte. Les IVU sont clairement inadaptés aux produits uniques ou dont les spécifications évoluent rapidement.

La solution pourrait consister aussi à adopter une approche mixte impliquant l'élaboration d'indices de prix basés sur des enquêtes auprès des établissements pour certains groupes de produits et d'indices de valeur unitaire basés sur des données douanières pour d'autres.

3. IPP ajustés

Il est possible de recourir aux IPP intérieurs pour déflater les estimations à prix courants des exportations et des importations de la même manière qu'on peut utiliser les prix effectifs à l'exportation et à l'importation. Les IPP reflètent les prix sur le marché intérieur et peuvent, dans certains cas, ne pas correctement refléter les prix facturés pour les exportations ou les importations, lorsqu'il y a une concurrence entre les produits nationaux et les importations. Toutefois, il peut y avoir peu de différence entre les prix des produits du marché intérieur et ceux des importations ou des exportations lorsqu'ils

sont directement en concurrence sur le marché. Dans ce cas, l'utilisation des IPP pour les exportations ou les importations peut être une solution acceptable.

Un moyen d'améliorer les IPP intérieurs et de faire en sorte qu'ils soient davantage représentatifs des exportations et des importations consiste à les ajuster pour qu'ils reflètent mieux les prix effectifs des exportations et des importations. Un tel ajustement peut s'effectuer de diverses manières :

- en tenant compte de l'évolution des taux de change entre la monnaie nationale et celles des pays vers lesquels sont exportés les produits ou des pays desquels on importe les produits ;
- en estimant un facteur d'ajustement basé sur une autre variable, par exemple les IVU ; on obtient un rapport entre les IVU d'un groupe de produits sélectionné (dont l'évolution est stable) et les IPP des mêmes produits, que l'on applique à un IPP représentant une gamme de produits présents dans les estimations des exportations ou des importations pour lesquelles on ne dispose pas d'autres indicateurs de prix ou de volume plus appropriés.

4. Prix à l'exportation d'un pays étranger

Les prix à l'exportation d'un pays étranger sont utilisés pour déflater les importations, ventilées par groupe de produits et par pays (un processus nécessaire pour utiliser au mieux cette méthode). Cette approche est la plus appropriée pour les produits uniques d'une nature spécialisée. Les ajustements peuvent être effectués :

- en tenant compte de l'évolution du taux de change, en partant du principe que cette dernière a une incidence directe et immédiate sur le prix des importations ;
- en tenant compte d'autres facteurs ayant une incidence sur les prix entre les pays exportateurs et les pays importateurs, par exemple les marges de transport.

Les exportations et les importations de services englobent un large éventail de **services** différents. Les sources de données courantes pour les indices de prix concernant les échanges commerciaux internationaux de services sont moins complètes que dans les autres domaines et les méthodes pour estimer le prix et le volume sont moins perfectionnées.

Si les prix effectifs sont disponibles pour les exportations et les importations de services, ils peuvent facilement être utilisés pour réaliser les estimations en volume requises. S'ils ne le sont pas, les méthodes applicables aux exportations et aux importations de services doivent être guidées par les recommandations faites pour des services similaires produits et consommés sur le territoire national. Les méthodes à utiliser pour les services produits sur le territoire national sont, en général, les mêmes que celles utilisées pour la production marchande de services : tarifications, méthodes basées sur des indicateurs de production, méthodes basées sur des indicateurs d'entrées. Par exemple :

1. les estimations en volume des services de transport de fret peuvent être calculées à partir des IPP en fonction du mode de transport ;
2. les estimations en volume des services d'hébergement peuvent être réalisées à l'aide des IPC appropriés ;
3. pour les autres services importés, il se peut que les indices de prix des pays qui exportent les services, corrigés des variations des taux de change, doivent être utilisés.

Les indices des prix effectifs constituent la méthode de déflation privilégiée. Pour les exportations et les importations, ces indices doivent refléter les prix effectifs facturés dans le cas des exportations et les prix payés dans celui des importations. Ces prix diffèrent de ceux qui sont appliqués sur le marché intérieur en raison de l'incidence des taux de change et des politiques d'établissement des prix qui peuvent être différentes dans le cas des ventes sur le marché intérieur et à l'exportation. L'identification de la base d'échantillonnage nécessaire pour collecter les prix à l'exportation et à l'importation constitue une difficulté supplémentaire.

3. Observations finales

La mesure directe du PIB peut être obtenue selon les optiques de la production et des dépenses et résulte des mesures de ses composantes. L'optique des revenus ne peut pas être utilisée pour mesurer le volume du PIB car l'une de ses composantes, l'excédent d'exploitation, ne peut pas être mesurée directement à prix constants.

Il est important de n'établir qu'une seule mesure de la croissance en volume du PIB. Bien que l'on puisse discuter des éventuelles différences conceptuelles entre le volume du PIB selon les optiques de la production et des dépenses, en pratique, il n'est pas du tout souhaitable de publier deux taux de croissance différents du PIB.

Dans de nombreux pays, la mesure de la croissance en volume du PIB est actuellement basée sur une seule des deux optiques. Il peut s'agir de l'optique de la production ou de celle des dépenses, en fonction des forces et des faiblesses des sources de données, qui peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre. Par exemple, dans certains pays, les données sur les dépenses de consommation des ménages peuvent être considérées comme moins fiables que les données sur la production ; dans de tels cas, l'optique de la production est généralement privilégiée.

Le Tableau 7.2 présente un aperçu des méthodes possibles pour établir les mesures de volume dans les comptes nationaux et des déflateurs recommandés de ces méthodes.

Tableau 7.2 : Aperçu des méthodes de mesure de volume et des déflateurs par agrégat du SCN

Agrégats du SCN	Méthodes (non exhaustives)	Déflateurs - recommandés
<i>Production marchande</i>	- Déflation - Méthode basée sur des indicateurs de production - Méthode basée sur des indicateurs secondaires - Méthode basée sur des indicateurs d'entrées	IPP Données détaillées des IPC ajustées aux prix de base Tarifications
<i>Production non marchande</i>	<i>Individuelle :</i> - Méthode basée sur des indicateurs de production - Méthode basée sur des indicateurs d'entrées <i>Collective :</i> - Méthode basée sur des indicateurs d'entrées - Indicateurs de volume	Indices des prix des entrées
<i>Production pour usage final propre</i>	- Déflation - Méthode basée sur des indicateurs de production - Méthode basée sur des indicateurs secondaires - Méthode basée sur des indicateurs d'entrées	IPP de produits similaires sur le marché Données détaillées des IPC ajustées aux prix de base Indices des prix de production des actifs fixes
<i>Consommation intermédiaire</i>	-Déflation produit par produit	Données des indices de prix d'acquisition Mêmes indices que ceux appliqués pour la production de ces produits
<i>Valeur ajoutée – directe</i>	- Méthode basée sur des indicateurs de production - Indicateur d'entrées	
<i>Dépenses de consommation finale des ménages</i>	- Déflation - Indicateurs de volume - Indicateur secondaire	IPC (détaillés) IPP ajustés en fonction des différences d'évaluation Prix à l'importation/à l'exportation
<i>Dépenses de consommation finale des administrations publiques et des ISBLSM</i>	- Méthode basée sur des indicateurs de production, méthode basée sur des indicateurs d'entrées (comme pour la production non marchande) - Déflation pour les transferts sociaux en nature (achats sur le marché)	IPC convenablement détaillés pour les transferts sociaux en nature
<i>Formation brute de capital fixe</i>	- Déflation par type d'actifs - Déflation pour les services connexes - Méthodes basées sur les entrées	Indices effectifs des prix à l'investissement IPP ajustés aux prix d'acquisition Tarifications Prix à l'importation
<i>Variations de stocks</i>	- Déflation - Méthode des flux de produits - Indicateurs secondaires	IPP IPC Déflateurs implicites des prix
<i>Acquisitions moins cessions d'objets de valeur</i>	- Déflation	IPP pour une branche d'activité produisant des objets de valeur
<i>Exportations et importations de biens et services</i>	<i>Biens :</i> - Déflation - Méthodes basées sur des indicateurs d'entrées	Prix effectifs à l'exportation ou à l'importation IVU IPP adaptés (ajustés, le cas échéant) Prix à l'exportation d'un pays étranger
	<i>Services :</i> - Déflation - Méthode basée sur des indicateurs d'entrées	Prix effectifs à l'exportation ou à l'importation IPP adaptés (ajustés, le cas échéant) Prix à l'exportation d'un pays étranger
	<i>Dépenses des non résidents sur le territoire national :</i> - Déflation <i>Dépenses des résidents nationaux à l'étranger :</i> - Déflation	IPC pour le pays IPC pour le pays visité, ajustés en fonction des variations du taux de change

Les principales recommandations pour l'estimation des comptes nationaux en termes de volume peuvent être résumées comme suit :

1. Le meilleur moyen de calculer les estimations en volume des opérations sur biens et services est de recourir à un cadre ressources et emplois, de préférence conjointement et simultanément avec les estimations en valeur courante.
 2. Les estimations pourraient être effectuées au niveau de détail des produits le plus élevé que permettent les sources de données et les ressources disponibles ; il est important de développer un système compréhensible de statistiques sur les prix.
 3. La méthode recommandée pour mesurer le volume dans les comptes nationaux est la déflation. Il est préférable de déflater la valeur courante avec un indice de prix approprié plutôt que d'effectuer directement les estimations en volume.
 4. S'il n'est pas pratique de calculer les estimations de la valeur ajoutée en termes réels à partir d'un cadre ressources et emplois et que les estimations en volume de la production et de la consommation intermédiaire ne sont pas solides ou ne sont pas disponibles, il est souvent possible d'obtenir des estimations satisfaisantes à l'aide d'un indicateur de production, du moins à court terme. On préférera généralement un indicateur de production calculé par déflation à un indicateur calculé par extrapolation des quantités.
 5. La meilleure façon de mesurer les variations en volume du PIB d'année en année consiste à utiliser un indice de volume de Fisher ; les variations sur de plus longues périodes sont obtenues par chaînage, c'est-à-dire par cumul des variations d'une année à l'autre.
 6. Les indices-chaînes fondés sur des indices de volume de Laspeyres pour mesurer les variations en volume du PIB d'année en année et sur les indices de prix de Paasche implicites associés pour mesurer l'inflation d'année en année constituent une solution acceptable pour remplacer les indices de Fisher recommandés.
- les mesures sont mal effectuées dans votre pays ? Existe-t-il des plans d'amélioration ?
5. Le niveau d'établissement est-il suffisamment détaillé pour garantir la qualité des estimations ? Si ce n'est pas le cas, existe-t-il des plans d'amélioration des pratiques d'établissement pour parvenir à un niveau plus élevé de désagrégation ? Y a-t-il suffisamment de ressources pour mettre en œuvre ces plans ?

3.1 Questions pour les personnes chargées de la mise en œuvre

1. Des estimations de prix et de volume sont-elles effectuées dans votre pays ?
2. Quels indices de prix (parmi ceux qui sont nécessaires) sont disponibles ? Quelle est la qualité des données ? Quels autres indices de prix devraient être collectés ? Les mises à jour des pondérations des indices de prix sont-elles appliquées régulièrement ?
3. Quelles méthodes sont utilisées pour les estimations en volume ? Des déflateurs simples sont-ils utilisés ?
4. Pour quelles activités de production considérez-vous que

4. Lectures recommandées

- *Le SCN 2008* (Chapitre 15 – Mesure des prix et des volumes), Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009 ;
- *Manuel de la mesure des prix et des volumes dans les comptes nationaux* - Eurostat, Office des publications officielles des communautés européennes, Luxembourg 2005 ;
- *Comptabilité nationale: introduction pratique*, Études méthodologiques, Série F, n° 85, ONU 2003 ; Chapitre XV : Mesure des prix et des volumes ;
- *Producer Price Index Manual: Theory and Practice*, (Organisation internationale du travail, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies, Commission économique pour l'Europe et Banque mondiale, 2004) ;
- *Sources and methods Construction Price Indices*, OCDE, Eurostat, 1998 ;
- *Export and Import Price Index Manual, Theory and Practice*, OIT, FMI, OCDE, Eurostat, CEE-ONU, Banque mondiale, 2009 ;
- *System of National Accounts 1993 Training Manual*, CDAA, 1993.

Tableaux des ressources et des emplois

8



Le chapitre en bref

Les tableaux des ressources et des emplois présentent une vue complète de l'économie en fournissant les éléments du processus de production, les emplois des biens et des services (produits) et les revenus générés par cette production. L'élaboration de ces tableaux est complexe et difficile, mais offre de nombreux avantages. Ce chapitre a pour but de présenter la méthodologie, les principales procédures et les sources de données nécessaires à la réalisation et à l'amélioration de l'établissement des tableaux des ressources et des emplois.

1. Utilité des tableaux des ressources et des emplois

1.1 Les tableaux des ressources et des emplois au sein du SCN 2008

L'initiative statistique internationale actuelle est représentée par le programme de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008 et les statistiques justificatives. Ce dernier possède deux objectifs principaux, dans le cadre de l'aide aux pays pour le développement de leur capacité statistique et institutionnelle :

1. mettre en place les changements conceptuels du SCN 2008 par rapport au SCN 1968 ou 1993 ;
2. améliorer la portée, le détail et la qualité des comptes nationaux et des statistiques économiques justificatives.

Il existe trois dimensions principales à prendre en compte lors de la détermination des objectifs de la mise en œuvre et lors du contrôle de la progression de la mise en œuvre du SCN 2008 :

1. la portée des comptes
2. le respect des concepts du SCN
3. les questions de qualité.

Les orientations fournies aux pays souhaitant étendre la portée du champ couvert par leurs comptes nationaux selon les recommandations du SCN 2008 et le cadre servant à mesurer le niveau de développement des comptes nationaux à différents moments sont basés sur les jalons approuvés par la Commission lors de sa vingt-neuvième session⁽¹⁾ (voir l'Annexe 1). Les tableaux des ressources et des emplois sont liés au jalon 1 et il est important de rappeler qu'ils forment l'un des tableaux recommandés dans "l'Ensemble minimal de données requises" (EMDR), inclus dans la portée de l'établissement des tableaux et des comptes du SCN 2008 (voir le Chapitre 2 de ce manuel : Construction du SCN).

(1) Rapport du GTICN lors de la vingt-neuvième session du Conseil économique et social des Nations Unies, document E/CN.3/1997/12.

Les tableaux des ressources et des emplois décrivent, grâce à un ensemble de matrices, dans quelle mesure les ressources de différents types de biens et de services proviennent des activités domestiques et des importations. Ces tableaux exposent également la façon dont ces ressources sont réparties entre différents emplois intermédiaires ou finaux, dont les exportations. Ces tableaux impliquent l'établissement d'un ensemble de comptes de production et de comptes d'exploitation intégrés pour les branches d'activité. L'établissement des tableaux des ressources et des emplois est une étape naturelle vers la mise en œuvre du SCN 2008 et a un impact positif sur toutes les phases décrites dans ce manuel.

Pour en savoir plus...

Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 14 : Les tableaux des ressources et des emplois et le compte de biens et services.

1.2 Avantages des tableaux des ressources et des emplois

L'établissement des tableaux des ressources et des emplois nécessite d'exploiter de manière logique toutes les données et informations disponibles issues de l'économie et de la société. Le produit final est un ensemble fiable et équilibré de comptes nationaux, qui inclut l'estimation d'agrégats clés, tels que le PIB en prix courants et en prix de l'année précédente.

Les principaux avantages de l'établissement des tableaux des ressources et des emplois sont résumés ci-dessous :

1. Intégration des optiques d'estimation du PIB

Les tableaux des ressources et des emplois forment un cadre idéal pour l'intégration des trois optiques de calcul du PIB.

Vous trouverez plus d'informations sur les méthodes d'estimation du PIB au Chapitre 3 : *Concepts de base*, section 2 : *Comptes et principaux agrégats*.

Le cadre ressources et emplois améliore la précision des optiques de la production et des dépenses pour l'estimation du PIB, car il est valable non seulement au niveau de l'économie dans son ensemble, mais également au niveau de chaque produit. Estimer le PIB grâce aux tableaux des ressources et des emplois est le moyen idéal de s'assurer que les deux résultats de PIB (estimé grâce à l'optique de la production et grâce à l'optique des dépenses) sont égaux, car les écarts statistiques ne sont pas admissibles. L'établissement de ces tableaux consiste à mettre en équilibre les emplois et les ressources à un niveau de produit de base détaillé. De cette manière, la précision des deux calculs du PIB (selon les optiques de la production et des dépenses) est améliorée.

Les tableaux des ressources et des emplois ne sont pas aussi efficaces en ce qui concerne l'optique des revenus pour l'estimation du PIB ; l'excédent d'exploitation et le revenu mixte sont généralement estimés en utilisant un résultat résiduel issu des deux autres optiques. Afin de respecter l'optique des

revenus pour le calcul du PIB, les données provenant des comptes de résultat des entreprises peuvent être additionnées, en se basant sur le rapprochement des informations entre les comptes des branches d'activité et les comptes sectoriels (voir le Tableau 8.1 ci-dessous).

Tableau 8.1 : Tableau rapprochant les tableaux des ressources et des emplois avec les comptes sectoriels

	INDUSTRIES (NACE)				Total
	1	2	...	n	
SECTEURS INSTITUTIONNELS					
1. Sociétés non financières					
Production totale					
Production marchande					
Production pour usage final propre					
Autre production non marchande					
Consommation intermédiaire					
Valeur ajoutée brute					
Rémunération des salariés					
Autres impôts nets sur la production					
Consommation de capital fixe					
Excédent d'exploitation, net					
Formation brute de capital fixe					
2. Les sociétés financières					
Production totale					
:					
Formation brute de capital fixe					
3. Administrations publiques					
Production totale					
:					
Formation brute de capital fixe					
4. Ménages					
Production totale					
:					
Formation brute de capital fixe					
5. Institutions sans but lucratif au service des ménages					
Production totale					
:					
Formation brute de capital fixe					
6. Total					
Production totale					
:					
Formation brute de capital fixe					

Source : Eurostat Manual of Supply, Use and Input-Output Tables, Eurostat, Communautés européennes, 2008

2. Compte de biens et services, compte de production et compte d'exploitation inclus

Les tableaux des ressources et des emplois permettent également d'établir les trois premiers comptes : Compte de biens et services, comptes de production par branche d'activité et par secteur et comptes d'exploitation par branche d'activité et par secteur.

Encadré 8.1 : Liens entre les secteurs institutionnels et les tableaux des ressources et des emplois

Le lien entre les secteurs institutionnels et le tableau des ressources et des emplois est illustré par un exemple numérique.

Les comptes des secteurs institutionnels d'une économie sont présentés dans les Tableaux 1, 2 et 3 :

Tableau 1. Compte extérieur de biens et services

	EMPLOIS		RESSOURCES
	Exportations de biens et de services	Solde comptable : Solde des échanges extérieurs de biens et services	Importations de biens et de services
Secteurs institutionnels :			
S.2 Reste du monde	126	-9	117

Tableau 2. Compte de production

	EMPLOIS		RESSOURCES
	Consommation intermédiaire	Solde comptable : Valeur ajoutée brute :	Production
Secteurs institutionnels :			
S.11 Sociétés non financières	277	173	450
S.12 Sociétés financières	5	5	10
S.13 Administrations publiques	22	38	60
S.14 Ménages	40	90	130
S.15 ISBLSM	2	3	5
TOTAL	346	309	655

Tableau 3. Compte d'exploitation

	EMPLOIS			RESSOURCES
	Rémunération des salariés	Autres impôts moins subventions sur la production	Solde comptable : Excédent brut d'exploitation / revenu mixte	Valeur ajoutée brute
Secteurs institutionnels :				
S.11 Sociétés non financières	114	-4	63	173
S.12 Sociétés financières	3	1	1	5
S.13 Administrations publiques	30		8	38
S.14 Ménages	1		89	90
S.15 ISBLSM	2		1	3
TOTAL	150	-3	162	309

Les éléments des ressources et des emplois de chaque secteur institutionnel sont séparés par branche d'activité. Dans l'exemple, les branches d'activité sont regroupées en trois catégories principales :

1. Secteur primaire, comprenant l'agriculture, la sylviculture et les activités minières ;
2. Secteur secondaire, comprenant la fabrication, la construction ainsi que la production d'électricité et autres services ;
3. Secteur tertiaire, comprenant les services.

Le lien entre les comptes des secteurs institutionnels et les branches d'activité est présenté dans les deux tableaux suivants (Tableau 4 et 5) :

Tableau 4. Ressources

Description :	Matrice de production, par branche d'activité :				Importations de biens et de services	Impôts moins subventions sur les produits	Marges commerciales et de transport	Corr. CAF-FAB	TOTAL Ressources
	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Production TOTAL					
S.11	10	290	150	450		34			484
S.12			10	10		1			11
S.13	3	7	50	60					60
S.14	100	10	20	130					130
S.15			5	5					5
S.2					117				117
TOTAL, séparé ensuite par produit	113	307	235	655	117				
Produit A	110	20	5	135	10	2	1		148
Produit B	2	210	10	222	90	25	29		366
Produit C	1	77	220	298	20	8	-30	-1	295
CAF-FAB					-4			1	-3
Correction territoriale					1				1

Tableau 5. Emplois

Description :	Consommation intermédiaire, par branches d'activité :				Consommation finale	Formation brute de capital	Exportations de biens et de services	TOTAL Emplois
	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	TOTAL				
S.11	4	195	78	277		198		475
S.12			5	5		6		11
S.13	1	3	18	22	24	14		60
S.14	30	6	4	40	80	10		130
S.15			2	2	2	1		5
S.2							126	126
TOTAL, séparé ensuite par produit	35	204	107	346	106	229	126	807
Produit A	20	23	10	53	22	70	3	148
Produit B	10	137	60	207		159		366
Produit C	5	44	37	86	85		124	295
CAF-FAB							-3	-3
Correction territoriale					-1		2	1

Les données du compte de production et du compte d'exploitation sont agrégées par branche d'activité et présentées dans le Tableau 6.

Tableau 6. Compte de production et compte d'exploitation, par branche d'activité

	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	TOTAL
Production	113	307	235	655
Consommation intermédiaire	35	204	107	346
Valeur ajoutée brute	78	103	128	309
Compte d'exploitation, par branche d'activité				
Rémunération des salariés	5	80	65	150
Autres impôts moins subventions sur la production	-3	1	-1	-3
Excédent brut d'exploitation / revenu mixte	76	22	64	162

Les tableaux des ressources et des emplois définitifs (Tableaux 7 et 8) sont estimés à partir des données précédentes.

Tableau 7. Tableau des ressources

unité monétaire	RESSOURCES								
Description :	Production				Importations de biens et de services	Impôts moins subventions sur les produits	Marges commerciales et de transport	Corr. CAF-FAB	Ressources TOTAL
Produits :	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Production TOTAL					
Produit A	110	20	5	135	10	2	1		148
Produit B	2	210	10	222	90	25	29		366
Produit C	1	77	220	298	20	8	-30	-1	295
CAF-FAB					-4			1	-3
Correction territoriale					1				1
TOTAL	113	307	235	655	117	35	0	0	807

Tableau 8. Tableau des emplois

Description :	EMPLOIS				Consomma- tions finales	Formation brute de capital	Exportations de biens et de services	Emplois TOTAL
	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Production TOTAL				
A	20	23	10	53	22	70	3	148
B	10	137	60	207		159		366
C	5	44	37	86	85		124	295
CAF-FAB							-3	-3
Correction terri- toriale					-1		2	1
TOTAL	35	204	107	346	106	229	126	807
Production	113	307	235	655				
Valeur ajoutée brute	78	103	128	309				
Rémunération des salariés	5	80	65	150				
Autres impôts moins subventions sur la production	-3	1	-1	-3				
Excédent brut d'exploitation / revenu mixte	76	22	64	162				

Vous trouverez plus d'informations sur les comptes des secteurs institutionnels au Chapitre 3 : *Concepts de base*, section 2 : *Comptes et principaux agrégats*.

3. Cadre intégrateur

L'estimation des comptes nationaux est basée sur différentes sources de données statistiques et administratives. Le cadre fourni par les tableaux des ressources et des emplois permet une analyse et une comparaison efficaces des données. Les incohérences entre les différentes sources primaires, le manque d'informations pour certains indicateurs ou la qualité médiocre des données utilisées pour l'établissement du PIB peuvent être détectés et améliorés en intégrant ces facteurs dans le cadre commun détaillé fourni par les tableaux des ressources et des emplois. L'optique fournit une base stable afin d'introduire les corrections et les ajustements appropriés aux informations provenant des sources primaires, permettant ainsi d'obtenir des estimations cohérentes du PIB. Réaliser des estimations résiduelles (estimation d'une variable en estimant d'abord toutes les autres variables comprises dans une égalité présentée dans les tableaux des ressources et des emplois) pour certains produits spécifiques ou extrapoler les chiffres pour les périodes pour lesquelles des informations moins fiables sont disponibles sont deux exemples de méthodes appliquées dans le cadre fourni par les tableaux des ressources et des emplois.

De la même façon, les tableaux des ressources et des emplois contiennent le cadre complet permettant d'établir la connexion entre les nombreux concepts d'évaluation utilisés pour les comptes nationaux. La distribution des marges, des impôts et des subventions sur les produits est incluse, car ces éléments sont utilisés pour passer des prix de base aux prix du producteur et enfin aux prix d'acquisition.

Les relations entre les différents concepts d'évaluation pour les comptes nationaux sont présentées au Chapitre 3 : *Concepts de base*, section 1 : *Éléments fondamentaux de la comptabilité nationale*.

4. Base pour la poursuite des développements du système statistique

Les tableaux des ressources et des emplois détaillés offrent un cadre idéal pour le calcul du PIB en prix courants et en prix de l'année précédente, selon les recommandations du SCN 2008. Les incohérences entre les éléments des ressources et des emplois mis en lumière dans le cadre sont autant de moyens qui permettent de poursuivre les améliorations et les développements des sources de données. Un exemple figure dans l'Encadré 8.2.

Encadré 8.2 : Incohérence, base de la poursuite des améliorations

Considérons maintenant l'égalité pour le produit "chaussures" dans une économie A donnée.

Pour ce produit, les éléments des tableaux des ressources et des emplois sont estimés sur la base des sources de données présentées dans la colonne 2.

Agrégats :	Données en provenance de :	Chiffres initiaux	Chiffres corrigés
		Milliers d'unités monétaires	Milliers d'unités monétaires
1	2	3	4
Importation de biens	Statistiques du commerce extérieur de biens	100	100
Production :	Enquêtes structurelles dans les entreprises	120	120
Impôts sur les produits (droits sur les importations et TVA) :	États budgétaires des administrations publiques	1	1
Marges commerciales et de transport :	Enquêtes structurelles dans les entreprises	9	9
Ressources totales :		230	230
		≠	=
Consommation intermédiaire :	Enquêtes structurelles dans les entreprises et coefficients E/S	20	20
Dépenses de consommation finale des ménages	Enquête sur le budget des ménages	60	90
Exportations de biens	Statistiques du commerce extérieur de biens	80	80
Variations de stocks	Enquêtes structurelles dans les entreprises	30	40
Emplois totaux :		190	230

Nous pouvons remarquer une incohérence entre les ressources et les emplois de ce produit. Afin d'éliminer cette incohérence et d'assurer l'égalité de base des tableaux des ressources et des emplois, une analyse approfondie des sources de données et des indicateurs calculés est nécessaire. On sait, pour l'économie A, que la qualité de l'enquête structurelle est acceptable pour certains indicateurs, mais qu'elle ne peut pas fournir d'informations suffisantes en ce qui concerne les variations de stocks ; les statistiques du commerce extérieur représentent une source de données fiable, en particulier pour les biens. Dans ces conditions, il est nécessaire d'analyser les données obtenues à partir d'autres sources. Il est conseillé de se concentrer sur l'enquête sur le budget des ménages (EBM). L'analyse comparative des sources en se basant sur l'incohérence des données met leurs faiblesses en lumière. Dans l'exemple présenté, on part du principe que l'EBM est la source de faible qualité, car les résultats fournis ne sont pas pertinents pour toute la population et car le taux de non-réponse est très élevé. Il s'agit de l'une des sources ayant un impact sur la qualité des indicateurs.

En se basant sur l'incohérence détectée et sur l'analyse des sources, l'institut de statistiques a des raisons de prendre des mesures pour améliorer ces statistiques ; en se basant sur l'exemple présenté, la poursuite d'activité devrait être orientée vers l'amélioration de la qualité de l'EBM.

Que doit faire un comptable national dans la situation décrite ci-dessus ? Il ne peut pas attendre les améliorations, qui prendront deux à trois ans à émerger du système. En se basant sur d'autres informations (par exemple, le chiffre d'affaires des entreprises de commerce de détail ou les données agricoles) et en appliquant la méthode des flux de produits, les indicateurs de dépenses de consommation finale des ménages sont corrigés. Sachant également que la qualité de l'estimation de la variation de stocks en utilisant l'enquête structurelle est faible, ces données sont modifiées en se basant sur des informations supplémentaires. Les résultats finaux sont présentés dans la colonne 4. Cette colonne représente la ligne du produit "chaussures" dans les tableaux des ressources et des emplois.

Il est nécessaire de rappeler aux pays se trouvant dans les premières phases de mise en œuvre du SCN 2008 que la construction d'un cadre ressources et emplois intégré pour la première fois requiert des moyens considérables. Ce travail implique la mise en œuvre des équilibres de tous les produits individuels, le développement de techniques appropriées

pour incorporer les sources primaires ainsi qu'un nouveau logiciel permettant de gérer le système des ressources et des emplois. Cet investissement peut conduire à des changements considérables dans les processus de travail et peut amener des progrès significatifs quant à une meilleure intégration des activités. Dans ce domaine, les tableaux des ressources et des

emplois aident les comptables nationaux, de même que les gestionnaires du système statistique, à comprendre les exigences en termes de données pour l'établissement des comptes nationaux et à évaluer de manière adéquate les écarts et les faiblesses du système d'informations.

L'établissement de tableaux des ressources et des emplois de manière régulière aide non seulement à améliorer les comptes nationaux, mais également à améliorer la capacité statistique des pays utilisant ces tableaux.

Le Chapitre 2 : *Construction du SCN*, section 2 : *La stratégie de mise en œuvre du SCN 2008*, présente les principaux aspects liés à l'établissement d'une stratégie de comptabilité nationale.

5. Les tableaux des ressources et des emplois et leurs avantages pour les utilisateurs

Les données présentées dans les tableaux des ressources et des emplois forment une base pour l'estimation d'autres indicateurs, ainsi que pour les analyses et prévisions économiques :

(a) le Programme de comparaison internationale (PCI) est un partenariat statistique international permettant de collecter des données comparatives sur les prix et d'établir les valeurs de dépenses détaillées des produits intérieurs bruts (PIB) des pays, ainsi que d'estimer les parités de pouvoir d'achat (PPA) des économies mondiales. L'utilisation des PPA au lieu des taux de change des marchés pour convertir les devises permet de comparer la production des économies et le bien-être de leurs habitants de manière réelle (c'est-à-dire, en contrôlant les différences entre les niveaux de prix). Le Bureau mondial du PCI 2011 recommande aux pays d'utiliser le cadre des tableaux des ressources et des emplois pour établir et fournir les valeurs de dépenses du PIB ;

Pour en savoir plus...

Banque mondiale : http://siteresources.worldbank.org/ICPEXT/Resources/ICP_2011.html

(b) les tableaux des ressources et des emplois sont utilisés comme outil pour les analyses et prévisions économiques. Les tableaux fournissent différentes informations à propos des coûts de production, de la structure de ces coûts, de la structure de la formation de capital, de la consommation finale, des besoins d'importations, de la compétitivité des exportations, etc. Si, par exemple, le gouvernement décide de construire une nouvelle ligne à grande vitesse, il est nécessaire de connaître l'impact que celle-ci aura sur diverses branches de l'économie nationale ou régionale. Pour la construction prévue, l'entreprise de construction aura besoin d'acier pour les rails et les pylônes électriques, mais également de béton précontraint pour les ponts et autres grands ouvrages de construction.

Cela provoquera une augmentation de la demande de produits issus des industries du béton et de l'acier. Mais ce n'est pas tout. L'entreprise devra également acheter de nouvelles pelleteuses et grues produites hors du pays, entraînant ainsi l'augmentation des importations de ces machines (des ressources financières supplémentaires seront nécessaires pour couvrir ces importations). Le cadre des tableaux des ressources et des emplois peut fournir les informations nécessaires à l'élaboration d'une stratégie de développement dans le domaine correspondant.

Il est possible de développer les tableaux des ressources et des emplois en y ajoutant des classifications supplémentaires et/ou alternatives, qui permettront de répondre à un plus grand nombre de besoins spécifiques :

1. des classifications plus détaillées des produits ou des branches d'activité, en accord avec les conditions et les exigences nationales ;
2. une ventilation géographique plus détaillée pour les importations et les exportations ;
3. une classification de la rémunération des salariés selon certains critères (niveau d'éducation, si le salarié travaille à temps partiel ou à temps complet, etc.).

2. Base pour la construction des tableaux des ressources et des emplois

2.1 Structure des tableaux des ressources et des emplois : agrégats et égalités comptables

Les tableaux des ressources et des emplois sont des matrices décrivant les processus de production intérieure et les opérations sur produits dans l'économie nationale, par produit et par branche d'activité. Ces tableaux montrent :

1. la structure des coûts de production et des revenus générés par le processus de production ;
2. les flux de biens et de services produits au sein de l'économie nationale ;
3. les flux de biens et de services avec le reste du monde.

Les éléments d'un **tableau des ressources** sont les suivants :

1. production intérieure par branche d'activité ;
2. importations : biens, services, achats des résidents à l'étranger (aucun ajustement nécessaire si déjà inclus dans les statistiques sur la balance des paiements) ;
3. marges commerciales ;
4. marges de transport ;
5. impôts sur les produits ;
6. subventions sur les produits.

Les éléments d'un **tableau des emplois** sont les suivants :

1. consommation intermédiaire par branche d'activité ;
2. exportations : biens, services, achats des non résidents dans l'économie intérieure (aucun ajustement nécessaire si déjà inclus dans les statistiques sur la balance des paiements) ;
3. dépenses de consommation finale des ménages ;
4. dépenses de consommation finale des ISBLSM ;
5. dépenses de consommation finale des administrations publiques : consommation individuelle et consommation collective ;
6. formation brute de capital : formation brute de capital fixe, variation de stocks, objets de valeur.

Des tableaux des ressources et des emplois simplifiés sont présentés dans le Tableau 8.2.

Dans les tableaux des ressources et des emplois, les ressources, par définition, sont égales aux emplois. C'est pourquoi les trois égalités comptables suivantes (de manière générale) doivent être respectées pour chaque produit/produit de base entrant dans la classification des tableaux des ressources et des emplois :

1. Égalité par branche d'activité :

Production par branche d'activité = Entrées par branche d'activité.

Pour chaque branche d'activité : Production = Consommation intermédiaire + Valeur ajoutée brute.

2. Égalité par produit :

Ressources totales par produit = Emplois totaux par produit.

Cette égalité n'est valable que lorsque les ressources et les emplois sont estimés aux mêmes prix (prix d'acquisition ou prix de base). Pour chaque produit, les ressources et les emplois sont estimés aux prix d'acquisition.

Ressources aux prix d'acquisition = Production aux prix de base + Importations aux prix de base + Marges commerciales + Marges de transport + Impôts (moins subventions) sur les produits.

Emplois aux prix d'acquisition = Consommation intermédiaire + Exportations + Dépenses de consommation finale + Formation brute de capital.

3. Égalité pour la valeur ajoutée brute (VAB)

VAB totale = Σ VAB de chaque branche d'activité

où VAB = Production – Consommation intermédiaire de chaque branche d'activité.

Lors de l'ajout du tableau de répartition de la valeur ajoutée dans le cadre ressources et emplois, il est nécessaire d'effectuer une équation comptable supplémentaire (par branche d'activité).

Production – Consommation intermédiaire = Valeur ajoutée = Rémunération des salariés + Autres impôts sur la production, nets + Excédent d'exploitation/Revenu mixte.

Vous trouverez plus d'informations sur l'estimation de la VAB au Chapitre 3 : *Concepts de base*, section 2 : *Comptes et principaux agrégats*.

Tableau 8.2 : Un cadre ressources-emplois simplifié

		Produits			Industries			Emplois finaux			Total
		Produits agricoles	Produits industriels	Services	Agriculture	Industrie	Activités de services	Consommation finale	Formation brute de capital	Exportations	
Produits	Produits agricoles				Consommation intermédiaire par produit et par branche d'activité			Emplois finaux par produit et par catégorie			Emplois totaux par produit
	Produits industriels										
	Services										
Industries	Produits agricoles	Résultats des branches d'activité par produit									Production totale par branche d'activité
	Produits industriels										
	Services										
Valeur ajoutée					Valeur ajoutée par composante et par branche d'activité						Valeur ajoutée totale
Importations		Importations totales par produit									Importations totales
Total		Ressources totales par produit			Production totale par branche d'activité			Emplois finaux totaux par catégorie			

■ = non applicable

Source : Eurostat Manual of Supply, Use and Input-Output Tables, Eurostat, Communautés européennes, 2008

L'établissement de l'ensemble de données du cadre ressources et emplois ne peut pas être dissocié de l'établissement des autres comptes du système. Dans cet exemple, le compte de biens et services, le compte de production et le compte d'exploitation, par branche d'activité, sont intégrés.

Les tableaux des ressources et des emplois forment le cadre central de tous les types de tableaux par branche d'activité, par exemple, ceux sur la production, la valeur ajoutée, la rémunération des salariés, l'emploi, l'excédent d'exploitation/le revenu mixte, les impôts (moins subventions) sur la production, la formation brute de capital fixe, la consommation de capital fixe et de stock de capital.

Les informations provenant des tableaux des ressources et des emplois sont le point de départ de la construction de tableaux entrées-sorties symétriques. Les informations sur les branches d'activité par produit des tableaux des ressources et des emplois peuvent être converties en tableaux symétriques. Un tableau entrées-sorties symétrique est une matrice produit par produit ou branche d'activité par branche d'activité décrivant de manière détaillée les processus de production intérieure et les opérations sur produits dans l'économie nationale ; elle rassemble les tableaux des ressources et des emplois en un tableau unique. La différence conceptuelle majeure entre un tableau entrées-sorties symétrique et un tableau des ressources et des emplois réside dans le fait que le premier présente des statistiques concernant les produits, par produit, ou les branches d'activité, par branche d'activité.

Ainsi, dans un tableau entrées-sorties symétrique, une classification des produits ou bien des branches d'activité est employée pour les lignes et les colonnes.

Puisque les tableaux des ressources et des emplois font partie des ensembles de données recommandées nécessaires pour la mise en œuvre du SCN 2008, ce chapitre ne présentera pas les aspects méthodologiques des tableaux entrées-sorties.

2.2. Classifications

Les tableaux des ressources et des emplois intègrent toutes les classifications principales utilisées dans les statistiques de comptabilité nationale.

Vous trouverez des informations détaillées sur les classifications statistiques au Chapitre 4 : *Infrastructure statistique pour les comptes nationaux*, section 1 : *Les bases : répertoire d'entreprises et classifications statistiques*.

Les principales classifications utilisées dans le tableau des ressources sont reprises dans la liste suivante :

1. Pour les produits intérieurs (terme privilégié signifiant "produits de base") : CPC Ver. 2 ou une classification nationale/régionale compatible avec la CPC Ver. 2 ;
2. Pour les branches d'activité : CITI Rév. 4 ou une classification nationale/régionale compatible avec la CITI Rév. 4 ;

3. Les importations doivent être classées par produit, d'une manière qui concorde avec celle utilisée pour la production intérieure. Puisque les importations (comme les exportations) sont classées sur la base du SH et de la CTCI et non selon la CPC, il est difficile d'assurer cette correspondance. Le fait de trouver, pour les données sur le commerce, un niveau d'agrégation suffisamment détaillé, qui concorde également avec la production intérieure, peut jouer un rôle dans la détermination du niveau de détail à adopter dans les tableaux des ressources et des emplois. La table de correspondance détaillée entre la CTCI, la CPC et la CITI doit être utilisée dans ce but.

Le niveau de détail par branche d'activité/produit est déterminé par chaque pays, en fonction des particularités de son économie. Les éléments suivants pourraient également avoir un impact significatif sur le niveau des détails disponibles dans le tableau des ressources :

1. la disponibilité et la qualité des données des sources primaires ;
2. l'importance des branches d'activité/produits pour le pays et ses cultures ;
3. la pratique actuelle pour l'établissement des comptes nationaux ;
4. les ressources en personnel ;
5. les calendriers de production et de publication des tableaux.

Cependant, le facteur déterminant dans la définition du détail des tableaux des ressources et des emplois est qu'il existe généralement un lien entre la taille des tableaux et la qualité des données fournies. C'est pourquoi les pays doivent choisir la taille des tableaux des ressources et des emplois en se basant sur les facteurs présentés ci-dessus.

Encadré 8.3 : Niveau de détail des tableaux des ressources et des emplois

Le niveau de détail des tableaux des ressources et des emplois est généralement bien plus élevé dans la version de travail que dans la version publiée. Le Programme de transmission européen des États membres de l'Union européenne, en vigueur en 2012, exige la classification en 64 branches d'activité/produits basée sur la classification NACE Rév. 2. Pour la version de travail, il est recommandé d'utiliser la classification par niveau de division, au moins, ce qui implique l'utilisation de 88 branches d'activité/produits.

Chaque pays doit décider s'il préfère établir un système de ressources et d'emplois carré ou rectangulaire. Dans un système carré, le nombre de produits équivaut au nombre de branches d'activité. Dans un système rectangulaire, le nombre de produits peut être nettement plus élevé que le nombre de branches d'activité, montrant ainsi plus d'un produit primaire pour chaque branche d'activité. Par exemple, 94 branches d'activité et 153 produits de base ont été utilisés dans les TRE 1999 d'Afrique du Sud.

Aux Pays-Bas, l'estimation finale des tableaux des ressources et des emplois est composée d'environ 250 branches d'activité pour 800 groupes de produits. Pour cause de confidentialité, toutes les données ne peuvent pas être mises à disposition du grand public, c'est pourquoi seul un tableau des ressources et des emplois d'environ 150 activités et 600 groupes de produits est rendu public. Les estimations provisoires sont faites à partir de 100 branches d'activité et 250 groupes de produits. (Source : *"Supply and use tables in current and constant prices for the Netherlands: an experience of fifteen years"* Sake de Boer, Wim van Nunspeet and Taeke Takema, Voorburg/Heerlen, 1999).

Le tableau des emplois utilise certaines classifications spécifiques :

1. Les dépenses de consommation finale sont estimées grâce à des classifications par fonction : COICOP pour les ménages, COPNI pour les ISBLSM et CFAP pour les administrations publiques. Le passage de ces classifications aux classifications de produit (CPC Ver. 2) est effectué en interne par les comptes nationaux à l'aide des tables de correspondance et du cadre d'équilibrage des tableaux des ressources et des emplois.
2. La formation brute de capital fixe est généralement obtenue par type d'actifs, la classification par actifs du SCN 2008 étant recommandée. Elle est intégrée dans les tableaux des emplois en se basant sur une conversion vers la classification CPC Ver. 2, utilisée pour équilibrer les ressources et les emplois de chaque produit.
3. La répartition des exportations par produit nécessite la même conversion entre les codes CTCI ou HS et la classification CPC que la répartition des importations.
4. Les quatre types de stock identifiés dans le SCN 2008 (matières premières et fournitures, travaux en cours, produits finis et biens destinés à la revente) sont classés par produit,

en se basant sur la classification utilisée pour chacun d'entre eux (CPC Ver. 2 ou la classification nationale). Cette répartition est relativement difficile, en particulier pour les biens destinés à la revente ou les matières premières et fournitures. Elle est menée durant l'exercice d'équilibrage des ressources et des emplois pour chaque produit.

Les éléments Production, Consommation intermédiaire et Valeur ajoutée sont classés par branche d'activité, en utilisant la CITI Rév. 4 ou la classification nationale compatible avec la classification internationale.

2.3 Problèmes d'évaluation

L'égalité principale des tableaux des ressources et des emplois réside dans leur équilibre par produit. Afin d'obtenir ce dernier et d'équilibrer les ressources totales avec les emplois totaux, les ressources et les emplois doivent être évalués tous deux de la même manière. La manière la plus commune de parvenir à cet équilibre est d'élever les ressources totales aux prix d'acquisition, en prenant en compte l'utilisation de l'estimation des composantes.

Le prix d'acquisition se définit comme le montant payé par l'acquéreur, en excluant toute TVA déductible ou tout autre impôt déductible similaire, pour prendre livraison d'une unité de biens ou de services au moment et au lieu choisis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition de biens inclut tous les frais de transport payés séparément par l'acquéreur pour prendre livraison au moment et au lieu requis.

Les corrélations entre les trois types de prix sont présentées au Chapitre 4 : *Concepts de base*, section 1 : *Éléments fondamentaux de la comptabilité nationale*.

Les données de base utilisées pour établir les tableaux des ressources et des emplois possèdent différentes évaluations :

1. Les données de production/sorties sont évaluées aux prix de base.
2. La consommation intermédiaire et les emplois finaux sont généralement évalués aux prix d'acquisition.
3. Les importations sont évaluées aux prix CAF – le prix des biens livrés à la frontière du pays importateur, ou le prix d'un service livré à un résident, avant le paiement des droits sur les importations ou autres impôts sur les importations ou des marges commerciales et de transport à l'intérieur du pays – Coût, assurance et fret.
4. Les exportations sont évaluées en FAB – le prix des biens à la frontière du pays exportateur, ou le prix d'un service livré à un non résident, comprenant les frais de transport et les marges commerciales jusqu'à la frontière et incluant les impôts moins subventions sur les biens exportés – Franco à bord.

Dans ces conditions, les tableaux des ressources et des emplois ne peuvent pas être équilibrés et homogénéisés si leurs éléments sont évalués sur la base de prix différents.

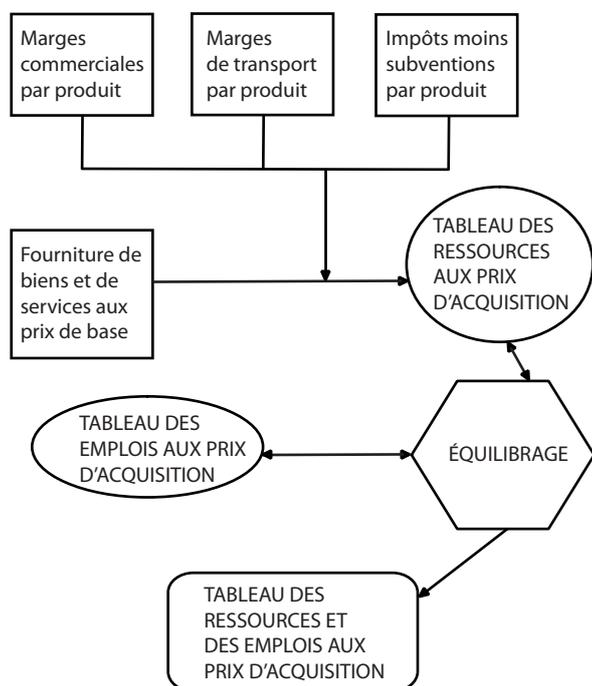
Le passage des prix de base aux prix d'acquisition pour les ressources requiert :

1. la réaffectation des marges commerciales ;
2. la réaffectation des marges de transport ;
3. l'ajout des impôts sur les produits (à l'exception de la TVA déductible) ;
4. la déduction des subventions sur les produits.

Une transition similaire est effectuée pour passer des prix d'acquisition aux prix de base pour les emplois. L'estimation des transitions dans les deux types de prix est une partie importante du processus d'équilibrage. En pratique, les deux types d'équilibre peuvent être nécessaires pour l'établissement d'un tableau des ressources et des emplois. Les deux alternatives traitent ou requièrent les mêmes types d'ajustement, c.-à-d. pour les impôts moins subventions sur les produits et les marges de transport et commerciales par produit.

Les matrices d'évaluation jouent un rôle important dans le passage d'un prix à l'autre. Ces matrices combleront l'écart entre l'évaluation aux prix d'acquisition et l'évaluation aux prix de base et vice versa. Les matrices d'évaluation comprennent tous les flux relatifs aux ressources et aux emplois des marges de transport et commerciales ainsi qu'aux ressources et emplois des impôts moins subventions sur les produits. Les matrices d'évaluation des ressources sont nécessaires pour équilibrer les ressources et les emplois aux prix d'acquisition et les matrices d'évaluation des emplois sont nécessaires à la conversion des prix d'acquisition en prix de base des données des emplois. La figure 8.1 montre les matrices d'évaluation et leur rôle dans l'établissement du cadre ressources et emplois aux prix d'acquisition.

Figure 8.1 : Matrices d'évaluation dans les tableaux des ressources et des emplois



2.3.1 Marges commerciales

On considère que les grossistes et les détaillants fournissent des services à leurs clients, en entreposant et en présentant un choix de produits en des lieux appropriés et en les rendant aisément disponibles pour leurs clients. Leur production est mesurée par la valeur totale des marges commerciales réalisées sur les biens qu'ils achètent pour la revente.

Définition :

Une marge commerciale se définit comme la différence entre le prix effectif ou imputé d'un bien acheté pour la revente et le prix qui devrait être payé par le distributeur pour remplacer le bien au moment où il est vendu ou autrement écoulé.

Source : *Le SCN 2008*, Commission européenne, FMI, OCDE, Banque mondiale, 2009, Chapitre 6 : Le compte de production.

Les marges sur certains biens peuvent être négatives si ces biens doivent être démarqués. Elles doivent également être négatives sur les biens qui ne sont jamais vendus parce qu'ils sont volés ou mis au rebut. Le concept de marges commerciales peut être appliqué à des biens spécifiques, aux activités commerciales d'une unité statistique, aux activités commerciales des branches d'activité et à l'ensemble des activités commerciales de l'économie.

En pratique, la production d'un grossiste ou d'un distributeur est déterminée par l'égalité suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{production} &= \text{valeur des ventes,} \\
 &+ \text{valeur des biens achetés pour la revente et} \\
 &\quad \text{utilisés pour la consommation intermédiaire,} \\
 &\quad \text{la rémunération des salariés, etc.,} \\
 &- \text{valeur des biens achetés pour la revente,} \\
 &+ \text{valeur des entrées en stocks de biens pour} \\
 &\quad \text{la revente,} \\
 &- \text{valeur des biens sortis des stocks de biens} \\
 &\quad \text{pour la revente,} \\
 &- \text{valeur des pertes courantes dues à des taux} \\
 &\quad \text{normaux de déperdition, de vol et de dom-} \\
 &\quad \text{mages accidentels.}
 \end{aligned}$$

Vous trouverez plus d'informations sur les grossistes et les détaillants au Chapitre 6 : Le compte de production dans *Le SCN 2008*, Commission européenne, FMI, OCDE, Banque mondiale, 2009.

Il existe généralement une distinction pour les services commerciaux entre la vente en gros et au détail ; il s'agit d'une distinction importante dans le cadre de l'affectation des marges commerciales aux catégories d'emplois :

1. la vente en gros est la revente (vente sans transformation) de biens neufs et d'occasion aux détaillants, aux utilisateurs industriels, commerciaux, institutionnels ou professionnels, ou à d'autres grossistes ;
2. la vente au détail est la revente (vente sans transformation) de biens neufs et d'occasion principalement au grand public pour la consommation personnelle ou des ménages.

On entend par marges commerciales les concepts de mesure des activités commerciales dans le système, qu'elles soient effectuées par des commerçants, comme activité principale, ou par d'autres branches d'activité, comme production secondaire. L'estimation de la marge commerciale est généralement basée sur des données provenant de statistiques structurelles sur les entreprises ou d'enquêtes commerciales spécifiques. Ces sources fournissent des données sur les marges commerciales totales par branche d'activité, qui doivent ensuite être converties en données par produit. L'établissement des matrices de marge commerciale, basé sur les prix d'évaluation des tableaux des ressources et des emplois, peut débiter soit du côté des ressources, soit du côté des emplois.

2.3.1.1. Matrices de marge commerciale du côté des ressources

De manière générale, les sources de données disponibles fournissent des informations concernant les marges commerciales par branche d'activité. Afin d'utiliser ces informations dans les tableaux des ressources et des emplois, ces dernières doivent être converties en données par produit.

Une attention particulière doit être accordée au niveau de détail auquel les matrices de marge commerciale sont établies. Il est préférable que le niveau de produit pour les estimations soit plus désagrégé que le niveau de détail des tableaux des ressources et des emplois finaux. Ceci a pour but de répondre aux besoins de la méthode des flux de produits, afin de permettre l'utilisation de différents rapports produit/marge et de fournir des détails intéressants pour l'établissement de certaines données d'emplois (par exemple pour affecter les produits et leurs marges aux catégories de fonction des dépenses de consommation privée).

Dans le cadre de la procédure de travail générale, les étapes principales pour l'estimation des marges commerciales dans un tableau des ressources sont les suivantes :

1. Répartir le chiffre d'affaires entre la vente en gros et la vente au détail

Dans les statistiques structurelles sur les entreprises, la distinction entre le chiffre d'affaires de vente en gros et celui de vente au détail fait souvent partie des enquêtes dans les branches d'activité commerciales, mais pas dans les autres branches d'activité (ceci dépend de la qualité des enquêtes). Cependant, dans de tels cas, il ne doit pas y avoir de distinction entre la vente en gros et la vente au détail en ce qui concerne la valeur des produits achetés pour la revente. Cela signifie que certains ajustements doivent être effectués sur la base des caractéristiques de l'économie et du type de branche d'activité concernée. Prenons l'exemple de la branche d'activité boulangerie : le commerce des petites boulangeries fait probablement partie de la vente au détail, tandis que le commerce des grandes boulangeries appartient sans doute à la vente en gros.

2. Estimer le chiffre d'affaires par produit

Deux matrices de chiffre d'affaires de branches d'activité par produit sont estimées, l'une pour le chiffre d'affaires de la vente en gros et l'autre pour celui de la vente au détail. Les informations requises pour cette étape sont généralement de faible qualité et il est souvent nécessaire de recourir à des hypothèses plausibles. Par exemple, il n'est pas faux de supposer que les hôtels font le commerce de souvenirs, de journaux, de magazines, de nourriture et de boissons, et que les musées font le commerce de livres, de produits multimédia, etc. Pour les branches d'activité commerciales, l'estimation des marges par produit est très difficile, car il faut prendre en compte la grande variété de produits vendus dans les magasins. En se basant sur les caractéristiques économiques et sur l'utilisation de toutes les informations disponibles, des hypothèses

sont formulées et appliquées afin de ventiler le chiffre d'affaires par produit. Afin de valider les résultats, il est essentiel de les vérifier par rapport à la fourniture de biens (production intérieure et importations) et d'analyser la relation entre le chiffre d'affaires de vente en gros et celui de vente au détail.

3. Estimer les matrices de marge commerciale par produit

La matrice de marge commerciale peut être estimée en multipliant les matrices de chiffre d'affaires (créées à l'étape 2) par les rapports produit/marge supposés. Les rapports de marge représentent la part d'une marge commerciale par rapport au chiffre d'affaires au niveau des produits (groupes de produits) ou au niveau des branches d'activité, ce qui donnerait des informations sur la marge moyenne de cette branche d'activité. Il existe, en théorie, deux options pour cette conversion :

- pour chaque branche d'activité, le rapport moyen de marge de cette branche spécifique est appliqué pour tous les produits vendus (en se basant sur la technologie de la branche d'activité) ;
- un rapport produit/marge spécifique est appliqué à l'ensemble du chiffre d'affaires de ce produit, quelle que soit la branche d'activité (technologie de produit). Il est nécessaire de rappeler que toutes les estimations sont effectuées de manière séparée pour la vente en gros et la vente au détail.

Les résultats obtenus par produit sont vérifiés avec les marges commerciales totales par branche d'activité. Les différences sont ensuite analysées et les ajustements adaptés sont effectués, sur la base des informations disponibles.

2.3.1.2 Matrices de marge commerciale du côté des emplois

Il est plus difficile d'obtenir les données permettant d'estimer les marges commerciales par produit pour les tableaux des emplois que pour ceux des ressources ; pour les acheteurs (tels que les ménages ou le gouvernement), il est impossible de connaître la part des marges commerciales dans le prix qu'ils ont payé. L'acheteur ne connaît très probablement aucun des canaux de distribution intervenant avant le vendeur final.

C'est pourquoi le calcul des matrices de marge commerciale du côté des emplois est basé sur des hypothèses plausibles et est équilibré avec les ressources totales estimées des marges commerciales. Nous pouvons supposer que la consommation intermédiaire n'utilise que des services de vente en gros (tout du moins pour certaines branches d'activité. Pour les autres, une estimation de la part de la vente en gros en tant que source de consommation est formulée). Dans le cas des dépenses de consommation privée, les marges de détail peuvent être affectées, à quelques exceptions près, lorsque les consommateurs accèdent directement au circuit de vente en gros. Certains produits achetés au détail peuvent avoir été livrés par des grossistes, tandis que d'autres sont livrés directement par les producteurs des biens.

Nous pouvons développer des hypothèses similaires quant à la formation de capital, pour laquelle le circuit de vente en gros est, bien souvent, le plus important. Il arrive cependant, bien que rarement, que le circuit de vente au détail ait un impact significatif (par exemple, les produits achetés par les ménages privés lors de la construction de leurs propres logements ou lors de réparations importantes). Seules les marges de vente en gros, et non les marges de vente au détail, peuvent être incluses dans les stocks. Il existe cependant un problème aux raisons évidentes : il est impossible d'affecter les marges aux variations de stocks, les marges peuvent seulement être affectées aux données sur le stock, et plus précisément aux données sur le stock à la fin de la période. En pratique, cela signifie que les marges commerciales ne seront affectées qu'aux augmentations de stocks. En ce qui concerne les exportations, nous pouvons supposer que seules les marges de vente en gros sont concernées ; à quelques exceptions près, à savoir en grande partie les biens achetés par des voyageurs non résidents (touristes).

La procédure d'affectation des marges commerciales aux éléments d'emplois uniques débute par les flux dont la qualité des informations est la meilleure, ou par les hypothèses qui semblent les plus plausibles. Pour l'estimation des marges commerciales dans le tableau des emplois, les détails disponibles provenant du côté des ressources doivent être utilisés autant que possible ; en particulier en ce qui concerne les détails des produits. Il est également nécessaire de vérifier la plausibilité générale des matrices de marge commerciale du côté des emplois issues de cette estimation, en ce qui concerne les relations entre les marges de vente en gros et de vente au détail affectées, mais également en ce qui concerne les relations entre les données d'emplois aux prix d'acquisition et les marges commerciales affectées.

2.3.2. Marges de transport

Les marges de transport, autre élément d'évaluation des tableaux des ressources et des emplois, représentent les services de transport de fret des produits, lorsqu'ils sont payés par l'acheteur du produit ou lorsqu'ils sont facturés séparément par le vendeur.

Les marges de transport comprennent en particulier les cas suivants :

1. la valeur facturée du transport de biens depuis le lieu de fabrication ou de vente jusqu'au lieu où l'acheteur prend livraison de ces produits. Le transport est assuré par un tiers et le montant est facturé séparément à l'acheteur ;
2. le transport de biens organisé par le fabricant, par le grossiste ou par le détaillant, de façon à ce que l'acheteur doive payer séparément les coûts de transport, même lorsque ce dernier est effectué par le fabricant, le grossiste ou le détaillant.

Ainsi, si le producteur accepte de livrer le produit à l'acheteur sans tarification explicite, le coût de la livraison est in-

clus dans le prix de base. Une marge de transport spécifique faisant partie du prix d'acquisition ne peut s'appliquer que si l'acheteur est explicitement facturé pour la livraison.

En se basant sur cette définition, les coûts de transport suivants ne sont pas comptabilisés comme marges de transport, car ils ne contribuent pas à la différence d'évaluation entre les prix de base et les prix d'acquisition :

1. si le fabricant ou le vendeur transporte les biens lui-même, ces coûts de transport ne sont pas inclus dans le prix de base de la production du fabricant ou du vendeur et représentent une activité auxiliaire de cette unité ;
2. si le fabricant organise le transport des biens sans établir une facture séparée pour le service de transport, ces coûts de transport seront inclus dans les prix de base de la production du fabricant ;
3. si les grossistes et les détaillants organisent le transport des biens depuis l'endroit où ils leur sont livrés vers le lieu où un autre acheteur en prend livraison, ces coûts seront inclus dans la marge commerciale si aucun frais distinct n'est facturé pour le transport jusqu'à l'acheteur (cela signifie que ces coûts feront partie de la consommation intermédiaire des grossistes et des détaillants) ;
4. si un ménage acquiert des biens à des fins de consommation finale et paie le transport à un tiers, ces coûts de transport seront enregistrés comme dépenses de consommation finale de services de transport et ne seront inclus dans aucune marge de transport ou marge commerciale ;
5. si un transporteur national transporte des biens d'un pays A vers un pays B en passant par le territoire national (transport en transit), cela n'est pas considéré comme une marge de transport, car cela n'est pas lié à des produits faisant partie des ressources et emplois intérieurs ; ces services de transport sont enregistrés en tant qu'exportation de services ;
6. les services de transport de transporteurs nationaux en dehors du territoire national ne font pas partie des marges de transport, mais de l'exportation de services ;
7. le transport de fret de biens usagés, de débris, de déchets, de terre et autres frets similaires liés à des projets de construction ne font pas non plus partie des marges de transport, car ces biens ne sont pas considérés comme des produits.

La complexité de la marge de transport est importante, non seulement à cause des différents types de marges (pour chaque type de transport : routier, ferroviaire, maritime, aérien, par conduites), mais également à cause des définitions en elles-mêmes. De même, la disponibilité des données crée de nombreux problèmes pratiques concernant l'élaboration. La relation entre la fourniture de biens et les marges de transport y afférentes est bien moins étroite que dans le cas des marges commerciales. On peut évoquer plusieurs raisons à

cela : en général, les coûts de transport ne sont pas liés à la valeur des biens transportés ; de nombreux transports sont effectués comme activité auxiliaire ; et la façon dont les coûts de transport sont payés peut différer suivant les produits et les opérations.

De même que pour les matrices de marge commerciale, il est recommandé de débiter l'estimation des matrices de marge de transport par le côté des ressources, et ce pour la même raison : il n'existe pas d'informations directes sur le montant des marges de transport incluses dans les prix d'acquisition des emplois. Les étapes principales de la procédure d'estimation sont similaires à celles des matrices de marge commerciale.

La qualité des données de marge de transport dépend énormément des sources de données disponibles ; en général, il existe les données issues des statistiques de transport (en termes physiques, fournissant des données sur la distance de transport, sur le type de transport : national, transfrontalier, en transit, sur le volume de transport en termes de poids et de tonnes-kilomètres, et sur le type de biens transportés et couverts par différentes modes de transport). Les données physiques doivent être multipliées par les tarifs de transport appropriés (prix de transport). De tels tarifs varient selon les biens transportés, la distance parcourue et selon les différents types de véhicules de transport.

L'enquête structurelle forme également une source de données importante (pour plus d'informations à propos des sources statistiques, consultez le Chapitre 4 : *Infrastructure statistique pour les comptes nationaux*, section 2 : *Sources de données statistiques*). Les enquêtes structurelles peuvent fournir des informations détaillées concernant les coûts de transport payés par le vendeur ou sur la valeur des services de transport facturés, par type de biens transportés.

Pour en savoir plus...

Le SCN 2008, Commission européenne, FMI, OCDE, Banque mondiale, 2009, Chapitre 14 : Les tableaux des ressources et des emplois et le compte de biens et services.

2.3.3. Matrices d'impôts et subventions sur les produits

Le SCN 2008 définit trois types d'impôts sur les produits :

1. taxes du type TVA ;
2. impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA ;
3. impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations.

D'autres impôts sur la production sont inclus dans la mesure du prix de base de la production et d'autres subventions sur la production sont exclues et ne figurent donc pas dans l'ajustement pour les impôts qui convertit une évaluation aux prix de base en prix d'acquisition.

Lorsque la production est aux prix de base, la colonne des impôts contient la TVA non déductible totale sur les produits, les impôts et les droits sur les importations à l'exclusion de la TVA, les impôts sur les exportations et les impôts sur les produits à l'exclusion de la TVA, ainsi que les impôts sur les importations et les exportations. Lorsque la production est aux prix d'acquisition, la colonne des impôts n'inclut que les impôts et les droits sur les importations (à l'exclusion de la TVA), auxquels s'ajoute la TVA non déductible totale sur ces produits.

Les exigences d'établissement des matrices d'impôts et de subventions se rapportent à l'élaboration du vecteur-colonne du tableau des ressources. Les impôts moins subventions sont indiqués *par produit*. Lors de la première étape du processus d'estimation, il est nécessaire de classer les différents impôts et les différentes subventions sur les produits en fonction de la classification de produit utilisée (par exemple, les impôts sur le sucre sont affectés au groupe 235 de la CPC Rév. 2, les produits du tabac au groupe 250 et ainsi de suite) ou en fonction du niveau approprié le plus détaillé de la classification utilisée. Le même procédé doit être appliqué aux subventions sur les produits.

La *seconde étape d'établissement*, en ce qui concerne les impôts/subventions sur les produits, consiste à affecter les impôts/subventions sur les produits du côté des emplois (emplois intermédiaires et finaux) aux prix d'acquisition. Pour les catégories de produit auxquelles des impôts/subventions sur les produits ont été affectés, la part de la composante d'impôt/subvention dans le prix d'acquisition doit être calculée. Cette étape doit s'effectuer à partir d'une base d'imposition appropriée, selon la législation fiscale de chaque pays.

Les subventions sont enregistrées comme des impôts négatifs sur les produits ou comme des impôts négatifs sur la production. Seules les subventions sur les produits (le cas échéant) sont saisies dans la colonne d'ajustement des impôts pour l'évaluation des ressources ; elles sont accompagnées d'un signe négatif pour indiquer qu'elles réduisent la valeur des prix d'acquisition au lieu de l'augmenter.

2.4. Unité statistique et sources de données

L'unité statistique et les sources de données sont liées dans le sens où les données collectées de sources diverses pourront correspondre directement ou devront être ajustées en se basant sur des informations supplémentaires afin de répondre aux exigences méthodologiques des tableaux des ressources et des emplois.

Le SCN 2008 recommande l'utilisation des *unités d'activité économique au niveau local*, car ce type d'unité offre toutes les caractéristiques nécessaires à l'analyse des relations techniques et économiques. En conséquence, les unités institutionnelles doivent être séparées en unités plus petites et plus homogènes, en prêtant attention au type de production. Les unités d'activité économique au niveau local sont conçues, en tant que meilleure approche opérationnelle orientée vers la

pratique, pour répondre à cette exigence.

Le Chapitre 3 : *Concepts de base*, section 1 : *Éléments fondamentaux de la comptabilité nationale* explique les relations entre les entreprises, les unités locales et les établissements.

La qualité des tableaux des ressources et des emplois dépend du niveau de désagrégation utilisé pour leur établissement, de la disponibilité des sources de données et des ressources humaines. La construction des tableaux des ressources et des emplois en suivant la méthodologie du SCN 2008 requiert un grand nombre de données et utilise les informations disponibles dans le système statistique, issues de toutes les sources, à savoir les recensements, les enquêtes, les données administratives, les études diverses et les jugements d'experts. Les exigences en matière de données pour la construction des tableaux des ressources et des emplois sont plus strictes que celles concernant la préparation des comptes de biens et services dans les comptes nationaux, car les données doivent être établies à un niveau de produit individuel.

Il est nécessaire de disposer des données détaillées et disponibles indépendamment à un niveau de produit pour chaque composante des tableaux afin de pouvoir établir des tableaux des ressources et des emplois de haute qualité. Ce n'est que dans ces conditions qu'il sera possible de mélanger et de confronter différentes sources de données par le cadre ressources et emplois, de façon à ce que les faiblesses des systèmes de données, y compris leur conformité aux concepts de comptabilité nationale, soient identifiées et que les ajustements appropriés soient appliqués pour l'estimation des indicateurs.

En réalité, les sources de données disponibles (tout spécialement dans les pays en développement) sont loin d'être idéales et cela a un effet direct sur la qualité des tableaux des ressources et des emplois. Cependant, les ressources et les emplois représentent le cadre idéal (grâce à leurs recoupements et leurs équilibres intégrés) pour maximiser la qualité des comptes nationaux, même dans le cas de données sources limitées. C'est pourquoi il est si important d'utiliser le cadre ressources et emplois pour l'établissement des comptes nationaux (en particulier pour le PIB) lorsque les données sources sont incomplètes. Dans de telles situations, il est possible que les pays doivent adopter des optiques de flux de produits ou utiliser des sources de données auxiliaires, telles que des études ou des rapports provenant de pays voisins ou d'économies similaires.

Les principales sources de données requises pour l'établissement des tableaux des ressources et des emplois peuvent être résumées de la manière suivante :

1. Classifications :

- (a) Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Révision 4 (CITI, Rév. 4)

- (b) Classification centrale des produits, Version 2 (CPC, Ver. 2)
- (c) Classification type pour le commerce international (CTCI, Rév. 4)
- (d) Classification des fonctions de la consommation individuelle (COICOP)
- (e) Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP)
- (f) Secteurs institutionnels, par exemple sociétés non financières, administrations publiques, ménages, etc.

2. Répertoires

- (a) Répertoire statistique d'entreprises.

3. Sources de données pour les tableaux des ressources :

- (a) agriculture, élevage, sylviculture et pêche :

- recensements agricoles, enquêtes agricoles annuelles sur la production des cultures et de l'élevage,
- enquêtes agricoles spécifiques : surface et rendement des cultures, prix de l'agriculture, statistiques/enquêtes sur l'utilisation des terres, enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages etc.,
- données administratives : statistiques administratives sur l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et la pêche, données administratives gérées par les autorités traditionnelles régionales et locales, importations et exportations de produits agricoles, données issues d'autorités vétérinaires.

- (b) activités minières, fabrication, construction, services :

- recensement économique, enquêtes annuelles auprès des entreprises couvrant toutes les activités économiques non agricoles,
- enquêtes statistiques spécifiques : enquêtes sur l'industrie manufacturière à propos du chiffre d'affaires et du nombre de salariés et sur la production de produits, enquêtes sur la construction et/ou l'investissement, enquêtes sur les forces de travail, enquêtes sur la vente en gros et la vente au détail, données sur les indicateurs de production de services (tonnes-kilomètres de fret, passagers-kilomètres, nombre de véhicules sur la route, etc.), enquêtes statistiques sur les prix,
- données administratives : données administratives sur les services (distribution d'électricité, de gaz et d'eau, postes et télécommunications, transports, compagnies aériennes, activités minières, etc.), permis de construction, états budgétaires des administrations publiques sur les revenus et les dépenses, états financiers des unités non finan-

cières (entreprises/sociétés publiques et privées), données concernant les impôts désagrégés par produit, statistiques financières de banques centrales, rapports d'agences de réglementation de compagnies d'assurance.

(c) impôts et subventions sur les produits :

- données administratives : valeur de la TVA, autres impôts fournis par les autorités fiscales, données concernant les subventions.

(d) importations :

- données statistiques : enquêtes spéciales pour les importations (par exemple sur l'électricité),
- données administratives : importations de biens fournies par les douanes, balance des paiements.

4. Sources de données pour les tableaux des emplois :

(a) dépenses de consommation finale :

- sources de données statistiques : Enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, enquêtes sur la vente au détail, enquêtes statistiques sur les prix,
- données administratives : états budgétaires des administrations publiques (revenus et dépenses), données concernant les impôts sur des produits sélectionnés, tels que l'alcool, le tabac, les véhicules à moteur, états financiers des ISBLSM.

(b) formation brute de capital :

- recensement économique, enquêtes annuelles auprès des entreprises couvrant toutes les activités économiques non agricoles, enquêtes agricoles annuelles,
- enquêtes statistiques spécifiques : enquêtes sur la construction et/ou l'investissement, enquêtes sur les dépenses en capital et les stocks,
- données administratives : permis de construction, dépenses d'investissement des administrations publiques, états financiers des unités non financières et financières et des ISBLSM.

(b) exportations :

- données statistiques : enquêtes spéciales pour les exportations (par exemple l'électricité),
- données administratives : exportations de biens fournies par les douanes, balance des paiements.

5. Autres données :

- (a) prix : prix à la consommation, prix du producteur, prix à l'importation, prix à l'exportation.

Vous trouverez plus d'informations concernant le répertoire statistique d'entreprises, les classifications et les sources de données statistiques au Chapitre 4 : *Infrastructure statistique pour les comptes nationaux* ; les sources de données administratives utilisées pour l'établissement des comptes nationaux sont présentées au Chapitre 5 : *Sources de données administratives*.

Les sources de données administratives et statistiques sont données à titre indicatif et peuvent varier selon le pays, mais elles fournissent un aperçu de la très grande quantité de données exhaustives requises pour l'établissement des tableaux des ressources et des emplois. Dans certains pays, en particulier dans les pays en développement, il se peut que ces sources ne soient pas disponibles. Ces pays devront certainement recourir à une combinaison de ces sources, en collectant les données à partir d'un mélange de sources différentes et en appliquant des optiques de flux de produits, afin d'établir les tableaux des ressources et des emplois. Parallèlement, le manque de données nécessaires pour les tableaux des ressources et des emplois forme le point de départ de nouvelles évolutions.

Le Chapitre 2 : *Construction du SCN*, section 2 : *La stratégie de mise en œuvre du SCN 2008* présente les phases principales de la stratégie de mise en œuvre et de développement des comptes nationaux.

Les sources de données disponibles ainsi que l'intérêt économique et le développement d'un pays peuvent restreindre l'estimation des composantes des tableaux des ressources et des emplois, uniquement à un niveau de produit de base étendu (par exemple, les céréales, les produits alimentaires, les combustibles, les services personnels, le tourisme, les voyages, la consommation d'énergie, etc.), plutôt qu'à un niveau de produit individuel ; dans de tels cas, une ventilation supplémentaire des dépenses de niveau de produit étendu à un niveau de produit détaillé peut être accomplie, sur la base de petites enquêtes, ou même en utilisant les rapports provenant des pays voisins possédant une structure économique similaire, en les combinant avec des avis d'experts.

3. Établissement des tableaux des ressources et des emplois

Les concepts méthodologiques et les méthodes utilisés pour les comptes nationaux sont également requis pour l'établissement des tableaux des ressources et des emplois. Parmi ces méthodes, on trouve par exemple la méthode des flux de produits, la méthode d'équilibrage ou la méthode à deux indicateurs. À ces méthodes générales d'établissement des comptes nationaux doivent s'ajouter des procédures d'estimation spécifiques à appliquer à l'élaboration des tableaux des ressources et des emplois.

3.1 Étapes d'établissement

L'établissement de l'ensemble de données du cadre ressources et emplois selon la méthodologie du SCN 2008 est un processus très complexe qui dépend de l'intégration complète des comptes courants et des comptes d'accumulation. Ce cadre forme un ensemble de tableaux étroitement liés, totalement en accord avec tous les autres comptes du système de comptabilité nationale. L'équilibrage des tableaux des ressources et des emplois assure la cohérence entre les différentes parties du système de comptabilité nationale.

Le cadre ressources et emplois comprend plusieurs tableaux :

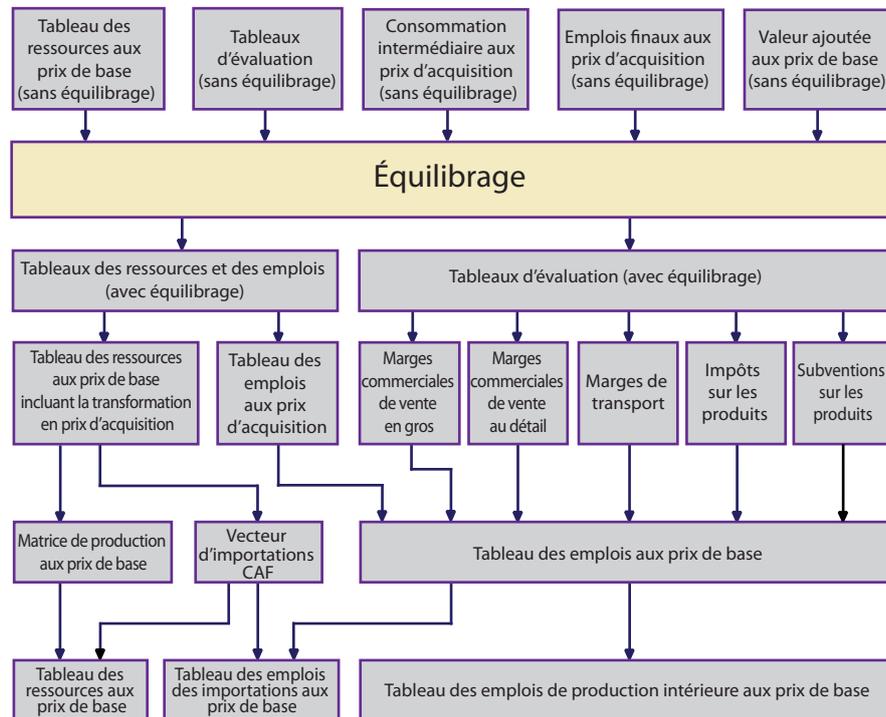
1. Tableau des ressources aux prix de base, qui comprend deux sous-matrices : le tableau de production intérieure et le tableau des importations.
2. Les tableaux d'évaluation, qui incluent des informations sur les impôts moins subventions sur les produits, les marges commerciales et les marges de transport. Ces tableaux d'évaluation permettent de transformer les ressources totales aux prix de base en prix d'acquisition.
3. Tableau sur la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition présentant les exigences d'entrée des biens et des services pour la production des résultats de chaque branche d'activité.
4. Tableau sur les emplois finaux aux prix d'acquisition (sans équilibrage) qui comprend : les dépenses de consommation finale des ménages, les dépenses de consommation finale des administrations publiques, les dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), la formation brute de capital fixe, les variations d'objets de valeur, les variations de stocks et les exportations de biens et de services.
5. Valeur ajoutée aux prix de base par branche d'activité : rémunération des salariés, autres impôts nets sur la production, consommation de capital fixe et excédent net d'exploitation.

L'établissement de ces tableaux, ainsi que leur intégration dans un cadre cohérent, est basé sur trois étapes principales :

1. *La première étape* consiste à établir les cinq tableaux présentés ci-dessus, en se basant sur les sources de données disponibles, en prix courants et en prix de l'année précédente.
2. *La deuxième étape* consiste à analyser et équilibrer ces cinq tableaux, de façon à assurer la cohérence du système. La procédure d'équilibrage est itérative et inclut :
 - (a) l'équilibrage des tableaux des ressources et des emplois aux prix d'acquisition,
 - (b) l'établissement des matrices d'évaluation,
 - (c) la conversion des tableaux des ressources et des emplois en prix de base,
 - (d) l'équilibrage des tableaux des ressources et des emplois aux prix d'acquisition et aux prix de base.
3. *La dernière étape* est l'équilibrage final en prix courants et en prix constants (aux prix de l'année précédente). Les tableaux des ressources et des emplois équilibrés sont ainsi créés, aux prix d'acquisition ou aux prix de base (les matrices d'évaluation qui permettent les estimations des tableaux dans ces différents prix sont également équilibrées).

Les étapes d'établissement sont présentées dans la Figure 8.2.

Figure 8.2 : Étapes d'établissement des tableaux des ressources et des emplois



Source : Eurostat *Manual of Supply, Use and Input-Output Tables*, Eurostat, Communautés européennes 2008

Les tableaux non équilibrés présentés lors de la première étape de la procédure d'établissement basée sur les sources de données disponibles permettent de débiter l'équilibrage des ressources et des emplois ainsi que des entrées et des sorties. L'équilibrage est nécessaire pour parvenir à l'égalité entre les ressources et les emplois de chaque produit et pour établir l'égalité entre les sorties et les entrées de chaque branche d'activité. De la même manière, l'équilibrage permet d'identifier les incohérences des données de base et des méthodes d'estimation utilisées pour les indicateurs de comptabilité nationale inclus dans les tableaux des ressources et des emplois. Notons que cet équilibrage est recommandé afin d'atteindre une cohérence totale, si le système doit équilibrer les tableaux des ressources et des emplois de manière simultanée en prix courants et en prix de l'année précédente.

3.2 Méthodes

L'élaboration des tableaux des ressources et des emplois requiert l'utilisation de méthodes spécifiques. La difficulté principale de la procédure d'établissement des tableaux des ressources et des emplois est de collecter des données cohérentes et homogènes de différentes sources statistiques et administratives. Outre la méthodologie spécifique utilisée pour l'établissement de chaque composante, des méthodes d'estimation supplémentaires doivent être envisagées afin de pouvoir estimer chaque élément du système des ressources et des emplois, dans le cas de données de faible qualité, insuffisantes ou manquantes.

Généralement, les données disponibles sont insuffisantes et ne sont pas assez complètes pour répondre aux exigences méthodologiques des ressources et des emplois ; il est également possible que certaines données clés ne puissent pas du tout être collectées. En général, il existe plusieurs aspects dans la gestion des difficultés d'établissement des tableaux des ressources et des emplois : données manquantes, cohérence du système des ressources et des emplois, conséquences et documentation.

1. Données manquantes

Certaines données nécessaires à l'établissement d'indicateurs des tableaux des ressources et des emplois ne sont pas disponibles dans les statistiques officielles ou dans le système administratif. Afin de les obtenir par d'autres fournisseurs, ou pour accéder à certaines informations supplémentaires utiles au développement de suppositions ou d'hypothèses de travail, plusieurs options sont envisageables :

- Utilisation d'informations provenant d'entreprises privées en charge de l'observation d'un aspect/d'un domaine spécifique de l'économie pour lequel aucune donnée n'est disponible dans les systèmes statistiques ou administratifs. Par exemple, lorsque des données intermédiaires sur les coûts publicitaires ne sont pas disponibles séparément dans des enquêtes auprès des entreprises, il est possible de baser les estimations sur des données provenant d'entreprises de marketing ou de recherche privées observant le marché de la publicité, même si souvent ces données ne

sont pas suffisamment complètes ou si les classifications utilisées diffèrent des classifications officielles.

- (b) Lorsque des données monétaires sont indisponibles, certaines données physiques liées au flux concerné peuvent être utilisées. Prenons en exemple le nombre de ménages privés connectés à Internet, qui peut servir de base à une estimation des paiements d'abonnement Internet par les ménages privés.
- (c) Les études ou les avis d'experts issus d'instituts de recherche, de chambres de commerce, d'associations professionnelles ou d'autres organisations similaires peuvent servir d'indicateurs supplétifs, d'indicateurs indirects ou encore à vérifier certaines estimations.
- (d) Utilisation d'informations provenant des acteurs majeurs de certaines branches d'activité spécifiques. Par exemple, les entreprises de télécommunication, dont la radio et la télévision, peuvent fournir des données sur leurs revenus par branche de clients, les chaînes de supermarchés peuvent être interrogées à propos de leurs ventes par produit, les compagnies ferroviaires disposent de données détaillées sur les biens qu'elles transportent, etc.

2. Cohérence du système des ressources et des emplois

Les estimations de certaines composantes, même lorsque les sources de données sont disponibles, sont basées sur les égalités et le principe de cohérence du cadre ressources et emplois. L'application de la méthode des flux de produits adhère à ce principe. Tous les produits présentés du côté des ressources sont en corrélation avec les composantes des emplois et vice versa. La création d'équilibres de produit nécessite presque toujours que les statisticiens fassent preuve de jugement quant à la fiabilité relative des composantes individuelles des ressources et des emplois et développent des hypothèses pour combler les lacunes des données.

Le flux de produits est basé sur l'égalité par produit :

$$\text{Ressources} = \text{Emplois}$$

La méthode des flux de produits présente un avantage certain car elle identifie de nombreux flux. Pour de nombreux produits, il est possible, de par leur nature, d'identifier s'ils sont des biens courants ou d'équipement, et même où ils sont utilisés. Par exemple, un avion ou un tracteur rentre forcément dans la catégorie des biens d'équipement qui sont utilisés respectivement dans le secteur des services de transport ou dans le secteur de l'agriculture ; les services de coiffure rentrent dans la catégorie de consommation finale des ménages. Grâce à une structure détaillée de tableaux des ressources et des emplois, il est plus facile d'utiliser les connaissances d'un expert afin de compléter les sources de données pour l'affectation de produits à différents emplois.

Par exemple, l'estimation de la construction comme élément de la consommation finale des ménages, basée sur la méthode des flux de produits, est présentée dans l'Encadré 8.4.

Encadré 8.4 : Exemple de méthode des flux de produits

La méthode des flux de produits est appliquée au produit "blé" dans l'économie A. Le tableau 1 présente les sources de données disponibles et la valeur des indicateurs utilisés.

Tableau 1 : Sources de données et indicateurs utilisés

Nu- méro actuel	Informations disponibles	Sources de données :	Milliers d'unités monétaires
1	Production intérieure des entreprises agricoles :	Enquête structurelle	4500
2	Importations :	Statistiques du commerce extérieur	1000
3	Impôts sur les produits :	États budgétaires des administrations publiques	0
4	Exportations :	Statistiques du commerce extérieur	3000
5	Achats des administrations publiques :	États budgétaires des administrations publiques	100
6	Achats des fermes agricoles :	Enquête agricole	3000
7	Achats des entreprises de l'industrie alimentaire :	Enquête structurelle	5000
8	Achats des ménages :	Enquête sur le budget des ménages	300
9	Variations de stocks rapportées par les producteurs nationaux	Enquête structurelle	500
10	Éléments d'évaluation : Marges de transport	Enquête spéciale	550
11	Marges commerciales 30 %*(1+2+10)	Estimations	1815

Les données collectées sont incluses dans l'équation comptable par produit, tout particulièrement pour les tableaux des ressources et des emplois. Les premières estimations sont présentées dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Premières estimations des ressources et des emplois pour le "blé"

	Données initiales
Production	4500
Importations	1000
Impôts sur les produits	0
Coûts de transport	550
Marges commerciales	1815
Total des ressources (1)	7865
Consommation intermédiaire	8100
Dépenses de consommation finale des ménages	300
Variation de stocks	500
Total des emplois (2)	8900
Écart Ressources-Emplois= (1)-(2)	-1035

L'écart doit être comblé, et la première étape de cette démarche consiste à analyser les sources de données afin d'identifier les sources les plus fiables permettant le calcul des indicateurs en accord avec la méthodologie du SCN. L'exemple présenté utilise la méthode des flux de produits en analysant les sources de données décrites ci-dessous.

- Les données fiables concernent la consommation intermédiaire, les dépenses de consommation des ménages, les importations, les exportations et les marges de transport.
- La production n'inclut que celle des entreprises car elle est estimée sur la base de l'enquête structurelle, c'est pourquoi la production des exploitations familiales n'est pas prise en compte.
- Les données les moins fiables concernent les variations de stocks, car le stock de blé disponible pour les producteurs familiaux n'est pas inclus (dans ce cas, car aucune autre information n'est disponible pour ces chiffres).

L'écart existant est dû au fait que la production familiale de blé et ses variations de stocks ne sont pas incluses dans les estimations. En prenant en compte le fait qu'aucune autre information n'est disponible, la méthode des flux de produits est appliquée. Afin de simplifier l'exemple, on part du principe que la production familiale est consommée par les ménages pour leur propre consommation et qu'il n'y a aucune activité commerciale. Cela signifie qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster les marges commerciales déjà calculées.

La différence sera attribuée à deux éléments, provenant de tableaux différents. Dans l'exemple présenté, on suppose que la totalité de la production familiale a été consommée et qu'il n'y a pas de variations de stocks. L'écart était donc censé représenter la production familiale de blé, dont la valeur est donc le solde comptable.

Les données ajustées sont présentées dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Ajustement des ressources et des emplois du "blé"

	Données ajustées
Production	5535
Importations	1000
Impôts sur les produits	0
Coûts de transport	550
Marges commerciales	1815
Total des ressources (1)	8900
Consommation intermédiaire	8100
Dépenses de consommation finale des ménages	300
Variation de stocks	500
Total des emplois (2)	8900
Écart Ressources-Emplois= (1)-(2)	0

L'exemple présenté illustre une situation particulière dans laquelle la source de l'écart entre les tableaux des ressources et des emplois pour un produit a été identifiée puis éliminée grâce à la méthode des flux de produits. En pratique, le processus d'établissement des tableaux des ressources et des emplois révèle un grand nombre de situations différentes et toute méthode générale permettant d'éliminer l'incohérence entre les deux tableaux peut être appliquée. L'analyse des sources de données et des méthodes utilisées pour l'estimation des éléments des ressources et des emplois en relation avec les exigences du SCN 2008 représente un moyen fiable de garantir l'égalité entre les tableaux.

Lorsqu'un certain flux est ajusté sur la base de l'analyse effectuée, cela affecte évidemment les autres flux qui y sont étroitement liés, que ce soit en tant que fournisseurs d'entrées ou en tant que consommateurs. Afin de rendre les ajustements plus systématiques en se basant sur l'approche des flux de produits, il est nécessaire de prendre en compte les relations inter-branches ; des blocs de secteurs distincts devraient être mis en place et affectés par rapport aux éléments inclus. Un bloc devrait inclure des branches d'activité étroitement liées en termes d'exigences d'entrées. Par exemple, le ciment, les carreaux de céramique, les fenêtres et les portes sont des produits nécessaires dans le domaine de la construction, c'est pourquoi ces derniers peuvent être utilisés pour recouper les estimations relatives à la construction, en particulier pour le secteur des ménages dans les pays en développement. Voici quelques exemples de blocs de secteurs :

- agriculture, pêche, fabrication de produits alimentaires et de boissons, hôtels et restaurants, consommation finale des ménages ;
- industries de la métallurgie et de l'équipement, construction, formation brute de capital fixe ;
- extraction et produits minéraux non métalliques, construction ;
- fabrication de textiles et produits textiles, chaussures, consommation finale des ménages ;
- industries chimiques, dont produits plastiques, etc.

Une fois le bloc de secteurs établi, il est nécessaire de mener une analyse approfondie des caractéristiques de l'économie au sein du pays, ainsi que des relations techniques entre branches d'activité.

3. Documentation

L'établissement des tableaux des ressources et des emplois est un processus complexe ; pour cette raison, la documentation des données de base et des méthodes pouvant être utilisées, des problèmes rencontrés et des résultats obtenus est vivement recommandée. Il est important de disposer d'un tel inventaire pour créer un processus spécial pour l'établissement des ressources et des emplois.

La documentation est utile, en particulier, aux fins suivantes :

- (a) obtenir des informations sur les sources et les méthodes des estimations pour chaque composante des ressources ou des emplois ; dans le cas d'une inégalité entre les ressources et les emplois, ces informations sont utilisées pour comprendre la différence et pour identifier l'élément dont la qualité d'estimation est faible, qui pourra ensuite être ajusté lors de la procédure d'équilibrage,
- (b) évaluer la qualité des données et définir la stratégie d'équilibrage,
- (c) éviter la répétition des changements et la destruction de données déjà équilibrées,
- (d) identifier les données manquantes et les problèmes (qualité des données).

Un système de documentation pour l'établissement des tableaux des ressources et des emplois devrait être intégré au cadre du système de documentation général des comptes nationaux. Il est essentiel de documenter toutes les étapes de l'établissement de données objectives en termes de sources et de données subjectives en termes d'estimations et d'ajustements, pour chaque cellule du système des ressources et des emplois.

Les liens entre les données d'enquête et les données finales des comptes nationaux devraient être intégrés dans le système, en particulier en ce qui concerne les données d'enquête, les ajustements du champ couvert, les ajustements de concept et d'évaluation, les ajustements qualitatifs et les ajustements d'équilibrage et de cohérence.

Pour en savoir plus...

Les méthodes pour estimer les composantes des tableaux des ressources et des emplois sont présentées dans :

- *Handbook of input-output table compilation and analysis*, Études méthodologiques, Série F, n° 74, ONU 1999, Partie deux : Compilation of SNA supply and use tables ;
- *Eurostat Manual of Supply, Use and Input-Output Tables*, Eurostat, Communautés européennes, 2008.

Les méthodes présentées ci-dessus illustrent trois aspects :

1. En raison de la cohérence du cadre comptable, il est possible de calculer les données indirectement en utilisant les égalités des ressources et des emplois.
2. Il est très important de travailler à un niveau de classification de produit détaillé, afin de pouvoir affecter correctement les flux de ressources ou d'emplois.
3. Il est nécessaire de détenir des informations supplémentaires spécifiques concernant des données et informations exogènes ou indépendantes, utiles pour améliorer les estimations ou tout du moins pour pouvoir effectuer

des recoupements. Si l'estimation des chiffres des emplois prend uniquement les données des ressources en compte, il sera impossible d'évaluer les données de base et de vérifier leur cohérence.

3.3. Équilibrage

Le processus d'équilibrage du système forme un élément central du SCN. Des données macroéconomiques équilibrées peuvent être obtenues à un niveau plus agrégé, en utilisant les optiques de la production, des revenus et des dépenses. Cependant, la solution la plus appropriée est d'équilibrer le système simultanément pour les comptes sectoriels et pour les tableaux des ressources et des emplois à un niveau de produits et de branches d'activités bien plus précis. L'idéal serait de baser les tableaux des ressources et des emplois sur des connaissances parfaites, de manière à ce que les deux côtés présentent un équilibre parfait pour chaque produit de base. Mais, bien sûr, en pratique, les tableaux des ressources et des emplois contiennent tous deux un grand nombre d'estimations, car les sources de presque tous les produits de base sont incomplètes. Les deux côtés affichent donc généralement un équilibre imparfait.

L'équilibrage ne sert pas uniquement à parvenir à l'égalité entre les ressources et les emplois de chaque produit et entre les sorties et les entrées de chaque branche d'activité. L'équilibrage permet également de suivre les incohérences des données de base et des méthodes d'estimation utilisées. Il est utile d'effectuer l'équilibrage du système des ressources et des emplois à prix courants et à prix constants, de manière simultanée.

La procédure d'équilibrage débute lorsqu'une estimation est disponible pour chaque composante du tableau des ressources, du tableau des emplois et des matrices d'évaluation, sur la base de toutes les sources administratives et statistiques disponibles, ainsi que d'informations et d'hypothèses supplémentaires. L'analyse des données selon l'égalité principale du système (*Ressources = Emplois*) met en lumière les incohérences des estimations. Les différences peuvent être causées par des imprécisions ou des méthodes inappropriées dans les estimations précédentes, par des erreurs dans les éléments de spécification ou dans la classification des produits ou par de simples erreurs de calcul. La tâche principale des statisticiens responsables des tableaux des ressources et des emplois consiste à détecter ces incohérences et à les résoudre.

En raison du nombre élevé de données et d'informations utilisées dans les tableaux des ressources et des emplois, détaillées par dizaines, centaines ou même parfois par milliers de produits, il est très important de suivre une approche systématique de résolution des problèmes. Heureusement, un certain nombre d'instruments utiles destinés à traiter les problèmes sont disponibles dans le système des ressources et des emplois.

1. Assurer les *égalités de base* pour les prix courants et constants. Toute différence entre les ressources totales (dont les marges et les impôts) et les emplois totaux (à prix courants et constants) pour tout produit indique une incohérence. Cette observation doit mener à un retour aux données et à une analyse en détail du problème.
2. *Le contrôle de la plausibilité et de la crédibilité* est une recherche de rapports inattendus parmi les données. Si un élément semble ne pas être plausible, il est nécessaire de rechercher une explication acceptable en analysant les sources sous-jacentes et en commentant les données avec des experts du domaine concerné. Voici quelques exemples de contrôles de plausibilité :
 - (a) comparaison de la part de chaque composante des ressources dans les ressources totales (même vérification pour les composantes des tableaux des emplois),
 - (b) comparaison de la part des catégories d'emplois dans les emplois totaux, sur une période définie,
 - (c) comparaison des indices de prix utilisés pour les ressources et les catégories d'emplois principales,
 - (d) comparaison des indices de volume de la production, de la consommation intermédiaire et de la valeur ajoutée,
 - (e) comparaison des indices de prix de la production et des indices de prix des éléments de la consommation intermédiaire.

Tous les contrôles de plausibilité et de crédibilité sont établis sur la base du type d'incohérence détectée dans les tableaux des ressources et des emplois. Les incohérences peuvent être causées par des erreurs et des incohérences dans les données fournies par les unités statistiques (entreprises, établissements, ménages, etc.) et par les sources administratives. Elles peuvent également être causées par des erreurs créées par les employés travaillant à l'établissement des tableaux des ressources et des emplois (expérience limitée, manque de connaissances statistiques et économiques, etc.). Étant donné que les ressources pour les comptes nationaux sont limitées, une approche systématique est nécessaire pour réaliser l'équilibrage. Dans le cadre de ce processus d'équilibrage, il est évident que les incohérences importantes requièrent plus d'attention que les incohérences plus légères.

3. *Des procédures automatiques* pour l'équilibrage sont essentielles à la préparation et à la gestion du système des ressources et des emplois. L'ordinateur joue différents rôles dans le processus d'établissement, du calcul pendant l'étape de préparation au développement de la solution appropriée pour l'équilibrage des ressources et des emplois. La méthode la plus couramment utilisée pour effectuer un équilibrage automatique est appelée méthode

RAS⁽²⁾. Elle est utilisée pour réviser les entrées internes d'une matrice pour qu'elles correspondent aux marges totales. La méthode RAS est utilisée lorsque les marges totales (ressources/emplois totaux des produits de base, ou production brute totale par type d'activité, par exemple) sont considérées comme correctes, mais que la ventilation au sein de la matrice ne correspond pas aux marges totales. Lors de l'établissement d'un tableau de référence des ressources et des emplois, l'équilibrage manuel doit être effectué jusqu'à ce que les différences restantes aient été réduites au minimum (une règle générale établit que les totaux des lignes et des colonnes doivent se situer dans une marge de ± 5 % des chiffres marginaux corrects connus). La méthode RAS et les procédures similaires produisent une matrice équilibrée, même dans le cas d'écarts importants, mais le tableau final peut être très trompeur. Les méthodes d'équilibrage automatique ne peuvent pas juger de la fiabilité des numéros qu'elles ajustent. Cette tâche doit être effectuée par les comptables nationaux.

Pour en savoir plus...

- *Handbook of input-output table compilation and analysis*, Études méthodologiques, Série F, n° 74, ONU 1999, Chapitre 9 : Updating input-output tables: RAS methods ;
- *Eurostat Manual of Supply, Use and Input-Output Tables*, Eurostat, Communautés européennes, 2008, Chapitre 14 : Updating and projecting input-output tables.

Le logiciel ERETES est l'un des logiciels établis utilisés dans la construction des tableaux des ressources et des emplois ; il aide à l'établissement des comptes nationaux conformément aux normes internationales telles que le SCN 1993 ou 2008. Il a été conçu en particulier pour produire deux tableaux importants : les tableaux des ressources et des emplois et le tableau des comptes économiques intégrés.

Pour en savoir plus...

- Site Web d'ERETES : www.eretes.net;
- *Handbook on Supply and Use Table : Compilation, Application and Practices Relevant to Africa*, CAS, CEA-ONU, 2012.

4. *Procédures de recherche d'erreur*. En fonction de l'expérience des pays dans l'équilibrage des tableaux des ressources et des emplois, il est judicieux de diviser le système des ressources et des emplois en de plus petites parties couvrant un nombre limité de lignes et de rechercher les

(2) La procédure d'ajustement proportionnel itératif (API, également connue sous le nom d'ajustement biproportionnel dans le domaine statistique, d'algorithme RAS dans le domaine économique et de mise à l'échelle de matrice en informatique) est un algorithme itératif permettant d'évaluer les valeurs des cellules d'un tableau de contingence de façon à ce que les totaux marginaux restent fixes et que le tableau estimé se décompose en un produit extérieur.
Source : http://en.wikipedia.org/wiki/Iterative_proportional_fitting.

erreurs principales à ce niveau. Les experts de secteur seront responsables de paquets plus petits du système des ressources et des emplois. Le fonctionnement d'un système d'intégration doit être aussi simple que possible. Il est également nécessaire que les experts travaillant sur l'équilibrage puissent avoir accès à la base de données commune et aux fichiers contenant le système des ressources et des emplois complet. De plus, les procédures automatiques peuvent aider à éliminer les petits écarts entre l'offre et la demande. Cela est souvent effectué grâce à des corrections proportionnelles. L'expérience montre que la combinaison de techniques et de procédures statistiques manuelles et automatiques est la meilleure solution de travail pour établir un système des ressources et des emplois.

En résumé, les **étapes principales** de l'établissement de tableaux des ressources et des emplois équilibrés sont les suivantes :

1. Collecter toutes les informations sur les totaux cibles et sur les valeurs pouvant être saisies directement dans le système en tant que données prédéterminées. On suppose ici que celles-ci ont déjà été préparées et que toutes les données issues des sous-systèmes utiles au processus d'équilibrage ont déjà été établies.
2. Créer une version initiale des équilibres de produit. Cette version peut être établie grâce à des processus automatiques, mais à cette étape, un certain nombre de problèmes non résolus subsiste : pour certains produits, les ressources ne sont pas égales aux emplois, ou pour la plupart des catégories d'emplois, les totaux sont généralement différents de leurs cibles. Cette étape est appelée "équilibrage automatique".
3. Ajuster manuellement les équilibres de produit. Les problèmes non résolus sont minutieusement examinés et des solutions sont appliquées. Cette étape est appelée "équilibrage manuel".
4. Les différences entre les totaux cibles des indicateurs et les valeurs sont éliminées, sauf quand de telles différences sont considérées comme acceptables. À cette étape, les marges commerciales et de transport ainsi que la TVA sont finalement ajustées à leurs cibles. Cette étape est appelée "équilibrage final".

Pour en savoir plus...

Eurostat Manual of Supply, Use and Input-Output Tables, Eurostat, Communautés européennes, 2008, Chapitre 8 : Balancing Supply and Use.

3.4. Tableaux des ressources et des emplois à prix courants et à prix constants

Le SCN 2008 requiert d'établir les tableaux des ressources et des emplois à prix courants, ainsi qu'à prix constants.

Les tableaux des ressources et des emplois fournissent un excellent cadre d'établissement pour les estimations en prix constants, car :

1. les tableaux donnent un aperçu du vaste ensemble de données sur les opérations, d'indicateurs de prix et d'indicateurs de volume ;
2. ils permettent un contrôle de la cohérence numérique, de la fiabilité et de la plausibilité de l'offre et de la demande ;
3. en raison du cadre comptable, ils requièrent des indices de volume et des déflateurs à plusieurs variables, à des niveaux d'agrégation différents, liés de manière systématique ;
4. dans un système des ressources et des emplois à prix courants et constants, l'ensemble complet des données peut être équilibré en prenant en compte les incertitudes liées aux estimations sous-jacentes ;
5. les tableaux des ressources et des emplois offrent l'opportunité de comparer les estimations en prix constants des valeurs aux prix de base avec celles aux prix d'acquisition, en relation avec les éléments d'évaluation, comme par exemple les marges commerciales et de transport ainsi que les impôts sur les produits.

L'établissement des tableaux des ressources et des emplois à prix courants et constants peut être mené de deux façons :

1. *L'approche séquentielle* : tout d'abord en complétant le processus d'établissement à prix courants (collecte de données, ajustement des données et équilibrage) ; ensuite en déflatant ces tableaux ; et enfin, en équilibrant les valeurs à prix constants.
2. *L'approche simultanée* : en établissant des tableaux des ressources et des emplois dans les deux prix (prix courants et prix de l'année précédente) et en les équilibrant "au même moment". À la fin du processus d'établissement, des tableaux sont disponibles à prix courants et à prix constants.

Pour l'établissement des tableaux des ressources et des emplois, il est préférable de suivre l'approche simultanée. Son principal avantage réside dans le fait qu'elle offre la possibilité d'analyser les indices de valeur, de prix et de volume les uns par rapport aux autres. Le résultat de cette analyse est une amélioration des estimations, non seulement en prix constants, mais en prix courants également. Cette approche offre l'opportunité de contrôler les données en comparant les indices de prix et de volume ; en outre, l'équilibrage simultané à prix courants et constants peut entraîner une meilleure affectation des corrections par rapport à l'équilibrage séparé des tableaux à prix courants ou à prix constants.

Il est normalement conseillé à un pays établissant des tableaux des ressources et des emplois pour la première fois de commencer par les estimations en prix courants. Il est ensuite recommandé, pour l'exercice suivant, de réaliser

la procédure d'établissement des prix courants et des prix constants au même moment. Lorsque les sources de données sont manquantes ou que les données sont de mauvaise qualité, les données de prix insuffisantes peuvent être ajustées sur la base d'une analyse simultanée des ressources et des emplois des produits dans l'économie, en prix courants et en prix constants. De cette manière, certaines des questions soulevées lors de l'établissement d'un tableau à prix constants trouvent une réponse dans l'incohérence des données en prix courants, et vice versa.

Le processus d'établissement des tableaux des ressources et des emplois est résumé en un schéma colonne-ligne-colonne, quelle que soit l'approche adoptée (séquentielle ou simultanée) :

1. Remplir les *colonnes* des tableaux (catégories de branches d'activité et de consommation finale) avec des données provenant de sources variées, ajustées aux concepts de comptabilité nationale,
2. Effectuer le processus d'équilibrage pour les *lignes*, ce qui signifie que les tableaux des ressources et des emplois sont équilibrés à un niveau de produit. Les décisions prises durant cette étape ont un effet sur la production et sur la consommation intermédiaire des branches d'activité, et donc sur leur valeur ajoutée,
3. *Analyser* les résultats obtenus par colonne, plus précisément la valeur ajoutée par branche d'activité. Si certaines valeurs sont inacceptables, il faudra retourner à l'étape d'analyse ligne par ligne et apporter les corrections nécessaires.

Dans une certaine mesure, il s'agit d'un processus itératif.

L'application de l'approche simultanée lors de l'établissement des tableaux des ressources et des emplois impose des exigences spécifiques en ce qui concerne l'ensemble de données. Les données à prix courants sont incluses dans le système après avoir été déflatées. Une des étapes importantes est donc l'estimation des données en prix de l'année précédente. Chaque opération, production et consommation intermédiaire et finale doit être décrite en termes de produit à prix courants et en prix de l'année précédente. La méthodologie appliquée dans les tableaux des ressources et des emplois pour l'estimation des indicateurs en prix courants et constants répond aux exigences du SCN 2008.

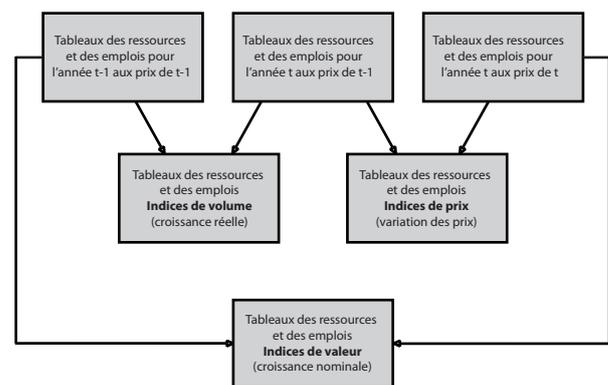
Le Chapitre 7 : *Mesures de volume* présente le contexte conceptuel des mesures de prix et de volume dans les comptes nationaux, les principales sources de données et les méthodes utilisées pour les estimations annuelles.

Il est nécessaire de disposer de valeurs à prix courants de l'année précédente afin de pouvoir calculer des indices. Pour chaque entrée dans le tableau des ressources et des emplois, trois valeurs doivent être disponibles : une valeur pour l'an-

née t aux prix de $t-1$, et une valeur à prix courants pour les années $t-1$ et t . Cet ensemble de données permet au comptable national de mener un double contrôle de la cohérence des données ; même si les résultats à prix courants semblent plausibles, l'analyse des données de volume et de prix peut révéler de sérieux problèmes. Lorsque les prix changent rapidement, il est évident que l'analyse en termes de volume est la plus indiquée.

Lorsque l'étape d'équilibrage est terminée, les utilisateurs ont à leur disposition un système de tableaux contenant des données cohérentes et détaillées sur les valeurs, les variations de volume et de prix des biens et des services. De plus, ce système inclut des informations détaillées sur les niveaux et les tendances des revenus primaires et sur la demande finale en termes nominaux et de volume. Les liens entre ces tableaux sont présentés à la Figure 8.3.

Figure 8.3 : Le lien entre les tableaux des ressources et des emplois à prix courants et constants



Source : *Eurostat Manual of Supply, Use and Input-Output Tables*, Eurostat, Communautés européennes, 2008

Pour en savoir plus...

- *Handbook of input-output table compilation and analysis*, Études méthodologiques, Série F, n° 74, ONU 1999, Chapitre 11 : Input-output tables and production accounts in constant prices ;
- *Eurostat Manual of Supply, Use and Input-Output Tables*, Eurostat, Communautés européennes, 2008, Chapitre 9 : Supply and use tables at constant prices ;
- *Le SCN 2008*, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 14 : Les tableaux des ressources et des emplois et le compte de biens et services.

4. Observations finales

L'établissement de tableaux des ressources et des emplois pour la première fois afin de répondre aux objectifs du jalon 1 de la mise en œuvre du SCN 2008 est très laborieux, très long et requiert un investissement important en termes de ressources humaines. Cet investissement, bien que coûteux, est nécessaire pour assurer la qualité des estimations de comptabilité nationale et pour fournir des informations utiles et cohérentes aux utilisateurs.

Les tableaux des ressources et des emplois jouent un rôle spécifique dans l'établissement des comptes nationaux, en fournissant le cadre qui garantit la cohérence de tous les indicateurs, en prix courants et constants. Leur élaboration représente une part importante du processus d'établissement des comptes nationaux ; de manière générale, les principaux avantages de ces tableaux sont les suivants :

1. les tableaux des ressources et des emplois sont le moyen le plus efficace d'incorporer toutes les données de base, administratives ou statistiques, agrégées ou détaillées, d'une manière systématique, afin d'estimer les comptes nationaux ;
2. les tableaux des ressources et des emplois permettent de parvenir à la cohérence des indicateurs de comptabilité nationale à un niveau détaillé, assurant de cette façon leur qualité dans le cadre des tableaux des ressources et des emplois ;
3. le cadre des tableaux des ressources et des emplois inclut les composantes des optiques de la production, des revenus et des dépenses afin de mesurer le PIB. Il permet de cette façon d'obtenir une estimation du PIB cohérente et équilibrée, en prix courants et en prix constants ;
4. les tableaux des ressources et des emplois équilibrés assurent une cohérence entre les trois premiers comptes des secteurs institutionnels : le compte de biens et services ; les comptes de production par branche d'activité et par secteur ; et les comptes d'exploitation par branche d'activité et par secteur.

La mise en œuvre des tableaux des ressources et des emplois dans la pratique actuelle d'un institut de statistiques est une décision cruciale, basée sur :

1. la disponibilité des sources de données étayant leur mise en œuvre ;
2. la capacité de l'unité en charge de l'établissement des tableaux des ressources et des emplois ;
3. le besoin des utilisateurs et les avantages pour le développement des comptes nationaux et du système statistique.

Une fois la décision prise, c'est au tour de la stratégie pour la mise en œuvre d'être élaborée. Toutes les phases de la stratégie du SCN 2008 présentées dans le Chapitre 2 : *Construction du SCN* de ce manuel doivent être complétées, avec une par-

tie spéciale dédiée à l'établissement des tableaux des ressources et des emplois. Il faut prêter une attention particulière à l'organisation du département de comptabilité nationale, chargé de l'élaboration des tableaux des ressources et des emplois. La définition des tâches et du flux de travail au sein du département est basée sur le nombre d'experts et sur leur capacité professionnelle, car le développement des tableaux des ressources et des emplois est un processus complexe, qui requiert non seulement une grande connaissance de la méthodologie de comptabilité nationale mais également une compréhension approfondie de tous les indicateurs économiques et sociaux existant dans le système statistique et administratif, ainsi que des phénomènes économiques du pays.

4.1. Questions pour les personnes chargées de la mise en œuvre

1. Avez-vous l'intention d'établir des tableaux des ressources et des emplois dans votre pays ? Quand serez-vous en mesure de fournir les premières estimations ?
2. Avez-vous déjà développé une stratégie pour la mise en œuvre des tableaux des ressources et des emplois ?
3. Existe-t-il une demande de tableaux des ressources et des emplois dans votre pays émanant du gouvernement, des économistes, etc. ? L'institut de statistiques est-il préparé à répondre à ces demandes ?
4. Si vous disposez de tableaux des ressources et des emplois, dans quelle mesure, et par qui, sont-ils utilisés dans l'économie ? L'institut de statistiques fournit-il un soutien méthodologique aux utilisateurs, afin qu'ils se familiarisent avec les exigences méthodologiques ?
5. Quels sont les principaux problèmes rencontrés lors du processus d'établissement des tableaux des ressources et des emplois ? Comment ont-ils été résolus ? Sont-ils intégrés à la stratégie générale de développement du système statistique ?

5. Lectures recommandées

- *Le SCN 2008*, Commission européenne, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale, 2009, Chapitre 14 : Les tableaux des ressources et des emplois et le compte de biens et services ;
- *Eurostat Manual of Supply, Use and Input-Output Tables*, Eurostat, Communautés européennes, 2008 ;
- *Handbook of input-output table compilation and analysis*, Études méthodologiques, Série F, n° 74, ONU 1999 ;
- *Handbook on Supply and Use Table : Compilation, Application, and Practices Relevant to Africa* (Version provisoire du 25 janvier 2012), Centre africain pour la statistique (CAS), Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU) ;
- *Eurostat's ESA 95 manual on Input-Output: Valuation matrices* (Première version complète) Norbert Rainer, document présenté lors de la treizième Conférence internationale sur les techniques d'entrées-sorties du 21 au 25 août 2000, Macerata, Italie.

Annexes



Annexe 1

Couverture de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 : Les différentes étapes

Étape de mise en œuvre	Systèmes de données complémentaires	Données liées au SCN et évolution
Phases antérieures au SCN	Données de base sur la production, le chiffre d'affaires, la consommation, l'investissement, les exportations et importations Indices des prix à la consommation et à la production Compte de la balance des paiements biens et services Statistiques de la situation monétaire	
Étape 1. Indicateurs de base du PIB Dépenses finales à prix courants et à prix constants du PIB PIB par branche d'activité à prix courants et à prix constants	Tableaux des ressources et des emplois Balance des paiements : comptes courant, comptes de capital et comptes financiers Statistiques des finances publiques (SFP) : comptes d'opérations	
Étape 2. Revenu national brut et autres indicateurs primaires pour le reste du monde Compte extérieur des recettes primaires et des transferts courants Comptes de capital et comptes financiers	Statistiques relatives au capital social national Position extérieure globale SFP : opérations et stocks d'actifs et de passifs Statistiques monétaires et financières	Comptes nationaux trimestriels Comptes régionaux Comptes satellites pour l'environnement et autres Analyse d'entrées-sorties
Étape 3. Comptes des secteurs institutionnels : premier stade : 1. Compte de production pour tous les secteurs institutionnels 2. Pour les administrations publiques : - Création de revenu - Répartition du revenu primaire - Répartition secondaire du revenu - Utilisation du revenu disponible - Comptes de capital et comptes financiers	Voir étape 2	Voir étape 2
Étape 4. Comptes des secteurs institutionnels : stade intermédiaire 1 : Pour tous les secteurs institutionnels : - Création de revenu - Répartition du revenu primaire - Répartition secondaire du revenu - Utilisation du revenu disponible - Compte de capital	Voir étape 2	Voir étape 2
Étape 5. Comptes des secteurs institutionnels : stade intermédiaire 2 : Pour tous les secteurs institutionnels : Compte de financement	Voir étape 2	Voir étape 2
Étape 6. Comptes des secteurs institutionnels : stade final : Pour tous les secteurs institutionnels : - Autres variations du compte d'actifs - Compte de patrimoine	Voir étape 2	Voir étape 2

Annexe 2

Classification des opérations

Opérations sur produits (P)

P1	Production
P11	Production marchande
P119	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)
P12	Production pour usage final propre
P13	Production non marchande
P2	Consommation intermédiaire
P3	Dépense de consommation finale
P31	Dépense de consommation individuelle
P32	Dépense de consommation collective
P4	Consommation finale effective
P41	Consommation individuelle effective
P42	Consommation collective effective
P5	Formation brute de capital / P.5n Formation nette de capital
P51g	Formation brute de capital fixe
P51c	Consommation de capital fixe (-)
P51c1	Consommation de capital fixe incluse dans l'excédent brut d'exploitation (-)
P51c2	Consommation de capital fixe incluse dans le revenu mixte brut (-)
P51n	Formation nette de capital fixe
P511	Acquisitions moins cessions d'actifs fixes
P5111	<i>Acquisitions d'actifs fixes neufs</i>
P5112	<i>Acquisitions d'actifs fixes existants</i>
P5113	<i>Cessions d'actifs fixes existants</i>
P512	Coûts du transfert de propriété d'actifs non produits
P52	Variations de stocks
P53	Acquisitions moins cessions d'objets de valeur
P6	Exportations de biens et de services
P61	Exportations de biens
P62	Exportations de services
P7	Importations de biens et de services
P71	Importations de biens
P72	Importations de services

Opérations de répartition (D)

D1	Rémunération des salariés
D11	Salaires et traitements
D12	Cotisations sociales à la charge des employeurs
D121	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
D1211	<i>Cotisations de pension effectives à la charge des employeurs</i>
D1212	<i>Cotisations effectives autres que de pension à la charge des employeurs</i>
D122	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs
D1221	<i>Cotisations de pension imputées à la charge des employeurs</i>
D1222	<i>Cotisations imputées autres que de pension à la charge des employeurs</i>
D2	Impôts sur la production et les importations
D21	Impôts sur les produits
D211	Taxes du type TVA
D212	Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA
D2121	<i>Droits sur les importations</i>
D2122	<i>Impôts sur les importations, à l'exclusion de la TVA et des droits sur les importations</i>
D213	Impôts sur les exportations
D214	Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations et les exportations
D29	Autres impôts sur la production
D3	Subventions
D31	Subventions sur les produits
D311	Subventions sur les importations
D312	Subventions sur les exportations
D319	Autres subventions sur les produits
D39	Autres subventions sur la production
D4	Revenus de la propriété
D41	Intérêts
D42	Revenus distribués des sociétés
D421	Dividendes
D422	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés
D43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers
D44	Autres revenus d'investissements
D441	Revenus d'investissements attribués aux assurés
D442	Revenus d'investissements à payer sur des droits à pension
D443	Revenus d'investissements attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissement
D45	Loyers

Transferts courants en espèces et en nature (D.5-D.8)

D5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine etc.
D51	Impôts sur le revenu
D59	Autres impôts courants
D6	Cotisations et prestations sociales
D61	Cotisations sociales nettes
D611 = D121	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
<i>D6111 = D1211</i>	<i>Cotisations de pension effectives à la charge des employeurs</i>
<i>D6112 = D1212</i>	<i>Cotisations effectives autres que de pension à la charge des employeurs</i>
D612 = D122	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs
<i>D6121 = D1221</i>	<i>Cotisations de pension imputées à la charge des employeurs</i>
<i>D6122 = D1222</i>	<i>Cotisations imputées autres que de pension à la charge des employeurs</i>
D613	Cotisations sociales effectives à la charge des ménages
<i>D6131</i>	<i>Cotisations de pension effectives à la charge des ménages</i>
<i>D6132</i>	<i>Cotisations effectives autres que de pension à la charge des ménages</i>
D614	Suppléments de cotisations sociales à la charge des ménages
<i>D6141</i>	<i>Suppléments de cotisations de pension à la charge des ménages</i>
<i>D6142</i>	<i>Suppléments de cotisations autres que de pension à la charge des ménages</i>
	Rémunération du service des régimes d'assurance sociale (-)
D62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature
D621	Prestations de sécurité sociale en espèces
<i>D6211</i>	<i>Prestations de pension de sécurité sociale en espèces</i>
<i>D6212</i>	<i>Prestations de sécurité sociale autres que de pension en espèces</i>
D622	Autres prestations d'assurance sociale
<i>D6221</i>	<i>Autres prestations de pension d'assurance sociale</i>
<i>D6222</i>	<i>Autres prestations d'assurance sociale autres que de pension</i>
D623	Prestations d'assistance sociale en espèces
D63	Transferts sociaux en nature
D631	Transferts sociaux en nature - production non marchande
D632	Transferts sociaux en nature - production marchande achetée
D7	Autres transferts courants
D71	Primes nettes d'assurance-dommages
D711	Primes nettes d'assurance-dommages directe
D712	Primes nettes de réassurance-dommages
D72	Indemnités d'assurance-dommages
D721	Indemnités d'assurance-dommages directe
D722	Indemnités de réassurance-dommages
D73	Transferts courants entre administrations publiques
D74	Coopération internationale courante
D75	Transferts courants divers
D751	Transferts courants aux ISBLSM
D752	Transferts courants entre ménages résidents et non résidents
D759	Autres transferts courants divers

D8	Ajustement pour variation des droits à pension
D9	Transferts en capital
D9r	Transferts en capital, à recevoir
D91r	Impôts en capital, à recevoir
D92r	Aides à l'investissement, à recevoir
D99r	Autres transferts en capital, à recevoir
D9p	Transferts en capital, à payer
D91p	Impôts en capital, à payer
D92p	Aides à l'investissement, à payer
D99p	Autres transferts en capital, à payer

Commission européenne

SCN essentiel : établir les bases

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne

2013 — 199 pp. — 21 x 29,7 cm

Thème : Statistiques générales et régionales

Collection : Methodologies & Working papers

ISBN 978-92-79-28228-7

ISSN 1977-0391

doi:10.2785/39879

N° de cat. : KS-RA-13-003-FR-N

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*). Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Abonnements:

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).



Office des publications

ISBN 978-92-79-28228-7



9 789279 282287